A
0
0
0
2
5
5
5
2
1
7
UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY

rsity of California
ıthern Regional
brary Facility

THE LIBRARY
OF
THE UNIVERSITY
OF CALIFORNIA
LOS ANGELES

MUSIC
LIBRARY

2 vols.
60

LES COMÉDIENS DU ROI

DE LA TROUPE ITALIENNE

Pendant les deux derniers siècles

DOCUMENTS INÉDITS RECUEILLIS AUX ARCHIVES NATIONALES

PAR

ÉMILE CAMPARDON

I

PARIS
BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS
5, RUE DES BEAUX-ARTS, 5
MÊME MAISON A NANCY, 11, RUE JEAN-LAMOUR

1880

LES

COMÉDIENS DU ROI

DE LA TROUPE ITALIENNE

Il a été tiré de cet ouvrage 335 *Exemplaires numérotés à la presse :*

10 sur papier de Chine (Nos 1 à 10).
25 sur papier Whatman (Nos 11 à 35).
300 sur papier de Hollande (Nos 36 à 335).

N° 79

LES COMÉDIENS DU ROI

DE LA TROUPE ITALIENNE

Pendant les deux derniers siècles

DOCUMENTS INÉDITS RECUEILLIS AUX ARCHIVES NATIONALES

PAR

ÉMILE CAMPARDON

I

PARIS

BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS

5, RUE DES BEAUX-ARTS, 5

MÊME MAISON A NANCY, 11, RUE JEAN-LAMOUR

1880

Music
Library
PV
2222
C15c
v.1

INTRODUCTION

AVANT de mettre sous les yeux du lecteur les documents inédits que j'ai recueillis sur les plus célèbres acteurs de la Comédie-Italienne, il est indispensable de retracer sommairement l'histoire de ce théâtre, si goûté des Parisiens d'autrefois, et dont par une bizarrerie singulière le répertoire, exclusivement italien à l'origine, finit par devenir entièrement français.

C'est en 1570 qu'il est fait pour la première fois mention, d'une façon authentique, d'acteurs italiens réunis en troupe et donnant des représentations à Paris. Ils étaient dirigés par un individu appelé jusqu'à présent

1392778

Ganasse ou Juan Ganassa, mais qui se nommait en réalité Alberto Gavazzi, et ne durent jouer cette année-là que pendant quelques mois, car un arrêt du Parlement du 15 septembre défendit à plusieurs troupes de comédiens, parmi lesquelles se trouvait évidemment la leur, de continuer l'exercice de leur profession. Le motif que le Parlement mettait en avant pour justifier cette mesure rigoureuse était le prix par trop élevé des places, fixé à cinq et six sols, « ſomme exceſſive, dit l'arrêt, et non accouſtumée d'eſtre levée en tel cas, qui eſt eſpèce d'exaction ſur le pauvre peuple[1] ».

L'année suivante, Gavazzi obtint du roi des lettres patentes qui l'autorisaient à représenter des comédies et des tragédies. Ces lettres patentes n'étaient valables qu'après leur enregistrement au Parlement; il lui fallut se soumettre à cette formalité indispensable. Mais, le Parlement étant en vacances lorsqu'il présenta sa requête d'enregistrement, ce fut la Chambre des vacations qui statua par l'arrêt suivant : « 15 octobre 1571. Ce jour la Chambre des vacations ayant vu les lettres patentes du Roy obtenues par Albert Gavaſſe et ſes compagnons italiens afin de leur eſtre permis jouer publicquement en

(1) *Archives nationales*, X^{1A}, 1633.

ceſte ville tragédies et commédies, enſemble les conclu-ſions ſur ce du procureur général; ladite Chambre a arreſté pour la conſéquence deſdites lettres et attendu l'arreſt cy devant donné[1], que les choſes demeureront en ſurſéance juſques à la Saint-Martin pour y eſtre adviſé lors. Et ſeront à ceſte fin leſdites lettres retenues au greffe[2]. »

Le Parlement, ne voulant pas se déjuger ni refuser péremptoirement l'enregistrement des lettres patentes, imagina cette fin de non-recevoir que Gavazzi comprit sans doute, car à partir de cette époque il semble avoir cessé toute espèce de sollicitations.

En 1577 une nouvelle troupe italienne, les *Gelosi,* que Henri III avait fait venir de Venise à Blois, où elle avait joué pendant les États généraux, se rendit à Paris et y ouvrit un théâtre au mois de mai : « Le dimanche 19 may, dit Lestoille, les comœdians italians ſurnommés *I Geloſi* commencerent à jouer leurs comœdies italiennes en la ſalle de l'Hoſtel de Bourbon, à Paris. Ils prenoient de ſalaire quatre ſols par teſte[3] de tous les

(1) Celui du 15 septembre 1570, cité plus haut, et qui interdit les représentations théâtrales à cause du prix trop élevé des places.

(2) *Archives nationales,* X^{1A}, 1633.

(3) On voit que l'arrêt du Parlement, du 15 septembre 1570, n'avait pas été inutile et qu'il avait du moins fait baisser le prix des places.

François qui vouloient aller voir jouer où il y avoit tel concours et affluence de peuple que les quatre meilleurs prédicateurs de Paris n'en avoient pas treſtous enſemble autant quand ils preſchoient[1]. »

Cependant le mois suivant le Parlement de Paris s'émut de ces représentations données au mépris de son arrêt du 15 septembre 1570 et qui, paraît-il, étaient en outre très-licencieuses. Il les défendit alors d'une manière expresse : « Le mercredi 26 juing, dit encore Lestoille, la Cour aſſemblée en mercuriale fiſt faire défenſes aux *Geloſi,* comœdians italians, de plus jouer leurs comœdies pour ce qu'en ladite aſſemblée aucuns conſeillers de la Cour, meſmes des plus jeunes, remonſtrerent que toutes ces comœdies n'enſeingnoient que paillardiſes et adultères et ne ſervoient que eſcole de débauche à la jeuneſſe de tout ſêxe de la ville de Paris[2]. »

Les comédiens italiens ne se tinrent pas pour battus; ils s'adressèrent au roi, leur protecteur, et obtinrent de lui des lettres patentes portant permission de jouer. Mais le Parlement en refusa l'enregistrement et menaça les comédiens, s'ils en sollicitaient d'autres, d'une amende de 10,000 livres applicable aux pauvres de Paris.

(1) *Journal de Lestoille,* collection Michaud et Poujoulat, p. 86.
(2) *Journal de Lestoille,* p. 87.

Les comédiens eurent encore recours au roi, qui les autorisa alors formellement, au mois de septembre de la même année, à ouvrir leur théâtre à l'Hôtel de Bourbon et à y jouer en dépit des défenses du Parlement.

La troupe italienne donna alors quelques représentations, et peu après, elle quitta Paris pour retourner en Italie.

En 1583, d'autres comédiens italiens vinrent à Paris et jouèrent, non plus à l'Hôtel de Bourbon comme leurs prédécesseurs, mais à l'Hôtel de Bourgogne. Ils étaient dirigés par un certain Baptiste Lazaro et devaient payer un demi-écu par semaine aux maîtres de l'Hôtel de Bourgogne. Toutefois, Lazaro n'ayant pas rempli ses engagements, le matériel de la troupe fut saisi en vertu d'une sentence du lieutenant civil au Châtelet[1].

L'année suivante, on signale encore à Paris la présence de comédiens italiens portant le titre de *Comici Confidenti*. Ils séjournèrent dans la capitale jusqu'en 1585[2].

En 1588 les *Gelosi* reparurent, mais le Parlement, par arrêt en date du 10 décembre, ayant interdit de la

(1) Eudore Soulié : *Recherches sur Molière*, p. 153.

(2) Louis Moland : *Molière et la Comédie-Italienne*, p. 41.

manière la plus formelle toute espèce de représentations théâtrales, ils se retirèrent au plus vite. Voici en quels termes est conçu cet arrêt du Parlement : « 10 décembre 1588. Ce jour, ſur la remonſtrance faicte par maiſtre Anthoine Séguier, advocat du Roy, pour le procureur général dudit ſeigneur et ayant eſgard aux concluſions par luy prinſes, a faict et faict inhibicions et deffenſes à tous commédiens tant italiens que françois, de jouer commédies ſoit aux jours de feſte ou ouvrables et autres ſemblablement, de jouer et faire tours et ſubtilitéz à peyne d'amende arbitraire et punition corporelle, s'il y eſchet, quelques permiſſions qu'ils ayent impêtrées et obtenues[1]. »

En 1599, de nouveaux comédiens italiens venus à Paris eurent avec les maîtres de l'Hôtel de Bourgogne, qui voulaient les forcer à jouer sur leur théâtre et non ailleurs, une contestation sur laquelle le Châtelet eut à se prononcer. Ce tribunal donna pleinement raison aux maîtres de l'Hôtel de Bourgogne. Il fut fait défense aux Italiens « de jouer et repréſenter aillieurs qu'audit Hoſtel de Bourgogne, s'ils n'ont exprès pouvoir de ladite confrérie, comme auſſi eſt fait défenſe à tous

(1) *Archives nationales*, X^{1A}, 1713.

bourgeois de Paris de louer és maiſons à aucuns comédiens[1]. »

L'année suivante, une autre troupe s'établit dans la capitale et y donna des représentations dans la salle de l'Hôtel de Bourgogne jusqu'au printemps de 1604, époque où elle retourna en Italie.

La principale actrice de cette troupe était la célèbre Isabelle Andréini, dont les contemporains ont loué à l'envi la beauté, le talent, la vertu et à propos de laquelle, lorsqu'elle quitta Paris, le roi Henri IV écrivit au gouverneur de Lyon ces lignes : « M. de Villeroi, je vous fais ce mot pour vous dire que j'ai permis à l'Yſabelle, comédiante, et à ſa compagnie de s'en retourner en Italie[2]. » Isabelle Andréini ne revit jamais sa patrie; la maladie la força de séjourner quelque temps à Lyon, où elle mourut des suites d'une fausse couche et où ses obsèques furent célébrées avec une pompe éclatante[3].

On voit aussi qu'en 1608 Paris eut encore une troupe italienne, car Héroard, médecin de Louis XIII,

(1) Eudore Soulié : *Recherches sur Molière*, p. 154.

(2) *Lettres de Henri IV*, VII, 176. — C'est à tort que dans le recueil cette lettre de Henri IV à M. de Villeroi est placée à l'année 1607, elle est en réalité du mois d'avril 1604.

(3) Louis Moland : *Molière et la Comédie-Italienne*, p. 100.

raconte dans son *Journal* que cette année-là, ce prince, alors enfant, donna un soir pour mot du guet le nom de Colo, qui était celui d'un comédien italien dont le jeu l'avait probablement diverti[1].

En 1613, la troupe des *Fedeli*, dirigée par Jean-Baptiste Andréini, fut appelée par Marie de Médicis à Paris[2], où elle joua jusqu'en 1618. Les *Fedeli* revinrent

(1) *Journal d'Héroard,* I, 351.

(2) M. Hanoteaux, archiviste paléographe, a bien voulu me communiquer deux lettres de Marie de Médicis à Jean-Baptiste Andréini, relatives à la venue de la troupe des *Fedeli* à Paris en 1613. Ces très-curieux documents, qui se trouvent à la Bibliothèque nationale dans le fonds appelé les 500 de Colbert, vol. 89, folio 146, nous apprennent qu'Andréini remplissait dans sa troupe le rôle d'Arlequin, et que sa femme Florinda, qui se nommait en réalité Virginia Ramponi, en était la principale actrice.

Voici le texte de ces deux lettres : « 26 mai 1613. — Harlequin, j'ay veu par la lettre que vous m'avez eſcrite au nom de la compagnie des comédiens de ſy longtems promiſe, comme elle s'eſt enfin esbranlée et réſolue de s'acheminer par deça. Encore qu'elle ſe ſoit faict beaucoup attendre et que j'euſſe quaſi perdu l'eſpérance de l'avoir, elle ne lairra pourtant d'eſtre bien receue et recevoir en général et particulier tout contentement du voyage. Vous aurez avec celle-ci un ample paſſeport que j'ay faict expédier affin que vous ne receviez que bon traictement en chemin et ay donné ordre que le ſieur Daurat, receveur général du taillon à Lyon et qui a charge des affaires du ſieur Puget, tréſorier de l'Eſpagne et de celle de tréſorier de l'extraordinaire des guerres en ladite ville, vous fourniſſe dès que vous ſerez arrivé ſur le lieu, la ſomme de mil ſix cents livres qui ſera employée aux frais de la deſpence de toute la bande juſques à cette cour où vous trouverez que l'on aura ſi bien pourveu à voſtre entretenement, logement et

encore de 1621 à 1623, puis de nouveau en 1624 et en 1625.

Louis XIII, en 1639, fit venir d'Italie d'autres comédiens, parmi lesquels se trouvait, assure-t-on, le célèbre Tiberio Fiorilli dit *Scaramouche*.

En 1644 on signale encore la présence de comédiens italiens à Paris : « Le jeudi 16 juin, dit Olivier d'Or-

---

autres choſes contenues en la ſuſdite lettre que chaſcun aura ſuject d'en demeurer ſatisfaict. Acheminez-vous donc le plus diligemment que vous pourrez ſur cette aſſeurance et vous diſpoſez à faire des actions qui correſpondent à la réputation d'Harlequin, à celle de Florinda et de ſa troupe, enſemble des autres bons perſonnages que vous y aurez joincts. Le Roy, monſieur mon fils, et moy attendons d'en recevoir du plaiſir et de la récréation, etc.... »

« Harlequin, outre la lettre que j'ay eſcrite pour reſponce à celle que vous m'avez envoyée au nom de la bande de comédiens qui a tant demeuré à ſe réſoudre, je vous ay particulièrement voulu dire par celle-cy que je vous ſcay fort bon gré du ſoing que vous avez eu de l'aſſembler et me reſſouviendray de pourvoir à tout ce qui ſera néceſſaire pour faire que tous ceux qui en ſeront demeureront ſatisfaictz de leur voyage. Pour votre particulier vous devez tenir pour aſſeuré que toute l'harlequinerie s'en retournera contente du Roy, monſieur mon fils et de moy qui me reſſouviendray de ce que vous déſirez pour le baptemſme de l'enfant que porte voſtre femme et ſeray tenir preſte la cheſne d'or qui vous a eſté promiſe à laquelle je veux vous attacher moy-meſme ſans que vous paſſiez par les mains d'aucun tréſorier puiſque vous les avez tant à contre cœur. J'ay faict bailler mil livres au porteur pour les frais de ſon voiage, de ſorte que vous en pourrez retirer ce que vous luy avez advancé pour ſe rendre icy. Plus toſt vous vous acheminerez par deça et mieux vous y ſerai receu. Faictes donc diligence, etc. A Fontainebleau ce 26 may 1613. »

messon, l'après difnée, je fus avec M. de Breteuil à la Comédie-Italienne qui avoit commencé depuis trois jours; leur troupe eftoit bonne[1]. »

Dans cette troupe se trouvaient certainement Tiberio Fiorilli dit *Scaramouche,* Dominique Locatelli dit *Trivelin* et Louise Gabrielli, sa femme[2].

Les comédiens qu'on vient de nommer figurèrent encore parmi ceux qui jouèrent l'année suivante sur le théâtre du Petit-Bourbon et parmi lesquels il faut citer surtout Romagnesi dit *Orazio* et Brigida Bianchi dite *Aurelia,* sa femme, qui remplissaient l'emploi des amoureux. En outre, deux musiciennes d'un mérite réel, Louise Gabrielli et Marguerite Bertolazzi, étaient chargées de chanter dans les intermèdes[3].

Cette troupe, infiniment mieux composée que toutes les précédentes, fit représenter avec le plus grand succès une pièce à machines intitulée : *la Finta pazza o Achille in Sciro,* et dont il est ainsi parlé dans le *Journal de d'Ormesson :* « Le mercredi 27 décembre j'allai après le difner avec M. de Fourcy à la Comédie-Italienne où je

(1) *Journal d'Olivier d'Ormesson,* I, 190.

(2) Voyez plus loin les articles Fiorilli et Locatelli.

(3) *Histoire de l'ancien Théâtre-Italien* par les frères Parfaict. — Louis Moland : *Molière et la Comédie-Italienne,* p. 162.

vis cinq faces de théâtre différentes, l'une repréſentant trois allées de cyprès longues à perte de vue, le port de Chio où le Pont-Neuf et la place Dauphine étoient admirablement repréſentés, la troiſième une ville, la quatrième un palais où vous voyiez des appartemens infinis, la cinquième un jardin avec de beaux pilaſtres. En toutes ces faces différentes la perſpective étoit ſi bien obſervée que toutes ces allées paraiſſoient à perte de vue quoique le théâtre n'eût que quatre ou cinq pieds de profondeur. Parmi la pièce, qui étoit la découverte d'Achille par les Grecs, ils danſoient un ballet d'ours et de ſinges, un ballet d'autruches et de nains et un ballet d'Éthiopiens et de perroquets. D'abord l'aurore s'élevoit de terre ſur un char inſenſiblement et traverſoit enſuite le théâtre avec une viteſſe merveilleuſe. Quatre zéphyrs étoient enlevés au ciel de même, quatre deſcendoient du ciel et remontoient avec même viteſſe [1]. »

Les machines véritablement très-ingénieuses de cette pièce étaient dues au célèbre Torelli.

La troupe qui succéda à celle dont il vient d'être parlé fut composée en grande partie des mêmes acteurs, auxquels s'adjoignirent : Jean-Baptiste-Ange-Augustin

(1) *Journal d'Olivier d'Ormesson*, I, 340.

Lolli dit *le Docteur,* Patricia Adami dite *Diamantine,* sa femme, Turi père dit *Pantalon,* Turi fils dit *Virginio,* qui mourut quelques années plus tard dans un couvent de carmes déchaussés, et un valet jouant sous le nom de Jean Doucet.

Ce n'est qu'en 1660 que les comédiens italiens se fixèrent d'une manière stable et définitive à Paris. Leur troupe s'augmenta, cette année-là, d'Hyacinthe Bendinelli dit *Valerio,* de Jean-André Zanotti dit *Octave,* de François Mansac dit *le Capitan* et d'Ursule Cortezzi dite *Eularia.* En outre, la troupe abandonna à la même époque la salle du Petit-Bourbon et alla donner ses représentations au Palais-Royal, où elle joua alternativement avec les comédiens de la troupe de Molière.

L'année suivante est celle des débuts du fameux arlequin Dominique Biancolelli dit *Dominique* dont le talent attira bientôt la foule à la Comédie-Italienne. Mais l'empressement du public, s'il était flatteur et lucratif pour les comédiens, avait aussi son côté dangereux, car il en résultait souvent des rixes où les employés du théâtre étaient frappés soit de coups de bâton, soit même de coups d'épée et mis en danger de perdre la vie. C'est du moins ce dont vinrent se plaindre, le 5 février 1662, devant un commissaire au Châtelet,

Tiberio Fiorilli dit *Scaramouche*, Dominique Biancolelli dit *Dominique* et Jean-André Zanotti dit *Octave*[1]. Le même jour, les acteurs français du théâtre du Palais-Royal, qui souffraient des mêmes abus, vinrent, par l'organe de Molière et de Du Croisy, appuyer la plainte des italiens.

En 1664, la troupe dans laquelle on constate cette année-là la présence de Laurence-Élisabeth del Campo dite *Marinette*, femme de Tiberio Fiorilli dit *Scaramouche*, paraît avoir reçu pour la première fois, de la munificence royale, une pension de 15,000 livres. Il est probable que c'est à partir de cette époque que les acteurs italiens prirent la qualification de comédiens du Roi de la troupe italienne.

A la mort de Molière, en 1673, sa troupe, à laquelle se réunit une partie de celle du Marais, alla jouer au théâtre Guénégaud. Les comédiens italiens l'y suivirent et y donnèrent alternativement avec elle leurs représen-

(1) C'est à tort qu'il a été dit dans le livret intitulé : *Documents inédits sur J. B. Poquelin Molière*, publiés par Émile Campardon, que le comédien nommé Octave, dans la plainte dont il est ici question, s'appelait de son vrai nom Constantino Constantini. En 1662, l'acteur surnommé Octave était Jean-André Zanotti. Il fut le seul ainsi désigné jusqu'en 1688, époque du début de Jean-Baptiste Constantini, lequel prit alors le nom d'Octave.

tations. Ils y restèrent jusqu'en 1680, et pendant cette période de sept années leur théâtre fut très-suivi, grâce à Dominique, à Scaramouche et à quelques acteurs nouveaux parmi lesquels il faut citer Marc-Antoine Romagnesi dit *Cinthio,* engagé en 1667, et Jean-Évariste Gherardi dit *Flautin,* aussi habile musicien que bon comédien, dont le début date de 1675.

En 1680, la réunion de tous les acteurs français en une seule et même troupe, ayant laissé vacante la salle de l'Hôtel de Bourgogne, les comédiens du roi de la troupe italienne s'y transportèrent et y donnèrent leurs représentations tous les jours, sauf le vendredi.

Quelques années après cette installation définitive, vers 1684, parut le premier règlement en forme relatif à la Comédie-Italienne[1]. Bien qu'il n'y soit rien dit sur la façon dont se partageaient les profits de l'exploitation théâtrale, on sait que le système des parts, inventé par Molière, était mis en pratique par les comédiens italiens et que les bénéfices étaient répartis également entre eux. En revanche, ce règlement, de l'exécution duquel étaient chargés les premiers gentilshommes de la chambre du roi, inaugure le régime des pensions établi de la ma-

(1) *Appendice,* document coté I.

nière suivante : chaque acteur qui désirait se retirer recevait à son gré ou 3,000 livres une fois payées ou une somme annuelle de 1,000 livres, et chaque acteur nouveau devait, en entrant dans la troupe, verser entre les mains du caissier de la société une pareille somme de 1,000 livres, garantie de la pension promise à celui qui prenait sa retraite.

Ce fut vers la même époque que s'introduisit dans le répertoire de la Comédie-Italienne un changement important. Les pièces jouées par les premiers acteurs italiens étaient presque toutes improvisées, c'était ce qu'on appelait la *Commedia dell'arte*[1]. Sur un sujet donné on écrivait un plan sommaire d'après lequel chaque acteur, tout en se conformant aux situations indiquées, débitait son rôle à sa guise. Au XVIIe siècle on donna à ces comédies improvisées le nom de pièces à canevas, et il en est parlé de la manière suivante dans le *Calendrier historique des Théâtres :* « Les pièces que l'on jouoit étoient à l'in-promptu. On attachoit de ſimples canevas concis de chaque pièce aux murs du

(1) Voyez sur la *Commedia dell'arte* les chapitres II et III du livre de M. Moland, intitulé *Molière et la Comédie-Italienne,* et surtout deux excellents articles publiés au mois de novembre 1877, par M. Francisque Sarcey, dans le journal *le Temps.*

théâtre, par derrière les couliſſes, où les acteurs alloient voir au commencement de chaque ſcène ce qu'ils avoient à dire. Cette façon de repréſenter une comédie donnoit lieu à la variété du jeu et l'on croyoit toujours voir une pièce différente lorſqu'elle étoit jouée par différens acteurs. Mais il falloit que tous les acteurs euſſent beaucoup d'eſprit, une imagination vive et fertile, pour que cette méthode fût du goût des ſpectateurs ou que les ſpectateurs euſſent bien peu de goût pour s'accommoder de toutes les inepties qui ſortoient ſouvent de la bouche des acteurs[1]. »

Par la force des choses et par suite de leur long séjour à Paris, les comédiens italiens, de plus en plus familiarisés avec la langue française, eurent l'idée de mêler à leur dialogue italien quelques mots français. Le public accueillit favorablement cette tentative, et peu à peu des scènes françaises entières furent intercalées dans les comédies italiennes. Ce premier pas franchi, les Italiens représentèrent bientôt des pièces entièrement françaises en conservant toujours pourtant leurs types italiens.

(1) *Calendrier historique des théâtres de l'Opéra et des Comédies françoise et italienne et des Foires;* à Paris, chez Cailleau, libraire, rue Saint-Jacques, à Saint-André, 1751. — On a représenté à la Comédie-Italienne des pièces à canevas jusqu'en 1780.

Les comédiens français, voyant dans cette innovation le commencement d'une rivalité qui pouvait devenir dangereuse, n'acceptèrent pas avec résignation cet empiétement sur leurs droits et ils soumirent leurs plaintes à Louis XIV. Le roi ne voulut pas trancher la question avant d'avoir entendu les deux parties. Il fit venir Dominique Biancolelli, l'arlequin de la Comédie-Italienne, et Baron, fameux acteur de la Comédie-Française. « Baron parla le premier au nom des comédiens françois, lit-on dans les *Spectacles de Paris;* mais quand ce vint au tour de Dominique : « Sire, dit-il au Roi, « comment parlerai-je ? — Parle comme tu voudras, « répondit le Roi. — Il n'en faut pas davantage, reprit « Dominique, j'ai gagné ma cauſe. » Baron voulut réclamer contre cette ſurpriſe, mais le Roi la jugea de bon aloi et dit qu'il avoit prononcé et qu'il ne ſe dédiroit pas. Depuis ce temps les comédiens italiens ont joué des pièces en françois [1]. »

On citera parmi les auteurs français qui firent alors représenter des pièces à la Comédie-Italienne : Fatouville, Du Fresny, Regnard, Lenoble, Brugière de Barante, etc.

(1) *Les Spectacles de Paris,* 1761.

Bien que ces ouvrages, qui alternaient avec des pièces italiennes, ne fussent plus improvisés, les acteurs ne laissaient pas que d'y ajouter des scènes entières de leur crû. Malheureusement, leurs plaisanteries, tolérables tout au plus dans leur idiome naturel, ne tardèrent pas à dépasser les limites du possible dans notre langue. La grossièreté, l'indécence de leurs représentations choquaient toutes les personnes de bon goût; mais une certaine partie des spectateurs s'amusait de ces trivialités et les encourageait dans cette voie déplorable.

Les avertissements de la police ne leur furent pas épargnés. Ils en riaient et croyant sans doute justifier la devise de Santeul inscrite en 1687 sur la toile de leur théâtre : *Castigat ridendo mores,* ils continuaient de plus belle. Les choses furent bientôt poussées à l'extrême, et le 9 octobre 1695, dans la pièce qui a pour titre : *le Retour de la foire de Bezons,* ils eurent l'impudence de mettre en scène un commissaire au Châtelet, voleur et faussaire [1].

Peu après, à la date du 8 janvier 1696, M. de Pontchartrain, ministre de la maison du Roi, écrivit à M. de La Reynie, lieutenant-général de police, la lettre sui-

(1) Voyez plus loin l'article GHERARDI.

vante : « Le Roy ayant eſté informé que les comédiens italiens font des repréſentations indécentes et diſent pluſieurs ſalletés dans leurs comédies, Sa Majeſté leur a fait défendre par M. de la Trémoille de faire ny dire pareilles choſes à l'avenir et elle m'a en meſme temps ordonné de vous eſcrire que ſon intention eſt que vous les faſſiez venir chez vous et que vous leur expliquiez de nouveau que s'il leur arrive de faire quelque poſture indécente ou dire des mots équivoques et quelque choſe qui ſoit contre l'honneſteté, Sa Majeſté les caſſera et les renvoira en Italie. Elle veut qu'à cet effet vous envoyiez tous les jours à la Comédie quelqu'un de confiance qui vous rendra compte de ce qui ſe paſſera affin qu'à la première contravention vous faſſiez fermer leur théâtre [1]. »

Mais les comédiens italiens étaient décidément frappés de vertige.

L'année suivante, le bruit s'étant répandu à Paris qu'on avait publié en Hollande, sous le titre de la *Fausse Prude,* un roman qui était une satire sanglante de Mme de Maintenon, ils s'avisèrent d'emprunter le titre de ce roman, de le donner à une pièce de Fatouville dont ils préparaient la représentation : *la Finta matrigna,* et

(1) Depping, *Correspondance administrative,* II, 711. — Jal, *Dictionnaire de biographie,* p. 410.

d'annoncer publiquement que sous peu ils allaient jouer la *Fausse Prude*[1].

Cette fois la mesure était comble. Le 13 mai 1697, M. de Pontchartrain écrivit au lieutenant de police ces mots : « Le Roy a congédié ſes comédiens italiens et Sa Majeſté m'ordonne de vous eſcrire de faire demain fermer leur théâtre pour toujours[2]. »

Le lendemain, M. d'Argenson, lieutenant-général de police, qui venait de succéder à M. de La Reynie, accompagné de plusieurs commissaires, d'exempts et d'archers de robe courte, se transporta, à onze heures du matin, à l'Hôtel de Bourgogne et fit apposer les scellés sur les portes extérieures et sur les loges des acteurs, à qui il signifia qu'ils n'étaient plus au service du roi et qu'il leur était défendu de remettre les pieds dans leur théâtre.

Au moment de sa suppression, la troupe italienne était ainsi composée : Angelo Constantini dit *Mézetin,* Jean-Baptiste Constantini dit *Octave,* Michel-Ange

(1) On voit que la *Fausse Prude* fut seulement annoncée et non pas représentée, comme on le croit généralement. La dernière pièce jouée à la Comédie-Italienne a pour titre : *Spinette, lutin amoureux.* Voyez plus loin l'article SPINETTE.

(2) Jal, *Dictionnaire de biographie,* p. 410.

Fracanzani dit *Polichinelle,* Évariste Gherardi dit *Arlequin,* Jean-Joseph Jératon dit *Pierrot,* Marc-Antoine Romagnesi dit *Cinthio,* Charles-Virgile Romagnesi de Belmont dit *Léandre,* Joseph Tortoriti dit *Pascariel,* Catherine Biancolelli dite *Colombine,* Angélique Toscano dite *Marinette,* Spinette, actrice dont on ignore le véritable nom, et Élisabeth Daneret dite *Babet-la-Chanteuse,* cantatrice.

En outre, la troupe avait un machiniste-décorateur qui se nommait Cadet.

Peu après, le roi permit à Joseph Tortoriti dit *Pascariel* et au machiniste Cadet de former deux troupes qui furent autorisées à aller donner des représentations en province, pourvu toutefois que ce fût au moins à trente lieues de la capitale, et dans lesquelles entrèrent quelques-uns des anciens comédiens du Roi de la troupe italienne.

Dix-neuf ans plus tard, en 1716, le duc d'Orléans, régent, voulant rétablir la Comédie-Italienne qui avait amusé sa jeunesse, chargea Louis-André Riccoboni, acteur célèbre alors en Italie sous le nom de *Lélio,* de former une troupe et de l'amener en France. Lélio fit un choix parmi les meilleurs comédiens d'Antoine Farnèse, prince de Parme, qui consentit à s'en dessaisir

en faveur du roi de France et du duc d'Orléans. Toutefois, il ne les laissa partir qu'après leur avoir fait approuver un règlement dans lequel, entre autres choses, il leur enjoignait : « de jouer la comédie avec toute la modeſtie devant Sa Majeſté auſſi bien qu'à Son Alteſſe Monſeigneur le duc d'Orléans, régent, ou quelque autre prince ou ſeigneur qu'on leur ordonnera de ſervir et cela principalement pour le bien de leur âme, pour ſon honneur et pour la punition que chacun pourroit recevoir en faiſant differament. On ſuivra, ajoutait-il, la même loy jouant au public pour en avoir, après les égards ci-deſſus nomméz, de la gloire et du proffit. »

Le même règlement conférait à Louis-André Riccoboni une suprématie sur ses camarades, réglait les questions de répertoire, de costumes, de finance, et attribuait à chaque acteur une portion égale dans le partage des bénéfices [1].

Cette troupe était ainsi composée : premier amoureux, Louis-André Riccoboni dit *Lélio;* second amoureux, Antoine-Joseph-Jean-Gaëtan-Maximilien Balletti dit *Mario;* Arlequin, Thomas-Antoine Visentini dit *Thomassin;* Pantalon, Pierre Alborghetti ; Scapin, Jean

(1) *Appendice,* document coté II.

Bissoni; le Docteur, François Materazzi; Scaramouche, Joseph Raguzini; première amoureuse, Hélène-Virginie Balletti dite *Flaminia,* femme de Louis-André Riccoboni; seconde amoureuse, Jeanne-Rose-Guyonne Benozzi dite *Silvia,* qui épousa, quatre ans plus tard, Antoine-Joseph-Jean-Gaëtan-Maximilien Balletti, et enfin suivante, Marguerite Rusca dite *Violette,* femme de Thomas-Antoine Visentini.

De plus, la troupe comprenait encore deux artistes chargés de la partie du chant dans les intermèdes et dans les divertissements : Fabio Sticotti et sa femme, Ursule Astori dite *Isabelle,* dite *la Cantarina.* Ursule Astori devait, en outre, aux termes du règlement d'Antoine Farnèse, « s'en rapporter à ce que Louis Riccoboni et ſa femme lui propoſeroient pour les ſeconds ou troiſiémes rôles ou autres ſelon le beſoin ».

L'Hôtel de Bourgogne avait été attribué aux nouveaux comédiens italiens comme salle de spectacle, mais les réparations nécessaires n'étant pas encore terminées lors de leur arrivée, ils donnèrent leur première représentation, le 18 mai 1716, sur le théâtre du Palais-Royal. Leur pièce d'ouverture, l'*Inganno fortunato* ou l'*Heureuse surprise,* canevas italien en trois actes, obtint un succès énorme, grâce aux lazzis de Thomas-

Antoine Visentini dit *Thomassin;* l'Arlequin de la troupe, qui fonda ce jour-là sa réputation. La salle, dans laquelle on remarquait le régent et la duchesse de Berri, sa fille, était comble et la recette s'éleva à plus de 4,000 livres[1].

Le 1er juin suivant, ils prirent possession de l'Hôtel de Bourgogne et y représentèrent la *Folle supposée,* canevas italien en trois actes, imité des *Folies amoureuses* de Regnard et de l'*Amour médecin* de Molière. Cette fois encore le régent assistait à la représentation, qui eut lieu devant un nombre prodigieux de spectateurs plus désireux peut-être de voir la salle, admirablement réparée du reste, que d'entendre la comédie[2].

On remarqua surtout le rideau du théâtre, sur lequel était peint un phénix sur un bûcher avec cette devise : *Je renais.*

Peu après, les comédiens italiens, qui n'étaient pas encore comédiens du roi, mais seulement comédiens du duc d'Orléans, modifièrent la décoration de leur rideau, sur lequel ils firent peindre la muse Thalie cou-

(1) *Mémoires de Dangeau,* XVI, 381. — *Dictionnaire des Théâtres,* III, 75.

(2) *Seconde Lettre historique sur la Comédie-Italienne* par M. de Charny ; Paris, Prault.

ronnée d'une guirlande de lierre et tenant un masque à la main. Cette figure, de grandeur naturelle, était accompagnée de quatre médaillons représentant Aristophane, Eupolis, Cratinus et Plaute. En haut de la toile on voyait un soleil, et plus bas ces mots latins

Qui quærit alia his
Malum videtur quærere [1].

L'année même de leur installation à Paris, les comédiens italiens rédigèrent les statuts de leur troupe et les firent approuver par le régent. On voit par ce règlement que Louis-André Riccoboni dit *Lelio* avait

(1) *Journal de Paris* du 26 juillet 1777. On dira de suite, pour épuiser cette question de l'ornementation du rideau de la Comédie-Italienne, qu'en 1724 on supprima les mots latins cités plus haut et qu'on les remplaça par ce fragment d'un vers d'Horace... *Sublato jure nocendi.* Ce changement fut effectué à la suite de la représentation d'une comédie intitulée *les Anonymes,* dont l'auteur est resté inconnu et qui était une satire contre plusieurs personnages que le public devina. Soit que la satire fut mauvaise, soit que ceux qu'elle attaquait ne méritassent pas cet outrage, la pièce tomba et les comédiens italiens, attribuant cette chute aux railleries qu'elle contenait, protestèrent de l'honnêteté de leurs intentions par cette inscription nouvelle qu'ils firent mettre sur leur toile.

Enfin, en 1760, les comédiens firent peindre sur leur rideau la muse de leur théâtre tenant un écusson où se trouvait l'ancienne devise due à Santeul : *Castigat ridendo mores,* et sur une guirlande placée au-dessous, ces mots : *Pastorum carmina ludo.* (*Les Spectacles de Paris,* 1761.)

la haute main sur tout ce qui concernait le répertoire et la distribution des rôles, que Jean Bissoni dit *Scapin* était le caissier de la Société, mais qu'il ne pouvait faire aucune dépense sans l'autorisation de l'un de ses camarades, changé de mois en mois et chargé de surveiller les intérêts communs, et qu'enfin le soin de vérifier tous les mémoires auxquels donnaient lieu les représentations des comédies nouvelles était remis à Pierre Alborghetti dit *Pantalon* et à François Materazzi dit *le Docteur* [1].

Cependant la vogue des nouveaux comédiens italiens ne se soutint que peu de temps. On se lassa des pièces italiennes, qu'ils interprétaient du reste dans la perfection, mais que la majorité des spectateurs, surtout les femmes, ne comprenaient plus.

Ils reprirent alors plusieurs comédies françaises du répertoire de l'ancienne Comédie-Italienne, mais le goût avait changé. Les grossièretés dont ces ouvrages étaient remplies et qui avaient fait rire autrefois ne réussirent en aucune façon. Les comédiens songeaient alors à quitter tout à fait Paris quand ils eurent l'idée d'essayer un genre de pièces qui tiendrait en quelque

(1) *Appendice,* document coté III.

sorte le milieu entre les comédies françaises et italiennes et dans lequel pourraient être utilisés les caractères italiens dont ils portaient le nom.

La première pièce entièrement française qui fut jouée à la nouvelle Comédie-Italienne est d'Autreau. Elle est en trois actes, en prose, et a pour titre : *le Naufrage au Port-à-l'Anglais, ou les Nouvelles Débarquées.* Elle fut représentée le 25 avril 1718 et obtint un grand succès, dont le résultat fut de fixer définitivement à Paris les comédiens italiens.

Rassurés désormais sur l'avenir de leur théâtre, ils s'occupèrent alors de régulariser leur situation financière. Le 27 octobre 1719, ils se réunirent chez un notaire et dressèrent un acte dans lequel ils expliquèrent que leur installation à l'Hôtel de Bourgogne avait nécessité une dépense de 100,000 livres. Ils étaient parvenus à payer cette somme énorme au moyen des produits de leur exploitation, ce qui, naturellement, avait diminué la part de chacun d'eux dans les bénéfices. Or, si l'un d'entre eux se retirait ou décédait, il perdrait la portion pour laquelle il était intervenu dans les frais; en outre, le nouvel acteur qui lui succéderait profiterait, lui, de ces dépenses auxquelles il n'avait en rien participé. Certes, on pourrait exiger du nouvel

arrivant une somme d'argent quelconque en compensation, mais cela pouvait faire naître des contestations qu'il valait mieux prévenir en fixant actuellement un chiffre qui représenterait la portion de chaque comédien dans les dépenses faites. Ces préliminaires posés, il fut déclaré que les comédiens étant au nombre de douze, car depuis leur arrivée à Paris Ursule Astori dite *Isabelle,* dite *la Cantarina,* avait été reçue définitivement dans la troupe, et Pierre-François Biancolelli dit *Dominique,* dit *Trivelin,* venait d'y être engagé, on réduirait, pour la commodité du partage, les dépenses à 96,000 livres, et que la portion de chaque acteur serait fixée à 8,000 livres.

En conséquence, il fut établi qu'en cas de retraite ou de décès, chacun des comédiens aurait droit à 8,000 livres, et que son remplaçant devrait verser à son entrée, dans la caisse de la Société, pareille somme qui lui serait rendue également, à lui-même en cas de retraite, à ses héritiers en cas de mort.

Cet acte notarié fut homologué le 13 décembre suivant par le Parlement de Paris[1].

---

(1) *Appendice,* document coté V. Malheureusement, peu d'années après, les comédiens cessèrent de se conformer aux règles prescrites par cet acte. Il en résulta que leurs dettes s'augmentèrent dans une

Les comédiens de la nouvelle troupe italienne étaient souvent appelés à jouer devant la cour, et comme ils n'étaient pas pensionnaires du roi, le duc d'Orléans prit, le 31 mars 1718, une décision par laquelle une somme de 400 livres leur fut attribuée pour chaque représentation qu'ils donneraient devant le monarque[1].

Ce ne fut qu'en 1723, après la mort du duc d'Orléans, qu'ils obtinrent le tire de comédiens ordinaires du roi, avec une pension de 15,000 livres, et qu'ils passèrent sous l'administration supérieure des premiers gentilshommes de la Chambre.

Aussitôt ils firent poser sur la porte de leur théâtre les armes de France et au-dessous un marbre noir portant en lettres d'or cette inscription : *Hoſtel des Comédiens ordinaires du Roy, entretenus par Sa Majeſté, rétablis à Paris en l'année MDCCXVI*[2].

Deux ans auparavant, en 1721, les Italiens, dont la

---

proportion considérable et qu'ils durent, pour les acquitter, s'imposer de lourds sacrifices qui élevèrent successivement le fonds qu'ils avaient versé de 8,000 livres à 11,000 livres, puis, comme on le voit dans un acte notarié du 29 avril 1754, à 15,000 livres. Ainsi, à partir de 1754, chaque comédien nouveau dut verser à la caisse de la Société 15,000 livres s'il était admis à part entière, 7,500 livres à demi-part, et 3,552 livres 5 sols à quart de part. (Voyez *Appendice,* document coté XI.)

(1) *Archives nationales,* O[1], 848.

(2) *Calendrier historique des Théâtres ;* Paris, 1751.

salle était désertée pendant les mois d'août et de septembre, époque de la foire Saint-Laurent où les spectacles forains retenaient la foule, prirent la résolution d'ouvrir un théâtre au faubourg Saint-Laurent durant l'été et de lutter à outrance avec les danseurs de corde et les joueurs de marionnettes.

Cet essai, continué pendant trois années, leur réussit peu et ils durent revenir à l'Hôtel de Bourgogne après avoir renoncé à cette idée d'un théâtre d'été [1].

Aux pièces italiennes qui faisaient le fond de leur répertoire, aux comédies purement françaises introduites en 1718, ils avaient ajouté, dès 1719, des parodies. Ce fut surtout à Voltaire qu'ils s'en prirent et ils parodièrent

(1) *Les Spectacles de la Foire,* par Émile Campardon, I, 212. — Sur leur théâtre du faubourg Saint-Laurent les comédiens italiens donnaient non-seulement des pièces italiennes et françaises, mais encore, avec la permission de l'autorité, ils avaient ouvert un bal public, ainsi que le constate le document suivant : « *Ordonnance pour l'établiſſement d'une garde pour le bal au théâtre des comédiens italiens à la Foire Saint-Laurent.* Sa Majeſté ayant permis à la troupe des comédiens italiens de donner des bals publics dans leur ſalle à la foire Saint-Laurent, ils auroient ſupplié Sa Majeſté leur accorder une garde pour prévenir les déſordres qui pourroient y arriver. A quoi ayant égard, Sa Majeſté a ordonné et ordonne au lieutenant criminel de robe courte de détacher un lieutenant, des exempts et trente archers de ſa compagnie pour faire gardes les jours que ſe donneront les bals et y maintenir le bon ordre et la ſûreté publique. Fait à Paris, le 24 juillet 1721. » (*Archives nationales,* O[1], 65.)

successivement *Œdipe* par l'*Œdipe travesti* de Pierre-François Biancolelli dit *Dominique; Mariamne* par le *Mauvais Ménage* de Legrand; *Brutus* par *Bolus* de Dominique et de Jean-Antoine Romagnesi; *Zaïre* par *Arlequin au Parnasse, ou la Folie de Melpomène,* de l'abbé Nadal, et par les *Enfants trouvés, ou le Sultan poli par l'Amour,* de Dominique, Romagnesi et Riccoboni, et enfin le *Temple du goût* par le *Temple du goût* de Nivault et de Romagnesi [1].

Il faut aussi mentionner parmi les ouvrages de ce genre qui eurent le plus de succès *Agnès de Chaillot,*

(1) Ces parodies indignaient Voltaire qui en parle avec une amertume mal déguisée dans sa correspondance. Le 15 décembre 1732 il écrit à M. de Cideville : « On a joué depuis peu aux Italiens deux critiques de *Zaïre;* elles ſont tombées l'une et l'autre, mais leur humiliation ne me donne pas un grand amour-propre, car les Italiens pourroient être de fort mauvais plaiſans ſans que *Zaïre* en fût meilleure. » L'année ſuivante, à propos de la parodie du *Temple du goût,* il s'adresse en ces termes à Thierrot : « On joue à la Comédie-Italienne le *Temple du goût;* la malignité y fera aller quelques jours et la médiocrité de l'ouvrage le fera enſuite tomber de lui-même. Il eſt d'un auteur inconnu (Nivault) et corrigé par Romagneſi, auteur connu et qui écrit comme il joue. Si Aristophane a joué Socrate, je ne vois pas pourquoi je m'offenſerois d'être barbouillé par Romagneſi. »

Enfin, en 1748, Voltaire apprenant que sa tragédie intitulée *Sémiramis* allait être parodiée à la Comédie-Italienne, adressa à la reine Marie Leczinska une lettre pressante pour détourner le coup qui le menaçait et obtint que la pièce ne serait pas représentée. (Voyez, sur la parodie du *Temple du goût,* à l'*Appendice,* le document coté VI.)

parodie, par Legrand et Dominique, de l'*Inès de Castro* de Lamotte.

En même temps que ces parodies, dont quelques-unes sont véritablement très-amusantes, les comédiens italiens représentaient des pièces d'un mérite plus réel. Marivaux faisait jouer *Arlequin poli par l'Amour,* la *Surprise de l'Amour,* les *Jeux de l'Amour et du Hasard,* les *Fausses Confidences,* l'*Épreuve,* etc., et grâce au talent de Mme Balletti, la fameuse Silvia, il attirait la foule à l'Hôtel de Bourgogne. Après les fines comédies de Marivaux le public applaudissait encore *Arlequin sauvage* et *Timon le Misanthrope* de De Lisle, où Thomas-Antoine Visentini dit *Thomassin,* le célèbre Arlequin, se montrait si plaisant; la *Veuve à la mode* et le *Sylphe* de Saint-Foix; *Arlequin Hulla* de Romagnesi; le *Je ne sais quoi* et la *Surprise de la haine* de Boissy.

La Comédie-Italienne, on le voit, en était arrivée peu à peu à représenter tous les genres: les pièces absolument italiennes, les pièces italiennes dans lesquelles étaient intercalées des scènes françaises, les comédies françaises suivies presque toutes d'un divertissement dansé et chanté, et enfin, en 1743, dans la comédie d'Avisse, intitulée *les Petits-Maîtres,* elle introduisit des feux d'artifices préparés par les frères Ruggieri.

Ces empiétements réels sur le répertoire des autres théâtres royaux suscitèrent aux comédiens italiens de nombreuses tracasseries. La Comédie-Française prit l'initiative et fit défendre les parodies; quant à l'Académie royale de musique, elle fit dresser, par un commissaire au Châtelet, plusieurs procès-verbaux des contraventions commises par les comédiens italiens et les déféra au Conseil d'État où ils furent condamnés à 10,000 livres d'amende[1].

Cependant, depuis 1716, de nombreux changements s'étaient opérés dans le personnel de la troupe. A l'Arlequin Thomassin, l'idole des Parisiens, décédé en 1739, avait succédé, en 1741, Charles-Antoine Bertinazzi dit *Carlin* qui, dès le principe, avait conquis à son tour les suffrages des spectateurs. Le genre italien, de jour en jour moins goûté, était soutenu par son talent et par la verve surprenante de Mlles Coralie et Camille Véronèse, comédiennes aussi distinguées que danseuses charmantes.

Dans les pièces françaises on applaudissait Antoine-Étienne Balletti, fils de Mario et de Silvia, qui, né à Paris, parlait très-bien le français; Charles-Raymond

(1) *Appendice*, documents cotés VI, VII, VIII, IX, X et XI.

Rochard de Bouillac, ancien magistrat devenu comédien; Jean-Baptiste-François Dehesse, qui jouait les valets et réglait les divertissements; Mlle Marie-Thérèse Biancolelli, et surtout Mme Favart, dont le mari composait, pour la Comédie-Italienne, un grand nombre de pièces avec vaudevilles très-appréciées du public.

Toutefois, en 1760, malgré tous ces éléments de succès et en dépit de recettes considérables, les comédiens italiens se trouvèrent endettés de 400,000 livres [1]. La mauvaise administration de leur théâtre, insuffisamment surveillé par les premiers gentilshommes de la chambre du roi, était la seule cause de cette malheureuse situation financière. Néanmoins, malgré le chiffre élevé de cette dette, il leur fallut, cette année-là, faire encore de nouvelles dépenses, car la salle de l'Hôtel de Bourgogne menaçait ruine et demandait des réparations urgentes. Pendant qu'on y procédait, la Comédie-Italienne se transporta sur le boulevard du Temple et s'installa provisoirement dans un local précédemment occupé par Antoine Fouré, peintre et entrepreneur de spectacles, qui venait d'y faire jouer avec un grand

(1) *Appendice,* document coté XVIII.

succès une pièce à machines de Servandoni : *la Descente d'Énée aux Enfers.*

Ce fut sur ce théâtre, où les comédiens donnèrent aussi, comme autrefois à la foire Saint-Laurent, des bals publics, qu'eut lieu, le 26 juillet, le début de Joseph Caillot, le meilleur chanteur qui se soit fait entendre à la Comédie-Italienne.

Au mois d'octobre, ils reprirent possession de l'Hôtel de Bourgogne entièrement restauré.

L'année suivante fut pour eux très-brillante, grâce à Caillot et aux débuts de Mlle Marie-Thérèse Villette, mariée plus tard à Jean-Louis Laruette. En outre, plusieurs pièces nouvelles : *Soliman second, ou les Sultanes,* de Favart, les *Caquets* de Riccoboni fils, *Sancho Pança* de Poinsinet, musique de Philidor, et surtout *Annette et Lubin* de Mme Favart et L....., attirèrent la foule dans leur salle. Ils purent même payer en partie leurs dettes.

Cependant ils s'aperçurent que leurs pièces italiennes étaient tout à fait usées et qu'il fallait absolument les renouveler. Par l'intermédiaire de l'un d'eux, François-Antoine Zanuzzi, qui jouait les amoureux dans le genre italien, ils s'adressèrent alors au célèbre auteur dramatique Charles Goldoni, et lui firent proposer un

engagement de deux années pendant le cours duquel il écrirait pour leur théâtre un certain nombre de comédies italiennes nouvelles.

Goldoni accepta, et dès l'année 1762, il fit représenter plusieurs pièces qu'on applaudit plus par égard pour son talent que par conviction, car un événement beaucoup plus important préoccupait alors le public de la Comédie-Italienne.

En effet, au commencement de cette même année 1762, les comédiens avaient obtenu au prix de sacrifices pécuniaires importants la suppression de l'Opéra-Comique, spectacle forain alors très en vogue, et la réunion de son répertoire à la Comédie-Italienne. De plus, les meilleurs sujets de l'Opéra-Comique, parmi lesquels on citait surtout Jean-Baptiste Guignard dit *Clairval* et Jean-Louis Laruette, avaient été engagés dans la troupe italienne, et ce n'était pas sans une vive curiosité qu'on attendait leur début[1].

Il eut lieu le 3 février 1762 dans *Blaise le Savetier,* paroles de Sedaine, musique de Philidor, et dans *On*

(1) *Les Spectacles de la Foire,* II, 197 et suiv. — Le privilége de l'Opéra-Comique appartenait à l'Académie royale de musique qui en fit la cession à la Comédie-Italienne par un bail renouvelable au bout d'un certain nombre d'années.

ne s'avise jamais de tout, paroles de Sedaine, musique de Monsigny, au milieu d'un concours prodigieux de monde et devant une salle louée depuis plusieurs jours jusqu'au paradis [1].

Cette année-là, chaque comédien italien, reçu à part entière, toucha 11,500 livres.

Par la réunion de l'Opéra-Comique, la Comédie-Italienne se trouva légalement en possession du droit de chanter. Ce droit, bien qu'il ne lui appartînt pas auparavant, elle en usait pourtant, car on a vu que depuis son rétablissement elle n'avait cessé de donner dans ses pièces une part de jour en jour plus large à la musique et que les comédies avec vaudevilles avaient fini par envahir presque entièrement son répertoire.

L'année suivante, les recettes s'élevèrent au chiffre énorme de 700,000 livres [2]; cette hausse ne fut pas attribuée seulement à la réunion de l'Opéra-Comique, mais aussi à l'incendie de l'Académie royale de musique, par suite duquel un grand nombre d'habitués de ce théâtre vinrent grossir le public de la Comédie-Italienne.

(1) *Mémoires secrets,* I, 35.
(2) *Appendice,* document coté XVIII.

En 1763, les parts entières montèrent à 15,000 livres[1]. A partir de cette époque, la recette baissa sensiblement tout en se maintenant pourtant à un taux rémunérateur; mais en 1767 on constata une diminution de 80,000 livres sur les deux exercices précédents, et enfin, en 1768, les frais surpassant les bénéfices, les comédiens furent obligés de contracter un emprunt de 50,000 livres.

Cette situation les fit réfléchir et ils l'attribuèrent, on ne sait véritablement pourquoi, à leurs anciennes comédies françaises trop usées et trop connues et dont l'annonce seule mettait, selon eux, les spectateurs en fuite. Aussi l'année suivante, à la clôture de Pâques, malgré les observations des acteurs qui jouaient dans ces pièces[2], ils supprimèrent absolument les comédies françaises et ne représentèrent plus que des pièces italiennes et des pièces françaises avec vaudevilles et ariettes, auxquelles ils donnèrent tous leurs soins et qui leur occasionnèrent de grandes dépenses en habits, en décors et en figuration.

A cette époque, c'était encore Charles-Antoine Bertinazzi dit *Carlin* qui était le meilleur interprète des

(1) *Mémoires secrets,* II, 57.

(2) *Appendice,* document coté XVI.

pièces italiennes, où il était habilement secondé par Antoine Mattiucci dit *Collalto,* qui remplissait les rôles de Pantalon, et par Antoine-François Zanuzzi. Quant au personnel féminin du genre italien, il avait pour principale actrice Mlle Zanerini-Bianchi dite *Argentine* qui avait succédé, dans l'emploi des soubrettes, à Mlle Camille Véronèse, décédée en 1768.

Le répertoire des pièces chantées était fourni en grande partie, pour les paroles, par Anseaume, Favart, Marmontel et Sedaine, et par Duni, Grétry, Philidor et Monsigny pour la musique. C'est à eux qu'on doit les ouvrages suivants, dont le souvenir est gravé dans toutes les mémoires : *le Peintre amoureux de son modèle, Blaise le savetier, le Maréchal ferrant, la Fée Urgèle, les Moissonneurs, le Tableau parlant, Zémire et Azor, Rose et Colas, le Déserteur,* etc. Ces jolies pièces étaient admirablement jouées par ceux des comédiens dont on a vu plus haut les noms et par Mmes Billioni, Trial, Colombe l'aînée, Dugazon et Desbrosses.

Pendant dix années, la Comédie-Italienne resta fidèle au genre qui vient d'être indiqué; mais, en 1779, elle dut obéir à un revirement de l'opinion publique qui réclamait à grands cris la reprise des comédies françaises. Il n'y avait pas à hésiter, car alors s'agitait aussi

la question de l'établissement d'un second théâtre français destiné à des ouvrages de cette nature, et ce théâtre eût été infailliblement une concurrence sérieuse pour la Comédie-Italienne. Les comédiens se hâtèrent donc de remettre à leur répertoire les comédies françaises supprimées et d'y faire jouer les meilleurs artistes de leur personnel devenu presque entièrement lyrique[1], auquel ils adjoignirent entre autres : Gabriel-François Raymond, Valleroi et Mmes Pitrot de Lancy et Verteuil.

A la même époque, ils passèrent, avec l'Académie royale de musique, un nouveau bail du privilége de l'Opéra-Comique dont ils devaient jouir pendant trente ans, du 1er janvier 1780 au 1er janvier 1810.

L'année 1780 vit la suppression absolue du genre italien, dont le public ne voulait plus entendre parler à aucun prix et que Carlin, vieillissant, fut impuissant à sauver. Le succès passager obtenu en 1773 par la jolie pièce italienne de Collalto, *les Trois Jumeaux vénitiens*, avait retardé quelque temps cette décision qui s'imposait tous les jours davantage et à laquelle il fallut se résoudre à la clôture de Pâques, en 1780, époque où

(1) *Appendice,* documents cotés XVIII et XX.

les acteurs du genre italien reçurent leur congé de retraite [1].

De plus, un arrêt du Conseil d'État, en date du 25 décembre 1779, mais dont l'effet ne devait avoir lieu qu'à cette même date de Pâques de l'année 1780, déclara l'ancienne troupe italienne supprimée et anéantie. Le même arrêt ordonna, en outre, qu'une nouvelle troupe italienne serait formée au moyen des acteurs et actrices jouant déjà dans les comédies françaises et dans les pièces chantées, qui devaient, dans la nouvelle Société, garder le rang qu'ils occupaient dans l'ancienne et jouir des mêmes parts ou portions de part dont ils jouissaient auparavant, ainsi que des droits à la pension de retraite qui y étaient attachés [2].

Le titre de Comédie-Italienne, que continua à porter le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, ne constatait donc plus qu'un souvenir puisqu'on ne devait plus y représenter désormais que des pièces exclusivement françaises, comédies, drames et opéras comiques.

Mais bientôt la salle même, qui abritait depuis si longtemps les comédiens italiens, fut abandonnée par eux.

(1) *Appendice*, document coté XXII.
(2) *Appendice*, document coté XXIII.

En vertu de lettres patentes du 14 octobre 1780 ils allèrent s'établir dans un local que construisit pour eux, dans le jardin de l'Hôtel de Choiseul, l'architecte Heurtier. On donna aux rues nouvelles qui longeaient le bâtiment les noms de Marivaux et de Favart, ces deux gloires de la Comédie-Italienne, et dans l'usage ordinaire le nouveau théâtre fut généralement appelé salle Favart ou Théâtre-Italien.

Ce fut le lundi 28 avril 1783 que les comédiens du roi de la troupe italienne inaugurèrent, en présence de la reine Marie-Antoinette, leur salle par la première représentation de *Thalie au nouveau théâtre,* prologue en un acte, en prose et en vers, mêlé de vaudevilles et d'ariettes, de Sedaine, musique de Grétry, et par la reprise des *Événements imprévus*, comédie en trois actes mêlée d'ariettes, de d'Hèle, musique de Grétry.

Le prix des places était ainsi fixé :

Orchestre où les dames étaient admises. . . .	6 livres.
Balcon	6 livres.
Amphithéâtre.	6 livres.
Premières loges.	6 livres.
Deuxièmes loges	3 livres.
Galeries tournantes au 4e	1 livre 16 sols.
Parterre.	1 livre 4 sols.

Il y avait en outre ce qu'on appelait les petites loges,

qui étaient louées à l'année et où le public ordinaire n'était pas admis[1].

Un auteur dont les pièces étaient alors très-applaudies à la Comédie-Italienne, Augustin de Piis, proposa à cette époque d'établir, sur le frontispice extérieur du nouveau théâtre, un cadran solaire au-dessus duquel serait placée la tête de Phœbus avec cette légende : *Intus Apollo, Sol extra,* et aux côtés duquel on inscrirait, sur deux colonnes, ces vers :

Sous mes deux noms dans ces demeures,
Marquant tour à tour mon pouvoir,
A midi je fixe les heures
Que je fais oublier le soir[2].

Comme il a été dit plus haut, les comédiens du roi de la troupe italienne ne représentèrent à la salle Favart que des ouvrages français, comédies ou drames, où se distinguèrent notamment : Pierre-Philibert Granger, Jean-René Lecoupay de la Rosière dit *Rosière,* Mmes Gontier et Raymond, et des opéras comiques parmi lesquels il faut citer *Richard Cœur-de-Lion,* paroles de Sedaine, musique de Grétry, et *Nina,*

(1) *Journal de Paris,* 25 avril 1783.
(2) *Journal de Paris,* 22 mars 1784.

ou la Folle par amour, paroles de Marsollier des Vivetières, musique de Dalayrac.

La troupe lyrique de la Comédie-Italienne s'augmenta, à cette époque, de plusieurs artistes d'un grand mérite : Mmes Saint-Aubin, Crêtu et Renaud.

Les événements du 10 août 1792 firent perdre aux acteurs de la salle Favart leur titre de comédiens du roi et la pension qui y était attachée.

En 1793, leur théâtre fut appelé Théâtre de l'Opéra-Comique national, désignation qu'il garda pendant les dernières années du XVIIIe siècle.

En 1801, à la suite de désastres financiers, la troupe de la salle Favart, où jouaient encore un certain nombre d'artistes de l'ancienne Comédie-Italienne, fusionna avec une troupe rivale qui donnait ses représentations dans la salle Feydeau, et ce fut alors que se fonda le théâtre encore connu aujourd'hui sous le nom d'Opéra-Comique[1].

Paris, 11 décembre 1877.

(1) A. Thurner : *les Transformations de l'Opéra-Comique,* p. 164.

A

ADAMI (Patricia), dite Diamantine.

Voy. Lolli (Jean-Baptiste-Ange-Augustin).

ADELINE COLOMBE (Marie-Madeleine ROMBOCOLI-RIGGIERI, dite).

Voy. Colombe la Jeune (Marie-Madeleine Rombocoli-Riggieri, dite).

ALBORGHETTI (Pierre), dit Pantalon. Né à Venise vers 1675.

Pierre Alborghetti fit partie de la nouvelle troupe italienne recrutée par les ordres du duc d'Orléans, régent, et qui vint s'établir à Paris en 1716, sous la conduite de Louis-André Riccoboni, dit Lelio. C'était, suivant un contemporain, un excellent artiste; il jouait ordinairement dans les pièces italiennes en habit de noble vénitien, et, sous le masque, il paraissait inimitable. Alborghetti mourut à Paris, le 4 janvier 1731, après une longue maladie, et

fut inhumé à Saint-Eustache, sa paroisse, après avoir reçu tous les sacrements de l'Église, laissant la réputation d'un bon comédien et d'un homme d'une probité reconnue.

Une note anonyme, mais qui émane, selon toute probabilité, de Thomas-Simon Gueullette, substitut du procureur du Roi au Châtelet de Paris et auteur dramatique assez estimable (1), donne quelques détails intéressants sur Alborghetti; elle est insérée dans le *Dictionnaire des Théâtres* des frères Parfaict et est conçue en ces termes :

Pietro Alborghetti, qui jouoit le rôle de *Pantalon* avec beaucoup d'intelligence, étoit un grand homme maigre et d'une humeur très-gaie ; il avoit une femme aimable qui ne jouoit pas la comédie et qui étoit très-ſage ; elle pouvoit avoir 40 ans. On dit que dans le particulier ſon mari avoit d'aſſez mauvaiſes façons pour elle, ſans pourtant la maltraiter. Alborghetti ayant été attaqué de la maladie dont il mourut, je l'allois voir ſouvent et je lui fis des reproches au ſujet des duretés qu'il avoit eues pour ſa femme. Il en témoigna beaucoup de regret et lui donna des marques véritables de ſon repentir. Je le vis le jour qu'il reçut ſes ſacremens. Il me propoſa de faire ſon teſtament, ajoutant qu'il ſouhaitoit de me faire ſon légataire univerſel, eſpérant que j'en uſerois bien avec ſa femme. Je lui demandai s'il n'avoit perſonne en qui il eût pleine confiance. Il me nomma Thomaſſin ; je lui dis qu'il ne pouvoit pas mieux choiſir. Il fit ſon teſtament et mourut très-chrétiennement. Tout ſon bien conſiſtoit dans ſon mobilier et dans la part qu'il avoit dans la troupe. Je me trouvai à l'aſſemblée le lendemain de ſa mort et j'appris à Thomaſſin qu'il étoit légataire univerſel du défunt. Il en fut ſurpris, mais il en prit ſon parti ſur-le-champ et alloit s'expliquer lorſque je lui fermai la bouche en lui diſant que ce n'étoit pas le tems de développer ſes intentions et qu'il n'avoit qu'à aller voir le procureur de la troupe. Enfin l'inventaire d'Alborghetti fut fait : un frère qu'il avoit et qui vint à Paris conſentit à l'exécution du teſtament. Thomaſſin, après ſon départ, s'arrangea avec la veuve qui fut très-contente de ſes bons procédés.

(1) Voici la liste des ouvrages que Gueullette a fait représenter à la Comédie-Italienne : 1° *les Comédiens par hasard,* comédie italienne, mêlée de scènes françaises, en trois actes, le 15 mars 1718 ; non imprimée ; 2° *Arlequin-Pluton,* comédie italienne, mêlée de scènes françaises, avec des divertissements, 19 janvier 1719 ; non imprimée ; 3° *le Trésor supposé,* comédie en trois actes, en prose, avec divertissements, 7 février 1720 ; Paris, Briasson ; 4° *l'Amour précepteur,* comédie en trois actes, en prose, suivie d'un divertissement, 25 juillet 1726 ; Paris, Briasson ; 5° *l'Horoscope accompli,* comédie en prose, en un acte, suivie d'un divertissement, 16 juillet 1727 ; Paris, Briasson.

La femme de Pierre Alborghetti, nommée par erreur Vicence de Galinberti, dans le document transcrit plus bas, s'appelait en réalité Vincence Gallini-Berttoï; elle épousa en secondes noces un comédien italien, François Materazzi, dit le Docteur.

(*Mercure de France*, janvier 1731. — *Dictionnaire des Théâtres*, I, 31.)

1724. — Mars.

Lettres de naturalité accordées à Pierre Alborghetti, dit Pantalon, et à Vicence de Galinberti, sa femme.

Louis par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous préſens et à venir ſalut : Nos bien-aimés Pierre Alborghetti, l'un des comédiens de la troupe italienne établie en notre bonne ville de Paris, et Vicence de Galinberti, ſa femme, natiſs l'un et l'autre de Veniſe, faiſant profeſſion de la religion catholique, apoſtolique et romaine, nous ont fait repréſenter qu'ils ſont réſolus de fixer leur demeure et de finir leurs jours en notre royaume, mais que pour participer aux avantages et aux droits dont jouiſſent nos vrais et originaires ſujets et regnicoles, ils ont beſoin de nos lettres de naturalité qu'ils nous ont très-humblement fait ſupplier de leur accorder ; à ces cauſes, voulant favorablement traiter les expoſans, nous avons de notre grâce ſpéciale, pleine puiſſance et autorité royale, reconnu, cenſé, tenu et réputé et par les préſentes, ſignées de notre main, reconnoiſſons, cenſons et réputons leſdits Pierre Alborghetti et Vicence de Galinberti pour nos vrais et originaires ſujets et regnicoles, voulons et nous plaît que comme tels ils puiſſent et qu'il leur ſoit loiſible de s'établir et demeurer en telles villes et lieux de notre royaume, pays, terres et ſeigneuries de notre obéiſſance que bon leur ſemblera et qu'ils jouiſſent des privilèges, franchiſes et libertés dont jouiſſent nos vrais et originaires ſujets et regnicoles...., à la charge de finir leurs jours en notre royaume dont ils ne pourront ſortir ſans notre permiſſion expreſſe et par écrit, etc.

Donné à Verſailles au mois de mars l'an de grâce 1724 et de notre règne le neuvième.

Signé : Louis, et sur le repli : Par le Roi : Phélypeaux.

(*Archives nationales*, K, 175.)

Voy. Materazzi (François) ; Riccoboni (Louis-André).

ARGENTINE (Mlle ZANERINI-BIANCHI, dite).

Voy. ZANERINI-BIANCHI.

ARLEQUIN. « Son caractère eſt celui d'un valet ignorant et ſimple dans le fond, mais qui fait tout ſon poſſible pour avoir de l'eſprit et pouſſe cette envie juſqu'à la malice. Il eſt gourmand, poltron, fidèle, actif et par crainte ou par intérêt ; il entreprend toutes ſortes de fourberies et d'impoſtures. C'eſt un caméléon qui prend toutes les couleurs. Il doit exceller dans les impromptus, et la première choſe furtout que le peuple demande, c'eſt de ſavoir ſi l'arlequin eſt agile, s'il ſaute, s'il danſe, s'il fait des culbutes. »

(*Calendrier historique des Théâtres.* Paris, Cailleau, 1751.)

Voy. BERTINAZZI (CHARLES-ANTOINE) ; BIANCOLELLI (DOMINIQUE) ; BIGOTTINI ; CORALI ; GHÉRARDI (ÉVARISTE) ; MARIGNAN ; THOMASSIN (THOMAS-ANTOINE VISENTINI, dit) ; THOMASSIN (GUILLAUME-ADRIEN VISENTINI, dit).

ASTORI (URSULE), dite ISABELLE, dite LA CANTARINA.

Voy. STICOTTI (FABIO).

ASTRODI (ROSALIE), née vers 1733 d'un père attaché à l'orchestre de la Comédie-Italienne et d'une mère qui avait joué non sans succès en 1729, sur la même scène, les rôles d'*amoureuses*.

Mlle Rosalie Astrodi n'était âgée que de onze ans quand elle débuta à la Comédie-Italienne, le 30 avril 1744, par le rôle de

Florine dans l'*Ile des Talents*, comédie française en un acte, en vers libres, par Fagan (1). Le souvenir de sa mère, sa grande jeunesse, le goût et l'intelligence précoces dont elle fit preuve en chantant quelques couplets, la firent accueillir favorablement.

Avec le temps elle se forma et devint bonne actrice; en 1752, elle était en possession de l'emploi des *amoureuses* et des *soubrettes,* dont elle s'acquittait au gré du public, se montrait bonne musicienne et dansait en outre gracieusement dans les ballets. Trois ans plus tard, en 1755, elle renonça au théâtre, peut-être à la suite de deux aventures galantes dont elle fut l'héroïne.

Mlle Astrodi, qui était fort belle personne, avait obtenu à la ville les mêmes succès qu'au théâtre et deux de ses liaisons surtout firent grand bruit à cause de la triste manière dont elles se terminèrent.

La première avec le comte d'Egmont, colonel de dragons et l'un des plus aimables seigneurs de la cour, qui mourut, dit-on, par suite d'excès commis avec elle, et l'autre, avec un officier aux gardes-françaises, M. Le Féron, qui l'enleva de Paris pour l'épouser, assurait-on, et qui ne revint avec elle dans la capitale que lorsqu'il n'eut plus d'argent. Cette incartade coûta cher au malheureux officier, car à son retour il fut emprisonné au For-l'Évêque, et le Dauphin exigea son renvoi du régiment des gardes.

Une sœur cadette de Rosalie Astrodi, nommée Marguerite, fit aussi partie, en qualité de danseuse, de la troupe italienne. Quoiqu'elle fût loin d'être jolie, elle n'en était pas moins, si l'on s'en rapporte au récit d'un contemporain, d'un extrême dévergondage.

---

(1) Cette pièce, suivie d'un divertissement, fut représentée pour la première fois à la Comédie-Italienne, le mardi 19 mars 1743. Elle a été imprimée à Paris, chez Briasson.

Un flatteur a consacré aux deux sœurs le quatrain suivant :

Que d'appas et de gentilleſſe
Brillent dans les ſœurs Aſtrodis !
On croit voir Flore et la Jeuneſſe
Des grâces diſputer le prix.

(*Calendrier historique des Théâtres*. Paris, Cailleau, 1751. — *Dictionnaire des Théâtres*, I, 319. — *Journal de Barbier*, III, 48. — *Mémoires de d'Argenson*, VIII, 258. — *Mémoires de Casanova*, édition Rozès, IV, 325.)

1750. — 4 septembre.

Deux laquais du comte d'Egmont qui portaient une lettre de leur maître à Mlle Astrodi, sont menacés, injuriés et frappés par le père et la mère de cette comédienne.

L'an 1750, le quatre ſeptembre, trois heures ou environ après midi, en l'hôtel et par-devant nous Jacques-François Charpentier, commiſſaire au Châtelet, ſont comparus les ſieurs Jean-François Carré et Iſaac-Marc Brouay, tous deux domeſtiques de M. le comte d'Egmont (1), demeurant en ſon hôtel rue Louis-le-Grand : leſquels nous ont fait plainte contre le ſieur Aſtrodi, muſicien à la Comédie-Italienne (2), demeurant rue de la Grande-Truanderie, et diſent que dans l'inſtant ayant été chargés de porter une lettre de mondit ſeigneur le comte d'Egmont pour la demoiſelle Aſtrodi et, en conſéquence de ſes ordres, s'étant rendus en la maiſon dudit ſieur Aſtrodi père, où demeure ladite demoiſelle, ils ont été fort ſurpris, après la remiſe de la lettre à ladite demoiſelle Aſtrodi, de voir ledit ſieur Aſtrodi ſortir de ſon cabinet au ſecond, ſe jeter ſur eux l'épée à la main et toute nue et dont il a bleſſé à la joue droite le ſieur Carré, a inſi qu'il nous eſt apparu par l'effuſion du ſang ; que, non content d'en avoir uſé ainſi, il a invectivé, conjointement avec la dame ſon épouſe (3),

(1) Gui-Félix Pignatelli, comte d'Egmont, né le 5 novembre 1720, marié, le 5 février 1744, à Amable-Angélique de Villars, à qui, s'il faut en croire Barbier, il communiqua plusieurs fois un mal honteux ; mort le 3 juillet 1753.

(2) Il jouait du violoncelle à l'orchestre de la Comédie-Italienne.

(3) Mme Astrodi avait joué les *amoureuses* à la Comédie-Italienne. En 1729, elle avait demi-part.

lesdits plaignans en leur disant qu'ils étoient bien malheureux d'apporter de pareilles dépêches et qu'il en auroit vengeance en les faisant assassiner tous les deux. Et comme les plaignans ont un intérêt sensible d'avoir raison de pareilles voies de fait et menaces contre eux exercées, ils ont été conseillés de venir nous rendre plainte.

Signé : CHARPENTIER.

(*Archives nationales*, Y, 12,039.)

AUDINOT (NICOLAS-MÉDARD), né à Bourmont en Lorraine le 8 juin 1732, mort à Paris le 21 mai 1801. Avant d'entrer à la Comédie-Italienne, dont il fit partie à deux reprises différentes, il fut d'abord musicien au concert de la ville de Nancy et chez le duc de Gramont, comédien de province et comédien forain au théâtre de l'Opéra-Comique qui se tenait alors aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent. Lorsqu'en 1762 l'Opéra-Comique eut été réuni à la Comédie-Italienne, Audinot entra à ce dernier théâtre, mais pour bien peu de temps, car l'année suivante il s'engagea dans la troupe qu'entretenait le prince de Conti. Quelques mois plus tard, le prince lui permit de rentrer à la Comédie-Italienne, et il y reparut, le 3 janvier 1764, dans *Blaise le savetier,* opéra comique, paroles de Sedaine, musique de Philidor. Les pièces où Audinot obtint le plus de succès sont : *le Maréchal-ferrant,* paroles de Quétant, musique de Philidor ; *le Jardinier et son seigneur,* paroles de Sedaine, musique de Philidor, et *le Diable à quatre,* paroles de Sedaine, avec des ariettes parodiées.

Audinot était grand et robuste, et ses meilleurs rôles étaient ceux où il représentait des gens du peuple.

Il ne resta que trois ans à la Comédie-Italienne, et devint en 1767 directeur du spectacle de Versailles et en 1769 entrepreneur de théâtres forains.

C'est lui qui est le fondateur du théâtre de l'Ambigu-Comique, qui subsiste encore aujourd'hui.

On lui attribue un opéra comique intitulé *le Tonnelier,* qui fut représenté en 1761.

(*Mémoires secrets,* I, 52. — *Les Spectacles de la Foire,* I, 29.)

I

1763. — 26 décembre.

Un ordre de début avec 600 livres d'appointements est promis à Nicolas-Médard Audinot.

M. le prince de Conti ayant permis au ſieur Audinot qui eſt à lui, d'entrer à la Comédie-Italienne ſur le pied de gagiſte avec les appointemens de 600 livres par mois pendant le temps qu'il jouera ſur leur théâtre, ſans prétendre à aucun payement pendant les abſences qu'il ſera obligé de faire, il lui ſera donné l'ordre de début.

Fait à Verſailles le 26 décembre 1763.

Signé : Le Duc de Duras.

(*Archives nationales,* O[1], 846.)

II

1764. — 1er janvier.

Le prince de Conti permet à Nicolas-Médard Audinot d'entrer comme gagiste à la Comédie-Italienne.

Je permets au ſieur Audinot de jouer comme gagiſte ſur le théâtre de la Comédie-Italienne pendant tout le temps où je n'ai pas beſoin de lui pour mes ſpectacles, n'entendant que cette permiſſion puiſſe le diſpenſer de mon ſervice et de reſter à mes campagnes pendant mes voyages.

A Verſailles le 1er janvier 1764.

Signé : L. F. de Bourbon.

(*Archives nationales,* O[1] 846.)

III

1764. — 29 août.

Nicolas-Médard Audinot, en sortant de jouer la comédie chez un particulier, au faubourg St-Honoré, prend un fiacre pour rentrer chez lui faubourg St-Denis ; mais à la Chaussée-d'Antin le cocher refuse d'aller plus loin et injurie Audinot qui le fait arrêter par la garde.

L'an 1764, le mercredi 29 août, quatre heures du matin, en notre hôtel et par-devant nous Jean-François Hugues, etc., eſt comparu ſieur François Le Blanc, ſergent de la garde de Paris, de poſte à Montmartre, lequel nous a dit et fait rapport qu'étant à ſon poſte il entendit de l'autre côté du boulevard crier à la garde ; qu'ayant couru aux cris il trouva un particulier qui lui dit d'arrêter un cocher de remiſe qui ne vouloit pas le mener chez lui quoiqu'il eût été loué pour cela ; qu'il l'a arrêté et conduit par-devant nous pour être ordonné ce que de raiſon.

Eſt auſſi comparu ſieur Nicolas Audinot, comédien italien ordinaire du Roi, demeurant à Paris rue du Faubourg-St-Denis, paroiſſe St-Laurent, lequel nous a rendu plainte contre le cocher arrêté par la garde et dit que, venant de jouer la comédie, faubourg St-Honoré, chez Mme la comteſſe de Langeac, il lui fut ordonné de ramener tous les acteurs chacun chez eux. En conſéquence le plaignant, ſon épouſe (1) et la demoiſelle ſa fille (2) montèrent dans ledit carroſſe et lorſqu'il fut ſur la Chauſſée-d'Antin, il dit qu'il n'iroit pas plus loin ; comme le plaignant ne pouvoit trouver d'autre carroſſe, il fut obligé d'ordonner audit cocher de le mener ; il n'en voulut rien faire, et le plaignant ſe trouva forcé de mener le carroſſe lui-même ; que ledit cocher voyant cela il ſe mit à crier au voleur, à la garde avec une telle violence qu'il éveilla tout le voiſinage ; que la garde étant ſurvenue, elle arrêta ledit cocher et le conduiſit par-devant nous où le plaignant s'eſt rendu pour nous rendre la préſente plainte.

Signé : Audinot.

Ayant fait comparoir par-devant nous ledit particulier arrêté, l'avons interpellé de ſes nom, ſurnom, qualité et demeure.

---

(1) Cette femme, dont l'union avec Audinot n'était pas légitime, se nommait Françoise Cailloux, dite Laprairie.

(2) Joséphe-Eulalie, née le 19 mars 1759. Elle devint par la suite une artiste de talent et fut attachée à l'Académie royale de musique.

A quoi il nous a répondu ſe nommer François Aufray dit La France, cocher de remiſe au ſervice du ſieur Bas, loueur de carroſſes, demeurant rue Froidmanteau.

Et à l'inſtant ledit Aufray ayant demandé excuſe audit ſieur Audinot et à ſa réquiſition nous l'avons fait relaxer.

Signé : HUGUES.

(*Archives nationales*, Y, 11,005.)

AURELIA (BRIGIDA BIANCHI, dite).

Voy. ROMAGNESI (MARC-ANTOINE).

AURELIO (BARTHOLOMEO RANIERI, dit).

Voy. CONSTANTINI (JEAN-BAPTISTE); FRACANZANI (MICHEL-ANGE).

B

BABET (Louise-Élisabeth-Charlotte VISENTINI, dite).

Voy. Thomassin (Thomas-Antoine Visentini, dit).

BABET LA CHANTEUSE (Elisabeth DANERET, dite).

Voy. Gherardi (Évariste).

BACELLI (Mme).

Voy. Zanerini-Bianchi.

BALLETTI (Antoine-Joseph-Jean-Gaëtan-Maximilien), dit Mario.

BALLETTI (Jeanne-Rose-Guyonne BENOZZI, femme de), dite Silvia.

Balletti, dit Mario, né à Munich vers 1692 et mort à Paris en

1762, vint en France en 1717 avec la nouvelle troupe italienne que Louis-André Riccoboni, dit Lelio, avait été chargé de recruter par le duc d'Orléans, régent. Balletti jouait convenablement les rôles de *seconds amoureux,* et il s'acquitta de cet emploi depuis 1716 jusqu'en 1757 à la satisfaction du public. A cette dernière époque il prit des rôles plus marqués et il appartenait encore au théâtre quand il mourut. Balletti, dit Mario, n'était pas seulement un comédien consciencieux, c'était aussi un parfait honnête homme, comme le dit un quatrain ainsi conçu :

Mario, que chacun renomme
Pour un acteur ingénieux,
Le rôle que tu fais le mieux,
C'eſt le rôle d'un galant homme.

Il avait épousé à la fin du mois de juin 1720, en l'église Saint-Germain de Drancy-le-Grand, près Paris, une de ses camarades, Jeanne-Rose-Guyonne Benozzi. Cette actrice, née à Toulouse vers 1701, était la fille de comédiens italiens nomades. Elle entra en 1716 dans la nouvelle troupe italienne qui vint alors jouer à Paris et y remplissait les rôles de *secondes amoureuses.* Au théâtre elle était connue sous le nom de Silvia, qu'elle a immortalisé. Ce fut surtout dans les pièces de Marivaux que se montra son inimitable talent, et pendant plus de quarante ans, elle occupa sans conteste le premier rang à la Comédie-Italienne.

En 1725, dans tout l'éclat de sa renommée, un auteur anonyme fit en ces termes l'éloge de cette actrice, dans une fable intitulée *Prothée* et qui fut insérée dans le *Mercure de France :*

Depuis qu'on a banni de la ſcène ennoblie
Le comique groſſier, les obſcènes couleurs

Des premiers pinceaux de Thalie ;
Depuis que l'eſprit ſeul produit les vrais acteurs ;
Qui de nos mœurs ſi bien nous traça la peinture,
Tant d'agrémens ſur la ſcène employa,
Sauva mieux l'art, rendit mieux la nature
Que fait l'aimable Silvia ?
D'un talent ſi nouveau je connois le modèle.
C'eſt un ſecret qu'Amour m'a déclaré
Non qu'en ce point le dieu m'ait préféré ;
A qui l'Amour ne parle-t-il point d'elle ?
Or voilà le ſecret, peut-il être ignoré ?
Sur une plage où règne Cythérée
Une des Grâces un beau jour
Se promenoit de ſes ſœurs ſéparée ;
Prothée alors parut aux rives d'alentour :
Il la voit, il la ſuit ; qui ne ſuivroit les Grâces ?
Elle fuit et le dieu de voler ſur ſes traces ;
Il approche et admire, héſite, oſe parler.
Avec colère Eglé répond à cet hommage ;
Le refuſer ſans ſe troubler
Peut-être auroit été d'un plus mauvais préſage.
Que fait Prothée ? Il change de langage,
Sait varier ſes ſoins, cache ſes déplaiſirs ;
Encore qu'amoureux, on ne réuſſit guère.
Devenez ſéduiſans, épargnez les ſoupirs,
Amans, tout eſt prouvé d'abord qu'on a ſu plaire.
Il plut auſſi ; bientôt un mutuel amour,
Dans le ſens des plaiſirs éterniſa leur chaîne.
Ce fut ainſi, pour l'honneur de la ſcène,
Que Silvia reçut le jour.
Qui pourroit s'y tromper ? Elle a du dieu ſon père
Cet ingénieux caractère
D'enjoûment, de variété
Et la naïveté de ſa charmante mère.

Arrivée à l'âge de 50 ans, Mme Balletti faisait encore illusion et s'identifiait parfaitement avec le personnage qu'elle représentait.

Un ami de son fils, qui la connut en 1751, a tracé d'elle un portrait qu'il est bon de reproduire ici :

Pendant le ſouper ma principale occupation fut d'étudier Silvia qui jouiſſoit de la plus grande réputation : je la jugeai au-deſſus de tout ce qu'on en publioit. Elle avoit environ 50 ans, la taille élégante, l'air noble, les manières aiſées, affable, riante, fine dans ſes propos, obligeante pour tout le monde, remplie d'eſprit et ſans le moindre air de prétention. Sa figure étoit une énigme, car elle inſpiroit un intérêt très-vif, plaiſoit à tout le monde, et malgré cela, à l'examen elle n'avoit pas un ſeul beau trait marqué : on ne pouvoit pas dire qu'elle fût belle, mais perſonne ſans doute ne s'étoit aviſé de la trouver laide. Cependant elle n'étoit pas de ces femmes qui ne ſont ni laides ni belles ; car elle avoit un certain je ne ſais quoi d'intervenant qui ſautoit aux yeux et qui captivoit. Mais qu'étoit-elle donc ? Belle, mais par des lois inconnues à tous ceux qui ne ſe ſentant pas entraînés vers elle par une force irréſiſtible qui les forçoit à l'aimer, n'avoient pas le courage de l'étudier et la conſtance de parvenir à la connoître.

Silvia fut l'idole de la France et ſon talent fut le ſoutien de toutes les comédies que les plus grands auteurs écrivirent pour elle et particulièrement Marivaux. Sans elle ſes comédies ne ſeroient pas paſſées à la poſtérité. On n'a jamais pu trouver une actrice capable de la remplacer, et pour qu'on la trouve il faut qu'elle réuniſſe en elle toutes les parties que Silvia poſſédoit dans l'art difficile du théâtre : action, voix, eſprit, phyſionomie, maintien et une grande connoiſſance du cœur humain. Tout en elle étoit nature, et l'art qui la perfectionnoit étoit toujours caché.

Silvia mourut à Paris le 16 septembre 1758, rue du Petit-Lion, et fut inhumée en l'église Saint-Sauveur, sa paroisse.

L'auteur de la *Correspondance littéraire*, Grimm, qui n'aimait ni la Comédie-Italienne, ni les comédiens italiens, est le seul écrivain de son temps qui n'ait pas rendu justice à Silvia ; il ne la connut du reste que pendant la seconde partie de sa carrière dramatique, et sans doute fut-il plus frappé de ses imperfections que ceux qui, l'ayant vue dans tout l'éclat de son talent, persistaient à lui trouver des grâces qu'elle n'avait peut-être plus. A la date d'octobre 1758, Grimm s'exprime ainsi :

Le Théâtre-Italien a perdu il y a un mois une actrice célèbre connue ſous le nom de Silvia. On diſoit qu'elle jouoit avec beaucoup de fineſſe et beaucoup de naïveté, deux qualités qui ſurtout réunies ſont bien rares ; pour moi, j'avoue que je n'ai jamais bien ſenti le mérite de cette actrice ; elle étoit d'une figure déſagréable ; elle avoit la voix fauſſe et un jeu à prétentions tout à fait fatigant. Je n'ai jamais compris comment on pouvoit vanter ſa naïveté quand on connoiſſoit le jeu de Mlle Gauſſin, ni ſa fineſſe quand on ſavoit ſentir celui de Mlle Dangeville.

Pour contre-balancer un peu la dureté de cette critique, on reproduira ici un quatrain composé en l'honneur de la célèbre actrice :

Toi que les Grâces ont formée,
Sois ſûre, aimable Silvia,
Que tu feras toujours aimée
Tant que le bon goût durera.

De son union avec Mario, Silvia eut trois fils, dont un seul, Antoine-Étienne, embrassa la carrière théâtrale, et une fille, Madeleine, qui épousa plus tard François Blondel, architecte du Roi et professeur à l'Académie d'architecture.

(*Mercure de France*, 1725. — *Calendrier historique des Théâtres*. Paris, Cailleau, 1751. — *Dictionnaire des Théâtres*, I, 370. — *Almanach des gens d'esprit*, par Chevrier, 1762. — Grimm, *Correspondance littéraire*, II, 270. — *Mémoires de Casanova*, édition Rozès, II, 196. — Jal, *Dictionnaire de biographie*, p. 100.)

I

1717. — 16 avril.

Un tapissier accuse Jeanne-Rose-Guyonne Benozzi, dite Silvia, et son père d'une tentative d'escroquerie commise avec violence.

L'an 1717, le 16e jour d'avril, huit heures du ſoir, en l'hôtel de nous François Dubois, etc., eſt venu ſieur Pierre Mage, marchand de tapiſſerie, demeurant rue de la Huchette : Lequel nous a fait plainte et dit que, le 11 mars

dernier, Jean-Baptifte Crevel, marchand tapiffier, lui donna en payement fur plufieurs fommes qu'il lui doit, un mémoire de meubles par lui fournis à la demoifelle Silvia et à fon père (1), au bas duquel eft leur arrêté à la fomme de 1,083 livres, du 10 dudit mois de mars, figné de ladite demoifelle Silvia et de fondit père, qui, par ledit arrêté, promettent de payer ladite fomme, favoir, cent livres de mois en mois audit Crevel ou à fon ordre. Lequel Crevel, ledit jour 11 mars dernier, en paffa fon ordre en fuite dudit arrêté au profit dudit plaignant, auquel il remit ledit mémoire arrêté. Le plaignant et ledit Crevel allèrent enfemble le 11 du préfent mois chez ladite Silvia et fon père, demeurant rue Pavée, lefquels promirent audit plaignant d'acquitter ladite fomme à l'échéance et aux termes marqués par ledit arrêté portant promeffe. Et il y a une heure ou environ que ledit Crevel ayant envoyé un de fes garçons de boutique chez le plaignant pour l'engager de venir chez ladite Silvia et fon père recevoir le premier payement de cent livres qui eft échu, le plaignant, qui étoit embarraffé, a mis ès mains du nommé Baraban, fon garçon de boutique, ledit mémoire, au bas duquel eft ledit arrêté et promeffe defdits Silvia et fon père à l'ordre de Crevel; et lefdits Baraban et garçon dudit Crevel y font allés enfemble chez lefdits Silvia et fon père pour recevoir lefdites cent livres. Et il y a un demi-quart d'heure ou environ que ledit Baraban eft revenu chez ledit plaignant auquel il a dit que, étant allé avec ledit garçon dudit Crevel chez ladite Silvia, il y a environ une heure, il a trouvé ladite Silvia avec fon père et un autre particulier et leur ayant fait la repréfentation dudit mémoire, qu'ils lui ont demandé, au lieu de lui faire le payement defdites cent livres, ils fe font emparés dudit mémoire, et, de force et de violence, malgré la réfiftance dudit Baraban et par une mauvaife foi criminelle et puniffable, ils ont barré, rayé et bâtonné l'arrêté portant promeffe de payer qui eft au bas dudit mémoire et la fignature de ladite Silvia fille et de fon père et l'ont rendu en cet état, altéré, rayé et défiguré audit Baraban; ce qui eft contre l'ordre et la foi publique. De quoi il eft venu nous rendre plainte.

Signé : Mage ; Dubois.

Sur quoi nous, commiffaire, avons audit Mage donné acte de fa plainte et de la repréfentation qu'il nous fait de ladite pièce, qui fe trouve être une feuille de papier contenant fur le premier feuillet, recto et verfo, le mémoire des meubles fournis pour la demoifelle Silvia par l'ordre de fon père, fourni enfin fur le verfo, en chiffres, à mil quatre-vingt-trois livres; et au bas, fur

(1) Benozzi, père de Silvia, était comédien italien nomade et courait la campagne avec des troupes foraines.

ledit verſo, eſt l'arrêté en ces termes : « J'ai arrêté le préſent mémoire à la ſomme de mil quatre-vingt-trois livres, que je promets payer de mois en mois la ſomme de cent livres à commencer au mois d'avril prochain. Fait à Paris ce 10 mars 1717, à M. Crevel ou à ſon ordre. Signé : *Giovanna Benozzi, dita Silvia, prometto quanto di ſopra,* et Benozzi. » Lequel arrêté eſt rayé et bâtonné de ſeize barres et raies et leſdites ſignatures rayées et bâtonnées de ſeize barres et raies, à l'égard de l'ordre dudit Crevel audit Mage, au bas des ſignatures rayées, il eſt en entier. Ladite pièce a été de nous et dudit Mage paraphée au bas dudit ordre dudit Crevel et à l'inſtant rendue et remiſe audit Mage. De quoi nous avons fait et dreſſé le préſent procès-verbal.

Signé : MAGE, DUBOIS.

(*Archives nationales,* Y, 14,638.)

II

1720. — 20 juin.

Extrait du contrat de mariage d'Antoine-Joſeph-Jean-Gaëtan-Maximilien Balletti, dit Mario, et de Jeanne-Roſe-Guyonne Benozzi, dite Silvia.

Du contrat paſſé devant Delaleu, notaire à Paris, le 20 juin 1720, entre ſieur Antoine-Joſeph-Jean Balletti, officier de ſon Alteſſe Royale Monſeigneur le Régent dans la troupe de ſes comédiens italiens,

Et demoiſelle Jeanne-Roſe-Guyonne Benozzi, tous deux demeurant rue Montorgueil, paroiſſe St-Euſtache, a été extrait ce qui ſuit :

Le futur époux a pris et prend ladite future épouſe avec les biens et droits qui lui appartiennent, conſiſtant, ſavoir, en 8,000 livres de fonds dans la Comédie-Italienne et 15,000 livres en meubles meublans, vaiſſelle d'argent, uſtenſiles de ménage, habits, linge et hardes à l'uſage de ladite demoiſelle, dont ledit futur époux eſt content.

Les biens du futur époux conſiſtent en 8,000 livres de fonds dans ladite Comédie et 8,000 livres en linge et hardes à ſon uſage.

Pour la bonne amitié que leſdits futurs époux ont dit ſe porter, ils ſe ſont fait, par les préſentes, donation entre viſs et irrévocable au ſurvivant ce acceptant réciproquement, de tous les biens qui ſe trouveront appartenir au prédécédé pour, par le ſurvivant, en jouir en toute propriété en cas qu'il n'y ait pas d'enfans vivans lors dudit mariage et où il y en auroit, en uſufruit ſeulement, à la charge par ledit ſurvivant d'élever et entretenir leſdits enfans ſuivant leur état et ſans aucune diminution du fonds de leur bien. Et

ſi leſdits enfans néanmoins venoient à décéder avant l'âge de 25 ans ou ſans enfans en légitime mariage, ledit ſurvivant aura la propriété de tous les biens du prédécédé comme s'il n'y avoit point eu d'enfans.

(*Archives nationales*, Y, 337.)

III

1724. — 24 août.

Un huissier se présente pour saisir les meubles d'Antoine-Joseph-Jean-Gaëtan-Maximilien Balletti, dit Mario; sa femme Silvia l'accueille par des invectives et Mario oppose à l'huissier une fin de non-recevoir, en prétendant que les meubles ne lui appartiennent pas.

L'an 1724, le mardi 23 août, deux heures de relevée, en l'hôtel de nous André Defacq, etc., eſt comparu Louis Brunet, huiſſier à verge au Châtelet de Paris, demeurant rue des Écrivains, paroiſſe St-Jacques-de-la-Boucherie, et huiſſier porteur de pièces de Michel Maziau, marchand épicier à Paris, créancier (1) de Balletti-Mario, comédien italien, demeurant, ledit Maziau, rue de la Fromagerie, au Lion-d'Or; lequel nous a apporté et mis ès mains une requête par lui préſentée cejourd'hui à M. le Lieutenant civil, au bas de laquelle eſt ſon ordonnance dudit jour, portant permiſſion de faire ouverture des portes des lieux occupés par ledit Mario en la maiſon en laquelle il demeure rue Tire-Boudin, par un ferrurier en notre préſence et celle de deux voiſins, etc.

Pour l'exécution de laquelle ordonnance de mondit ſieur le Lieutenant civil nous requiert de nous tranſporter préſentement en la maiſon d'icelui Mario, à l'effet qu'il ſoit, en notre préſence, procédé à ladite ouverture, conformément à ladite ordonnance, pour être enſuite procédé à la ſaiſie-exécution des meubles d'icelui Mario pour ſûreté de la ſomme qu'il doit audit Maziau, etc.

Sur quoi nous nous ſommes à l'inſtant tranſporté, avec ledit Brunet et ſes aſſiſtans, en une maiſon ſiſe rue Tire-Boudin, qu'il nous a dit être la demeure dudit Mario, et étant entré en icelle avons trouvé dans une cuiſine par bas deux domeſtiques auxquels ayant été demandé où étoit ledit Mario, ils nous ont conduit au premier étage d'icelle maiſon, ſur le perron duquel étant, eſt deſcendue une femme qui nous a dit être la femme dudit Mario; à laquelle

(1) Pour une somme de 230 livres 11 sols.

ayant fait entendre le ſujet de notre tranſport, repréſenté et fait lecture de ladite requête et ordonnance ci-deſſus, elle a ouvert la porte d'un petit appartement compoſé de deux pièces, dont une petite ſalle d'entrée ayant vue ſur la cour et l'autre une grande chambre ayant vue ſur la rue; en laquelle dernière chambre étant, et ledit Brunet et ſes aſſiſtans ſe mettant en état de procéder à la ſaiſie-exécution des meubles étant audit appartement, elle s'eſt tout à coup emportée contre un deſdits aſſiſtans et, lui ayant voulu remontrer qu'elle n'avoit pas de raiſon de s'emporter de la ſorte, elle a manqué au reſpect qu'elle nous doit et il étoit à préſumer que ſes emportemens auroient été plus loin ſi ledit Mario, ſon mari, qui eſt ſurvenu, ne les eût réprimés. Auquel ayant pareillement fait entendre le ſujet de notre tranſport et repréſenté ladite requête et ordonnance, il nous a dit que tous les meubles étant dans les lieux par lui occupés ne lui appartenoient pas, qu'il alloit chercher celui auquel ils appartenoient, lequel les réclameroit et qu'en tout cas il offroit de donner gardien et à l'inſtant eſt ſorti. Et pendant ſon abſence a été, en préſence de ſa femme, procédé à la ſaiſie des meubles trouvés en évidence dans les deux pièces ſuſdéſignées.

En procédant eſt comparu Dominique Morin, marchand tapiſſier, demeurant rue de la Perle, au Marais: Lequel nous a dit qu'il forme oppoſition à la ſaiſie-exécution encommencée deſdits meubles et continuation d'icelle, attendu que tous les meubles meublans, uſtenſiles de cuiſine, linge de table et de lit qui ſe trouveront dans les lieux occupés par ledit Mario appartiennent à lui comparant et qu'il les a donnés à loyer à icelui Mario, ſuivant le bail qu'il lui en a fait au bas de l'état deſdits meubles, moyennant 400 livres par an par acte paſſé devant notaire le 20 avril 1714, etc.

Et par ledit Brunet a été dit que leſdites oppoſitions et réclamations ſont mendiées par ledit Mario pour éluder le paiement de ce qu'il doit, etc., inſiſte dans la continuation de ladite ſaiſie, etc.

Dont et de quoi avons donné acte aux parties pour ſervir et valoir ce que de raiſon et néanmoins ſans préjudicier aux droits des parties, ni tirer à conſéquence a été procédé à la continuation de la ſaiſie encommencée, etc.

Signé : Defacq, Balletti, etc.

(*Archives nationales*, Y, 12,637.)

Voy. Dehesse (Jean-Baptiste-François).

Balletti (Antoine-Étienne), né à Paris au mois de mai 1724, mort dans la même ville le lundi 9 mars 1789, en son

domicile rue Neuve-des-Capucines. Après avoir fait de très-bonnes études classiques et avoir reçu les leçons de sa mère, de Louis-André Riccoboni, dit Lelio, son oncle, et d'Hélène-Virginie Balletti, dite Flaminia, sa tante, il aborda la carrière théâtrale le 1er février 1742 et débuta par l'emploi des *premiers amoureux* dans les pièces françaises et italiennes, car il parlait également ces deux langues, dont il possédait toutes les finesses. Il fut bien accueilli par le public, mais, doué d'un esprit inquiet que les années devaient plus tard affaiblir, en avril 1746 il demanda et obtint sa retraite et alla jouer en Italie. En 1750, il revint à Paris et fit sa rentrée à la Comédie-Italienne, où il resta jusqu'au 15 mars 1769, époque où il se retira définitivement du théâtre avec une pension de 1,500 livres.

Dix ans auparavant, au mois de septembre 1759, il avait été blessé accidentellement en remplissant un de ses rôles dans la pièce intitulée *Camille Magicienne,* comédie à canevas, de Charles-Antoine Véronèse, et sa santé ne s'était jamais complétement rétablie.

Depuis l'époque de sa retraite jusqu'au moment de sa mort, Balletti, qui avait épousé une jolie figurante de la Comédie-Italienne, passa tout son temps, s'il faut en croire Casanova, dont il était l'ami intime, en opérations cabalistiques et à rechercher la pierre philosophale.

Voici quelques vers qui ont été faits pour cet acteur :

Balletti, lorſque je te vois
J'entends auſſitôt le parterre
Se récrier tout d'une voix :
Son talent eſt héréditaire.

(*Archives nationales,* O[1], 847, et Y, 12,083. — *Calendrier historique des Théâtres.* — *Dictionnaire des Théâtres,* I, 370. — *Mémoires de Goldoni,* III, 16. — *Almanach des gens d'esprit,* par Chevrier. — *Mémoires de Casanova,* édition Rozès, V, 88. — Jal, *Dictionnaire,* p. 101.)

I

1746. — 26 avril.

Antoine-Étienne Balletti, fils de Mario, quitte une première fois la Comédie-Italienne.

Nous, duc d'Aumont, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, avons accordé et accordons, ſous le bon plaiſir du Roi, au ſieur Balletti, comédien italien de Sa Majeſté, ſur la demande qu'il nous a faite, ſa retraite de ladite Comédie où il s'eſt toujours acquitté de ſon devoir à la ſatisfaction de la cour et du public. Ordonnons aux comédiens italiens de lui rendre les fonds qu'il peut avoir faits pendant le temps qu'il a ſervi dans ladite troupe et lui faire le décompte des payemens de ce qui peut lui être dû juſqu'à ce jour, etc.

Fait à Paris le 27 avril 1746.

Signé : Le Duc D'AUMONT.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

II

1750. — 16 mai.

Antoine-Étienne Balletti, fils de Mario, est reçu pour la seconde fois dans la troupe italienne, avec promesse de demi-part.

Nous, duc d'Aumont, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi : ſur les repréſentations qui nous ont été faites par le ſieur Mario et la demoiſelle Silvia et la permiſſion qu'ils nous demandent de faire rentrer à la Comédie-Italienne le ſieur Balletti, leur fils, après en avoir rendu compte à Sa Majeſté, ordonnons aux comédiens italiens de recevoir de nouveau dans leur troupe le ſieur Balletti et lui accordons la première demi-part qui viendra à vaquer, etc.

Voulons, en outre, que ledit ſieur Balletti joue les rôles d'amoureux dans

les pièces italiennes et tels autres rôles qui feront néceſſaires pour le bien du ſervice, etc.

Fait à Paris ce 16 mai 1750.

Signé : Le Duc D'AUMONT.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

III

1750. — 14 novembre.

Promesse d'un troisième quart de part à Antoine-Étienne Balletti.

Nous, duc d'Aumont, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, avons accordé et accordons, ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté, au ſieur Balletti, comédien italien, le premier quart de part qui viendra à vaquer pour, avec une demi-part que nous lui avons ci-devant pareillement accordée, faire trois quarts de part, etc.

Fait à Fontainebleau ce 14 novembre 1750.

Signé : Le Duc D'AUMONT.

(*Archives nationales*, O[1], 846)

IV

1759. — 16 septembre.

Déclaration faite par le chirurgien chargé de panser la blessure reçue par Antoine-Étienne Balletti sur le théâtre de la Comédie-Italienne en jouant un de ses rôles.

L'an 1759, le dimanche 16 ſeptembre, ſur les huit heures du matin, en l'hôtel de nous Michel-Martin Grimperel, etc., eſt comparu ſieur Honoré Gabou, maître en chirurgie, demeurant rue Mauconſeil, paroiſſe St-Euſtache: Lequel nous a dit que jeudi dernier, ſur les neuf heures du ſoir, il fut appelé par le ſieur Balletti fils, comédien italien, qu'il trouva dans ſon lit, pour le panſer d'un coup de feu qu'il avoit reçu; que l'ayant viſité, il trouva une plaie conſidérable dans les chairs, à la partie externe de la cuiſſe droite, qu'il panſa et qui lui parut avoir été occaſionnée par une balle qu'il lui dit avoir

reçue à la Comédie en jouant ſon rôle dans *Camille Magicienne* (1), dans laquelle pièce on tire des coups de fuſil contre une tour où le ſieur Balletti étoit enfermé avec d'autres comédiens; que l'on préſume que l'un des ſoldats, qui faiſoit un rôle dans la pièce et qui devoit tirer à poudre ſeulement, avoit par mégarde, dans l'entr'acte, pris le fuſil du ſoldat qui eſt en faction ſur le théâtre et qui eſt chargé à balle, au lieu de prendre celui qui ne devoit être chargé qu'à poudre ; que s'il n'eſt pas venu nous faire plus tôt ſa déclaration, c'eſt qu'il a cru que ce n'étoit pas le cas, d'autant que l'affaire s'étoit paſſée en public et qu'il paroît que ce n'eſt que par mégarde ou mépriſe et non mauvaiſe volonté.

Signé : GABOU.

(*Archives nationales*, Y, 13,385.)

V

1759. — 18 septembre.

Déclaration d'Antoine-Étienne Balletti relative à la blessure par lui reçue sur le théâtre de la Comédie-Italienne en jouant un de ses rôles, et transport du commissaire sur le lieu de l'accident.

L'an 1759, le mardi 18 ſeptembre, une heure de relevée, nous Michel-Martin Grimperel, etc., au ſujet de la bleſſure faite au ſieur Balletti fils, comédien italien, jeudi dernier dans la repréſentation de *Camille Magicienne*, ſommes tranſporté en la maiſon où demeure le ſieur Balletti, ſiſe rue du Petit-Lion, paroiſſe St-Sauveur, dont eſt propriétaire le ſieur Cognet, où étant avons été conduit en une chambre au troiſième étage, ayant vue ſur la cour, dans laquelle étant avons trouvé giſant au lit ſieur Antoine-Étienne Balletti fils, comédien italien, auquel nous avons dit que nous venions pour recevoir ſa déclaration au ſujet de ſa bleſſure, ledit ſieur Balletti nous a dit et déclaré que jeudi dernier jouant dans ladite pièce et étant au changement du dénouement derrière une toile repréſentant une tour contre laquelle on doit tirer des coups de fuſil, il a été frappé d'un coup à la cuiſſe droite ; que cela a fait ceſſer le ſpectacle et qu'il a été emporté ; qu'il préſume qu'il a été bleſſé d'un des coups de fuſil qui ont été tirés contre la tour ; qu'il a été bleſſé d'une

(1) Cette comédie à canevas de Charles-Antoine Véronèse avait été représentée pour la première fois en 1744, sous le titre de *Coraline Magicienne*, et le principal rôle avait été joué alors par Mlle Anne-Marie Veronèse, dite Coraline. Après la retraite de cette dernière, Mlle Camille-Jacquette-Antoinette Véronèse, dite Camille, sa sœur, ayant hérité de son emploi des *soubrettes*, cette pièce fut rejouée sous le titre de *Camille Magicienne*.

balle, mais ne peut ſavoir par qui le coup a été tiré vu qu'il étoit derrière la décoration.

Signé : Balletti.

Et ledit jour et à l'inſtant nous, commiſſaire ſuſdit pour conſtater les effets de la balle dont a été bleſſé ledit ſieur Balletti, ſommes tranſporté à l'hôtel de la Comédie-Italienne, où étant et nous étant adreſſé au ſieur Gabriel Duclos, machiniſte de la Comédie-Italienne, demeurant rue Mauconſeil, dans la maiſon du nommé Jacob Charon, trouvé à ladite Comédie et leur ayant fait entendre le ſujet de notre tranſport, ledit Duclos nous a conduit au fond du théâtre, où il nous a fait remarquer un trou à la muraille fraîchement fait à cinq pieds et demi de hauteur à prendre du plancher du théâtre et qui paroît provenir du choc d'une balle. Il nous a auſſi conduit au centre de ladite Comédie, où il nous a repréſenté un gradin ſur lequel étoit aſſis ledit ſieur Balletti lorſqu'il étoit derrière la toile formant une tour à l'inſtant où il a été bleſſé, ſur lequel gradin nous avons obſervé quelques taches de ſang et la trace d'une balle au-deſſus de l'endroit où eſt le ſang. Et étant deſcendu ſous le théâtre ledit Duclos nous a repréſenté la partie de la toile repréſentant une tour qui ſe deſcend ſous le théâtre dans le tems du changement et à laquelle nous avons remarqué qu'il y a un trou à la hauteur de 4 ou 5 pieds ou environ, autant qu'il nous eſt apparu. Avons auſſi remarqué qu'il y a lieu de croire que le coup de fuſil qui a bleſſé ledit ſieur Balletti a dû partir d'un des ſoldats chargés de tirer des fuſils contre la tour et qui étoient ſur le théâtre du côté de la Reine. Dont nous avons dreſſé le préſent procès-verbal.

Signé : Duclos.

(*Archives nationales*, Y, 13,385.)

VI

1759. — 18 septembre.

Pierre-Antoine-François Véronèse fils, comédien italien, apporte au commissaire Grimperel la balle dont a été frappé Antoine-Étienne Balletti en jouant un de ses rôles et que l'on a retrouvée sur le théâtre.

L'an 1759, le mardi 18 ſeptembre, ſur les neuf heures du ſoir, en l'hôtel de nous Michel-Martin Grimperel, etc., eſt comparu ſieur Pierre-Antoine Véronèſe fils, comédien italien, demeurant rue Montorgueil, cul-de-ſac de la

Bouteille : Lequel nous a repréſenté une balle de plomb de fuſil peſant environ de ſix gros et demi qu'il nous a dit avoir été trouvée ſur le théâtre de la Comédie-Italienne par un des danſeurs de la Comédie, nommé Garnier, le lendemain de l'accident arrivé au ſieur Balletti, auſſi comédien italien, qui jouoit dans la pièce de *Camille Magicienne ;* que s'il ne nous l'a pas apportée plus tôt c'eſt qu'il a été obligé de la porter à Verſailles pour la faire voir au miniſtre, à M. le duc d'Aumont et à M. le maréchal de Biron, ſuivant les ordres qu'il en avoit reçus. Laquelle balle de plomb, qui eſt aplatie par un côté, eſt reſtée en nos mains pour la dépoſer au greffe criminel du Châtelet.

Signé : P. Véronèse fils.

(*Archives nationales*, Y, 13,385.)

VII

1759. — 19 septembre.

Information faite par le commissaire Grimperel au sujet de la blessure reçue par Antoine-Étienne Balletti en jouant un de ses rôles.

Du mardi 19 ſeptembre 1759.

François-Antoine Zanuzzi, âgé de 31 ans, comédien italien, demeurant rue Mauconſeil, vis-à-vis la Comédie-Italienne, dans la maiſon du tonnelier, paroiſſe St-Euſtache, etc., dépoſe que jeudi dernier, 13 du préſent mois, ſur les huit heures du ſoir, jouant un rôle à la Comédie-Italienne dans la comédie de *Camille Magicienne* et étant ſur la ſcène où étoient auſſi quatre ſoldats qu'il ne connoît pas et qui étoient chargés de tirer des coups de fuſil chargés à poudre ſeulement contre une tour où eſt enfermée la magicienne avec des acteurs, danſeurs et danſeuſes, lorſque les coups partirent il entendit un cri et quelqu'un qui diſoit : « J'ai le coup de feu ! » ; que la toile étant levée, il vit emporter le ſieur Balletti, ſon camarade, et apprit qu'il avoit reçu un coup de fuſil dans la cuiſſe ; qu'il ne peut dire par lequel des ſoldats il a été bleſſé.

Charles-Antoine Véronèſe, âgé de 58 ans, comédien italien, demeurant à Paris rue Françoiſe, paroiſſe St-Sauveur, etc., dépoſe que jeudi, 13 du préſent mois, ſur les huit heures du ſoir, à la repréſentation de la pièce intitulée : *Camille Magicienne,* à la dernière décoration dans la dernière ſcène, étant derrière le théâtre pour donner le ſignal aux machiniſtes pour le changement de la décoration, il entendit tirer pluſieurs coups de fuſil qui ſe tirent dans ladite pièce contre une tour où ſont renfermés les acteurs et actrices,

danſeurs et danſeuſes ; leſquels coups de fuſil, chargés à poudre ſeulement, ſont tirés par des ſoldats du régiment des gardes-françoiſes qui ſont gagés pour ſervir de gardes au docteur dont la fille eſt enlevée par la magicienne et cachée dans la tour ; qu'au même inſtant que les coups partirent il entendit la voix du ſieur Balletti qui s'écria : « J'ai le coup de feu ! » ; que lui dépoſant vit emporter ledit ſieur Balletti par le ſieur Véronèſe, fils de lui dépoſant, qui jouoit le rôle du *docteur ;* que comme ces fuſils ne devoient être chargés qu'à poudre, on préſuma d'abord que c'étoit la bourre qui avoit bleſſé le ſieur Balletti ; que le lendemain vendredi ou le ſamedi il fut trouvé par un danſeur une balle ſur le théâtre ; qu'ayant examiné les décorations, il s'eſt trouvé que la toile de la tour, le gradin ſur lequel étoit aſſis le ſieur Balletti étoient percés de la balle ; qu'au mur, qui eſt au fond du théâtre, il y avoit la marque de la balle qui s'eſt trouvée aplatie ; qu'il y a lieu de préſumer que le ſoldat qui a tiré le coup de fuſil aura pris par mégarde le fuſil d'un des factionnaires qui ſont ſur le théâtre et qui l'avoit poſé proche de ceux qui ne ſont chargés qu'à poudre.

Pierre-Antoine Véronèſe, âgé de 28 ans, comédien italien, demeurant à Paris, rue Montorgueil, cul-de-ſac de la Bouteille, paroiſſe St-Euſtache, etc., dépoſe que jeudi dernier, ſur les huit heures du ſoir, à la fin de la pièce qui a pour titre *Camille Magicienne,* dans laquelle il fait le rôle du *docteur*, étant ſur le théâtre au milieu de quatre ſoldats aux gardes qui ſont gagés pour tirer des coups de fuſil chargés à poudre contre une tour où eſt renfermée la magicienne avec le ſieur Balletti, qui fait le rôle d'*amoureux,* la demoiſelle Riccoboni, qui fait celui de l'*amoureuſe,* et tous les danſeurs et danſeuſes qui ſont aſſis ſur des gradins, la magicienne entre dans la tour, fait un cercle avec ſa baguette en diſant au docteur : « Voyons ſi vous entrerez ! » qu'avant de tirer lui dépoſant dit aux ſoldats qu'il faut enfoncer la porte ; que les quatre ſoldats s'avancent à cet effet, font des mouvemens, ne pouvant approcher à cauſe de la magie ; que lui dépoſant leur dit : « Allons, levez-vous et laiſſez moi faire que j'avance vers la porte de la tour », dont il ne peut approcher ; qu'alors il donne l'ordre aux ſoldats de tirer ; remarqua que trois des ſoldats ſe relevèrent et que le quatrième reſta en joue, comme il s'étoit mis d'abord ; que lui dépoſant leur dit : « Tirez » ; que leſdits ſoldats tirèrent en l'air ; que le quatrième, qui eſt le plus grand des quatre et qui étoit celui qui étoit reſté en joue et à côté de lui dépoſant, tira à hauteur d'homme dans la poſition où il étoit reſté ; qu'à peine les coups de fuſil eurent-ils été tirés et la décoration changée, il entendit la voix du ſieur Balletti qui dit en s'écriant : « J'ai un coup de feu ! » que lui dépoſant le prit dans ſes bras et le porta dans ſa loge où il fut déshabillé et vit qu'il perdoit du ſang ; que l'on crut d'abord que ce n'étoit que la bourre et que l'on n'en a été diſſuadé que

lorſqu'on a retrouvé la balle le lendemain vendredi. Nous obſerve que les quatre fuſils qui doivent ſervir à tirer contre la tour étoient, dès le commencement de la pièce, appuyés contre le mur, derrière les couliſſes, à l'endroit où ſe met le canevas des pièces italiennes, du côté du foyer, et où eſt une ſentinelle pour l'ordre du théâtre ; que lui dépoſant a auſſi remarqué que, dans le courant d'un acte, où lui dépoſant eſt habillé en ſatyre, il y a un des ſoldats qui a touché à l'un des quatre fuſils en queſtion et qu'il faiſoit avec la baguette, qui étoit dans le canon, comme s'il vouloit débourrer le fuſil. Ne peut aſſurer que ce ſoit le même ſoldat qui a tiré le coup dont a été bleſſé le ſieur Balletti, ne l'ayant pas autrement remarqué ; qu'il croit cependant, par la taille, que c'eſt le même et qu'il le reconnoîtroit s'il le voyoit ; qu'il croit cependant que l'accident eſt arrivé par le changement d'un de ces fuſils, qui devoient être chargés à poudre, contre celui d'un des trois factionnaires qui ſont ſur le théâtre.

Honoré Gabou, âgé de 45 ans, maître en chirurgie, demeurant rue Mauconſeil, paroiſſe St-Euſtache, etc., dépoſe que jeudi dernier ſur les neuf heures du ſoir il fut appelé chez le ſieur Balletti, comédien italien, demeurant rue du Petit-Lion, pour le panſer d'une bleſſure qu'il avoit reçue à la cuiſſe droite ; que l'ayant viſitée il trouva une plaie conſidérable dans les chairs à la partie ſupérieure et externe de la cuiſſe droite, répandant du ſang. Que ce ſoir-là il préſuma que ce n'étoit que par la bourre d'un fuſil, et remarqua le lendemain que cela avoit été fait par un coup de balle ou de plomb ; que ledit Balletti lui dit qu'il avoit reçu le coup à la Comédie en jouant dans *Camille Magicienne,* comédie italienne, dans le moment où il eſt renfermé dans la tour contre laquelle on tire des coups de fuſil. Qu'il l'a panſé ledit jour et le panſe depuis et que la plaie va autant bien qu'elle peut aller.

Camille-Jacquette-Antoinette Véronèſe, âgée de 21 ans (1), comédienne italienne, demeurant rue Blanche, à la barrière Blanche au bout de la Chauſſée-d'Antin, etc., dépoſe que jeudi dernier, ſur les huit heures du ſoir, à la fin de la pièce de *Camille Magicienne,* où elle jouoit le principal rôle, étant ſur des gradins derrière la toile qui repréſente une tour contre laquelle on doit tirer des coups de fuſil, au moment où on baiſſe la toile qui repréſente la tour, elle entendit le ſieur Balletti, qui étoit à côté d'elle, qui cria : « J'ai un coup de feu ! » que ledit ſieur Balletti fut emporté ſur-le-champ ; qu'elle préſume qu'il a été bleſſé par un des coups de fuſil dans lequel s'eſt trouvée une balle, mais ne ſait comment cela s'eſt fait.

Marie de Laborras, âgée de 40 ans (2), épouſe du ſieur Antoine-François

(1) Lisez 24 ans.
(2) Lisez 46 ans moins quelques jours.

Riccoboni, comédien italien, elle auſſi comédienne italienne, demeurant à Paris, rue Françoiſe, paroiſſe St-Sauveur, etc., dépoſe que jeudi dernier, ſur les huit heures du ſoir, étant ſur des gradins derrière la toile où eſt repréſentée une tour dans la pièce de *Camille Magicienne,* où étoient auſſi le ſieur Balletti, la magicienne et pluſieurs danſeurs et danſeuſes et contre laquelle tour on tire des coups de fuſil, elle entendit ledit ſieur Balletti qui s'écria au moment qu'on eut tiré : « J'ai un coup de feu ; il y a une balle ! » ; que tout cela ſe paſſa dans le même inſtant. Préſume que c'eſt un des ſoldats qui doit tirer contre la tour qui a tiré le fuſil dont il a été bleſſé. Ajoute elle dépoſante que dimanche ou lundi dernier, ayant envoyé chercher à ſa loge l'habit qu'elle avoit ſur elle ledit jour jeudi et l'ayant viſité, elle a remarqué qu'il étoit percé de deux trous, ce qui peut provenir de ce que la jupe étoit repliée.

Louis Granier, âgé de 20 ans, danſeur de la Comédie-Italienne, demeurant rue des Moineaux;

Nicolas Giguet, âgé de 22 ans, danſeur, demeurant rue de la Grande-Truanderie;

Gabriel Duclos, âgé de 40 ans, machiniſte, demeurant rue Mauconſeil;

Antoine Barſoleſi, âgé de 40 ans, gagiſte, demeurant rue Françoiſe;

Louis Lefevre, âgé de 45 ans, travaillant aux décorations, demeurant rue du Petit-Lion;

Pierre-Joſeph Lombard, âgé de 35 ans, gagiſte, demeurant rue Mauconſeil;

Et enfin Antoine-Étienne Balletti (le bleſſé), âgé de 35 ans, comédien italien, demeurant rue du Petit-Lion, dépoſent tous comme les témoins précédens.

(*Archives nationales,* Y, 13,385.)

VIII

1767. — 3 juin.

Un tailleur d'habits accuse Antoine-Étienne Balletti d'une tentative d'escroquerie commise avec violence.

L'an 1767, le mercredi 3 juin, onze heures du matin, en l'hôtel et pardevant nous Jacques-François Charpentier, etc., eſt comparu ſieur Remy François, maître tailleur d'habits à Paris, y demeurant rue du Colombier, faubourg St-Germain, paroiſſe St-Sulpice, à l'hôtel de Saxe : Lequel nous a rendu plainte contre le nommé Balletti, acteur de la Comédie-Italienne, demeurant

Grande-Rue-du-Faubourg-St-Denis, vis-à-vis la Croix, et dit que, ſur la lettre qui lui a été écrite le 26 mai dernier par ledit Balletti, par laquelle il marquoit au plaignant de ſe rendre chez ledit Balletti cejourd'hui pour les cauſes mentionnées en ladite lettre, il s'y eſt tranſporté et y eſt arrivé ſur les dix heures; qu'il a trouvé ledit Balletti dans une chambre au premier étage, ayant vue ſur un jardin; que ledit Balletti a demandé au plaignant tous les billets et comptes qui le concernoient; que le plaignant a auſſitôt tiré de ſon portefeuille, ſavoir : un billet de 4,000 livres fait à ſon profit par ledit ſieur Balletti au mois d'octobre dernier, ſtipulé payable à la volonté du plaignant; un autre billet de 640 livres auſſi fait à ſon profit par ledit Balletti, auſſi payable à la volonté du plaignant, et un mémoire non arrêté de 106 livres : Leſquels billets et mémoire, qui étoient attachés enſemble avec une épingle, il a remis audit Balletti pour les faire voir; qu'alors ledit Balletti lui a propoſé d'annuler tant ledit billet de 640 livres que ledit mémoire de 106 livres au moyen de la ſomme qu'il avoit payée au plaignant à compte ſur leſdits objets et celle de 48 livres qu'il lui a payée à l'inſtant; que le plaignant a conſenti la nullité de ces deux effets au lieu et place deſquels ledit Balletti lui a fait un arrêté de compte de la ſomme de 648 livres, dans lequel il a eu la ruſe de ne point parler dudit premier billet de 4,000 livres, ledit arrêté de compte le plaignant a reçu ſans aucune défiance et l'a remis dans ſon portefeuille avec ledit billet de 4,000 livres; qu'étant ſur le point de ſe retirer, ledit Balletti lui a demandé à revoir ledit billet de 4,000 livres; que le plaignant n'a fait aucune difficulté de le lui montrer; qu'auſſitôt ledit Balletti s'eſt jeté ſur le plaignant et lui a arraché ledit billet en criant : *Au guet!* que ledit arrêté de compte par lui fait cejourd'hui de la ſomme de 648 livres, étant ployé avec ledit billet, a été déchiré au moment que le plaignant s'eſt jeté ſur ledit Balletti pour retirer de ſes mains les deux effets qu'il venoit de lui attraper par violence; qu'il n'a pu retirer que celui de 648 livres en deux morceaux, en ſorte que ledit billet de 4,000 livres eſt demeuré entre les mains dudit Balletti, qui a refuſé de le rendre en diſant au plaignant qu'il lui feroit un autre billet de 4,000 livres par-devant notaire; que l'épouſe dudit Balletti eſt ſurvenue et s'eſt jetée ſur le plaignant et a crié : *Au guet!* Que la belle-mère, la tante et la domeſtique dudit Balletti ſont auſſi ſurvenues au bruit et ont forcé le plaignant de ſe retirer; ce qu'il a fait pour éviter d'être plus grièvement maltraité. Et comme il a intérêt de ſe pourvoir par les voies de droit pour répéter contre ledit Balletti tout ce qui eſt exigible en pareil cas, il eſt venu nous rendre la préſente plainte.

Signé : François; Charpentier.

(*Archives nationales*, Y, 12,054.)

Voy. Camerani (Barthélemi-André); Lejeune (Jean-François).

BEAUPRÉ (PÉTRONILLE-ROSALIE), née à Besançon vers 1748, était fille d'Antoine Beaupré, procureur au présidial de cette ville, et d'Anne Huel. Mlle Beaupré ayant perdu son père de bonne heure, embrassa, pour vivre, la carrière théâtrale et joua d'abord en province. C'est dans la troupe de Compiègne où elle était engagée, que la remarqua le duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre. Il songea aussitôt à la faire entrer à la Comédie-Italienne, et au mois de juillet 1763, il lui envoya un ordre de réception à demi-part qui ne devait pourtant courir qu'à partir de l'année suivante, à cause d'un engagement antérieur que l'actrice avait contracté à Rouen. Cependant, désireux de faire connaître aux Parisiens l'actrice qu'il avait découverte, il la fit jouer, le 7 du mois de septembre suivant, à la Comédie-Italienne le rôle de *Ninette* dans une parodie de Favart, intitulée *Ninette à la cour*. Le succès de Mlle Beaupré fut complet; on lui trouva une grande aisance, un jeu qui était bien à elle, une intelligence rare chez une débutante, et un organe qui, sans être très-étendu, était plein de charme; bref ses admirateurs prétendaient qu'elle surpassait déjà Mme Favart, qui était alors la première actrice de la Comédie. Après cet heureux début, l'actrice alla remplir à Rouen l'engagement qu'elle avait contracté, et quand il fut terminé, elle entra définitivement au Théâtre-Italien, où elle joua, au milieu des applaudissements, les principaux rôles dans la *Servante maîtresse* (1), pièce en deux actes, de Baurans; dans le *Maître en droit*, opéra comique, paroles de Lemonnier, musique de Monsigny; dans *Annette et Lubin*, pièce en un acte, de Mme Favart et L.... Enfin en 1769, elle créa, avec un vrai talent, le personnage de l'*Agnès par bêtise* de la *Rosière, ou la Fête de Salency*, pièce en trois actes, paroles de Favart, musique de divers auteurs. Malheureusement Mlle Beaupré était d'une extrême paresse; elle négli-

(1) Traduction de la *Serva padrona*, pièce italienne dont Pergolèse a composé la musique.

geait le travail et ne put jamais, à cause de ce défaut, arriver à tenir au théâtre le rang que ses dispositions naturelles cultivées par l'étude eussent certainement pu lui procurer. Elle prit sa retraite en 1780, et les amateurs regrettèrent cette actrice qui avait conservé toutes les grâces et tous les agréments de la jeunesse et dont le jeu présentait un mélange fort rare de finesse et de naïveté piquante. Mlle Beaupré épousa en 1778 un acteur de la Comédie-Italienne nommé Nainville. Un frère de Mlle Beaupré, nommé Nicolas, était acteur pensionnaire à la Comédie-Italienne en 1764; il avait 1,800 livres d'appointements et doublait les seconds et troisièmes rôles, tant dans les comédies françaises que dans les pièces de chant.

(*Archives nationales*, O[1], 846, et Y, 13,396. — *Les Spectacles de Paris*, 1764. — *Mémoires secrets*, I, 321; XIV, 375; XV, 121; XIX, 164. — *Journal de Paris*, 31 mars 1780.)

I

1763. — 1er juillet.

Mlle Pétronille-Rosalie Beaupré est reçue à demi-part à la Comédie-Italienne.

Nous avons reçu, ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté, à la Comédie-Italienne, à demi-part, la demoiſelle Roſalie Beaupré, pour y jouer tous les rôles qui lui ſeront propres et ceux que le bien du ſervice exigera, et ce à commencer à Pâques prochain. Ladite demoiſelle Roſalie Beaupré ſe rendra à cet effet à Paris dans la quinzaine de Pâques.

Fait à Verſailles le 1er juillet 1763.

Signé : Le Duc de Duras.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

II

1768. — 30 janvier.

Vol commis dans la cave de Mlle Pétronille-Rosalie Beaupré.

L'an 1768, le ſamedi 30 janvier, trois heures de relevée, en l'hôtel de nous Michel-Martin Grimperel, etc., eſt comparue demoiſelle Pétronille Beaupré, comédienne italienne ordinaire du Roi, demeurant à Paris, rue Mauconseil, paroiſſe St-Euſtache : Laquelle nous a dit que ce matin elle a été inſtruite par ſa mère, qui l'avoit appris de ſon domeſtique, que l'on avoit caſſé dans la nuit le cadenas de ſa cave et qu'on avoit volé environ 50 bouteilles de vin rouge de Bourgogne et le panier à porter 12 bouteilles; qu'elle ne ſait pas qui a pu commettre ce vol. Nous obſerve que pour entrer dans la cave d'elle comparante il faut que ce ſoit quelqu'un de la maiſon qui s'y ſoit prêté, puiſque la première porte du haut de la cave eſt toujours fermée; qu'elle s'eſt trouvée l'être ce matin et qu'il ne s'eſt trouvé que le cadenas de la cave d'elle comparante caſſé, tandis que ceux des autres caves ſont entiers. Nous obſerve la comparante que dans cette maiſon il y demeure, depuis peu, pluſieurs filles et femmes ſuſpectes qui reçoivent toutes eſpèces de personnes. Dont et de quoi elle nous fait la préſente déclaration.

Signé : Rosalie Beaupré; Grimperel.

(*Archives nationales*, Y, 13,396.)

Voy. Nainville; Desbrosses (Marie).

BELMONT (Charles-Virgile ROMAGNESI de), dit Léandre.

Voy. Romagnesi de Belmont (Charles-Virgile).

BELMONT (Anne-Élisabeth CONSTANTINI, femme de Charles-Virgile Romagnesi de).

Voy. Romagnesi de Belmont (Charles-Virgile).

BENDINELLI (HYACINTHE), dit VALERIO. Ce comédien dont les frères Parfaict n'ont pas connu le véritable nom, était fils de Luc Bendinelli et de Françoise Sennasoni ou Scavasoni. Il avait succédé dans la troupe italienne à Romagnesi, dit Orazio, et joua sous le nom de Valerio les *premiers amoureux,* probablement de 1660 à 1667. Il avait épousé, le 1er septembre 1665, Jeanne-Marie Poulain, qui n'était pas au théâtre, et en eut deux filles, Françoise-Marguerite et Nicole-Geneviève.

Bendinelli mourut à Paris le 15 mars 1668, en son domicile, rue Saint-Nicaise, et fut inhumé le lendemain en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

(*Histoire de l'ancien Théâtre-Italien*, par les frères Parfaict. — Jal, *Dictionnaire de biographie,* p. 193.)

1667. — 5 avril.

Hyacinthe Bendinelli, dit Valerio, porte plainte contre un nommé Pierre Gazotti, qui avait voulu le faire assassiner après avoir essayé en vain de séduire sa femme.

L'an 1667, le 5e jour d'avril, trois heures de relevée, en l'hôtel de Pierre Lemuſnier, eſt venu Jacinthe Bendinelli, dit Valère, comédien italien de la troupe du Roi, jouant ordinairement au Palais-Royal, demeurant chez Guillaume Devil, arquebuſier, rue St-Honoré, près le Palais-Royal, qui nous a dit et fait plainte qu'ayant eu affection et une entière confiance pour tout ce qui regarde les choſes ſpirituelles et temporelles en la perſonne de dom Pierre Gazotti, prêtre, natif de la ville de Modène, ſon compatriote, qu'il connoît depuis ſix ans en ça et qui demeure avec M. l'abbé de Cyris, hiſtoriographe de Sa Majeſté, aux Galeries du Louvre (1), ledit ſieur plaignant ſe ſeroit trouvé fort ſurpris que ledit ſieur Gazotti en uſoit très-mal, ſans conſidérer l'entrée qu'il avoit dans ſa maiſon, la participation de ſa table où il buvoit et mangeoit le plus ſouvent et la rétribution de 30 ſols par ſemaine pour dire des meſſes à ſon intention, juſque-là même que ſa brutalité l'auroit porté

(1) Le personnage appelé ici l'abbé de Cyris, n'est autre que l'Italien Vittorio Siri, né vers 1608, qui eut en France le titre de conseiller d'État, fut historiographe du Roi et pourvu de l'abbaye de Villemagne en Languedoc. Il habitait en effet rue des Orties, aux Galeries du Louvre, et y mourut le 6 octobre 1685.

pendant l'abſence du plaignant, qui étoit à St-Germain-en-Laye environ la fête de tous les Saints dernière, étant allé rendre viſite à ſa femme et à ſa belle-mère, que de tenir des diſcours très-viſs ſur ſon caractère à Jeanne-Marie Poulain, ſadite femme : Et pour y mieux réuſſir, ayant eu à rencontre dans les rues ſadite belle-mère, l'auroit ſollicitée tant par ſon entretien que paroles à gagner l'eſprit de ſa fille, femme du plaignant, pour ſe ſatisfaire avec elle et dans des termes qui ne ſont dans l'honneur et bienſéance d'être exprimés ſans en avoir de la confuſion. Leſquels empreſſemens auroient toujours, depuis le tems ci-deſſus, continué avec un ſi grand empreſſement et chaleur envers ladite demoiſelle, femme du plaignant, qui auroit toujours caché du mieux qui lui a été poſſible la mauvaiſe intention dudit ſieur Gazotti. Qu'elle s'eſt vue enfin obligée de lui déclarer de quelle façon les choſes s'étoient paſſées, ne pouvant plus ſouffrir les paſſions vicieuſes dudit ſieur Gazotti. Dont ſe voyant ledit ſieur plaignant entièrement bleſſé dans un homme au préjudice de l'eſtime qu'il avoit pour ledit ſieur Gazotti comme pour homme qu'il connoiſſoit dans une ſainteté de vie et bonnes mœurs, n'auroit pu s'empêcher de lui déclarer ſa penſée ſur ce ſujet; mais, au lieu de profiter de ſes remontrances, ſe ſeroit montré plus obſtiné et preſque diſpoſé de mettre à exécution ce qu'il auroit conçu : Et, de dépit, vu qu'il n'en pouvoit venir à bout, auroit pratiqué toutes choſes à nuire audit ſieur plaignant en ce que le jour d'hier, environ les ſix à ſept heures du ſoir, auroit envoyé deux Suiſſes ès environs de ſa maiſon, où ils l'auroient inſulté et l'un d'eux mis la main ſur la garde de ſon épée pour l'en offenſer, étant pour lors ledit Gazotti en la boutique d'un mercier, proche voiſin, qui obſervoit tout ce qui ſe paſſeroit. Et en eſt le plaignant ſi aſſuré que peu de jours auparavant il l'auroit menacé de le tuer, même lui fit dire par un deſdits amis dudit ſieur Gazotti qu'il haſarderoit tout pour lui : Ce qui auroit obligé ledit ſieur plaignant de venir par-devers nous à l'effet de nous en rendre la préſente plainte.

Signé : Jo Giacinto Bendinelli, ditto Valerio,
comico italiano di S. M.

(*Archives nationales*, Y, 13,868.)

BENOZZI (Jean-Baptiste-Bonaventure), dit le Docteur. Ce comédien était le frère de la fameuse Silvia. Il naquit vers 1687 et mourut à Paris, en son domicile, rue Beaurepaire, le 26 mai 1754. Il fut inhumé le lendemain en l'église Saint-Sauveur,

sa paroisse. Benozzi débuta à la Comédie-Italienne, le 3 mars 1732, dans une pièce intitulée : *Colombine, avocat pour et contre,* et y joua le rôle de *Scaramouche*. Plus tard, il prit l'emploi du *Docteur* et le remplit avec talent. Il était en outre bon musicien et habile symphoniste pour le dessus de violon. Il avait épousé Claude-Simonne Audureau, qui lui survécut. Un quatrain composé en son honneur est ainsi conçu :

Le fameux docteur Benozzi
Nous inſtruit en nous faiſant rire ;
C'eſt la bonne façon d'inſtruire,
Mais elle n'appartient qu'à lui.

(*Mercure de France*, avril 1732. — *Calendrier historique des Théâtres*, 1751. — Jal, *Dictionnaire de biographie*, p. 194.)

I

1736. — 8 août.

Déclaration faite par Jean-Baptiste-Bonaventure Benozzi, d'un vol commis dans l'hôtel de la Comédie-Italienne.

L'an 1736, le mercredi 8 août, dix heures du matin, eſt venu et comparu en notre hôtel et par-devant nous Joſeph Aubert, etc., ſieur Bonaventure Benozzi, comédien italien ordinaire du Roi, demeurant rue Pavée, paroiſſe St-Sauveur : Lequel, tant pour lui que pour les autres comédiens italiens ordinaires du Roi, nous a rendu plainte et dit qu'ils viennent d'apprendre par la nommée Leſcombat, concierge de leur maiſon et théâtre, rue Françoiſe, qu'elle venoit de s'apercevoir que l'on avoit pris et volé dès le jour d'hier, dans leur chambre de comptes et aſſemblée, au premier étage du corps de logis ayant vue ſur la rue Françoiſe, dans laquelle chambre l'on n'avoit pas entré ledit jour d'hier, la pendule et pied d'icelle qui y étoit ; ladite pendule en S à l'eſpagnolette aux quatre coins de la boîte, le mouvement à quinze jours, ſonnant l'heure et la demie ; au-deſſus du dôme de la pendule eſt un enfant aſſis tenant un oiſeau dans ſa maiſon de cuivre bronzé. Sur la porte eſt attaché un ornement repréſentant Zéphire et Flore, auſſi de cuivre bronzé. Sur la platine du balancier eſt gravé : *Nicolas Delaunai à Paris ;* le même nom

émaillé en deux cartouches au-deſſous du cadran. Qu'ils ne ſavent qui a pu faire ledit vol ; mais ont ſeulement appris que l'on avoit vu ſortir le jour d'hier, ſur les ſept heures du matin, de leurdite maiſon, ſuſdite rue Françoiſe, un particulier qui emportoit quelque choſe d'aſſez gros enveloppé dans une toile. Que ledit particulier étoit grand de taille, vêtu d'un habit brun et portant une petite perruque courte, lequel leur eſt inconnu. Pour raiſon duquel vol il nous rend la préſente plainte ; n'entendant néanmoins ſe porter partie. Déclarant qu'ils vont faire porter des billets chez les horlogers et autres endroits.

Signé : BENOZZI.

(*Archives nationales*, Y, 14,061.)

II

1747. — 23 décembre.

Plainte rendue par Jean-Baptiste-Bonaventure Benozzi contre le propriétaire d'une maison de la rue Montorgueil et contre le locataire du troisième étage de ladite maison, qui lui avait jeté de l'eau sale sur ses habits.

L'an 1747, le ſamedi 23 décembre, onze heures du matin, eſt venu et comparu en l'hôtel et par-devant nous Joſeph Aubert, etc., ſieur Bonaventure Benozzi, comédien italien ordinaire du Roi, demeurant à Paris, rue Beaurepaire : Lequel nous a rendu plainte contre le propriétaire d'une maiſon ſiſe rue Montorgueil, au coin de la rue Pavée, et contre le locataire du troiſième étage de ladite maiſon, occupée par bas par un marchand de vins, aux *Deux-Boules*, et nous a dit que, heure préſente, paſſant rue Pavée, devant ladite maiſon, on lui a jeté du troiſième étage, ſans avertir, une quantité conſidérable d'eau ſur ſon habit qui eſt beaucoup gâté et endommagé, comme il nous eſt paru. Qu'étant entré dans un cabaret dépendant de ladite maiſon, la marchande de vins, au lieu de faire des excuſes au plaignant, a ſoutenu qu'il n'y avoit perſonne à boire au troiſième étage, quoique tous les paſſans aient aſſuré à lui plaignant que c'étoit du troiſième que ladite eau avoit été jetée. Dont et de quoi il nous rend la préſente plainte.

Signé : BENOZZI.

(*Archives nationales*, Y, 14,072.)

Voy. DEHESSE (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS).

BÉRARD (Mme).

Voy. FAVART (MARIE-JUSTINE-BENOITE CABARET DU RONCERAY, femme de).

BERQUELOR (ÉTIENNE). Cet artiste, qui avait débuté comme figurant à la Comédie-Italienne, en devint ensuite le premier danseur et termina sa carrière théâtrale en 1779, époque où il prit sa retraite avec une pension que lui avaient méritée de bons et constants services. Berquelor avait été l'ami intime de Charles-Antoine Bertinazzi, dit Carlin, et l'on trouve sur eux deux, dans les *Mémoires de Fleury,* publiés par M. Lafitte, l'intéressante anecdote que l'on va lire :

Carlin avoit prêté 25 louis à Berquelor, premier danſeur de ſon théâtre; cet honnête homme, n'étant pas autrement à ſon aiſe, chargé d'une femme et d'enfans en bas âge, reſta aſſez longtems ſans ſe trouver en argent; enfin il fit quelques heureuſes recettes et il vint auſſitôt chez Carlin, au paſſage du Grand-Cerf, avec ſa femme, heureux de s'acquitter, s'excuſant d'avoir été en retard. « Ce n'eſt pas malheureux! s'écria Carlin, autrefois vous veniez toutes les ſemaines. Voulez-vous qu'un ami ceſſe de l'être? prêtez-lui de l'argent.— Mais je n'ai pas pu; mes écoliers..... — Vous aviez des écoliers! pourquoi tant tarder alors?—Je n'ai pas oſé vous le dire,... mais c'eſt que ma femme... — Eh bien! ta femme dépenſe, diſſipe; femme d'artiſte, femme de danſeur, cela ſe conçoit. — Eh! non, ma femme eſt bonne ménagère, économe; mais elle a été malade. — Malade! — Malade ſix mois; elle eſt à peine convaleſcente. — Ta femme a été malade! ta femme eſt encore malade! cria de toutes ſes forces le bourru... Mauvais mari!... et il oſe encore ſe préſenter avec ſon argent!... mais je ſuis donc un tigre! Je ſuis donc une bête féroce à tes yeux?... Voilà pourtant comme ils penſent de leurs amis? Veux-tu bien reprendre ton argent! — Mais... — Aviſe-toi de me le rapporter avant que je te le demande... Gabriel (c'étoit le nom du domeſtique de Carlin), Gabriel!... voyez s'il entendra!... Gabriel!... Allons donc!... qu'on chaſſe M. Berquelor... Eh bien! tu t'en vas ſans m'embraſſer... ſans me dire ſi tu me donneras des

nouvelles de ta femme... Gabriel! quand Monſieur viendra, je n'y ſuis pas pour lui... Qu'on le conſigne à la porte... morbleu! qu'on le conſigne!

(*Les Spectacles de Paris*, 1780 et 1789. — *Mémoires de Fleury*, I ,278.)

I

1762. — 10 janvier.

Plainte rendue par M. Legendre de Misery, ancien officier de cuirassiers, contre Étienne Berquelor, premier danseur de la Comédie-Italienne.

L'an 1762, le dimanche 10 janvier, quatre heures de relevée, nous Antoine-Joachim Thiot, etc., ayant été requis, nous ſommes tranſporté ès priſons du For-l'Évêque, ſiſe rue St-Germain-l'Auxerrois; où étant et entré dans une ſalle du concierge, étant entre les deux guichets, nous y avons trouvé le ſieur Jean-Baptiſte Legendre de Miſeri, ayant ſervi ci-devant à la ſuite du régiment des cuiraſſiers de Sa Majeſté, détenu ès dites priſons et demeurant ordinairement chez lui rue d'Argenteuil, paroiſſe St-Roch : Lequel nous a dit nous avoir fait requérir pour nous rendre plainte, comme il nous la rend par ces préſentes, contre le nommé Bernelaure (*sic*), danſeur de la Comédie-Italienne, demeurant rue Mauconſeil, paroiſſe St-Euſtache, et nous a dit que, ſe trouvant le jour d'hier à la fin du ſpectacle de la Comédie-Italienne, il apprit, étant au foyer, qu'il ſe faiſoit une répétition d'une pièce nouvelle; qu'il quitta ce foyer pour aller voir cette répétition, accompagné de deux de ſes amis; qu'étant ſur le théâtre à voir cette répétition, il ſe vit accoſter dudit Bernelaure, qui quitta ladite répétition pour venir à lui et qui lui dit qu'il avoit à lui parler en particulier; que ſur cela le plaignant s'éloigna juſque dans une couliſſe dudit théâtre, où ledit Bernelaure dit au plaignant qu'il lui étoit revenu que le plaignant tenoit des propos ſur ſon compte et parla au plaignant, relativement à cela, avec beaucoup d'inſolence : à quoi le plaignant répondit qu'il n'étoit pas fait pour avoir d'explication avec un homme de ſon état, ſurtout dans le lieu où ils étoient; que, malgré cette repréſentation de la part du plaignant, ledit Bernelaure ne laiſſa pas que de continuer ſes inſultes et joignit à cela une démonſtration de vouloir ſe jeter ſur lui, et, redoublant d'emportement, il fit ſes menaces au plaignant accompagnées des termes groſſiers de b..... et de f..... et paraiſſant diſpoſé à s'élancer ſur le plaignant, étant alors extrêmement animé; que le plaignant, voyant ledit Bernelaure prêt à s'élancer ſur lui, ſe recula de trois pas; qu'alors ledit Bernelaure s'avança ſur le plaignant et le ſaiſit au jabot et à la boutonnière en prononçant

ces paroles : « Comment, b..... et j...-f....., que prétends-tu dire en difant que tu n'es pas fait pour me répondre ? » Que cet excès d'audace de la part dudit Bernelaure fit perdre au plaignant fa patience, comme il l'auroit fait perdre à tout autre ; qu'alors il tira fon épée de fon fourreau uniquement pour en impofer audit Bernelaure ; que plufieurs perfonnes préfentes fe jetèrent fur le plaignant et fur fon épée, quoiqu'il n'eût nulle intention de s'en fervir ; que cependant ledit Bernelaure qui, de fon côté, étoit également retenu par plufieurs perfonnes, fit de nouveaux efforts pour fe jeter fur le plaignant, et, par l'effet de ces efforts, il fe dégagea des perfonnes qui le tenoient pour revenir fur le plaignant ; et, étant en effet dégagé, dans fon emportement, au lieu de tomber fur le plaignant, il tomba fur une couliffe, laquelle le bleffa à la tête ; que le plaignant, qui ne lui a porté aucun coup, a cependant entendu dire que ledit Bernelaure avoit répandu que le coup qu'il s'étoit donné à ladite couliffe lui avoit été porté par le plaignant avec fon épée, ce qui eft un fait abfolument contraire à la vérité ; que plufieurs perfonnes ont été témoins de cette façon de fe comporter du plaignant et des torts et fauffes imputations dudit Bernelaure ; que le plaignant eft en état de prouver que cependant ledit Bernelaure, à la faveur de la bleffure qu'il s'eft faite lui-même, a trouvé moyen de perfuader que le plaignant l'avoit bleffé ; que le bruit par lui répandu eft parvenu jufqu'à la garde reftant de celle qui affifte au fpectacle, laquelle garde reftante étoit alors au coin de la rue Françoife, par laquelle le plaignant fe retiroit ; et, fur ce bruit, s'empara du plaignant, par conféquent dans la rue, et lui dit qu'elle l'arrêtoit pour le conduire au corps de garde dudit fpectacle, où en effet elle l'a mené. Et le plaignant y étant, il y a vu furvenir ledit Bernelaure accompagné de deux foldats de ladite garde, où ledit Bernelaure s'eft repenti de ce qu'il avoit fait, en difant que le plaignant étoit un galant homme qui ne méritoit pas qu'on le traitât avec févérité et qu'il prioit qu'on lui laiffât fa liberté, ce qui a été dit formellement à ladite garde, laquelle a dit croire ne pouvoir fe difpenfer de conduire le plaignant au For-l'Évêque ; que fur cela le plaignant lui a repréfenté que, de l'aveu de l'accufateur même, il ne méritoit pas la prifon ; qu'à cela le fergent a dit ne pouvoir prendre fur lui de le relaxer et s'eft décidé abfolument de conduire le plaignant en ladite prifon, ce qui paroît n'avoir été décidé que faute de la préfence du fergent-major de ladite garde ; que ledit Bernelaure dit au plaignant que puifqu'il avoit le malheur d'être dans le cas d'effuyer la prifon, il lui donna fa parole qu'il verroit dès le lendemain M. le comte de Saint-Florentin et qu'il ne le quitteroit pas qu'il ne lui eût accordé l'élargiffement du plaignant ; ce qu'il a dit et répété plufieurs fois en préfence de la garde ; que le matin, il a fait prier le fieur Leroi, muficien, de fe tranfporter chez lui comme s'étant trouvé fur le théâtre de la Comédie-Italienne lors du

débat du plaignant et dudit Bernelaure ; que ledit ſieur Leroi a effectivement été chez ledit Bernelaure, qui lui a dit qu'il n'avoit fait aucune pourſuite contre le plaignant et qu'il prioit ledit ſieur Leroi de demander au plaignant comment il vouloit traiter cette affaire. Et comme les inſultes et emportemens dudit Bernelaure ſont les véritables cauſes de l'empriſonnement injuſte du plaignant, il nous rend la préſente plainte.

Signé : LEGENDRE DE MISERI ; THIOT.

(*Archives nationales*, Y, 13,771.)

II

1762. — 10 janvier.

Plainte rendue par Étienne Berquelor, premier danseur de la Comédie-Italienne, contre M. Legendre de Misery, ancien officier de cuirassiers.

L'an 1762, le dimanche 10 janvier, cinq heures du ſoir, nous Michel-Martin Grimperel, etc., ayant été requis, ſommes tranſporté rue Mauconſeil, dans une maiſon dont eſt principal locataire le ſieur Gabou, où étant et monté en une chambre au deuxième étage, ayant vue ſur la cour, y avons trouvé au lit ſieur Étienne Berquelor, premier danſeur de la Comédie-Italienne, demeurant en l'appartement où nous ſommes : Lequel nous a dit qu'au mois de ſeptembre dernier, le ſieur Legendre de Miſeri le chargea de montrer la danſe à une jeune perſonne pour laquelle il s'intéreſſoit ; lequel ſieur de Miſeri dit à lui comparant qu'il ſe conformeroit au prix que tout le monde le payoit et qu'il ſeroit content de lui ; que lui comparant a donné à ladite perſonne 88 leçons, à raiſon de 40 ſols par leçon, montant à la ſomme de 176 livres, ſur laquelle il lui reſte dû 92 livres ; que ledit ſieur de Miſeri ayant fait quitter ladite perſonne mardi dernier, lui comparant écrivit le jour des Rois dernier au ſieur de Miſeri pour le prier de lui payer les 92 livres qui lui reſtoient dues. A laquelle lettre ledit ſieur de Miſeri ne fit point de réponſe ; que vendredi dernier lui comparant lui en écrivit une ſeconde aux mêmes fins, à laquelle ledit ſieur de Miſeri fit une réponſe très-vive par laquelle il lui marquoit ne vouloir payer que 30 ſols par leçon. Sur laquelle réponſe lui comparant, le jour d'hier, écrivit qu'il ne vouloit recevoir ſon payement qu'à raiſon de 40 ſols par leçon ainſi que tout le monde le payoit. Laquelle réponſe il envoya par ſon prévôt audit ſieur de Miſeri qui, après l'avoir parcourue, la rendit au prévôt en diſant qu'il ne daignoit pas la lire et força pour ainſi dire ledit prévôt à recevoir deux louis en diſant qu'il verroit lui comparant le ſoir. Leſquels deux louis le prévôt de lui comparant lui

rendit à ſon retour quoique lui comparant lui eût défendu de les recevoir, mais bien les 92 livres qui lui reſtoient dues ; qu'hier au ſoir, vers les neuf heures, après la comédie, lui comparant étant en gilet ſur le théâtre de la Comédie-Italienne à répéter une danſe avec la demoiſelle épouſe du ſieur Lejeune, ledit ſieur de Miſeri ſe préſenta à lui comparant en lui diſant d'un ton élevé : « Ah ! vous voilà, monſieur ; il convient bien à un homme comme vous d'écrire comme vous m'avez écrit ! » Que lui comparant lui répondit qu'il valoit bien un homme comme lui. Là-deſſus ledit ſieur de Miſeri lui répliqua qu'un faquin de danſeur n'étoit pas fait pour ſe comparer à lui, qu'il étoit un voleur, qu'il avoit volé la demoiſelle Duval et qu'il le lui prouveroit, ce qu'il répéta pluſieurs fois ; que lui comparant ſe contenta de lui dire qu'il lui prouveroit le contraire ; que ledit ſieur de Miſeri dit : « Un jean-f..... comme toi mériteroit que je lui donnaſſe un ſoufflet. » Qu'à cette menace la femme de lui comparant s'étant approchée et ayant dit au ſieur de Miſeri qu'il étoit indigne de vouloir frapper un homme qui étoit hors de défenſe ledit ſieur de Miſeri dit : « Qu'eſt-ce que cette petite b.....-là ? » Que lui comparant ayant fait à ce propos un mouvement ſans le toucher, même ſans l'approcher, ledit ſieur de Miſeri tira ſon épée et à l'inſtant lui comparant ſe jeta ſur lui pour empêcher l'effet de la violence ; que ledit ſieur de Miſeri, qui eſt beaucoup plus grand que lui comparant, lui porta pluſieurs coups du pommeau de ſon épée ſur la tête ; que ces coups l'ayant fait trébucher, ledit ſieur de Miſeri lui porta un coup du taillant de ſon épée ſur le front et lui fit une plaie d'où il ſortit beaucoup de ſang ; qu'ayant été ſéparés par nombre de perſonnes qui étoient préſentes, ledit ſieur de Miſeri porta un coup d'épée au corps de lui comparant, dont il auroit été percé ſi le ſieur Sanſon, officier aux gardes, n'eût paré le coup en détournant le poignet dudit ſieur de Miſeri ; que lui comparant, pour raiſon des coups qu'il a reçus, et dont il reſſent beaucoup de mal et douleurs, a été ſaigné deux fois. Et comme il a intérêt de ſe mettre à couvert des violences du ſieur de Miſeri et d'avoir des dommages et intérêts proportionnés aux coups qu'il a reçus et aux torts que les mêmes coups lui ont faits, il a été conſeillé de requérir notre tranſport pour nous rendre plainte (1).

Signé : BERQUELOR ; GRIMPEREL.

(*Archives nationales*, Y, 13,388.)

Voy. CORTICELLI (Mlle).

(1) A la suite de la plainte de Berquelor, une information eut lieu et l'on y entendit comme témoins : 1° Marie-Anne Cortini, âgée de 26 ans, femme de Jean-François Lejeune, comédien italien du Roi, elle danseuse au même spectacle, demeurant rue Montorgueil ; 2° Pierre Augé, 21 ans, danseur ; 3° Marie-Anne Caron, 21 ans, danseuse ; 4° Pierre Leroy, 25 ans, danseur ; 5° Mathieu-Théodore Burgat, 16 ans, prévôt de Berquelor ; 6° Louis Granier, 22 ans, danseur ; 7° Michel Billioni, 32 ans, maître de ballet, et 8° Dominique Leclerc, 29 ans, danseur.

BERTINAZZI (CHARLES-ANTOINE), dit CARLIN, dit ARLEQUIN.

BERTINAZZI (FRANÇOISE - SUZANNE FOULQUIER, femme de).

Carlin naquit à Turin, le 2 décembre 1710, de Félix Bertinazzi, officier dans les troupes du roi de Sardaigne, et de Jeanne-Marie Gti. Trois ans après sa naissance il perdit son père, et sa mère lui fit donner une éducation sérieuse où la danse et l'escrime ne furent pas oubliées. A quatorze ans, il fut reçu porte-enseigne dans un régiment, mais la carrière militaire ne lui plaisant pas et la mort de sa mère le laissant libre de sa personne, il quitta le service et se fit comédien. Il joua d'abord chez des particuliers, et lorsqu'il se crut bien maître des secrets de son art, il se montra successivement sur les théâtres de Bologne et de Venise sous le masque d'Arlequin. Il passait pour l'un des meilleurs acteurs de l'Italie, lorsque les comédiens de Paris, qui venaient de perdre le fameux Thomassin et qui avaient essayé en vain de lui trouver un successeur (1), se décidèrent à l'appeler auprès d'eux. Carlin obéit et il arriva dans la capitale au commencement de l'année 1741 ; le 8 du mois d'avril de la même année, il reçut son ordre de début et deux jours après, le jeudi 10, il parut pour la première fois devant le public parisien. Ses appréhensions étaient extrêmes, et comme il ne parlait que très-peu et très-mal notre langue, il avait choisi habilement pour pièce de début un ouvrage de Riccoboni, intitulé : *Arlequin muet par crainte* (*Arlechino muto per forza*), canevas italien en trois actes, dans lequel il n'avait que quelques phrases à prononcer. Ce jour-là était aussi celui de la

(1) Thomassin était mort le 19 août 1739. Entre ce moment et le début de Carlin, les comédiens italiens avaient engagé pour le personnage d'*Arlequin* un acteur nommé Antoine Constantin, qui était plutôt un acrobate qu'un comédien et dont le public, après avoir applaudi quelque temps les sauts et les tours de force, se dégoûta bientôt. Cet Antoine Constantin était le fils naturel de Constantino Constantini, dit Gradelin, comédien de l'ancienne troupe italienne.

réouverture du théâtre, qui était resté fermé, selon la coutume, pendant la quinzaine de Pâques, et l'acteur chargé du compliment habituel qui précédait la représentation, Charles-Raymond Rochard de Bouillac, présenta son nouveau camarade en ces termes au public :

Meſſieurs, ce jour qui renouvelle nos ſoins et nos hommages, devoit être marqué par une nouveauté que nous vous avions préparée, mais l'acteur qui va avoir l'honneur de paroître devant vous pour la première fois avoit trop d'intérêt et d'impatience d'apprendre ſon ſort pour nous permettre de reculer ſon début. « Si votre nouveauté tombe, nous a-t-il dit, j'apprendrai comme le public ſiffle, et c'eſt ce que je ne veux pas ſavoir ; ſi elle réuſſit, je ſaurai comme on applaudit et ferai peut-être une funeſte comparaiſon de ſa réception à la mienne », et pour ne pas donner au nouvel acteur aucun lieu de reproches, nous nous ſommes entièrement conformés à ſes intentions. Il ſait, meſſieurs, non-ſeulement ce qu'il y a à craindre en paroiſſant devant vous, mais en y paroiſſant encore après l'excellent acteur que nous avons perdu (Thomaſſin), dont il va jouer le même rôle. Les ſujets d'une ſi juſte crainte ſeroient balancés dans ſon eſprit s'il connoiſſoit les reſſources qu'il doit trouver dans votre indulgence. Mais c'eſt en vain que nous avons eſſayé de le raſſurer, il ne peut être convaincu de cette vérité que par vous-mêmes et nous eſpérons, meſſieurs, que vous voudrez bien ſouſcrire aux promeſſes que nous lui avons faites de votre part. Elles ſont fondées ſur une ſi longue et ſi heureuſe expérience que nous ſommes auſſi ſûrs de vos bontés que vous devez l'être de notre zèle et de notre profond reſpect.

Le succès de Carlin fut complet, et l'année suivante il fut reçu dans la troupe, où il ne cessa de se faire applaudir tant pour son jeu que pour sa danse parfaite. Il avait un tact et un goût infinis, devinait à l'instant ce qui pouvait plaire au public et possédait surtout un grand esprit d'à-propos. Jouant presque toujours dans des pièces à canevas, c'est-à-dire où les situations étaient seulement indiquées et où le dialogue était tout entier du fait de l'acteur, il savait par ses saillies inépuisables, le naturel et la gaîté de son jeu, se concilier tous les spectateurs et dérider les fronts les plus soucieux. Il était en outre d'une souplesse corporelle

étonnante, ses gestes étaient moelleux et gracieux, et l'on disait que c'était en regardant jouer de jeunes chats qu'il avait acquis cette harmonie parfaite de tous ses mouvements. Sous l'effort de son génie, il paraissait toujours excellent, mais toujours différent de lui-même dans chacun de ses rôles, et il méritait réellement ces quatre vers qu'un admirateur lui adressa en 1751 :

La vérité n'eſt point flattée :
Oui Carlin paroît à nos yeux
Ce que Momus eſt dans les cieux,
Ce que chez Neptune eſt Protée.

Dans le concert universel de louanges adressées à cet acteur, on trouve cependant une note un peu dissonante; elle émane de l'auteur dramatique Charles Collé, qui avait en horreur le genre de pièces jouées à la Comédie-Italienne et qui enveloppait dans la même réprobation les artistes de ce théâtre. « Carlin, dit-il, qui eſt depuis quelques années en poſſeſſion du rôle d'Arlequin, ne s'en tire point mal quoiqu'il ſoit ſouvent lourd dans l'action et bête dans le propos, quoi qu'en diſent les partiſans de ce mauvais ſpectacle. »

Un autre ennemi de la Comédie-Italienne, Grimm, reconnaît aussi qu'on pouvait désirer quelquefois plus d'esprit dans son dialogue, mais il ajoute qu'on n'en pouvait mettre davantage dans ses gestes, dans ses mines et dans toutes les inflexions de sa voix, et c'est là surtout, conclut-il, qu'il faut chercher le véritable esprit d'un Arlequin.

Carlin était l'idole du public, qui lui prouva toute sa sympathie dans une circonstance assez singulière. Un jour qu'il jouait avec Anne-Marie Véronèse, dite Coraline, dont il était épris et qui avait pour protecteur déclaré le prince de Monaco, l'acteur profitant d'une certaine analogie à sa situation personnelle que lui offrait

la pièce, laissa longtemps sa camarade à ses genoux et lui prodigua tous les reproches que sa jalousie lui inspirait. Le prince de Monaco assistait à la représentation ; très-mécontent de ce qui se passait sur la scène, il ne craignit pas d'interrompre Carlin et de lui représenter qu'il laissait beaucoup trop longtemps Coraline dans une situation inconvenante. L'acteur ne se déconcerta pas, et en fort bon langage, en termes aussi mesurés que convenables il fit sentir au prince le manque de respect qu'il venait de commettre envers le public. Le parterre n'eut garde de laisser échapper l'occasion de rire un peu, le grand seigneur fut hué et l'acteur couvert d'applaudissements.

Il serait beaucoup trop long d'énumérer ici tous les ouvrages dans lesquels Carlin joua pendant sa longue carrière ; on signalera seulement ceux où il s'est le plus distingué : *Coraline magicienne,* pièce en trois actes, par Veronèse ; *Coraline esprit follet,* pièce anonyme en trois actes, avec divertissements ; *les Fées rivales,* pièce en quatre actes, par Véronèse ; *la Joute d'Arlequin et de Scapin,* pièce anonyme en un acte ; *le Prince de Salerne,* pièce en cinq actes, par Véronèse ; *les Vingt-six Infortunes d'Arlequin,* pièce en cinq actes par le même, et surtout *le Fils d'Arlequin perdu et retrouvé,* pièce en cinq actes, de Goldoni.

Il s'est montré aussi quelquefois à visage découvert, et l'une de ses meilleures créations dans les rôles de ce genre est celle de *Gobe-Mouche* dans la *Soirée des boulevards,* comédie de Favart.

Lorsqu'en 1780 la Comédie-Italienne renonça au genre qui lui avait donné son nom et congédia tous les acteurs italiens dont elle n'avait plus besoin, puisqu'elle ne comptait plus représenter que des pièces françaises, Carlin fut excepté de la mesure qui frappa ses camarades. Son âge et ses services lui méritaient cette distinction ; en outre le personnage d'*Arlequin* pouvait être uti-

lisé dans les pièces françaises et il était impossible de songer à se priver de ses talents. C'est ainsi que, quoique devenu d'un embonpoint énorme, il joua encore avec succès dans les *Jumeaux de Bergame,* ouvrage de Florian représenté en 1782, ce qui lui valut un compliment en vers ainsi conçu :

Dis-moi, Carlin, par quel avantage
Ne vois-tu point s'affoiblir par les ans
Ni ton efprit ni tes talens ?
C'eft que les grâces n'ont point d'âge.
Ton hiver reproduit les fleurs de ton printemps !
Tel que ce dieu qu'adore la jeuneffe,
Plus ancien que le monde il brave la vieilleffe,
Il eft toujours le plus beau des enfans.

L'une des dernières créations de Carlin fut le rôle du *mari* dans le *Bon Ménage,* comédie en un acte, de Florian, représentée le 17 janvier 1783 ; il s'y montra si pathétique, si plein d'onction, que, malgré son masque, il fit répandre des larmes aux spectateurs.

Charles-Antoine Bertinazzi mourut d'une attaque d'apoplexie le 6 septembre 1783, à Paris, en son domicile rue des Petits-Champs, et fut enterré le lendemain à Saint-Roch, sa paroisse.

Le 28 du même mois, les comédiens italiens firent célébrer en l'église des Petits-Pères de la place des Victoires, pour le repos de son âme, un service où assistèrent l'Académie royale de musique et la Comédie-Française. La Comédie-Italienne conduisait le deuil. La foule était énorme dans l'église et sur la place, et le public remarqua avec peine la mauvaise tenue des artistes de l'Opéra, tandis qu'il admira au contraire la majesté et la dignité des comédiens français, et surtout des comédiennes, qui ne levèrent pas les yeux de dessus leurs livres de messe tout neufs, achetés pour la cérémonie.

Peu de jours après la mort de Carlin, un journal inséra les vers suivants composés en son honneur :

De Carlin pour peindre le fort
Très-peu de mots doivent ſuffire :
Toute ſa vie il a fait rire,
Il a fait pleurer à ſa mort.

Enfin un abbé qui a gardé l'anonyme envoya au même journal le quatrain que l'on va lire :

Acteur inimitable autant que regretté,
Il fut bon citoyen, père, époux, ami tendre ;
Donnons auſſi longtemps des regrets à ſa cendre
Qu'il fit régner pour nous le rire et la gaîté.

Dans la vie privée Charles-Antoine Bertinazzi se montra un parfait honnête homme. Il resta toute sa vie l'ami du pape Clément XIV avec qui il s'était lié dans son enfance, et sur sa demande le souverain pontife conféra un bénéfice à son fils Constantin. Un autre personnage, l'encyclopédiste d'Alembert, traita toujours Carlin en intime et lui donna, dans une triste circonstance, des preuves du plus tendre attachement. Un jour que l'acteur visitait l'académicien, ce dernier remarqua sur le visage de son interlocuteur un air de tristesse qui ne lui était pas habituel. Il le questionna, et, après bien des réticences, Carlin finit par avouer qu'un sieur Roland, à qui il avait confié 50,000 livres, venait de faire faillite. « C'étoit le bien de mes enfans, ajouta-t-il en pleurant, et mon âge ne me laiſſe pas l'eſpérance de le leur rendre. — Tranquilliſez-vous, mon cher, répondit d'Alembert, je vous dédommagerai de cette perte autant qu'il ſera en moi ; vous avez un enfant infirme (sa fille Hortense était aveugle); il ne ſera plus à votre charge : dès aujourd'hui je le prends à la mienne et m'engage à le doter. »

D'Alembert survécut peu à son ami, car il mourut le 29 octobre de la même année. Douze jours avant son décès, le *Journal de Paris* avait inséré dans ses colonnes un éloge funèbre de Carlin qu'on pourrait peut-être attribuer, sans trop de témérité, au savant académicien, qui aura ainsi voulu rendre un dernier hommage à la mémoire de son ami. On reproduira ici la fin de ce morceau, qui n'est certes pas indigne de la plume exercée à laquelle on l'attribue.

Carlin jouoit de tous les inſtrumens ; il peignoit agréablement et gravoit. Né avec une adreſſe peu commune, il faiſoit mieux que les autres tout ce qu'il entreprenoit. Il propoſa à ſon domeſtique de le ſervir de bonne foi pendant vingt-quatre heures pour lui apprendre comment il falloit ſervir, et dreſſa ſur ce ſujet une inſtruction qui, ſi elle étoit ſuivie par quelques domeſtiques, en ſeroit des modèles dans leur état.

Si Carlin étoit chéri du public pour ſes talens, on ſait qu'il ne l'étoit pas moins pour ſes qualités ſociales de tous ceux qui le connoiſſoient perſonnellement. De la gaîté, une bonhomie intéreſſante, une probité à toute épreuve, conſtituoient principalement ſon caractère. Excellent père, il a donné à ſes enfans une éducation diſtinguée ; ami fidèle, il a conſervé juſqu'à la fin d'anciens et vrais amis chez qui il laiſſera longtems de ſenſibles regrets. L'amour de l'ordre, qu'il a toujours eu, devoit lui aſſurer une fortune honnête ; mais, victime de ſon cœur, il a éprouvé des malheurs de la part de gens à qui il avoit donné ſa confiance. Auſſi ce dernier ſentiment finit-il par diminuer chez lui et ſon bonheur en fut altéré. Il lui eſt arrivé quelquefois de s'écrier dans l'amertume de ſon âme : « Je crois qu'il n'y a que moi de parfaitement honnête homme. » Il mourut à Paris le 6 ſeptembre 1783.

Tel fut au théâtre et dans le monde Charles-Antoine Bertinazzi. Il existe pourtant, sur son compte, une accusation qu'il faut mentionner ici, bien qu'elle paraisse tout à fait calomnieuse ; on lui a reproché d'avoir été un mari trop complaisant et d'avoir toléré une intrigue que sa femme aurait eue, en 1763, avec l'ambassadeur de Hollande.

Carlin avait épousé, le 14 juin 1760, en l'église Saint-Eus-

tache (1), une de ses camarades de la Comédie-Italienne, Françoise-Suzanne Foulquier. Cette actrice, fille d'un musicien de la Comédie, était née à Nantes le 28 mai 1740; elle avait débuté fort jeune, dansait dans les ballets et jouait sans grands talents les rôles de *soubrettes*. L'influence de son mari la fit tolérer pendant quelque temps, puis, en 1769, on lui donna son congé de retraite. De son union avec Carlin naquirent plusieurs enfants, dont quatre seulement, trois filles et un garçon, nommé Constantin, survécurent à leur père. L'aînée des filles, Barbe-Suzanne, née en 1762, épousa, le 27 septembre 1779, Alban-Louis Bacquoy-Guédon, ancien danseur de la Comédie-Française, qui avait ouvert l'année précédente le premier cours public de danse que l'on vit à Paris. Mme Guédon débuta à la Comédie-Italienne, le 28 septembre 1780, par le rôle d'*Hélène* dans *Sylvain,* paroles de Marmontel, musique de Grétry. On lui trouva une jolie voix, une physionomie intéressante, et elle eut une espèce de succès à cause de son père, mais elle ne parait pas avoir persisté dans cette voie, et on croit qu'elle renonça promptement au théâtre. La seconde fille de Carlin s'appelait Louise-Élisabeth-Hortense; elle était née en 1763 et était frappée de cécité; c'est celle que d'Alembert voulait adopter. Elle était excellente musicienne et parut en 1778 au concert spirituel, où elle joua du clavecin avec une rare habileté. Elle entra plus tard au couvent de l'Assomption et y prit le nom de Sœur des Anges. Enfin la troisième fille de Carlin, Adélaïde-Marguerite, née en 1765, épousa, le 6 octobre 1784, un négociant nommé Michel Rasteau.

On ignore l'époque de la mort de Mme Carlin; on sait seulement qu'à l'époque de la Révolution elle émigra. Deux sœurs de Mme Carlin furent aussi attachées à la Comédie-Italienne; l'une s'appelait Catherine-Antoinette Foulquier, dite Catinon, et débuta le

(1) Carlin fut naturalisé Français par lettres patentes datées de février 1745.

20 décembre 1753 par le rôle d'*Angélique* dans la *Mère confidente* de Marivaux. Actrice assez médiocre, mais bonne danseuse et très-jolie femme, elle épousa M. de Rivière, chargé d'affaires de la cour de Saxe et en eut une fille, mariée plus tard au poëte Vigée, frère de Mme Lebrun. Catinon Foulquier, ou plutôt Mme Rivière, quitta le théâtre en 1769.

L'autre sœur de Mme Carlin, qui paraît n'avoir été qu'une sœur de mère, se nommait Mme Bognoli; elle jouait dans les pièces françaises, et, selon Collé, était une comédienne de talent. Congédiée comme ses sœurs en 1769, elle mourut à Paris le 27 décembre 1777.

Trois semaines après le décès de Charles-Antoine Bertinazzi, le 1er octobre 1783, eut lieu sa vente après décès. Elle fut faite par les soins d'un huissier-priseur nommé Bizet et le détail des objets vendus n'offre que peu d'intérêt. Il y avait quelques tableaux médiocres, un certain nombre de volumes de théâtre, un peu d'argenterie et une garde-robe en assez mauvais état. Le seul objet un peu important de cette vente fut le cabinet d'histoire naturelle formé par le défunt. On en a imprimé le catalogue, qui fut tiré à 500 exemplaires. Il se vendait chez Knapen, imprimeur, place du Pont-Saint-Michel, à Paris. Le total de la vente de Charles-Antoine Bertinazzi se monta à 15,833 livres 16 sols.

Carlin est l'auteur d'une pièce en cinq actes intitulée : *les Nouvelles Métamorphoses d'Arlequin*, qui fut jouée en 1763.

(*Archives nationales*, T, 509. — *Mercure de France*, 1741. — *Calendrier historique des Théâtres*, 1751. — *Dictionnaire des Théâtres*, VI, 532. — Grimm, *Correspondance littéraire*, VI, 227 ; X, 346 ; XI, 503. — *Mémoires secrets*, I, 51 ; VII, 111 ; XII, 120, 167 ; XIV, 296 ; XXIII, 170, 211. — *Journal de Paris*, 1777, 29 décembre ; 1780, 24 septembre ; 1782, 8 août ; 1783, 10 et 14 septembre, 15 octobre. — *Mémoires de Goldoni*, III, 13, 229. — *Mémoires de Mme Lebrun*, I, 134. — *Journal de Sartines*, p. 311. — *Journal de Collé*, édit. Bonhomme, I, 328 ; II, 363. — Jal, *Dictionnaire de biographie*, p. 315.)

I

1741. — 8 avril.

Ordre de début pour Charles-Antoine Bertinazzi, dit Carlin.

Nous, duc de Rochechouart, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Ordonnons à la troupe des comédiens italiens de Sa Majeſté de faire inceſſamment débuter ſur leur théâtre Charles Bertinazzi dans le rôle d'Arlequin, et ce afin que nous puiſſions juger de ſes talens pour la comédie.

Fait au château de Verſailles le 8 avril.

Signé : Le Duc de Rochechouart.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

II

1756. — 12 décembre.

Vol commis chez Charles-Antoine Bertinazzi, dit Carlin.

L'an 1756, le dimanche 12 décembre, dix heures du ſoir, en l'hôtel de nous Michel Grimperel, etc., eſt comparu ſieur Charles-Antoine Bertinazzi, dit Carlin, comédien italien ordinaire du Roi, demeurant à Paris, cour de l'ancien Grand-Cerf, rue St-Denis, paroiſſe St-Sauveur : Lequel nous a dit que cejourd'hui à une heure et demie, il eſt ſorti pour aller dîner en ville; que de l'endroit où il a dîné, il s'eſt rendu à quatre heures et demie à la Comédie-Italienne; que ſur les neuf heures il eſt ſorti de la Comédie pour aller ſouper rue des Deux-Portes; que ſur les neuf heures et demie le ſieur Bertinazzi, ſon neveu (1), qui a une clef de ſon appartement du côté du petit eſcalier et qui n'eſt ſorti de la Comédie-Italienne qu'à la fin du ſpectacle, lui a dit qu'en rentrant dans ſon appartement il avoit trouvé ſon ſecrétaire ouvert et forcé ainſi que la porte d'entrée de ſon appartement du côté du grand eſcalier, que lui comparant avoit fermée à double tour en ſortant à une heure et demie; que

(1) Le neveu de Carlin dont il est ici question, était figurant à la Comédie-Italienne.

ſur cet avis lui comparant, s'eſt tranſporté chez lui et a effectivement trouvé ſa porte et ſon ſecrétaire fracturés; que ledit ſieur Bertinazzi en arrivant lui a dit qu'en entrant par le petit eſcalier et ayant allumé de la chandelle, il s'eſt aperçu que le ſecrétaire de lui comparant étoit ouvert; que la ſerrure du deſſus en étoit arrachée; que tous les papiers étoient épars ſur la table dudit ſecrétaire, qui étoit abattue; qu'une pièce d'étoffe que lui comparant avoit miſe ſur la table de marbre dans un papier étoit par terre et hors du papier; qu'ayant été à la porte d'entrée de l'antichambre du côté du grand eſcalier, il a trouvé ladite porte pouſſée tout contre et non fermée; que l'ayant tirée à lui, il s'eſt aperçu qu'elle étoit ouverte et que l'on avoit fracturé ladite porte. Déclare en outre le comparant que l'on lui a pris dans la cave de ſon ſecrétaire un ſac de 2,400 livres en écus de ſix livres, deux autres ſacs de 1,200 livres chacun, auſſi en écus de ſix livres, puis un autre ſac de 1,000 ou 1,200 livres, ne ſachant pas préciſément ce qu'il y avoit dans ce dernier. Plus, que l'on lui a pris trois cents et tant de livres en écus de ſix livres qui étoient ſur le petit rebord à droite dudit ſecrétaire et une tabatière d'or carrée, guillochée en façon de bâtons rompus ou moſaïque, avec de petites fleurs en relief. Ne peut, quant à préſent, dire ſi c'eſt tout ce qu'on lui a pris, ſe réſervant de faire plus ample déclaration ſi le cas y échéoit. Ne peut pareillement nous déclarer par qui ledit vol lui a été fait.

Signé : BERTINAZZI; GRIMPEREL.

(*Archives nationales*, Y, 13,382.)

III

1760. — 30 mai.

Contrat de mariage de Charles-Antoine Bertinazzi, dit Carlin, et de Françoiſe-Suzanne Foulquier.

Par-devant les conſeillers du Roi, notaires à Paris ſouſſignés, furent préſens ſieur Charles-Antoine Bertinaſſi, officier du Roi, originaire de Turin, naturaliſé François, demeurant à Paris rue St-Denis, paroiſſe St-Sauveur, d'une part;

Et demoiſelle Françoiſe-Suzanne Foulquier, âgée de 20 ans, fille du ſieur Jean-Baptiſte Foulquier, officier du Roi, et de demoiſelle Marie-Toinette Tourneville, ſon épouſe, aſſiſtée et autoriſée des ſieur et dame ſes père et

mère à ce préſens, ladite dame du ſieur ſon mari autoriſée, demeurant tous trois rue Comteſſe-d'Artois, paroiſſe St-Euſtache, d'autre part :

Leſquels ont réglé comme il ſuit les conventions du mariage qui doit être célébré inceſſamment ſelon les cérémonies de l'Égliſe catholique entre ledit ſieur Bertinaſſi et ladite demoiſelle Foulquier, en la préſence de demoiſelle Marie-Catherine Foulquier, ſœur, du ſieur Deheſſe, officier du Roi, de la demoiſelle Marie-Joſèphe Fompré, femme du ſieur Bognoli, et du ſieur Rivière, amis. Il n'y aura pas de communauté de biens entre les ſieur et demoiſelle ſuturs époux, nonobſtant la coutume de Paris et toutes autres coutumes introductibles du droit de communauté entre perſonnes mariées, auxquelles coutumes eſt expreſſément dérogé et renoncé.

Ils jouiront conſéquemment ſéparément des biens qui leur appartiennent et appartiendront par la ſuite et ne ſeront pas tenus des dettes et hypothèques l'un de l'autre contractées avant le mariage ou qui pourront l'être après, et elles ſeront payées par celui qui les aura faites, ſans que l'autre en ſoit aucunement tenu.

Pour avoir, par la demoiſelle future épouſe, la jouiſſance de ſes biens et faire tous les actes concernant leur adminiſtration, le ſieur futur époux l'autoriſe par ces préſentes irrévocablement.

Le futur époux prend la future épouſe avec les eſpérances qu'elle peut avoir, attendu qu'elle ne lui apporte rien en mariage quant à préſent ; et ſi pendant le mariage il lui advient des meubles ou ſi elle en achète, comme au moyen de la non-communauté ci-deſſus ſtipulée, elle en aura la diſpoſition, le futur époux n'en demeurera chargé envers elle ou ſes hoirs que dans le cas où les actes qui en contiendront la donation, délivrance ou vente auront été faits en ſa préſence et que ces meubles ſe trouveront en nature. Tous les autres meubles meublans qui ſeront dans la maiſon ou appartement que les futurs époux occuperont ſeront réputés appartenir comme ils appartiendront en effet audit futur époux, à l'exception cependant des robes, vêtemens, linge, coiffures, chauſſures et ajuſtemens à l'uſage perſonnel de ladite demoiſelle future épouſe et de ſes bijoux, qui ſeront cenſés lui appartenir ſans qu'elle ſoit tenue de rapporter aucune quittance ou écrit juſtificatif.

Le futur époux ſe charge de toute la dépenſe du mariage, logement et autres choſes néceſſaires à la vie. La future épouſe ſera tenue ſeulement de lui payer par chacun an ſur les appointemens qu'elle a préſentement ou qu'elle aura dans la ſuite la ſomme de 600 livres pour ſa penſion et celle de ſa femme de chambre, de laquelle femme de chambre elle payera ſeule les gages.

A l'égard de l'entretien et éducation des enfans qui pourront naître dudit mariage, les frais en ſeront ſupportés par moitié entre les futurs époux.

Le ſieur époux a doué et doue la future épouſe de 600 livres de rente de

douaire préfixe dont elle jouira ſuivant la coutume ſans être obligée d'en faire demande en juſtice, le fond duquel douaire ſera propre aux enfans dudit mariage.

Pour l'amitié que les futurs époux ont l'un pour l'autre, ils ſe font donation entre vifs, mutuelle et réciproque, de tous les biens meubles, immeubles, acquêts, propres et autres qui, au jour du décès du premier mourant, ſe trouveront lui appartenir, en quelque pays que les biens ſoient ſis et ſitués et à telle ſomme que le tout puiſſe monter, ſous la réſerve ci-après ſtipulée, pour faire, jouir et diſpoſer par ledit ſurvivant à compter du jour du décès du premier mourant de tous les biens et effets qui compoſeront ſa ſucceſſion en pleine propriété et comme de choſe à lui appartenante, ſous la réſerve que fait ledit futur époux de pouvoir diſpoſer, en faveur de qui bon lui ſemblera, par donation entre vifs ou teſtamentaire d'une ſomme de 3,000 livres, laquelle ſomme cependant, dans le cas où ledit futur époux au jour de ſon décès n'en auroit pas diſpoſé, demeurera compriſe en la préſente donation pour appartenir à ſa future épouſe en cas qu'elle ſurvive ledit futur époux.

Ladite donation n'aura lieu que dans le cas où, au jour du décès du premier mourant des futurs époux, il n'y aura point d'enfans vivans ou à naître dudit mariage ; néanmoins, s'il y en avoit et qu'ils vinſſent à décéder en minorité ou, après avoir acquis leur majorité, ſans avoir valablement diſpoſé, en ce cas la préſente donation reprendra ſa force et vertu et le ſurvivant jouira de l'effet d'icelle.

Si le futur époux décède avant la future épouſe laiſſant enfans nés ou à naître de leur mariage, la demoiſelle future épouſe ſera obligée de faire faire inventaire de ſa ſucceſſion, de faire vendre le mobilier, d'en employer le prix avec les deniers comptans qui ſe trouveront appartenir audit futur époux et ceux qui proviendront du recouvrement de ſes dettes actives, en acquiſitions de rentes ou autres immeubles au profit deſdits enfans, le tout en la préſence et de l'avis de la perſonne que le futur époux déſignera par ſon teſtament, ou qui, à défaut de cette déſignation, ſera nommée par avis de parens deſdits enfans duement homologué.

Arrivant au contraire que la demoiſelle future épouſe décède la première laiſſant enfans, ledit futur époux, leur père, pourra faire tel emploi que bon lui ſemblera du mobilier de la ſucceſſion de leur mère, ſans pouvoir être gêné ni contrarié à cet égard par les parens maternels de ſes enfans, etc.

Fait et paſſé à Paris en la demeure deſdits ſieur et dame Foulquier l'an 1760 le 30e jour de mai après midi.

(*Archives nationales*, T, 509, et Y, 419.)

IV

1763. — 29 mars.

Augmentation d'appointements pour Mme Carlin.

APPOINTEMENS DES ACTEURS GAGISTES EN 1763.

. . . . . .

La dame Carlin en conſidération des anciens ſervices de ſon mari, pour pouvoir ſe former dans les rôles de ſoubrettes en double, la ſomme de 2,200 livres (d'appointemens) à charge par elle de remplir la place d'une des deux premières figurantes.

Fait à Verſailles, le 29 mars 1763.

Signé : Le Duc DE DURAS.

(*Archives nationales*, O¹, 846.)

V

1765. — 16 septembre.

Réception de Mme Carlin à demi-part.

Recevoir la dame Carlin à la ſeconde demi-part vacante pour jouer les rôles de ſoubrettes et tous autres d'utilité.

A Paris, 16 ſeptembre 1765.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU ; le Duc DE DURAS.

(*Archives nationales*, O¹, 846.)

VI

1780. — 1er janvier.

Brevet d'une pension de 1,000 livres accordée par le Roi à Charles-Antoine Bertinazzi, dit Carlin.

Brevet d'une penſion de 1,000 livres produiſant net 837 livres 10 ſols en faveur du ſieur Charles-Antoine Bertinaſſi, né à Turin en Piémont le 2 dé-

cembre 1710, baptifé le 7 du même mois dans la paroiffe St-Eufèbe de ladite ville, comédien italien ordinaire du Roi, qui lui a été accordée fur le tréfor royal à titre de gratification annuelle en confidération de fes fervices en ladite qualité fous le nom de Carlin, fuivant le brevet du 1er mars 1772 portant effet rétroactif jufqu'au 1er janvier de la même année.

1er janvier 1780.

(PIÈCES JOINTES AU BREVET.)

Acte de baptême de Carlin.

Charles-Antoine, fils de Félix et de Jeanne-Marie, conjoints Bertinaffi, né le deux et baptifé le fept décembre mil fept cent dix. Parrain : M. Charles-Maurice Vallée ; marraine : Mme Thérèfe Dupui.

Je fouffigné atteffe que l'article ci-deffus eft écrit et fe lit aux regiftres baptiftaires de l'églife paroiffiale de St-Eufèbe.

A Turin, ce 22 feptembre de l'année 1749.

Signé : PASCHAL-ANTHOINE CAGNO, vice-curé.

Jean-Baptifte Rotari, par la grâce de Dieu et du St-Siége apoftolique, archevêque de Turin, à tous favoir faifons et atteftons que meffire Pafchal-Antoine Cagno, qui a fait le certificat précédent, eft vice-curé de l'églife paroiffiale de St-Eufèbe de cette ville, comme il fe qualifie et qu'entière foi a toujours et eft ajoutée à toutes fes affertions et atteftations en cette qualité et office, tant en jugement que dehors. En témoignage de quoi, etc.

Donné à Turin ce jour 23 de feptembre de l'an 1749.

Signé : CÉZAR BULIONI, vicaire général.

Je fouffigné interprète du Roi, certifie d'avoir fidèlement traduit de l'original italien et latin, par moi paraphé et rendu à la perfonne qui me l'avoit exhibé, le contenu ci-deffus.

A Paris, le 28 décembre 1779.

Signé : BERTARA.

Extrait et collationné par nous fouffigné, vicaire de l'églife paroiffiale de St-Euftache de Paris, à la copie fournie par ledit fieur Charles-Antoine Bertinaffi lors de fon mariage avec dame Françoife-Suzanne Foulquier, célébré dans notredite églife le 14 juin 1760.

Délivré à Paris ce 29 décembre 1779.

Signé : DE LA VILLÉON.

(*Archives nationales*, O[1], 668.)

VII

1782. — 23 mars.

Vol commis chez Charles-Antoine Bertinazzi, dit Carlin.

L'an 1782, le ſamedi 23 mars, onze heures du matin, en l'hôtel et pardevant nous Jean-François Hugues, etc., eſt comparu ſieur Charles-Antoine Bertinazzi dit Carlin, penſionnaire du Roi à la Comédie-Italienne, demeurant à Paris, rue Neuve et paroiſſe St-Euſtache : Lequel nous a dit et déclaré qu'hier depuis quatre heures de l'après-midi juſqu'à environ onze heures du ſoir, il a été volé dans ſa chambre à coucher qui eſt de l'autre côté du palier et à la porte de laquelle on avoit laiſſé la clef, ſes deux montres qui étoient accrochées à chacun des côtés de la cheminée. Leſdites montres de Gudin, ne ſe rappelle les numéros : l'une et l'autre ſont guillochées, une dans le goût moderne et l'autre dans le goût ancien, cette dernière à deux diamans, l'un au-deſſus et l'autre au-deſſous du pouſſoir; les cordons ſont de ſoie pure. La montre dans le goût ancien porte deux cachets de pierre brune angloiſe repréſentant une la tête de Garrick (1), l'autre des Bacchantes d'après l'antique et un troiſième petit cachet repréſentant un chien, tous trois en or. La montre guillochée dans le goût nouveau a deux cachets dont l'un de criſtal à trois faces, deux gravées, la troiſième unie, et le ſecond cachet d'or maſſif repréſentant des armes dont le blaſon eſt un ſerpent en rond qui ſe mord la queue et un cœur au milieu, une barre et deux étoiles au-deſſus avec cette deviſe : *Cato prudentiâ major.* Obſerve le comparant qu'à la place d'une des montres il a trouvé celle de la dame ſa fille, qui lui a dit l'avoir placée ſur la cheminée ſous un faux chignon et ne l'avoir point accrochée, circonſtance qui lui paroît ſingulière ; que ladite dame ſa fille étoit entrée dans ſa chambre en ſortant de dîner et en étoit ſortie avant quatre heures ; que celui qui eſt ſorti le dernier de ladite chambre eſt le fils du comparant, âgé de ſix ans, et ſon précepteur qui en ſortant avoient laiſſé la clef à la porte. Ignore l'auteur dudit vol dont il s'eſt aperçu lorſqu'il alloit pour monter leſdites montres avant de ſe coucher. De laquelle déclaration il nous requiert acte.

Signé : Bertinassi (2) ; Hugues.

(*Archives nationales*, Y, 11,024.)

(1) Le célèbre comédien anglais était l'ami et l'admirateur passionné de Carlin. On sait que le voyant un jour se frotter le dos après des coups de bâton qu'on venait de lui donner en scène, Garrick alla jusqu'à s'écrier que le dos de Carlin avait du génie.

(2) Carlin signait tantôt ainsi, tantôt Bertinazzi, comme on a pu le remarquer plus haut.

VIII

1782 — 7 décembre.

Vol commis chez Charles-Antoine Bertinazzi, dit Carlin.

L'an 1782, le ſamedi 7 décembre, une heure et demie de relevée, en l'hôtel et par-devant nous Jean-François Hugues, etc., eſt comparue Antoinette Bigot, dite Sophie, fille, femme de chambre au ſervice de la dame épouſe du ſieur Bertinazzi dit Carlin, penſionnaire du Roi, chez lequel elle demeure rue Neuve-des-Petits-Champs, paroiſſe St-Roch : Laquelle nous a dit et déclaré qu'hier entre huit et neuf heures du matin il a été volé dans l'antichambre de l'appartement une fourchette à bouche, d'argent à filets, armoriée, et dans une chambre à coucher dont la porte donne dans l'antichambre, dans laquelle chambre étoit couchée la demoiſelle Hortenſe, l'une des filles dudit ſieur Carlin, et qui eſt aveugle, les poches de ladite demoiſelle Hortenſe qui étoient ſur une bergère près le lit. Leſdites poches de baſin et dans leſquelles il y avoit 18 livres tant en écus que monnoie qui étoient dans une bourſe fond lilas à raies vertes, deux mouchoirs blancs marqués des lettres O. B. en rouge, une tabatière ronde couleur puce, à perles, doublée d'écailles, quatre clefs dont une de clavecin, une paire de gants blancs, un flacon de criſtal dans un étui de bois, un porte-crayon d'ivoire, un chapelet, un couteau à manche d'ivoire à reſſort et un étui de paille. J'ignore l'auteur dudit vol. De laquelle déclaration elle nous a requis acte.

Signé : A. Bigot ; Hugues.

(*Archives nationales*, Y, 11,024.)

IX

1783. — 7 septembre.

Acte de décès et d'inhumation de Charles-Antoine Bertinazzi, dit Carlin.

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH A PARIS.

L'an 1783, le 7 ſeptembre, a été inhumé en cette égliſe Charles-Antoine Bertinazzi, penſionnaire du Roi, époux de Françoiſe-Suzanne Foulquier, décédé

hier rue des Petits-Champs en cette paroiſſe, âgé d'environ 60 ans (1). Préſens : Louis-Albin Guédon, bourgeois de Paris, rue St-Denis, paroiſſe St-Sauveur, ſon gendre, et Jean-Baptiſte Rivière, conſeiller d'ambaſſade de Saxe à la Cour de France, chauſſée d'Antin, paroiſſe de la Madeleine, ſon beau-frère, etc.

(*Archives nationales*, T, 509.)

X

1783. — 11 septembre.

Sentence du Lieutenant civil au Châtelet de Paris pour les enfants mineurs de Charles-Antoine Bertinazzi, dit Carlin.

L'an 1783, le 11 ſeptembre, par-devant nous Denis-François Angran d'Alleray, chevalier et Lieutenant civil au Châtelet de Paris, ſont comparus les parens et amis : 1° de Louiſe-Éliſabeth-Hortenſe, née le 4 octobre 1763, d'Adélaïde-Marguerite, née le 10 mars 1765, et de Conſtantin, né le 26 ſeptembre 1775, tous trois enfans mineurs de feu ſieur Charles-Antoine Bertinazzi, penſionnaire du Roi, et de dame Françoiſe-Suzanne Foulquier, actuellement ſa veuve, avec lequel elle étoit non commune en biens ; 2° de Barbe-Suzanne Bertinazzi, fille deſdits ſieur et dame Bertinazzi et épouſe du ſieur Albin-Louis Guédon de St-Albin, bourgeois de Paris, elle mineure émancipée par ſon mariage et dudit ſieur ſon mari ſéparée quant aux biens ;

Savoir : ladite veuve Bertinazzi, mère ; ledit ſieur Guédon ; Jean-Baptiſte Rivière, conſeiller chargé des affaires de la cour électorale de Saxe près Sa Majeſté très-chrétienne, oncle maternel à cauſe de dame Marie-Antoinette Foulquier, ſon épouſe ; André-Guillaume Contant, écuyer, conſeiller chargé des affaires des prince et princeſſe ſouverains de Lœwenſtein-Wertein, oncle maternel à cauſe de dame Marie-Catherine Barier de Fonpré, ſon épouſe ; Charles Contant, écuyer, conſeiller des prince et princeſſe de Lœwenſtein-Wertein et procureur en cette cour, couſin germain maternel ; Joſeph Bonioli, bourgeois de Paris, oncle maternel à cauſe de défunte Marie-Antoinette Barier de Fonpré, ſon épouſe ; Jean-Baptiſte Bonioli, bourgeois de Paris, couſin germain maternel ; Jean-Jacques Bonioli, bourgeois de Paris, couſin germain maternel ; Claude Bonneau, chanoine honoraire d'Auxerre, ami ; Barthelemi-André Camerani, penſionnaire du Roi, ami ; tous comparans par maître Dubois, procureur au Châtelet, fondé de leur pro-

(1) Erreur ; il avait 72 ans et 10 mois, étant né le 2 décembre 1710.

curation, lequel après ferment par lui fait au cas requis pour ſes conſtituans, nous a dit qu'ils ſont d'avis que ladite veuve Bertinazzi, qui ſous les réſerves ci-après s'en rapporte à juſtice, ſoit élue et nommée tutrice deſdits mineurs.

Sur quoi nous diſons que ladite veuve Bertinazzi eſt et demeurera tutrice deſdits trois mineurs ſes enfans, à l'effet de régir et gouverner leurs perſonnes et biens et que ledit ſieur Camerani eſt et demeurera ſubrogé tuteur deſdits mineurs ; comme auſſi diſons que ladite dame Bertinazzi eſt et demeurera tutrice *ad hoc* deſdits trois mineurs et ledit ſieur Guédon tuteur *ad hoc* de ladite dame ſon épouſe et en ces qualités autoriſés ſpécialement à procéder à la liquidation et au partage des biens de la ſucceſſion du ſieur Bertinazzi, faire et accepter tous abandons et délaiſſemens néceſſaires. Diſons en outre que ladite veuve Bertinazzi eſt et demeure pareillement autoriſée à faire le recouvrement tant du produit de la vente des meubles délaiſſés par ledit ſieur ſon mari que de toutes les autres ſommes dues à ſa ſucceſſion à tel titre que ce ſoit, reprendre toutes les inſtances introduites tant par ledit défunt que contre lui, compter avec le ſieur Durozoir, caiſſier de la Comédie-Italienne, et recevoir ce qui peut appartenir audit défunt, accepter pour leſdits mineurs la ſucceſſion dudit ſieur leur père ou y renoncer, pour ſur leſdits recouvremens acquitter les dettes de ladite ſucceſſion et employer le ſurplus en acquiſitions de rentes ſur le Roi, les États ou autres emprunts publics duement autoriſés, ou ſur particuliers avec privilége même la portion qui reviendra à ladite dame Guédon par l'événement de la liquidation et du partage des biens dudit défunt, pourvu toutefois que ledit emploi ſoit fait en préſence dudit ſieur Guédon et généralement faire tout ce qui ſera néceſſaire ; le tout ſuivant ledit avis que nous avons homologué, etc.

Signé : ANGRAN.

(*Archives nationales*, Y, 5,109.)

Voy. BERQUELOR (ÉTIENNE) ; CORALI ; DEHESSE (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS) ; PITROT DE LANCY (Mlle) ; ROMAGNESI DE BELMONT (CHARLES VIRGILE).

BIANCHI (BRIGIDA), dite AURELIA.

Voy. ROMAGNESI (MARC-ANTOINE).

BIANCHI (Mlle ZANERINI-), dite ARGENTINE.

Voy. ZANERINI-BIANCHI.

BIANCOLELLI (DOMINIQUE), dit DOMINIQUE, dit ARLEQUIN.

BIANCOLELLI (URSULE CORTEZZI, femme de), dite EULARIA.

Dominique naquit à Bologne en 1640 et entra, à l'âge de 17 ans, dans une troupe italienne qui donnait des représentations à Vienne, en Autriche, et que dirigeait un certain Tabarini. Les succès du jeune acteur fixèrent sur lui l'attention publique et le firent appeler à Paris en 1661, époque où il parut à la Comédie-Italienne sous le masque d'Arlequin. Louis XIV goûta beaucoup ses talents et lui donna à plusieurs reprises des marques d'intérêt qui redoublèrent le zèle du comédien (1). Le désir qu'il avait de plaire au monarque fut même, assure-t-on, la cause de sa mort. Le maître des ballets du Roi, Pierre de Beauchamps, avait dansé un jour, à la cour, une entrée très-singulière et qui avait été fort applaudie, dans un divertissement que les comédiens italiens ajoutèrent à une pièce qu'ils représentaient devant le Roi. Dominique, qui était excellent danseur, quelque temps après imita d'une façon très-habile la danse de Beauchamps, et, voyant le plaisir que le Roi prenait à cette parodie, il la fit durer le plus longtemps qu'il put; malheureusement, en quittant la scène, il était fort échauffé et gagna un rhume qui dégénéra très-vite en fluxion de poitrine; huit jours après, le 2 août 1688, il mourut, après avoir reçu les sacrements de l'Église, en son domicile à Paris, rue Montorgueil, et fut inhumé le lendemain en l'église Saint-Eustache.

(1) Dominique avait beaucoup d'esprit. On a publié divers recueils des saillies qu'on lui attribuait. L'une des meilleures est certainement celle-ci : Assistant un soir au souper du Roi, il contemplait d'un œil d'envie deux magnifiques perdrix servies sur un plat d'or. Louis XIV s'en aperçut, et s'adressant à l'officier de bouche : « Que l'on donne ce plat à Dominique », s'écria-t-il. — « Quoi, Sire, et les perdrix aussi ? » répondit le comédien. — « Et les perdrix aussi », fit le monarque souriant.

Le *Mercure de France* du même mois inséra les vers suivants composés en l'honneur de cet habile comédien :

SUR LA MORT D'ARLEQUIN :

Les plaifirs le fuivoient fans ceffe,
Il répandoit partout la joie et l'allégreffe.
Les jeux avec les ris naiffoient deffous fes pas :
On ne pouvoit parer les traits de fa fatire ;
Loin d'offenfer elle avoit des appas.
Cependant il eft mort, tout le monde en foupire.
Qui l'eût jamais penfé fans fe défefpérer
Que l'aimable Arlequin qui nous a fait tant rire
Dût fitôt nous faire pleurer ?

La Comédie-Italienne, qui perdait en lui un de ses meilleurs comédiens, resta fermée en signe de deuil pendant près d'un mois, et, le jour où elle se décida de rouvrir ses portes, elle fit apposer sur les murs de Paris un avis au public ainsi conçu :

Nous avons longtemps marqué notre déplaifir par notre filence et nous le prolongerions encore fi l'appréhenfion de vous déplaire ne l'emportoit fur une douleur fi légitime. Nous rouvrirons notre théâtre mercredi prochain premier jour de feptembre 1688. Dans l'impoffibilité de réparer la perte que nous avons faite, nous vous offrirons tout ce que notre application et nos foins nous ont pu fournir de meilleur. Apportez un peu d'indulgence et foyez perfuadés que nous n'omettrons rien de tout ce qui peut contribuer à votre plaifir.

Le duc de Saint-Simon, dans les additions qu'il a faites aux *Mémoires* de Dangeau, n'a pas dédaigné de consacrer quelques lignes à cet acteur célèbre.

Il s'exprime en ces termes :

Cet Arlequin qui s'appeloit le fieur Dominique, comédien plaifant et falé tout ce qu'il eft poffible et mettant du fien et fur-le-champ et avec variété,

ce qu'il y avoit de meilleur dans ſes rôles, étoit naturellement ſérieux, ſtudieux et s'étoit rendu ſavant. Le premier préſident d'Harlay, qui ſe piquoit de l'être, le rencontrant à la bibliothèque de St-Victor, lia converſation avec lui ſans le connoître et lui ſe retirant toujours par un reſpect qui plut tellement au magiſtrat qu'il enſonça matière et trouva un homme très-foncé et très-modeſte en même tems. Cela l'engagea à le prier de le venir voir, dont l'autre ſe défendit ſi longtems que M. d'Harlay fort ſurpris voulut ſavoir ſon nom et ne l'apprit qu'après pluſieurs difficultés également polies et aſſaiſonnées. Ce contraſte du nom et de l'homme charma tellement M. d'Harlay qu'il l'embraſſa et lui demanda ſon amitié et depuis ce tems-là juſqu'à la mort de ce rare acteur, M. d'Harlay le reçut toujours en particulier chez lui avec une eſtime et une diſtinction particulières. Le monde qui le ſut prétendoit qu'Arlequin le dreſſoit aux grimaces et qu'il étoit plus ſavant que le magiſtrat, mais que celui-ci étoit auſſi bien meilleur comédien que Dominique.

Dominique avait une figure agréable (1), sa taille était au-dessous de la moyenne et bien prise, mais quelques années avant sa mort il avait pris de l'embonpoint et avait perdu un peu de l'agilité nécessaire à l'emploi qu'il remplissait au théâtre.

On assure qu'il laissa à ses héritiers une somme de cent mille écus. Il avait été naturalisé Français, ainsi que sa femme, par lettres patentes en date du mois d'avril 1680.

Dominique avait épousé, le 2 avril 1663, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, une actrice de la Comédie-Italienne, nommée Ursule Cortezzi, qui portait au théâtre le surnom d'Eularia et qui était née vers 1637. Ursule Cortezzi, fille de comédiens, avait débuté à Paris un peu avant son mari et elle remplissait d'abord les rôles de *secondes amoureuses*, puis, après la mort de Brigida Bianchi, dite Aurelia, femme de Romagnesi, dit Horatio, elle prit l'emploi des *premières amoureuses*. Ursule Cortezzi était grande,

(1) On connaît de Dominique un portrait dans un médaillon ovale autour duquel sont écrits ces mots : *Joseph Dominique, né à Bologne, en Italie.* Au bas de cette image, où Biancolelli est représenté la tête couverte d'une vaste perruque, le corps dans une robe de chambre à ramages, on lit, entre deux vers latins traduits par deux vers français : *L. Ferdinand pingebat; M. Habert sculpebat.* (Jal : *Dictionnaire de biographie*, p. 218.)

bien faite et d'un physique avantageux. Elle quitta le théâtre en 1691 et se retira, en 1704, au couvent des Filles-de-la-Visitation de Montargis, où elle décéda le 11 janvier 1718.

De l'union de Dominique Biancolelli et d'Ursule Cortezzi naquirent plusieurs enfants, dont trois seulement, deux filles et un garçon, embrassèrent la carrière dramatique. Les deux filles, nommées, l'une Françoise-Marie-Apolline, née en 1664, et l'autre Catherine, née en 1665, débutèrent le même jour à la Comédie-Italienne, le 11 octobre 1683, dans la pièce d'*Arlequin Protée* (1). L'aînée prit le nom d'Isabelle et jouait les *amoureuses*, et la seconde celui de Colombine et remplissait l'emploi des *soubrettes*.

Leur double début fut très-remarqué et le *Mercure de France* lui a consacré les lignes que l'on va lire : « Les comédiens italiens joignent l'utile à l'agréable et il y a beaucoup à profiter dans leurs pièces, ſurtout dans la dernière (*Arlequin Protée*), où l'on reconnoît, par le grand nombre de procédures d'Arlequin, combien il eſt dangereux de plaider... Si Arlequin (Dominique) eſt inimitable dans les divers rôles qu'on lui voit jouer dans cette pièce, ſes deux filles ne le ſont pas moins. Les différens perſonnages qu'elles ſoutiennent ſont ſi bien remplis, qu'elles ſe ſont attiré l'applaudiſſement de tout Paris, qui ne peut ſe laſſer de les admirer. Jamais on n'avoit vu tant d'intelligence pour la comédie avec une ſi grande jeuneſſe. »

Françoise-Marie-Apolline Biancolelli, dite Isabelle, quitta le théâtre en 1695. Elle avait épousé, au mois d'avril 1691, un officier aux gardes nommé Constantin de Turgis. Cette union déplut à la famille du jeune homme, qui intenta aux deux époux

(1) *Arlequin Protée*, comédie en trois actes italiens, coupés de prose et de vers français, représentée pour la première fois à l'ancienne Comédie-Italienne, le 11 octobre 1683. Cette pièce, qui renferme une parodie de la *Bérénice* de Racine, a pour auteur Fatouville. Elle fut remise au nouveau Théâtre-Italien le 5 janvier 1719. On la trouve imprimée dans le *Recueil* de Ghérardi.

un procès plein de péripéties, qui ne se termina qu'en 1701, époque où Constantin de Turgis et sa femme, qui avaient alors deux enfants, durent, pour se trouver dans une position légale, faire demander une seconde fois à l'Église la consécration de leur mariage. Mme de Turgis devint veuve le 29 avril 1706 et tomba dans une misère que Louis XIV, en souvenir de son père, adoucit de son mieux, en la gratifiant d'une pension de 300 livres le 30 janvier 1713. Elle mourut le 3 septembre 1747, à l'âge de 83 ans, à Paris, en la communauté de l'Union-Chrétienne, et fut enterrée le lendemain en l'église Bonne-Nouvelle.

Quant à Catherine Biancolelli, dite Colombine, elle épousa à Fontainebleau, au mois de novembre 1685, Pierre Lenoir de la Thorillière, comédien du Roi, de la troupe française, et continua à jouer à la Comédie-Italienne les rôles de *suivantes* jusqu'en 1697, époque où le théâtre fut fermé par ordre supérieur. On lui proposa alors de débuter à la Comédie-Française, mais elle refusa et rentra dans la vie privée. Elle mourut à Paris le 22 février 1716.

Le seul des fils de Dominique qui prit le parti du théâtre est Pierre-François Biancolelli, dit Dominique comme son père. Il était né à Paris le 20 septembre 1680, et, après de bonnes études classiques, il s'engagea dans une troupe foraine constituée en 1697 et qui avait pour directeur Joseph Tortoriti, dit Pascariel, dont il épousa plus tard l'une des filles. Dominique joua pendant quelques années en province, puis il revint à Paris en 1710 et parut avec un grand succès, sous le masque d'Arlequin, sur les théâtres éphémères qui s'ouvraient durant les foires Saint-Germain et Saint-Laurent. En 1717, le duc d'Orléans, régent, qui aimait beaucoup Dominique, le fit admettre dans la nouvelle troupe italienne que Louis-André Riccoboni, dit Lelio, avait été chargé de former et qui avait inauguré ses représentations à Paris

l'année précédente. Les débuts de Dominique à la Comédie-Italienne eurent lieu le 12 octobre 1717, par le rôle de *Pierrot,* dans la pièce intitulée : *la Force du naturel* (1), avant laquelle le nouvel acteur crut devoir haranguer le public en ces termes :

Meſſieurs, la protection d'un prince illuſtre à qui j'ai maintenant l'honneur d'appartenir et qui me place aujourd'hui dans ſa troupe, devroit par bien des raiſons me raſſurer ſur mes craintes et me faire entrer avec confiance ſur ce théâtre ; mais comme c'eſt à ſa ſeule bonté que je dois cet avantage, c'eſt à vous, meſſieurs, à qui je viens demander grâce :

Prêt à jouir d'un bien et durable et ſolide,
De mortelles frayeurs je me ſens accabler ;
Ce n'eſt pas ſans raiſon que je parois timide,
Votre bon goût me fait trembler.

Si j'embraſſe un caractère qui ne m'eſt point familier et dont le ſuccès eſt incertain, n'imputez ma métamorphoſe qu'à la juſtice que je rends avec tout le public au mérite incomparable du gracieux Arlequin (Thomaſſin) que vous honorez tous les jours de vos applaudiſſemens. Que de raiſons pour m'alarmer ! Le ſpectateur peut me regarder ici comme un homme emprunté ; d'un autre côté avec quels hommes ſuis-je aſſocié ? Avec les meilleurs ſujets qui pouvoient venir d'Italie, avec des comédiens qui excellent à peindre les paſſions, qui font ſur-le-champ des ſcènes remplies de traits vifs et délicats, qui parlent avec autant d'élégance que de facilité, en un mot qui ſavent entrer ſi parfaitement dans les caractères qu'ils repréſentent et ſi bien ſe conſulter qu'ils attachent juſqu'aux perſonnes qui ne les entendent point. Quels efforts, meſſieurs, ne faut-il pas que je faſſe pour me rendre digne d'être confondu avec de pareils confrères et d'avoir part aux louanges que vous leur donnez! J'aſpire pourtant à ce bonheur et, s'il n'eſt pas au-deſſus de mon travail et du déſir ardent que j'ai de vous plaire, je me flatte d'y parvenir. Hé quoi ! meſſieurs, né ſur ce théâtre où mon père a contribué ſi longtemps à vos plaiſirs, me bannirez-vous de ma chère patrie et me priverez-vous du ſeul héritage qu'il m'a laiſſé ? Non meſſieurs, je ne ſaurais le croire ; docile aux leçons des

(1) *La Force du naturel,* canevas italien en trois actes, par Fréret, représenté pour la première fois à la nouvelle Comédie-Italienne, le 12 octobre 1717.

gens de goût, je m'y conformerai ſans peine, trop heureux ſi je puis réuſſir à mériter votre indulgence :

Arbitres de ma deſtinée,
Enfin je m'abandonne à vous ;
Oui, dût-elle être infortunée,
Sans oſer murmurer je recevrai vos coups.
A mes faibles talens ſi vous livrez la guerre,
Je n'entreprendrai point de repouſſer vos traits,
Et quand je me verrai condamné du parterre,
Je n'en appellerai jamais !

Plus tard Dominique abandonna le rôle de *Pierrot* pour prendre celui de *Trivelin,* dans lequel il excellait. Il prenait, du reste, assez facilement tous les caractères, et un contemporain assure l'avoir vu jouer le rôle d'une fille de l'Opéra « avec beaucoup de fineſſe et de grâce ». Il mourut à Paris le 18 avril 1734, en son domicile, rue Montorgueil, après avoir reçu les sacrements de l'Église, et il fut inhumé à Saint-Sauveur, sa paroisse.

Dominique fils était aussi auteur dramatique et il a composé, soit seul, soit en société avec Riccoboni, Romagnesi, Brugière de Barante et autres, un grand nombre de comédies et de parodies qui furent représentées avec succès à la Comédie-Italienne ; on lui doit également une traduction d'Horace (1). Dominique vécut maritalement pendant longues années avec une de ses camarades de la Comédie-Italienne, nommée Marie-Thérèse de Lalande. Il en eut plusieurs enfants, et, entre autres, une fille née en 1723, qui s'appelait Marie-Thérèse, comme sa mère, et qui porta au théâtre le nom de Mlle Biancolelli. Elle débuta sur la scène ita-

(1) La famille de cet acteur conserva longtemps un portrait de lui où il est peint dans son cabinet et travaillant à l'ouvrage intitulé : *Agnès de Chaillot*, qu'il fit en société avec le comédien Legrand, de la troupe française, et qui est une parodie d'*Inès de Castro,* tragédie de La Motte. Dans ce tableau, Dominique est appuyé sur une table où se trouve un cahier en haut duquel on lit le titre de la parodie en question. L'auteur de ce portrait était un camarade de Dominique, attaché comme lui à la Comédie-Italienne, qui s'appelait Théveneau. Ce comédien, qui avait été reçu le 28 décembre 1717, chantait fort bien, jouait avec beaucoup de naturel et peignait avec talent, le portrait surtout. Il est mort à Fontainebleau, le 10 novembre 1732, à 37 ans.

lienne le 10 février 1738, par un rôle d'*amoureuse,* dans une pièce intitulée : *la Surprise de la Haine,* et y obtint un succès réel. Un amateur lui adressa même à ce propos les vers suivants :

Par la *Surprise de la Haine*
En vain vous avez cru débuter en ce jour ;
Non, non, pour qui vous voit paroître sur la scène
C'est la *Surprise de l'amour* (1).

Mlle Biancolelli, dont l'éducation théâtrale avait été confiée à la fameuse Silvia, joua pendant longues années les *amoureuses* dans les pièces françaises et ne se retira qu'en 1762. Elle était encore vivante en 1788.

On a sur cette actrice un quatrain ainsi conçu :

Dans tes traits que de dignité
Et dans ton jeu que de noblesse !
Thérèse, en toi tout intéresse,
Et tes talens et ta beauté.

(*Archives nationales,* O1, 57 ; Y, 248 et 14,059. — *Mercure de France,* 1683 ; 1688 ; 1738. — *Lettre sur la Comédie-Italienne,* par M. de Charny. — *Calendrier historique des Théâtres,* 1751. — *Histoire de l'ancien Théâtre-Italien,* p. 56, 58, 94. — *Dictionnaire des Théâtres,* III, 256. — *Almanach des gens d'esprit,* par Chevrier ; 1761. — *Mémoires de Dangeau, avec les additions du duc de Saint-Simon,* II, 56 ; XI, 339. — Jal, *Dictionnaire de biographie,* p. 215. — *Les Spectacles de la Foire,* I, 254.)

I

1680. — Avril.

Lettre de naturalité accordée à Dominique Biancolelli et à Ursule Cortezzi, sa femme.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir salut : Nos bien-aimés Dominique Biancolelli et Ursule Cortessi, sa

(1) L'auteur de ces vers joue ici sur le titre de la pièce en trois actes et en vers, qui servit de début à Mlle Biancolelli et qui a pour auteur Boissy, et sur le titre d'une comédie de Marivaux : *la Surprise de l'amour,* trois actes en prose, représentée à la Comédie-Italienne le 31 mars 1722.

femme, natifs de la ville de Boulogne en Italie, faifant profeffion de la religion catholique, apoftolique et romaine, nous ont fait remontrer que depuis 18 ans ils fe font habitués en notre royaume et nous ont rendu et rendent encore leurs fervices dans la troupe de nos comédiens italiens, et défirant y finir leurs jours comme nos fujets et regnicoles, ils nous ont très-humblement fait fupplier leur accorder nos lettres fur ce néceffaires. A ces caufes, voulant favorablement traiter lefdits expofans, de notre grâce fpéciale, pleine puiffance et autorité royale, nous avons lefdits Dominique Biancolelli et Urfule Corteffi, fa femme, reconnu, tenu, cenfé et réputé, reconnoiffons, tenons, cenfons, réputons par les préfentes fignées de notre main, pour nos vrais, naturels fujets et regnicoles.

Voulons et nous plaît que comme tels ils puiffent et leur foit loifible de continuer leur demeure en notre ville de Paris et autres villes et lieux de notredit royaume qu'ils défireront, jouir des priviléges, franchifes et libertés dont jouiffent nos vrais et originaires fujets, etc.

Donné à St-Germain-en-Laye, au mois d'avril, l'an 1680, et de notre règne le 38e.

Signé : Louis.

Et sur le repli : Par le Roi, Colbert.

(*Archives nationales*, Z, 6013.)

II

1691. — 26 septembre.

Ordre aux comédiens italiens de payer 1,500 livres à Ursule Cortezzi, veuve de Dominique Biancolelli.

Il eft ordonné aux comédiens italiens qui compofoient la trouppe lors des conventions faites entre eux, authorifées par M. le duc d'Aumont, par fon ordre du 2 avril 1690, de payer la fomme de 1,500 livres à la veuve du fieur Dominique, ainfy qu'ils en font convenus pour fon rembourfement de la part et portion que ledit feu fon mary a payé et advancé pour le théâtre, décorations et autres chofes qui fervent à préfent à ladite trouppe. Pour le payement de laquelle fomme il fera retenu 500 livres pendant trois mois à commancer du 1er octobre prochain fur les parts de ceux qui ont figné ladite convention. Et à l'égard des acteurs nouveaux qui font entréz depuis et qui n'ont point payé les quinze cents livres qu'ils font tenus de payer pour les

dépences du théâtre en entrant dans la trouppe, il fera retenu la moityé du profit de chacun defdits acteurs ou actrices jufqu'au payement de ladite fomme de 1,500 livres chacun, bien entendu que lefdits acteurs ne feront tenus de payer en aucune façon les debtes contractées par la trouppe avant leur entrée, à la réferve des chofes qui pourroient n'avoir point fervy à ladite trouppe avant leurdite entrée, defquelles ils payeront leur part. Et que comme lefdits nouveaux acteurs ne payeront rien des dettes contractées par la trouppe avant leur arrivée, ils ne partageront rien auffy dans les chofes qui peuvent eftre deues à ladite trouppe avant leurdite entrée. Les 1,500 livres qui feront payées par chacun des nouveaux acteurs feront partagées par ceux qui compofoient la trouppe au jour de fa réception.

Ordonnons aux fieurs Cinthio, l'Ange et Mézétin d'exécuter le préfent ordre.

Fait à Fontainebleau le 26 feptembre 1691.

Signé : Le Duc de Gesvres.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

Voy. Gherardi (Évariste) ; Locatelli (Dominique) ; Romagnesi (Marc-Antoine).

Biancolelli (Marie-Thérèse).

Voy. Biancolelli (Dominique) ; Lalande (Marie-Thérèse de).

Biancolelli (Pierre-François), dit Dominique, dit Trivelin.

Voy. Biancolelli (Dominique) ; Lalande (Marie-Thérèse de).

Bigottini. Ce comédien, qui était né à Rome, débuta une première fois à la Comédie-Italienne, le 27 avril 1757, dans *Arlequin maître de musique, ou le Capitaine Scanderberg*. Il

joua ensuite dans *Arlequin Protée,* dans la *Gageure d'Arlequin et de Scapin* et dans les *Métamorphoses d'Arlequin,* pièces mises par lui au théâtre, mais il n'obtint aucun succès et dut se retirer. Le 25 décembre 1775, un ordre des premiers gentilshommes de la chambre le rappela à la Comédie-Italienne, où il ne reparut pourtant que le 18 février 1777 dans *Arlequin esprit follet,* pièce italienne dont il était l'auteur. Cette fois, Bigottini fut plus heureux et le public l'accueillit assez favorablement. Ce qui lui concilia surtout les spectateurs, ce furent ses gestes d'une rare précision et la singulière rapidité de ses métamorphoses. Le critique dramatique du *Journal de Paris,* tout en complimentant Bigottini, peu de jours après cette représentation, du succès qu'il venait de remporter et en faisant l'éloge des qualités qu'il avait déployées, lui reprocha pourtant d'avoir méconnu la dignité du Théâtre-Italien en faisant l'exercice du drapeau, tour d'adresse qu'il fallait laisser aux seuls spectacles de la foire, et d'avoir abandonné son masque d'Arlequin dans quelques-unes de ses métamorphoses, ce qui dénaturait absolument l'emploi dont il était chargé. Bigottini, tout en acceptant une partie de ces critiques, crut pouvoir contester les autres et le fit dans une lettre que le même *Journal de Paris* inséra dans ses colonnes. On reproduira ici cette lettre qui prouve la déférence qu'avaient alors les comédiens pour les conseils des journalistes.

Du 22 février 1777.

Meſſieurs, je ſuis on ne peut plus ſenſible aux éloges que vous me donnez dans votre journal. Je vous remercie même des critiques que vous faites de quelques parties de mon jeu ; elles me font voir que vous vous intéreſſez au progrès des arts, et le journaliſte impartial qui loue franchement ce qu'il croit bien et blâme ce qu'il croit mal rend un ſervice eſſentiel à l'art qu'il perfectionne et à l'artiſte qu'il encourage et qu'il éclaire. Auſſi, meſſieurs, me ſuis-je rendu aux critiques que vous avez faites du Drapeau ; je l'ai ſupprimé et

j'ai remarqué que le public étoit de votre avis. Vous défireriez, dites-vous, que je me fiffe une loi de ne point abandonner mon mafque dans mes différentes métamorphofes. Permettez-moi à ce fujet de vous faire quelques objections : elles font le fruit de 30 ans d'expériences et de travaux ; ce n'eft point par amour-propre que je les propofe, mais tout homme a droit de défendre fa caufe, dût-il la perdre. D'abord, meffieurs, je vous obferverai que dans la pièce intitulée *l'Efprit follet,* jouant le rôle de l'*Efprit,* felon toutes les idées reçues en fait de magie théâtrale, j'ai droit de prendre toutes les figures que je veux. Or, fi je conferve le mafque qui appartient exclufivement à Arlequin, l'illufion eft détruite, et pour les fpectateurs je ne fuis plus qu'Arlequin, même dans mes métamorphofes. Si je me change en Turc, il faut néceffairement que j'ôte mon mafque pour la vérité du coftume. Lorfque je fais un rôle de bègue, j'ôte mon mafque ; pourquoi ? parce que fi je le confervois, je ne pourrois pas montrer fur mon vifage les efforts qu'un bègue fait inutilement pour parler et la tenfion des mufcles que ces efforts occafionnent. Voilà, meffieurs, les objections que j'avois à vous faire : elles me paroiffent fondées fur l'amour du vrai qui doit toujours être la bafe des arts. D'ailleurs, en ôtant mon mafque, je ne fais que fuivre les traces de l'inimitable M. Carlin. Comme je joue actuellement fur le théâtre de la parodie, permettez-moi de parodier un vers d'un de vos plus célèbres poëtes :

Craint-on de s'égarer fur les traces d'Alcide ?

Si vous vouliez, meffieurs, imprimer ma lettre dans votre journal, vous me donnerez l'occafion de montrer au public les fentimens d'eftime et de reconnoiffance avec lefquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : BIGOTTINI.

Le public finit pourtant par se lasser des tours de force de Bigottini et on lui retira l'emploi des *Arlequins* pour lui confier le rôle de *Docteur* qu'il remplissait passablement, et la surveillance des machines du théâtre. En 1780, lors de la suppression du genre italien, Bigottini fut congédié avec une indemnité s'élevant à la moitié des appointements dont il jouissait alors.

(*Les Spectacles de Paris,* 1758, 1780. — Grimm, *Correspondance littéraire,* IX, 329. — *Mémoires secrets,* X, 50. — *Journal de Paris,* 1777, 19, 22, 23 fév.)

I

1775. — 25 décembre.

Ordre de début pour le sieur Bigottini.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Nous maréchal duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Ordonnons aux comédiens italiens du Roi de laiſſer débuter ſur leur théâtre le ſieur Bigottini dans les rôles d'Arlequin, afin que nous puiſſions juger de ſes talens.

Paris, le 25 décembre 1775.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU ; le Maréchal duc DE DURAS.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

II

1778.

Attribution d'emploi au sieur Bigottini.

Le ſieur Bigottini demande à jouer les Arlequins ; le comité penſe qu'il n'eſt pas en état de remplir cet emploi et qu'il faut qu'il continue de jouer les rôles de Docteur qu'il joue plus paſſablement et qu'il feroit même à propos de le charger d'une partie des machines et qu'il lui feroit fait un traitement en conſéquence.

Bon : Le Maréchal duc DE RICHELIEU, 1778.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

BILLIONI (CATHERINE-URSULE BUSSA ou BUSSART, femme de MICHEL-RIEUL BILLION, dit). Fille de comédiens forains et sœur du fameux Placide, l'un des meilleurs dan-

seurs de corde du théâtre de Nicolet, cette actrice naquit à Nancy en 1751, et fut confiée par ses parents, que leur profession obligeait à voyager continuellement, à Charles-Antoine Véronèse, dit Pantalon, l'un des acteurs du Théâtre-Italien. Grâce aux leçons que ce dernier lui fit donner par des maîtres habiles, la jeune fille, qui portait alors le nom de Mlle Placide, put entrer à la Comédie-Italienne dès 1763 et y remplir, non sans grâce, différents rôles appropriés à son âge, soit dans les ballets, soit dans les comédies françaises ou italiennes. Elle obtint même une espèce de succès dans une pièce de Favart, intitulée: *la Soirée des boulevards.* Peu après, Mlle Placide accepta un engagement au théâtre de Bruxelles, où, pendant plusieurs années, elle joua et chanta les premiers rôles et où elle fut également première danseuse.

A peine âgée de seize ans, elle épousa un sieur Michel-Rieul Billion, dit Billioni, maître de ballets à la Comédie-Italienne, que deux documents transcrits plus bas nous montrent comme un assez triste personnage, et en 1767 elle rentra au Théâtre-Italien (1), aux appointements de 200 livres par mois, pour y jouer les rôles de *secondes amoureuses.* Le public reçut Mme Billioni avec faveur et elle se montra digne de cet accueil en doublant, avec un talent réel, la fameuse Jacquette-Antoinette Véronèse, dite Camille, dans plusieurs de ses rôles les plus difficiles et notamment dans *Coraline magicienne,* pièce de Charles-Antoine Véronèse, et dans la *Cantatrice,* ouvrage resté anonyme.

Elle fut reçue en 1769 à demi-part, et à partir de cette époque, elle prit rang parmi les meilleures chanteuses de la Comédie-Italienne.

Elle joua dans le *Peintre amoureux de son modèle,* paroles

(1) Dans la pièce intitulée : *Arlequin, valet étourdi,* ouvrage qui date de 1716 et dont l'auteur est resté anonyme.

d'Anseaume, musique de Duni; dans la *Servante maîtresse*, paroles de Baurans, musique de Pergolèse; dans la *Clochette*, paroles d'Anseaume, musique de Duni; dans le *Huron*, paroles de Marmontel, musique de Grétry; dans le *Sorcier*, paroles de Poinsinet, musique de Philidor, etc. L'un des plus beaux rôles de Mme Billioni fut celui d'*Acajou*, dans la pièce de Favart qui porte ce nom. Elle s'y distingua, dit un contemporain, « tant par un jeu charmant que par une voix naturelle, agréable, flûtée, onctueuſe et pleine de ſentiment ». Enfin elle fut admise, en 1771, comme cantatrice italienne au Concert spirituel, alors dirigé par Gaviniès et Gossec et où l'on ne recevait que des artistes de premier ordre.

Les talents de Mme Billioni et les services qu'elle rendit à son théâtre lui valurent, le 9 avril 1773, la part entière, ce qui était à cette époque la plus belle récompense d'une carrière dramatique brillamment remplie.

Les dernières années de cette femme, que ses qualités morales rendaient également charmante à la ville, furent très-tristes. Elle s'était follement éprise d'un de ses camarades, Jean-Baptiste Guignard, dit Clairval, qui fut aussi célèbre comme comédien que comme homme à bonnes fortunes, et son extrême sensibilité souffrit cruellement d'une liaison qui fut pleine d'orages et où sa jalousie fut trop souvent éveillée. De plus, Clairval était joueur, et plus d'une fois Mme Billioni l'attendit des nuits entières, sous la pluie et sous la neige, à la porte des tripots qu'il fréquentait.

Tant de secousses compromirent enfin sa santé, qui avait toujours été un peu délicate, et, après une courte maladie, elle mourut à Paris, en son domicile, rue Favart, le 19 juin 1783, à l'âge de trente-deux ans.

Le *Journal de Paris*, à la date du vendredi 25 juillet de la

même année, a consacré un article très-intéressant à la mémoire de cette remarquable artiste de la Comédie-Italienne.

(*Mémoires secrets*, XXIII, 79 ; XXIV, 327. — *Journal de Paris*, 1783, 25 juillet. — *Les Spectacles de la Foire*, II, 238.)

I

1753. — 2 janvier.

Mlle Antoinette Pachout, de l'Académie royale de musique, qui avait contracté en Angleterre avec Michel-Rieul Billion, dit Billioni, un mariage dont elle poursuivait la nullité devant les tribunaux français, accuse ledit Billioni de l'avoir insultée et de lui retenir indûment deux malles pleines de vêtements.

L'an 1753, le mardi 2 janvier, eſt comparue en l'hôtel et par-devant nous Louis Cadot, etc., la damoiſelle Pachout, de l'Académie royale de muſique de Paris, y demeurant : Laquelle nous a dit que le ſieur Billion dit Billioni, maître à danſer, demeurant à Paris rue Sainte-Avoye, chez un apothicaire, vis-à-vis la rue Simon-Le-Franc, qui vient d'entrer avec elle en notre hôtel et qui eſt préſent devant nous, vient de l'attaquer rue des Petits-Champs, comme elle paſſoit ſon chemin, voulant la forcer d'aller chez lui et cauſant dans la rue publiquement avec ſcandale, faiſant regarder tout le monde qui s'amaſſoit, ſous prétexte d'un mariage informe et nul qui a été fait irrégulièrement entre eux en Angleterre, ſans aucun conſentement de la famille d'elle, quoiqu'elle fût mineure et que le ſieur ſon père ſoit encore vivant, pour raiſon de quoi elle eſt actuellement en inſtance au Parlement ſur l'aſſignation que le frère d'elle comparante a fait donner en nullité dudit mariage au ſieur Billioni qui vient de convenir en notre préſence de l'avoir reçue ; qu'un pareil procédé de la part du ſieur Billioni eſt non-ſeulement déplacé, mais auſſi il eſt injurieux et extrêmement ſenſible à la comparante de ne pouvoir être libre dans une pareille occurrence, le ſieur ſon père ne voulant pas qu'elle voie ni fréquente ledit ſieur Billioni, attendu la nullité de leur mariage, et vu d'ailleurs l'inſtance pendante pour raiſon de ce. A joindre qu'étant de l'Académie royale de muſique et née en France, elle doit être libre n'étant pas admis d'eſclaves. Nous rendant plainte de cette obſeſſion et de ce que ledit ſieur Billioni vient de tenir de mauvais propos contre elle, lui demandant d'où venoient ſes vêtemens à cauſe de la propreté d'iceux et lui donnant à entendre qu'elle ſe comportoit mal, ce qui eſt très-injurieux. Nous requérant

acte de ce qu'il vient de dire en notre préſence qu'il la ſuivroit dans les rues.

Signé : PACHOUT.

Et par ledit ſieur Billioni a été dit qu'il n'a que faire de cette plainte et qu'il feroit ſa plainte une autre fois et il ſe ſauva ſans vouloir ſigner. Nonobſtant quoi il feroit reſté dans le cabinet en diſputant avec ladite demoiſelle Pachout qui lui a reproché en notre préſence qu'il lui avoit pris tous ſes effets et qu'elle s'étoit trouvée dénuée de tout. Laquelle demoiſelle Pachout nous a auſſi requis de ce que deſſus et de ce que ledit ſieur Billioni eſt auſſi convenu qu'il avoit les hardes d'elle comparante qui étoient dans deux malles qu'il avoit fait venir de Lyon et qu'elle entend ſe pourvoir en réclamation deſdits effets et hardes, y compris ceux qu'il lui a pris auſſi à Paris. Ledit ſieur Billioni s'eſt retiré de notre cabinet en diſant qu'il ne ſuivroit plus ladite demoiſelle Pachout et en refuſant toujours de ſigner.

Signé : PACHOT (*sic*) ; CADOT.

(*Archives nationales*, Y, 12,156.)

II

1763. — 29 mars.

Ordre aux comédiens italiens de faire jouer à Mlle Catherine-Urſule Buſſa, dite Placide, des rôles propres à ſon âge, dans les comédies françaiſes, italiennes et dans le chant.

Les comédiens prendront ſur l'état des danſeuſes la demoiſelle Placide aux appointemens de 550 livres et l'eſſaieront dans le courant de la préſente année dans les différens rôles propres à ſon âge ſoit dans la comédie françoiſe, italienne et le chant. Le ſieur Desbroffes (1) lui donnera des leçons de muſique . . . . . .

Fait à Verſailles, le 29 mars 1763.

Signé : Le Duc DE DURAS.

(*Archives nationales*, O^1^ 846.)

(1) Robert Desbrosses était acteur pensionnaire à la Comédie-Italienne. Il avait 3,000 livres d'appointements et était spécialement chargé de composer la musique des ballets, tâche dont il s'acquittait avec distinction.

III

1767. — 24 avril.

Réception de Mme Billioni à la Comédie-Italienne, aux appointements de 200 livres par mois.

Nous maréchal duc de Richelieu, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Nous duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Avons reçu ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté, dans la troupe des comédiens italiens du Roi, la demoiſelle Billioni à l'eſſai aux appointemens de 200 livres par mois avec les jetons d'aſſemblée, à commencer de l'ouverture prochaine du théâtre, pour y jouer dans les pièces italiennes les ſecondes amoureuſes, à la charge par elle de ſe rendre utile ſoit dans les pièces de chant, ſoit dans les pièces françoiſes et les divertiſſemens où l'on jugera à propos de l'employer ſoit pour le ſervice de la Cour, ſoit pour le ſervice du public.

A Paris, le 24 avril 1767.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

IV

1769. — 25 avril.

Réception de Mme Billioni à quart de part, avec promesse de demi-part.

Nous duc de Richelieu et de Fronſac, pair et maréchal de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Avons reçu, ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté, la dame Billioni à quart de part dans la troupe des comédiens italiens du Roi pour y jouer les rôles d'amoureuſe, lui promettant de lui accorder un ſecond quart de part à Pâques prochain, à moins qu'il n'en vaque auparavant, ſi elle ſert le public et la comédie à notre ſatisfaction, à la charge par elle de ſe prêter à jouer dans tous les rôles ou acceſſoires où nous jugerons ſes talens néceſſaires.

Fait à Paris, le 25 avril 1769.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU.

Archives nationales, O[1], 846.)

V

1772. — 10 avril.

Gratification de 1,000 livres accordée à Mme Billioni.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Nous duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Voulant récompenſer le zèle qu'a témoigné la dame Billioni, comédienne italienne, dans le cours de l'année dernière en eſſayant de chanter dans les opéras-comiques et déſirant qu'elle puiſſe ſe rendre de plus en plus utile dans la ſociété, lui avons accordé une gratification extraordinaire de 1,000 livres à prendre ſur le ſéqueſtre.

Paris, le 10 avril 1772.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU ; le DUC DE DURAS.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

VI

1773. — 9 avril.

Mme Billioni obtient part entière.

Nous maréchal de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Nous duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Avons accordé à la dame Billioni, comédienne italienne du Roi, un quart de part d'augmentation pour compléter ſa part entière, à la charge par elle de jouer tous les rôles de ſon emploi ainſi que ceux qui ſeront jugés néceſſaires pour le bien du ſervice.

Fait à Paris, le 9 avril 1773.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU ; le DUC DE DURAS.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

VII

1775. — 12 décembre.

Michel-Rieul Billion, dit Billioni, est accusé de tentative d'escroquerie par son jardinier.

L'an 1775, le mardi 12 décembre, dix heures et demie du ſoir, en notre hôtel, par-devant nous Charles Convers-Deformeaux, etc., eſt comparu Jean-François Rogeret, jardinier, demeurant actuellement chemin de Ménilmontant, barrière de la Roulette, chez le nommé Rogeret, maître jardinier, ſon frère : Lequel nous a dit qu'il eſt entré en qualité de jardinier au ſervice du ſieur de Billioni, comédien italien, demeurant rue Sainte-Avoye, au mois de février 1772 ; qu'il ſe trouve lui redevoir pour reſte de ſes gages une ſomme de 806 livres ; que le 25 du mois dernier il a prévenu ledit ſieur de Billioni qu'il avoit trouvé une place plus avantageuſe et déſiroit quitter ſon ſervice et, à la réquiſition du ſieur de Billioni, lui a procuré un autre jardinier qui eſt actuellement chez lui. Il a été fort ſurpris que depuis quelques jours ledit ſieur de Billioni ſe refuſoit à le payer et lui diſoit que, s'il le faiſoit aſſigner, il affirmeroit qu'il ne lui devoit rien ; qu'enfin lui, comparant, étant obligé de partir avec ſa femme demain matin pour aller occuper ſa nouvelle place à Sézanne en Brie, a preſſé ledit ſieur de Billioni de faire ſon compte ; qu'il n'en a pu tirer aucun argent et que tout ce que ledit ſieur de Billioni lui a offert a été un billet de 350 livres 10 ſols en lui diſant que s'il n'en vouloit pas il n'auroit rien du tout ; que, dans la crainte qu'il n'effectue les menaces qu'il faiſoit d'affirmer qu'il ne devoit rien, lui plaignant s'eſt vu forcé d'accepter ledit billet qu'il nous a à l'inſtant repréſenté et conçu en ces termes : « Au premier juin prochain je payerai au ſieur Rogeret ou à ſon ordre la ſomme de 353 livres 10 ſols valeur reçue. A Paris, le 10 décembre 1775, ſigné de Billioni. B. p. 353 livres 10 ſols. » Mais comme d'un côté la ſomme contenue dans ce billet n'eſt pas à beaucoup près celle due au plaignant ; que, d'un autre côté, il n'a jamais conſenti ni eu l'intention d'accorder le délai pour lequel il eſt payable et qu'il n'a reçu ce billet que le ſieur de Billioni lui a fait cejourd'hui à 8 heures du ſoir, quoiqu'il l'ait antidaté du 10 de ce mois, que pour s'aſſurer de ſa dette dont lui comparant entend exiger le payement actuellement, étant pour gages à lui dus, et que c'eſt de la part dudit

de Billioni une furprife répréhenfible, lui comparant eft venu nous rendre plainte et protefter contre ledit billet.

Signé : ROGERET.

(*Archives nationales*, Y, 11,706.)

Voy. BERQUELOR (ÉTIENNE).

BISSONI (JEAN), dit SCAPIN.

Voy. RICCOBONI (LOUIS-ANDRÉ).

BOGNOLI (Mme).

Voy. BERTINAZZI (CHARLES-ANTOINE) ; FAVART (MARIE-JUSTINE-BENOITE CABARET DU RONCERAY, femme de).

BURETTE (MARIE BABIN DE GRANDMAISON, dite). Née vers 1767, à Blois, de parents aisés qui lui firent donner une bonne éducation musicale, Mlle Burette se fit entendre pour la première fois à Paris au Concert spirituel. La jeune artiste sut conquérir les suffrages de son auditoire, et, peu après, elle obtint un ordre de réception à la Comédie-Italienne, où elle débuta le 2 décembre 1782, par le rôle de *Marine*, dans la *Colonie*, comédie en deux actes, traduite de l'italien par Framery, musique de Sacchini. Mlle Burette retrouva au théâtre le succès qu'elle avait obtenu au Concert spirituel. Elle parut aux connaisseurs bonne musicienne et ayant une voix agréable, quoique de peu d'étendue. Son jeu fut moins favorablement jugé que son chant et on lui reprocha de remplacer la finesse par des minauderies. En résumé, pourtant, elle fut jugée intelligente et capable de devenir un excellent sujet.

Les principaux rôles que joua Mlle Burette à la Comédie-Italienne sont les suivants : *Colombine* dans le *Tableau parlant*, paroles d'Anseaume, musique de Grétry; *Lucette* dans la *Fausse Magie*, paroles de Marmontel, musique de Grétry; *Agathe* dans l'*Ami de la Maison*, ouvrage des mêmes auteurs; *Rosette* dans la *Bonne Fille*, paroles de Cailhava, musique de Piccini, etc.

Un chroniqueur contemporain a transmis jusqu'à nous une anecdote relative à Mlle Burette, qui prouve péremptoirement qu'elle était fort agréable au public. Le 9 décembre 1784, on devait jouer la *Colonie* et Mlle Colombe l'aînée, chargée de remplir le principal rôle dans cette comédie, se trouvant indisposée, un acteur vint faire une annonce et proposer en remplacement de la malade Mlle Lescot. Une tempête formidable accueillit cette communication et le parterre déclara qu'il voulait que le rôle fût joué par Mlle Burette; malheureusement, cette dernière n'était pas au théâtre et les comédiens voulurent passer outre avec Mlle Lescot; mais il fut bientôt impossible de continuer à cause du tumulte, qui ne cessa qu'à l'arrivée de la garde et lorsque sept des plus turbulents spectateurs eurent été emmenés au poste.

Au reste, l'administration de la Comédie-Italienne faisait également cas des talents de Mlle Burette; car, dans une note manuscrite qui date de l'année 1787 et où se trouve consignée l'opinion du comité du théâtre sur chacun des artistes qui composaient la compagnie, on lit : « Mlle Burette, en travaillant davantage ſa mémoire, qui eſt ſouvent en défaut dans la muſique, elle peut réuſſir beaucoup. »

Cette jeune actrice eut une fin tragique. En 1793, elle fut arrêtée à cause de sa liaison intime avec le baron de Batz, dont elle partageait, dit-on, les idées, et par jugement du tribunal révolutionnaire, en date du 29 prairial an II, elle fut condamnée à mort comme convaincue « de s'être rendue l'ennemie du

peuple en participant à la conjuration de l'étranger et tentant par l'aſſaſſinat, la famine, la fabrication et l'introduction de faux aſſignats et fauſſe monnoie, la dépravation de la morale et de l'eſprit public, le ſoulèvement des priſons, de faire éclater la guerre civile, diſſoudre la repréſentation nationale, rétablir la royauté ou toute domination tyrannique. »

Mlle Burette fut exécutée le même jour, et sur le même échafaud qu'elle, monta et périt également sa suivante, Marie-Nicole Bouchard, âgée de 18 ans.

(*Archives nationales*, O[1], 848, et W, 389. — *Les Spectacles de Paris*, 1784. — *Mémoires secrets*, XXVI, 291. — *Journal de Paris*, 1782, 3 décembre.)

1782. — 29 octobre.

Mlle Marie Babin de Grandmaison, dite Burette, est reçue aux appointements, à la Comédie-Italienne, avec promesse de quart de part.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Avons reçu ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté la demoiſelle Burette au nombre de ſes comédiens italiens ordinaires du Roi, aux appointemens de quart de part avec promeſſe de réception lorſqu'il y aura des portions de part vacantes au théâtre.

Paris, le 29 octobre 1782.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

C

AILLOT (Joseph). Caillot naquit le 24 janvier 1733 (1), à Paris, rue Saint-Honoré, où son père exerçait la profession d'orfèvre, et fut baptisé le même jour en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse. La protection du duc de Villeroi le fit admettre, en 1743, parmi les musiciens des petits appartements du Roi et il y resta jusqu'en 1752 sous le nom de Dupuis. Il alla ensuite jouer la comédie en province et il se trouvait à Lyon lorsque, le 18 mars 1760, il reçut ordre de se rendre à Paris et de débuter à la Comédie-Italienne, où il parut pour la première fois, le 26 juillet de la même année, dans le rôle de *Colas* de *Ninette à la cour,* parodie dont Favart est l'auteur, le jour même où la Comédie-Française donnait la première représentation de l'*Écossaise* de Voltaire. Le succès du débutant fut très-grand, et à chacune de ses créations il s'accentua davantage. C'est que Caillot n'était pas seulement un parfait chanteur dont la voix mixte, tenant de la haute-contre, de la taille et de la basse-taille, se mo-

(1) Et non en 1732 comme le disent les *Biographies* de Michaud et de Didot. La date que l'on donne ici est la seule qui soit vraie ; elle est fournie par l'extrait de baptême de Caillot que l'on trouvera plus loin et qui est publié pour la première fois.

dulait sur tous les tons, c'était aussi un comédien achevé et qui arrivait à la perfection sans effort. Chacune de ses créations fut un triomphe. Le rôle de *Blaise* dans *Lucile*, paroles de Marmontel, musique de Grétry, représentée pour la première fois le 5 janvier 1769, fut étudié par lui avec un soin rare à cette époque. Pour représenter son personnage plus au naturel, il s'était mis en rapport avec un paysan, lui avait emprunté son habit et ne craignit pas de se présenter sur la scène costumé en véritable villageois, les souliers blancs de poussière et la tête chauve. Le public lui tint compte de la peine qu'il prenait pour le satisfaire et il fut acclamé. Grimm, dans sa *Correspondance littéraire*, a parlé en ces termes de cette brillante création : « Le jeu de Caillot dans le rôle de *Blaiſe* eſt, je crois, une des choſes les plus intéreſſantes que l'on puiſſe voir ſur aucun théâtre. Ce charmant acteur a mis dans ſon jeu tant de fineſſe, tant de perfection, qu'il eſt impoſſible de concevoir au delà. Je défie Garrick, le grand Garrick, de jouer mieux ce rôle. Quant à Préville et à tous ſes camarades de la Comédie-Françoiſe, ils n'ont qu'à voir ce qu'ils feront de leur morgue, car pour peu qu'ils continuent, eux, à ſe négliger, Caillot à ſe perfectionner, ils feront bien de venir au Théâtre-Italien voir jouer cet excellent acteur et apprendre de lui ce que c'eſt que de jouer la comédie. Caillot pouſſe dans ſes rôles la vérité et le coſtume fort loin. Je ne ſais comment il a fait dans celui-ci pour avoir un front tout chauve (1); c'eſt bien là le front que *Blaiſe* doit avoir. Je ne ſais s'il a ſacrifié à l'amour de ſon rôle le toupet de ſes beaux cheveux, et, s'il l'a fait raſer, par quelle magie il a réuſſi à nous tromper avec cette extrême vérité. »

Caillot avait en scène une grande présence d'esprit et il savait

(1) Comme on complimentait Caillot sur son courage à s'être fait raser la tête, il répondit en riant qu'il n'avait fait là qu'un bien léger sacrifice puisqu'il portait depuis longtemps un faux toupet que personne n'avait jamais aperçu.

tirer parti au profit de la situation du moindre incident. C'est ainsi que, grâce à lui, le dénouement de la pièce de Marmontel et de Grétry, intitulée *Sylvain,* obtint un succès considérable. Le jour de la première représentation de cet ouvrage, le 19 février 1770, en se jetant aux genoux de son père, il voulut les embrasser; l'acteur chargé du rôle du père, ne comprenant pas le jeu de scène, se recula et Caillot, porté en avant, perdit l'équilibre et chancela; mais il tomba adroitement la face contre terre et resta quelques moments dans cette attitude, que l'on crut naturelle et commandée par l'horreur de la situation.

Énumérer toutes les créations de Caillot pendant le temps qu'il resta à la Comédie-Italienne, serait beaucoup trop long; on citera seulement : les *Amours champêtres,* pastorale en vaudeville, par Favart; la *Nouvelle Troupe,* pièce anonyme; la *Rosière, ou la Fête de Salency,* paroles de Favart, musique de divers auteurs; le *Déserteur,* paroles de Sedaine, musique de Monsigny; l'*Amoureux de quinze ans,* paroles de Laujon, musique de Martini, etc.

Caillot quitta le théâtre en 1772; on prétend qu'une fausse note lui ayant échappé un jour qu'il était en scène, quelqu'un s'avisa de le siffler et que cette mortification le décida à abandonner la Comédie-Italienne (1). Quoi qu'il en soit, il se retira et proposa à ses camarades de jouer gratis toutes les fois qu'on aurait besoin de lui; et en effet, après sa retraite, on le vit plusieurs fois remplacer des comédiens malades ou empêchés.

Caillot, lorsqu'il abandonna la carrière dramatique, n'était pas encore marié. Il habitait avec sa mère, Catherine Fietsa, et avec une de ses sœurs, veuve de Louis-Philippe Demay, marchand joaillier. Ce dernier, mort le 4 avril 1772, avait institué Caillot

(1) Les raisons que Grimm donne à cette retraite sont plus vraisemblables. Il prétend qu'à mesure que son jeu s'était perfectionné, sa voix s'était perdue, qu'elle était devenue capricieuse, sujette à des enrouements fréquents et même à une extinction absolue qui durait toute une journée pour disparaître le lendemain sans laisser de trace.

son légataire universel, et le comédien fut hautement accusé de captation par les héritiers naturels du défunt. On ignore le résultat du procès qui paraît lui avoir été fait à ce propos. Cette accusation de captation explique, sans les justifier, les bruits qui coururent lors de la retraite de Caillot. Des gens malintentionnés prétendirent qu'il ne renonçait au théâtre que pour prendre la suite du commerce lucratif de son beau-frère et que, dominé par une cupidité insatiable, il ne voyait et n'aimait que l'argent.

La médiocrité relative de la fortune de Caillot, qui ne s'élevait alors qu'à 5 ou 6,000 livres de rente, permet de supposer que ces inculpations étaient calomnieuses.

Le 16 août 1779, notre comédien épousa Marie-Augustine Saÿde, âgée de 21 ans, fille de Marc Saÿde, opticien du Roi, et de Marie-Claude Lemoyne, son épouse. Ce mariage se fit, paraît-il, contre le gré de la mère de la jeune personne, et, dans cette affaire encore, Caillot fut accusé juridiquement de manœuvres coupables et d'obsession.

A ses qualités étonnantes de comédien, Caillot joignait tous les agréments d'un homme du monde. Gracieux, poli, s'énonçant avec une rare facilité d'élocution, gai, aimable, il était fort recherché pour les charmes de son commerce. Il fréquentait beaucoup le château qu'habitait le comte de Vaudreuil et se rendait agréable aux invités de la maison tantôt par les anecdotes pleines de verve qu'il racontait si bien, tantôt par les romances qu'il détaillait avec son rare talent. Le comte de Vaudreuil, qui le savait grand chasseur (1), lui fit donner, par le comte d'Artois,

(1) Caillot portait quelquefois du gibier à Jean-Jacques Rousseau avec lequel il était lié. M. Villenave raconte à ce propos une intéressante anecdote : « Les premières perdrix furent assez bien reçues, les secondes froidement et les troisièmes positivement refusées. Lorsque Caillot s'en alla, Thérèse Levasseur courut après lui : « Quand vous apporterez du gibier, dit-elle, faites en sorte que M. Rousseau n'en sache rien, donnez-le-moi secrètement » ; et ce fut ainsi convenu. Un jour que Caillot dînait à l'Ermitage, il regarda le petit couteau de Jean-Jacques et le trouva joli. Jean-Jacques ne dit rien, mais au sortir de table, il prit le petit couteau et s'avançant vers son hôte avec un embarras visible : « Vous le trouvez donc joli ? — Oui, sans doute. — Voulez-vous me faire le plaisir

le Belloi, petit castel entouré d'un joli jardin, situé tout au bout de la terrasse de Saint-Germain, et le fit nommer capitaine des chasses de l'arrondissement.

C'est dans cette propriété que Caillot se retira et qu'il passa plusieurs années dans un calme profond. La Révolution lui enleva ses économies et ses pensions et il fut obligé de vendre son petit domaine; il alla alors habiter Saint-Germain et y donna des leçons de musique et de déclamation.

Avant de terminer sa carrière, il eut la douleur de perdre sa femme, morte, dit-on, volontairement pour ne pas succomber à une passion malheureuse, et son fils âgé de 28 ans, major d'un régiment de ligne, qui périt en 1812, lors de la retraite de Russie. Le chagrin lui causa une attaque de paralysie et il se fit transporter à Paris, où il décéda le 30 septembre 1816, à l'âge de 84 ans, laissant une fille qui mourut folle quelques années après.

En 1800, l'Institut avait admis Caillot au nombre de ses correspondants pour la classe des beaux-arts.

Mme Vigée-Lebrun a fait de ce célèbre artiste un portrait dans lequel les traits distingués de la physionomie du comédien et du chanteur sont reproduits avec une habileté merveilleuse. Caillot y est représenté portant l'uniforme de capitaine des chasses et le fusil sur l'épaule.

(*Les Spectacles de Paris*, 1761.— Grimm, *Correspondance littéraire*, VI, 123 ; VIII, 106, 109. — *Mémoires secrets*, I, 52 ; V, 306 ; VI, 228 ; XIX, 163. — *Mémoires de Grétry*, I, 150, 169. — *Mémoires de Fleury*, I, 202. — *Mémoires de Mme Lebrun*, I, 134. — *Biographie* éditée par Michaud et par Didot.)

---

de l'accepter ? — Oh ! je m'en garderais bien. — Pourquoi ? — Vous refusez de recevoir mes perdrix qui sont le produit de ma chasse et ne me coûtent rien ! — Mon ami ! Eh bien, j'accepterai..... encore une fois..... prenez mon couteau », et il pleurait : « A la bonne heure », dit Caillot ; il reçut le présent des mains du philosophe et se souvint dans la suite de l'avis de Thérèse. » (*Biographie Michaud*, article CAILLOT, note de M. Villenave.)

I

1760. — 18 mars.

Le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, prie l'intendant des menus d'envoyer à Joseph Caillot, alors à Lyon, un ordre de début à la Comédie-Italienne.

Je prie M. de Fonpertuis d'envoyer au ſieur Caillau, comédien jouant actuellement à Lyon, un ordre de venir débuter à Paris auſſitôt après Pâques, ſur le théâtre de la Comédie-Italienne.

Paris, le 18 mars 1760.

Signé : Le Duc D'AUMONT.

(*Archives nationales*, O[1], 6.)

II

1760. — 22 juillet.

Une somme de 300 livres est attribuée à Joseph Caillot pour son voyage de Lyon à Paris.

Il ſera donné ſur le ſequeſtre de la Comédie-Italienne la ſomme de 300 livres au ſieur Cailleau pour ſon voyage.

A Paris, le 22 juillet 1760.

Signé : Le Duc D'AUMONT.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

III

1760. — Juillet.

Lettre de l'intendant des menus au duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, lui rendant compte des débuts de Joseph Caillot.

Monſeigneur,

Je crois devoir commencer par avoir l'honneur de vous rendre compte du début du ſieur Caillot qui a joué pour la première fois ſamedi dernier, en-

ſuite lundi et jeudi avec un égal ſuccès tous les trois jours ; il eſt malheureux que l'*Écoſſoiſe,* qui a de ſon côté réuſſi, ait enlevé beaucoup de monde à la Comédie-Italienne, mais ce qu'il y a de plus heureux pour le ſieur Caillot c'eſt qu'il y a plu également au public et aux comédiens italiens, du moins ils en font ſemblant ; mais il eſt à craindre qu'il n'eſſuie des tracaſſeries par la ſuite et que ceux qui ſont en poſſeſſion des premiers rôles ne le laiſſent point jouer autant qu'il feroit à déſirer qu'il le fît pour le propre intérêt de la Comédie. Caillot avoit peur de débuter dans la *Servante maîtreſſe,* le ſieur Rochard commençant à s'expliquer ſur le rôle qui lui appartient, mais j'ai cherché à prévenir tout ce qui pourroit être dit et fait à cet égard en annonçant dans l'aſſemblée que, conformément aux règlemens, l'on ne pouvoit refuſer à aucun débutant les pièces qu'ils demandoient, pourvu qu'elles euſſent été jouées depuis cinq ans. J'eſpère moyennant cela que le ſieur Caillot n'éprouvera plus de difficultés ; j'ai été obligé d'employer l'autorité pour lui faire donner des répétitions : ce ſera toujours la même choſe, Monſeigneur, lorſqu'ils craindront quelque ſujet. Au reſte ce début leur fait grand bien en ce qu'il leur donne de l'émulation, chacun cherchant à faire valoir ſon talent le plus qu'il peut pour écraſer ſon rival. Le public n'en eſt pas par là plus à plaindre et peut dire au contraire : « Attrapez-nous toujours de même », car Rochard a fait des merveilles.

(*Archives nationales,* O[1], 847.)

IV

1760. — 8 décembre.

Réception de Joſeph Caillot à part entière.

Ordre d'un quart de part pour faire part entière au ſieur Cailleau.
A Paris, ce 8 décembre 1760.

Signé : Le Duc D'AUMONT.

(*Archives nationales,* O[1], 846.)

V

1772. — 8 avril.

Joſeph Caillot accuſé de captation.

L'an 1772, le mercredi 8 avril, ſur les ſept heures du ſoir, en l'hôtel et par-devant nous Louis Joron, etc., ſont comparus Jacques-Joſeph Demai,

marchand joaillier à Paris, y demeurant rue Guenegaud, paroiſſe St-Sulpice; Laurent Demai, marchand de ſoie à Paris, y demeurant rue des Bourdonnois, paroiſſe St-Germain-l'Auxerrois, et Philippe-Emmanuel Garbe, marchand bijoutier, maître des droits et actions mobilières de Madeleine Demai, ſa femme, demeurant à Paris, quai Le Peletier, paroiſſe St-Gervais : Leſdits ſieurs Demai et ladite dame Garbe habiles à ſe dire et porter héritiers, chacun pour un ſixième, de défunt ſieur Louis-Philippe Demai, leur frère, marchand joaillier à Paris, y demeurant quai Conti, où il eſt décédé.

Leſquels nous ont déclaré qu'ils viennent d'apprendre que ledit feu ſieur Louis-Philippe Demai, leur frère et beau-frère, décédé en cette ville le 4 du préſent mois, a fait un teſtament par lequel il a inſtitué le nommé Caillot, comédien, beau-frère dudit défunt, ſon légataire univerſel et que ſi ce legs univerſel pouvoit avoir lieu, les préſomptifs héritiers dudit feu ſieur Demai ſe trouveroient entièrement fruſtrés d'un bien que la loi leur défère. Qu'il y a tout lieu de croire que ce legs univerſel n'eſt autre choſe qu'un fidéicommis; que d'ailleurs les comparans ſont en état de prouver que ce legs univerſel ou fidéi-commis n'eſt que le fruit de l'obſeſſion et de l'empire que la femme dudit feu ſieur Demai, conjointement avec ledit ſieur Caillot, avoit ſur l'eſprit dudit feu ſieur ſon mari. Que cela eſt d'autant plus vrai que ledit Caillot vivoit depuis longtemps avec ledit feu ſieur Demai et ſa femme, et que ledit Caillot et ladite femme Demai ont eu toujours la précaution d'écarter de la maiſon non-ſeulement les comparans, mais encore les autres cohéritiers.

Que dans la dernière maladie dudit feu ſieur Demai, ledit ſieur Demai ayant déſiré voir ledit ſieur Jacques-Joſeph Demai, ſon frère, on le fit avertir par le commis dudit défunt, auquel ladite femme Demai avoit recommandé de dire audit ſieur Jacques-Joſeph Demai qu'il falloit qu'il vînt ſeul ſans amener avec lui ſa femme, ni ſes enfans; que lorſque ledit ſieur Jacques-Joſeph Demai fut arrivé chez ledit ſieur ſon frère, il fut ſurpris de le trouver ſans connoiſſance. Il avoit ignoré ſa maladie juſqu'au moment où le commis étoit venu l'avertir. Que ledit feu ſieur Demai demeura ſans connoiſſance juſqu'à ſon décès. Qu'aucun des autres cohéritiers n'avoit été averti de la maladie dudit feu ſieur Demai, en ſorte que tout paroît avoir été concerté par ladite veuve Demai et ledit Caillot pour s'approprier les biens dudit feu ſieur Demai par un legs univerſel et pour en dépouiller ſes préſomptifs héritiers.

Que ladite veuve Demai et ledit Caillot ſont tellement perſuadés de la nullité dudit teſtament qu'ils ont déjà fait offrir audit ſieur Garbe et à ſa femme une ſomme de 12,000 livres pour qu'ils en conſentiſſent l'exécution.

Et comme les comparans entendent ſe pourvoir contre ledit teſtament et

le faire déclarer nul, ils ont été conseillés de nous faire la déclaration ci-dessus et même pour nous rendre plainte tant contre ladite Demai que contre ledit Caillot en suggestion de testament.

Signé : DEMAY ; DEMAY ; GARBE ; JORON.

(*Archives nationales*, Y, 13,965.)

VI

1772. — 21 septembre.

Joseph Caillot obtient son congé avec la pension ordinaire de retraite.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France et premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Nous duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi :

Sur les représentations qui nous ont été faites par le sieur Caillot, l'un des comédiens italiens du Roi, que sa santé ne lui permettoit plus de suivre avec autant de zèle qu'il le désireroit le service journalier de la Comédie, nous ayant en conséquence demandé son congé avec offre cependant de jouer toutes les fois que sa santé lui permettroit, nous lui avons accordé, sous le bon plaisir de Sa Majesté, en faveur de ses anciens services et de l'exactitude et distinction avec lesquelles il a toujours rempli ses devoirs à notre satisfaction et à celle du public, ledit congé qu'il nous a demandé avec la pension ordinaire de retraite, persuadé qu'il saisira toutes les occasions de nous donner, lorsqu'il le pourra, des preuves de son zèle pour le service de la Cour et de son amitié envers ses anciens camarades en leur étant utile lorsque l'occasion s'en présentera.

A Paris, ce 21 septembre 1772.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU ; le Duc DE DURAS.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

VII

1779. — 16 août.

Protestation de Marie-Claude Lemoyne, femme de Marc Sayde, contre le mariage de Marie-Augustine Sayde, sa fille, avec Joseph Caillot.

L'an 1779, le lundi 16 août, huit heures et demie du soir, en l'hôtel et par-devant nous Bernard-Louis-Philippe Fontaine, etc., est comparue dame

Marie-Claude Lemoyne, épouſe du ſieur Marc Sayde, opticien du Roi, demeurant à Paris, rue du Temple, au coin de celle de N.-D.-de-Nazareth, paroiſſe St-Nicolas-des-Champs : Laquelle nous a dit. qu'elle a appris ce matin entre onze heures et midi que la demoiſelle Marie-Auguſtine Sayde, ſa fille, âgée d'environ 21 ans, avoit contracté mariage ſur la paroiſſe St-Nicolas-des-Champs, cejourd'hui ſur les huit heures du matin, avec le ſieur Caillot, comédien ; que cet événement, auquel elle n'a aucune part, l'a extrêmement ſurpriſe, parce que d'un côté, inſtruite des manœuvres qui ſe pratiquoient pour parvenir à ce mariage, elle a formé oppoſition entre les mains de MM. les curés de St-Nicolas-des-Champs, paroiſſe de la comparante, et de St-André-des-Arts, paroiſſe dudit ſieur Caillot, de même qu'en celles de M. le curé de St-Jacques-de-l'Hôpital, ſur la paroiſſe duquel la comparante avoit ouï dire que le mariage devoit ſe célébrer, et que d'un autre côté, la comparante avoit fait faire des démarches auprès de M. le curé de St-Nicolas-des-Champs pour parer à toute eſpèce de ſurpriſe, d'après leſquelles démarches ledit ſieur curé de St-Nicolas-des-Champs avoit promis de ne point conclure ce mariage ſans en avoir prévenu la comparante. Que ladite dame comparante proteſte par les préſentes contre l'acte de la célébration dudit mariage comme ayant été faite contre ſon gré, à ſon inſu, au préjudice de ſes oppoſitions et comme étant l'effet des manœuvres qui ont été pratiquées à cette occaſion. Proteſte encore contre tous les actes qui ont précédé, accompagné et ſuivi ladite célébration, ſe réſervant de ſe pourvoir par les voies et ainſi qu'elle aviſera.

Signé : LEMOYNE.

(*Archives nationales*, Y, 13,131.)

VIII

1779. — 1er décembre.

Brevet d'une pension de 3,000 livres accordée par le Roi à Joseph Caillot.

Brevet d'une penſion de 3,000 livres en faveur du ſieur Joſeph Caillot, né à Paris le 24 janvier 1733, baptiſé le même jour dans la paroiſſe St-Germain-l'Auxerrois de ladite ville, comédien italien ordinaire du Roi, qui lui a été accordée ſur les dépenſes extraordinaires des menus plaiſirs les 10 et 21 janvier 1774.

1er décembre 1779.

(PIÈCES JOINTES AU BREVET.)

1. — *Acte de baptême de Caillot.*

Extrait du regiſtre des baptêmes de l'égliſe royale et paroiſſiale de St-Germain-l'Auxerrois à Paris :

Du ſamedi vingt-quatre janvier mil ept cent trente-trois, fut baptiſé Joſeph, fils de Pierre Caillot, bourgeois de Paris, et de Catherine Fietſa, ſa femme, rue St-Honoré. Le parrain : Joſeph Berry, bourgeois de Paris ; la marraine : Marie-Marguerite Liebœuf, femme de Pierre Laſalle, bourgeois de Paris. L'enfant eſt né aujourd'hui. Et ont ſigné à la minute, à la réſerve du parrain lequel a déclaré ne ſavoir ſigner.

2. — *Déclaration autographe de Caillot relativement à sa pension.*

Le ſieur Caillot, ancien muſicien des petits appartemens du Roi, connu ſous le nom de Dupuis, ayant ſervi depuis 1745 juſqu'en 1762, enſuite depuis 1760 juſqu'en 1772, comme comédien ordinaire du Roy au Théâtre-Italien, connu ſous le nom de Caillot, ſon véritable nom, eſt né le 24 janvier 1733 à Paris, baptiſé le 24 dudit mois à St-Germain-l'Oxerois, demeurant à préſent à Paris, quai Conti, déclare avoir obtenu du Roy en 1774 une penſion de quinze cents livres pour ſes anciens ſervices et de plus une gratification annuelle de quinze cents livres pour ſervir actuellement à la cour, faiſant enſemble trois mille livres ſur les fonds extraordinaires des menus plaiſirs, qui lui étoit payée ſans aucunes retenues et dont il lui reſte dû deux années juſqu'au premier janvier 1779.

Fait à Paris, le 13 octobre 1779.

Signé : JOSEPH CAILLOT.

(*Archives nationales*, O[1], 670.)

Voy. NAINVILLE.

CAMERANI (BARTHÉLEMI-ANDRÉ). Ce comédien, né à Venise vers 1735, vint à Paris en 1767 et fut reçu au Théâtre-Italien, aux appointements de 300 livres par mois, pour jouer les *seconds amoureux* et pour doubler François-Antoine Zanuzzi

et Antoine-Étienne Balletti, alors en possession des *premiers amoureux*. Le 8 mai de la même année, le nouvel acteur débuta avec fort peu de succès dans une pièce italienne intitulée *le Maître supposé*, et, deux ans après, Alexandre-Louis Ciavarelli, qui jouait à la Comédie-Italienne le rôle de *Scapin*, ayant pris sa retraite, Camerani lui succéda dans son emploi et s'y montra aussi faible que dans les *amoureux*. Mais s'il était mauvais comédien, il fut, assure-t-on, un excellent administrateur et il rendit en cette qualité d'importants services à sa compagnie. Lorsque, en 1780, on se décida à renvoyer tous les acteurs qui jouaient le genre italien, Camerani fut congédié comme les autres, et, bien qu'il n'eût pas encore rempli le temps nécessaire pour obtenir sa pension, on lui en accorda cependant une de 1,000 livres, et, en outre, 5,000 livres payables en deux annuités; puis il fut aussitôt réengagé dans la troupe, fut porté à demi-part, et en même temps les fonctions de semainier, qu'il remplissait depuis 1769, lui furent de nouveau confiées avec le titre de semainier perpétuel.

Dans ce poste, qu'il conserva quand le théâtre de l'Opéra-Comique eut remplacé la Comédie-Italienne, et qu'il garda jusqu'à sa mort, Camerani se montra actif, intelligent et probe; malheureusement, il ne pouvait contenter tout le monde, et peut-être l'habitude du commandement lui fit-elle prendre en quelques circonstances des manières absolues qui lui aliénèrent certaines personnes. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il se montrait généralement hautain et blessant avec les auteurs dramatiques qui lui présentaient leurs ouvrages. On prétend même qu'il s'écria un jour: « Tant qu'il y aura des auteurs, notre théâtre ne pourra prospérer! »

Faur, rédacteur de l'ouvrage intitulé : *Vie privée du maréchal de Richelieu*, et qui fit représenter plusieurs pièces à la Comédie-Italienne, eut, paraît-il, personnellement à se plaindre de

Camerani, car il a parlé en termes très-amers de l'omnipotence du semainier perpétuel et de l'influence qu'il avait su prendre sur le maréchal de Richelieu chargé, comme premier gentilhomme de la chambre, de la haute direction du Théâtre-Italien. Voici comment il s'exprime : « ..... D'ailleurs, tout plaignant étoit éconduit par un ancien comédien italien, qui avoit eu l'adreſſe d'échapper à la proſcription générale, qui étoit reſté comédien ſans l'être, puiſqu'il ne jouoit plus et qui, connoiſſant ſon inutilité, s'étoit rendu néceſſaire en ſe mêlant de tout. Plus Italien encore que les autres, ſouple, rampant dans le beſoin, il avoit été conſervé par pitié et devint deſpote quand il ſe crut appuyé du ſupérieur. Cet homme adroit connut le foible du maréchal; il alloit chaque jour lui conter l'anecdote ſcandaleuſe de la Comédie : ce que telle actrice avoit fait, le réſultat de l'aſſemblée, et le vieillard, qui aimoit toujours les aventures gaillardes, prit tant de plaiſir aux récits de ce baladin, qu'il lui devint abſolument eſſentiel et qu'il lui fut auſſi néceſſaire tous les matins que ſon thé, dont il avoit depuis longtems contracté l'habitude. On juge bien qu'un tel agent avoit toujours raiſon; et c'étoit, d'ailleurs, devant cette reſpectable idole que tout auteur devoit s'humilier s'il vouloit être joué. »

Si, au contraire, on s'en rapporte à Goldoni, Camerani était un homme conciliant qui servait d'intermédiaire dans toutes les querelles, devenait l'arbitre des réconciliations et était l'ami de tout le monde.

Mais ce qu'on ne peut nier, c'est que la Comédie-Italienne et plus tard le théâtre de l'Opéra-Comique furent un sujet constant d'intérêt pour le semainier perpétuel. Il s'en occupait sans cesse et ne pensait qu'à leur prospérité. Les fêtes publiques lui étaient odieuses, car généralement le soir la salle de spectacle restait vide; il exhalait alors sa fureur dans un jargon moitié

italien et moitié français très-pittoresque et très-amusant à entendre. C'est ainsi qu'une fois étant monté avec toute la troupe sur le toit du théâtre pour voir Garnerin et son ballon, pensant à la médiocrité de la recette et au talent de Mlle Alexandrine Saint-Aubin, qui jouait ce jour-là pour la centième fois *Cendrillon* (1), il s'écria avec dépit : « Ces fiffous Parifiens quet vont voir ce mouffu dans fon panier à falade et qui laiffent là notre Saint-Aubin, oune farmante petite fille, zolie comme oune anze, perqué? Parce qu'elle a zoué cent fois la même foze! C'eft-y oune raifon ! »

Camerani était d'une haute taille et d'une forte corpulence ; il était très-gourmand, et Grimod de la Reynière a consacré sa réputation sous ce rapport en lui dédiant, comme à un adepte, le deuxième volume de son *Almanach des Gourmands*. Il est, du reste, l'inventeur d'un potage qui porte son nom et dont la confection exigeait une dépense d'au moins vingt écus de six livres (2).

Le semainier perpétuel de la Comédie-Italienne et de l'Opéra-

---

(1) Paroles d'Étienne, musique de Nicolo. Mlle Alexandrine Saint-Aubin, artiste distinguée du théâtre de l'Opéra-Comique, était fille de Mme Saint-Aubin de la Comédie-Italienne, dont il sera parlé plus loin.

(2) Voici, d'après Grimod de la Reynière, la recette de ce fameux potage :

« Il faut d'abord se procurer de véritables macaronis de Naples et d'excellent fromage de Parmesan ; ces deux articles se trouvent, comme l'on sait, en première qualité soit à la *Truie qui file*, soit chez M. Corazza, soit au magasin d'Italie, rue Pavée-St-Sauveur ;

« D'excellent beurre de Gournay ou d'Isigny, selon la saison, chez M. Theurlot à la Halle ;

« Environ deux douzaines de foies de poulets gras d'une raisonnable grosseur, chez M. Corcellet, chez M. Chevet ou à la Vallée ;

« Du céleri et toutes sortes de légumes potagers, tels que choux, carottes, panais, navets, poireaux, etc.

« On commence par hacher bien menu les foies de poulets, le céleri et les légumes.

« On fait cuire le tout ensemble dans une casserole avec du beurre. Pendant ce temps on fait blanchir les macaronis, on les assaisonne de poivre et d'épices fines, et on les laisse bien égoutter.

« On prend ensuite la soupière qu'on doit mettre sur la table et qui doit pouvoir aller sur le feu.

« On dresse au fond un lit de macaronis ; par-dessus, un lit du hachis précité ; enfin un lit de fromage de Parmesan râpé.

« On recommence ensuite dans le même ordre et l'on élève les assises de ce bâtiment jusque vers les bords de la soupière.

« On la met ensuite sur un feu doux et on laisse mitonner le tout pendant un temps convenable. »

(*Almanach des Gourmands*, tome II, p. 30.)

Grimod ajoute que c'est un manger délicieux.

Comique est mort à Paris le 22 avril 1816, laissant le renom d'être l'homme du monde qui avait eu le plus d'indigestions.

(*Archives nationales*, O[1], 846. — *Les Spectacles de Paris*, 1768. — *Mémoires de Goldoni*, III, 230. — *Vie privée du maréchal de Richelieu*, II, 378. — *L'Opinion du parterre*, par M. Valleran. Paris, Martinet, an XIII. — *Histoire anecdotique du Théâtre*, par Charles Maurice, I, 70. — *Biographie Didot*.)

I

1767. — 24 avril.

Barthélemi-André Camerani est reçu à la Comédie-Italienne aux appointements de 300 livres par mois.

Nous maréchal duc de Richelieu, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Nous duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre du Roi :

Avons reçu ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté le ſieur Camerani, Italien, dans la troupe des comédiens italiens du Roi aux appointemens de 300 livres ſuivant la convention faite avec lui pour y jouer les ſeconds amoureux et doubler les ſieurs Zannuzzi et Baletti, et à la charge par lui de ſe rendre utile partout où l'on jugera à propos de l'employer pour le bien du ſervice.

Fait à Paris, le 24 avril 1767.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

II

1780. — 1er août.

Réception de Barthélemi-André Camerani à demi-part.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi :

Accordons au ſieur Camerani, un quart de part d'augmentation pour faire avec le quart qu'il a déjà ſa demi-part.

Paris, le 1er août 1780.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

III

1781. — 10 février.

Plainte du caissier de la Comédie-Italienne contre un particulier que lui avait recommandé Barthélemi-André Camerani et qui lui avait donné de faux billets de la loterie royale en garantie d'un prêt.

L'an 1781, le ſamedi 10 février, trois heures de relevée, en l'hôtel et pardevant nous Jean-François Hugues, etc., eſt comparu ſieur Charles du Roſoir, avocat en Parlement et caiſſier de la Comédie-Italienne, demeurant à Paris rue Neuve-des-Petits-Champs, paroiſſe St-Roch : Lequel nous a dit que vers le 7 ou le 8 janvier dernier le ſieur Camerani, penſionnaire du Roi et ſemainier perpétuel de la Comédie-Italienne, lui dit que quelqu'un de ſa connoiſſance, dont il lui dit le nom qu'il ne ſe rappelle pas, mais qu'il dit être vice-conſul d'Eſpagne (1), avoit beſoin de dix à douze mille francs et qu'il donneroit pour ſûreté des billets de la loterie royale dont il ne vouloit pas ſe défaire parce qu'ils perdoient ſur la place, et ledit ſieur Camerani convint qu'il lui enverroit la perſonne le lendemain. En effet, le neuf dudit mois de janvier, dans la matinée, vint chez le comparant un particulier qu'il reconnut pour l'avoir vu ſouvent au parquet de la Comédie-Italienne, ce qui, joint au déſir qu'il avoit d'obliger ledit ſieur Camerani, le détermina à faire le prêt que lui demandoit ce particulier, et comme il n'avoit pas les billets ſur lui, ils convinrent du lendemain. Le dix, ce particulier revint chez le comparant et lui préſenta des billets ; qu'il convint avec ce particulier de lui prêter pour un mois 8900 livres, pour raiſon de quoi il reçut de lui en nantiſſement des billets de la loterie royale attachés enſemble ſur le dernier coupon, ſigné Rolandier, de deux épingles, avec un morceau de papier blanc ſur lequel ſe trouve écrit : M. Dargent, et un peu plus bas les numéros 247, 2056, 6238, 2363, 2048, 2503, 2052, 2067 et 2046 qui ſont les mêmes que ceux des billets en neuf coupons chacun ; que lui comparant a ſu que ledit particulier étoit convenu que ces mots : M. Dargent, étoient de ſa main et que c'étoit ſon nom. Le comparant donna ledit jour, dix janvier dernier, ſa reconnoiſſance

(1) Il se nommait François-Marie Dargent, âgé de 23 ans, né à Amiens, vice-consul de Sa Majesté Catholique au département de Picardie, et demeurait rue Mauconseil. Par sentence du Châtelet, rendue le 2 mars 1781, il fut condamné à mort, et le lendemain la sentence fut confirmée par le Parlement, mais par lettres patentes, données à Versailles le même mois, le Roi commua la peine en une détention perpétuelle dans la maison des frères des Écoles chrétiennes, dite de Saint-Yon-les-Rouen, aux frais de la famille.

audit ſieur Dargent deſdits billets, dans laquelle il a inſéré les numéros et a promis de rendre les billets audit ſieur Dargent cejourd'hui dix février fixé, en lui rendant les 8900 livres qu'il lui avoit prêtées tant en billets de la caiſſe d'eſcompte qu'en argent pour appoint. Le lundi 5 de ce mois, le comparant ayant appris qu'il ſe débitoit un bruit qu'il y avoit, dans le public, des billets faux de ladite loterie, cela lui donna de l'inquiétude et ayant été à la Comédie-Italienne tâcher d'y joindre ledit ſieur Dargent, il y vint effectivement ; que le comparant lui dit qu'il lui rendroit ſervice ſi, au lieu d'attendre le 10 pour lui rendre la ſomme qu'il lui avoit prêtée ſur les dix billets de la loterie royale, il pouvoit la lui rendre ſur-le-champ, attendu qu'il avoit beſoin d'argent, ledit ſieur Dargent, après un moment de réflexion, dit au comparant qu'il ne le pouvoit pas, mais qu'il lui donneroit deux mille écus à compte en billet de la caiſſe d'eſcompte. Le comparant y conſentit et étant monté à ſa caiſſe où on l'attendoit, ledit ſieur Dargent y vint trois quarts d'heure après, apporta deux billets de la caiſſe d'eſcompte de mille écus chacun, que le comparant prit et dont il lui donna reconnoiſſance au dos de celle deſdits billets du dix janvier ; qu'ayant appris aujourd'hui que leſdits billets étoient faux, il eſt venu de ce que deſſus nous faire la préſente déclaration.

Signé : Du Rozoir ; Hugues.

(*Archives nationales*, Y, 11,023.)

IV

1784. — 20 avril.

Barthélemi-André Camerani, déjà pourvu de trois quarts de part, est augmenté d'un demi-quart en raison de ses bons services.

Nous duc de Richelieu, pair et premier maréchal de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi :

A raiſon du zèle infatigable et des ſervices rendus à la Comédie-Italienne par le ſieur Camerani qui, avec l'exactitude la plus impartiale et après onze ans de ſervices qui lui avoient déjà mérité trois quarts de part dans l'ancienne ſociété, a contribué depuis quatre ans dans la nouvelle ſociété et comme tous ſes camarades, dans ſa partie, au bien général de la Comédie dont nous voyons de jour en jour avec ſatisfaction les heureux progrès, nous lui accordons un huitième d'augmentation, à la charge par lui de contribuer avec la même activité dont nous avons tout lieu d'être content.

Fait à Paris, le 20 avril 1784.

Signé : Le Maréchal duc de Richelieu.

(*Archives nationales*, O[1], 848)

CAMILLE (CAMILLE-JACQUETTE-ANTOINETTE VÉRONÈSE, dite).

Voy. VÉRONÈSE (CAMILLE-JACQUETTE-ANTOINETTE).

CANTARINA (URSULE ASTORI, dite ISABELLE, dite LA).

Voy. STICOTTI (FABIO).

CAPITAN (LE).

Voy. MANSAC (FRANÇOIS) ; TORTORITI (JOSEPH).

CARLIN (CHARLES-ANTOINE BERTINAZZI, dit).

Voy. BERTINAZZI (CHARLES-ANTOINE).

CARLINE (MARIE-GABRIELLE MALAGRIDA, dite).

Les débuts de cette actrice à la Comédie-Italienne eurent lieu, le 31 janvier 1780, dans le rôle de *Lucette* de l'*Épreuve*, pièce en un acte, de Marivaux, et par le rôle de *Lucette* dans *Silvain*, paroles de Marmontel, musique de Grétry. La figure charmante et la physionomie sympathique de la jeune artiste lui conquirent tous les suffrages. On lui trouva du naturel, de l'intelligence et une aisance d'autant plus rare que c'était la première fois qu'elle paraissait sur un théâtre. Elle joua ensuite la *soubrette* dans le *Jeu de l'Amour et du Hasard*, comédie en

trois actes, de Marivaux; *Babet* dans les *Sabots*, pièce en un acte, paroles de Sedaine, musique de Duni, et *Betsy* dans le *Roi et le Fermier,* pièce en trois actes, paroles de Sedaine, musique de Monsigny.

Reçue d'abord à l'essai et aux appointements de 1,800 livres par an, Mlle Carline obtint un quart de part le 11 janvier 1781, et le 20 janvier 1786, elle fut portée à demi-part.

Les meilleures créations de cette actrice furent *Colas* dans *Fanfan et Colas*, comédie de Mme de Beaunoir, représentée le 7 septembre 1784; *Zélia* dans la *Négresse,* comédie en deux actes, de Radet et Barré, jouée le 15 juin 1787; *Guillot* dans *Célestine,* drame en trois actes, paroles de Magnitot, musique de Duni, représenté le 15 octobre 1787, et *Théodore* dans *Ferdinand, ou la Suite des Deux pages,* pièce en trois actes, paroles et musique de Dézaides, jouée le 19 juin 1790.

Une note manuscrite, qui date de l'année 1787 et où se trouve consignée l'opinion du comité du Théâtre sur chacun des artistes qui composaient alors la compagnie, parle en ces termes de Mlle Carline :

« La naïveté et le plus aimable naturel ſont les talens de cette charmante actrice; il eſt fâcheux qu'elle ait ſi peu de voix, mais il eſt intéreſſant de la conſerver et à déſirer qu'on l'emploie ſouvent. »

Mlle Carline quitta le théâtre vers 1801 et mourut en 1818, à l'âge de 55 ans; elle avait épousé un danseur de l'Opéra, nommé Nivelon.

(*Archives nationales,* O^1^, 848.— Grimm, *Correspondance littéraire,* XII, 198; XIII, 412, 470; XV, 121. — *Mémoires secrets,* XXVI, 241. — *Journal de Paris,* 1780, 1er février. — *Les Spectacles de Paris,* 1781.)

I

1780. — 20 février.

Mlle Carline est reçue à l'essai et aux appointements de 1,800 livres.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre,

Avons reçu à l'essai et aux appointemens de 1800 livres sur le théâtre de la Comédie-Italienne la demoiselle Carline pour y jouer les rôles où elle y sera jugée nécessaire.

20 février 1780.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

II

1781. — 11 janvier.

Mlle Carline est reçue à quart de part.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Avons reçu, sous le bon plaisir de Sa Majesté, la demoiselle Carline au nombre de ses comédiens ordinaires à quart de part.

Paris, le 11 janvier 1781.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

III

1786. — 20 janvier.

Mlle Carline est augmentée d'un quart de part.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Avons accordé à la demoiſelle Carline un quart de part d'augmentation pour avoir lieu à compter de Pâques prochain.

Paris, le 20 janvier 1786.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

CATINON (CATHERINE-ANTOINETTE FOULQUIER, dite).

On ajoutera ici quelques nouveaux détails à ceux déjà donnés sur cette actrice, dans l'article consacré à Charles-Antoine Bertinazzi, dit Carlin, dont elle était la belle-sœur. En 1760, la salle de l'hôtel de Bourgogne, où les comédiens italiens donnaient leurs représentations, ayant besoin d'être restaurée, ils transportèrent leur théâtre sur le boulevard du Temple, et s'installèrent provisoirement dans le local occupé précédemment par Antoine Fouré, peintre et entrepreneur de spectacles forains, qui venait d'y faire jouer avec un grand succès une pièce à machines de Servandoni : la *Descente d'Énée aux enfers*. Le 10 mai, la Comédie-Italienne y inaugura la série de ses représentations par les *Talents à la mode*, comédie en trois actes et en vers libres, de Boissy, et par la *Soirée des Boulevards*, pièce dont Favart est l'auteur et à laquelle, pour la circonstance, il ajouta quelques scènes nouvelles. Avant le spectacle, Mlle Catinon adressa aux spectateurs le compliment suivant :

Meſſieurs, nous ne pouvons mieux vous prouver notre ardeur pour vous plaire qu'en rouvrant notre théâtre par une nouveauté. Puiſſe-t-elle être digne de votre indulgence ! Vous êtes accoutumés, Meſſieurs, à ne pas nous juger avec ſévérité ; vous exigez moins de nous que du théâtre de la nation et vous en exigez plus que des théâtres de ſociété où les auteurs et les acteurs ſont toujours accueillis ; on leur fait gré avec raiſon de ce qu'ils veulent bien aſſocier leurs amuſemens avec la bienveillance de leurs amis et de ce qu'ils tirent parti de leur loiſir même pour en offrir un hommage aux talens. Vous nous demandez un peu davantage, vous vous ſervez de vos lumières pour nous empêcher de nous négliger trop, vous vous ſervez de vos bontés pour nous encourager. C'eſt ainſi que vous réuſſiſſez à former des acteurs et

qu'en vous prêtant à la foibleſſe de leurs premiers eſſais, vous leur donnez des forces pour s'élever un jour. Permettez-moi, Meſſieurs, de vous réciter une fable qui me paroît avoir aſſez de rapport à ce ſujet :

Le maître d'un jardin, riche propriétaire,
N'épargnoit rien pour ſatisfaire
Et ſon goût et ſes yeux.
Dans une ſerre chaude un jardinier coûteux
Dérangeoit les ſaiſons et changeoit la nature,
Corrigeoit l'air, ou ſec, ou pluvieux,
Et fixoit le degré de ſa température.
Tous les fruits ſentoient l'eau ; l'on en faiſoit des dons ;
Comme ils ne coûtoient rien, on les trouvoit fort bons.
A côté de cet homme riche
Étoit un pauvre marager
Qui ne poſſédoit qu'un verger
Qu'il ne laiſſoit jamais en friche.
Les arbres expoſés aux injures de l'air,
Tous leurs fruits dépendoient des rigueurs de l'hiver ;
Si le printemps n'avoit que de douces haleines,
La fleur en ſe nouant devenoit un bouton.
Si les vents orageux trahiſſoient la ſaiſon,
La fleur tomboit, l'homme perdoit ſes peines.

Cet apologue offre la vérité.
Le poſſeſſeur dans l'opulence
Peint, en donnant ſes fruits en abondance
Un auteur de ſociété ;
On en exalte l'excellence.
Mais un auteur public eſt un arbre en plein vent.
Et vous êtes, Meſſieurs, les maîtres des orages.
Hélas ! dès le premier, l'arbre périt ſouvent.
Lorſque vous accordez l'honneur de vos ſuffrages,
Il éprouve auſſitôt les douceurs du printemps.
Vos applaudiſſemens des zéphyrs ſont l'image.
Et ſes premières fleurs, dont il vous fait l'hommage,
Deviennent quelquefois des fruits avec le temps.

(*Les Spectacles de Paris*, 1761. — *Œuvres de M. et Mme Favart*. Paris, Eugène Didier, p. 281. — *Les Spectacles de la Foire*, I, 332.)

Voy. Bertinazzi (Charles-Antoine).

CHAMPVILLE (Gabriel-Éléonor-Hervé du BUS, dit), dit Soli. Frère de Préville, comédien du Roi de la troupe française, Champville débuta à la Comédie-Italienne en 1749, par un rôle d'*amoureux,* dans la *Surprise de la haine,* comédie en trois actes, de Boissy. En 1759, il fut reçu aux appointements de 3,000 livres et on lui accorda les mêmes priviléges qu'aux artistes reçus à part ou portion de part.

Champville, qui est également connu sous le nom de Soli, qu'il portait au théâtre, fut toujours un acteur fort médiocre. Dans la comédie il remplissait les rôles d'*amoureux* et dans les parodies les rôles de *paysans* et même de *vieilles femmes.*

Il quitta la Comédie-Italienne en 1769 avec une pension de 1,500 livres.

Champville était encore vivant au commencement de l'année 1789.

(*Almanach des gens d'esprit,* par Chevrier, 1762. — Grimm, *Correspondance littéraire,* VI, 228. — *Les Spectacles de Paris,* 1789. — Jal, *Dictionnaire de biographie,* p. 356 et 613.)

I

1751. — 28 décembre.

La veuve de Jean-François Botot-Dangeville porte plainte contre Gabriel-Éléonor-Hervé du Bus, dit Champville, et sa femme qui l'avaient grossièrement injuriée.

L'an 1751 le mardi 28 décembre, deux heures et demie de relevée, en l'hôtel de nous Michel-Martin Grimperel, etc., eſt comparue Marie-Alexandrine Bevenot, veuve de Jean-François Botot-Dangeville, comédien, demeurant rue Pavée, paroiſſe St-Sauveur : Laquelle nous a dit que cejourd'hui fur le midi elle comparante étant allée chez une perſonne de ſa connoiſſance, y a appris que l'épouſe du ſieur Dubus, dit Champville, comédien, demeurant dans la même maiſon qu'elle comparante, avoit dit d'elle comparante les

ſottiſes les plus groſſières ; qu'elle comparante, après avoir déſabuſé la perſonne qui lui faiſoit ce rapport, l'a priée d'envoyer chercher ledit ſieur de Champville et de l'engager à faire taire ſa femme ; qu'il y a un inſtant elle comparante étant chez le principal locataire de la maiſon où elle demeure, ledit ſieur Champville, qui arrivoit de l'endroit où on l'avoit envoyé chercher, ayant aperçu elle comparante, l'a accablée d'injures, l'a traitée de f..... p..... des rues et l'a menacée en lui diſant qu'elle le lui payeroit ; que comme elle comparante a un intérêt ſenſible d'avoir dudit ſieur de Champville et ſon épouſe une réparation et des dommages et intérêts proportionnés aux injures qui lui ont été dites et de ſe mettre à l'abri des menaces qui lui ont été faites par ledit ſieur Champville, c'eſt la raiſon pour laquelle elle a pris le parti de ſe retirer par-devers nous pour nous rendre la préſente plainte.

Signé : MARIE-ALEXANDRINE BEVENOT, VEUVE DANGEVILLE.

(*Archives nationales*, Y, 13,376.)

II

1759. — 21 avril.

Réception de Gabriel-Éléonor-Hervé du Bus, dit Champville, aux appointements de 3,000 livres; du sieur Marignan aux appointements de 2,400 livres, et de Pierre-Antoine-François Véronèse aux appointements de 2,000 livres.

Nous duc d'Aumont, pair de France, premier gentilhomme de la chambre chargé du détail des ſpectacles :

Sur les repréſentations qui nous ont été faites par les comédiens italiens que leur troupe n'étoit pas aſſez nombreuſe pour fournir au ſervice de la cour et de Paris et ayant reconnu, par les éclairciſſemens que nous avons pris, qu'il manquoit effectivement pluſieurs acteurs pour les différens caractères néceſſaires à la repréſentation des pièces italiennes et françoiſes, nous avons cherché à remplir les places vacantes et à aſſurer le ſervice de la cour et de Paris, en évitant toutefois l'inconvénient qu'il y auroit à admettre trop promptement à part ou portion de part des ſujets dont les talens et l'utilité ne ſeroient pas aſſez éprouvés. C'eſt dans cette vue, qu'après avoir pris les ordres du Roi, nous avons reçu les ſieurs Chamville, Marignan et Véronèſe fils, auxquels au lieu de part il ſera fixé des appointemens annuels, ſavoir : 3000 livres au ſieur Chamville, 2400 livres au ſieur Marignan et 2000 livres

au ſieur Véronèſe fils, leſquelles ſommes ſeront payées à chacun d'eux de mois en mois à compter du 1er du préſent mois d'avril.

Les ſieurs Chamville, Marignan et Véronèſe fils, ainſi que tous ceux qui doreſnavant ſeront reçus à appointemens, ſerviront à la cour et à Paris et joueront les rôles pour leſquels ils ſeront compris dans le répertoire général que nous nous propoſons d'arrêter ; ils auront voix délibérative dans les aſſemblées et jouiront des jetons et des 20 ſous par jour de repréſentations appelés manſes, ainſi que les comédiens reçus à part ou portion de part.

Lorſque les ſieurs Chamville, Marignan et Véronèſe fils, ainſi que tous acteurs et actrices reçus à appointemens, auront mérité par leurs ſervices d'être admis à part, ils dateront pour la penſion du jour de leur ordre de réception à appointemens.....

Paris, le 21 avril 1759.

Signé : Le Duc D'AUMONT.

(*Archives nationales*, O[1], 836.)

Voy. LEJEUNE (JEAN-FRANÇOIS).

CHENARD (SIMON).

Voy. SAINT-AUBIN (Mme).

CIAVARELLI (ALEXANDRE-LOUIS), dit SCAPIN. Ciavarelli, né vers 1702 à Naples, débuta à la Comédie-Italienne le 2 septembre 1739, par le rôle de *Scapin*, dans une pièce à canevas, la *Cameriera*, déjà représentée sur le même théâtre en 1716, sous le titre d'*Arlequin, mari de la femme de son maître, ou la Cameriera nobile*. Le nouvel acteur fut accueilli favorablement ; on lui trouva de l'intelligence, de la vivacité, une grande précision de gestes et de mouvements et surtout une physionomie bien en rapport avec le personnage de fourbe astucieux qu'il était chargé de représenter. Pendant trente ans, Ciavarelli s'acquitta à la satisfaction générale de son emploi de *Scapin*, qu'il abandonna en 1769, époque où il quitta le théâtre avec la pension de retraite.

Cet acteur, que Goldoni assure avoir été un excellent pantomime, n'eut pas, paraît-il, le bonheur de plaire à Grimm, l'auteur de la *Correspondance littéraire,* qui prétend que Ciavarelli n'attira jamais personne à la Comédie et qu'il touchait chaque année les 12,000 ou 15,000 livres auxquelles se montait une part entière au Théâtre-Italien, sans avoir d'autre peine que de proférer deux fois par semaine ces mots : *Sto coquin d'Arlequin !* Peut-être faut-il voir dans les opinions religieuses du comédien la raison du peu de cas que faisait de son talent le critique libre penseur. Ciavarelli était en effet fort pieux, et la fabrique de l'église Saint-Sauveur, sa paroisse, le comptait au nombre de ses marguilliers. Sa fortune, qui était assez considérable et qu'il avait, dit-on, acquise dans des opérations de Bourse, lui permettait de faire quelque bien et de se montrer compatissant sans ostentation. Cet honnête homme qui, selon l'expression ironique de Grimm, avait voulu « mettre un intervalle entre la vie et la mort, à l'exemple de Charles-Quint et d'autres grands hommes », jouit peu de temps du repos que lui avait procuré sa retraite, car il mourut le 12 juin 1774, cinq ans environ après avoir renoncé à la comédie.

Ciavarelli, dont un pamphlétaire célèbre a dit qu'il faisait beaucoup d'honneur à son état, a inspiré à un poëte anonyme les vers suivants :

Ciavarelli met tant de grâces
Quand il repréſente Scapin,
Qu'à ſes lazzis, à ſes grimaces
On le prendroit pour Arlequin !

(*Mercure de France,* 1739. — *Calendrier historique des Théâtres,* 1751. — Grimm, *Correspondance littéraire,* VI, 228. — *Almanach des gens d'esprit,* par Chevrier, 1762. — *Mémoires de Goldoni,* III, 15.)

I

1754. — 25 avril.

Extrait du contrat de mariage d'Alexandre Louis Ciavarelli et de Marie-Jacqueline Commolet.

Du contrat de mariage paſſé par-devant Baron, notaire à Paris, le 25 avril 1754, entre Alexandre-Louis Ciavarelli (1), officier du Roi, demeurant à Paris, rue Pavée, paroiſſe St-Sauveur, majeur, fils de feus Antonio Ciavarelli, originaire de la ville de Naples, et de Dominique Spadafora, ſes père et mère, pour lui et en ſon nom, d'une part ; et demoiſelle Marie-Jacqueline Commollet (2), fille majeure de feus Jean-Jacques Commollet, maître tailleur à Paris, et de Marie-Jeanne Bachelier, ſes père et mère, ladite Commollet demeurant à Paris, ſuſdites rue et paroiſſe, d'autre part, a été extrait ce qui ſuit :

Ledit ſieur Ciavarelli et ladite demoiſelle Commollet, voulant ſe donner des marques de la tendre amitié qu'ils ont l'un pour l'autre, ſe font, par ces préſentes, fait donation mutuelle entre viſs, l'un à l'autre et au ſurvivant d'eux ce acceptant reſpectivement, de tous les biens meubles et immeubles, acquêts, conquêts, propres et autres qui ſe trouveront leur appartenir et au premier mourant d'eux au jour de ſon décès, pour par le ſurvivant jouir et diſpoſer du tout en pleine propriété comme bon lui ſemblera, pourvu toutefois qu'au jour du décès du premier mourant il n'y ait aucun enfant vivant iſſu dudit mariage, ou qu'y en ayant ils viennent à décéder mineurs et ſans poſtérité légitime, auquel cas la donation ci-deſſus reprendra ſa force et aura ſon effet, comme s'il n'y avoit pas eu d'enfans du futur mariage.

(*Archives nationales*, Y, 380.)

II

1772. — 29 mai.

Deux peintres en bâtiments se plaignent des violences d'Alexandre-Louis Ciavarelli qui les a injuriés et leur a fait perdre plusieurs journées de travail.

L'an 1772, le vendredi 29 mai, huit heures du matin, en l'hôtel et pardevant nous François Bourgeois, etc., ſont comparus Joſeph Farque et Jean-

(1) Ciavarelli avait déjà été marié une première fois à Madeleine Bonami, qu'il avait épousée à Naples, en 1724, et qui mourut en 1751.

(2) Marie-Jacqueline Commolet, seconde femme de Ciavarelli, mourut le 30 juillet 1769.

(Jal, *Dictionnaire de biographie*, p. 387.)

Marin Eloin, tous deux peintres en bâtimens, demeurant le premier, rue Aubry-le-Boucher, chez un marchand de chocolat, paroiſſe St-Leu-St-Gilles, et le ſecond, rue de la Mortellerie, au coin de la rue Geoffroi-Laſnier, paroiſſe St-Gervais : Leſquels nous ont dit que Me Bégon, procureur au Châtelet, propriétaire d'une maiſon rue Montorgueil, au coin de la rue Pavée, les y a envoyés il y a environ 8 jours pour le ſieur Leroy, leur maître, afin d'y réparer non-ſeulement l'eſcalier et le reblanchir, mais encore pour repeindre les châſſis en dehors de ladite maiſon, pour leur conſervation et celle des jets d'eau des croiſées dans la crainte de pourriture ; que le ſieur Ciavarelli, ci-devant Scapin de la Comédie-Italienne, qui occupe cette maiſon par bail qui doit expirer le premier juillet prochain, les ayant entendus travailler, eſt deſcendu avec ſon fils et un domeſtique et leur a dit que s'ils ne ſe retiroient promptement il alloit leur faire donner une volée de coups de bâton par ſon domeſtique ; que ſur l'expoſé des ordres qu'ils avoient du propriétaire de travailler, ledit ſieur Ciavarelli a voulu les jeter en bas de leur échelle, ce que voyant les comparans et pour éviter les fureurs et l'effet des menaces dudit ſieur Ciavarelli, ils ont pris le parti de ſe retirer et d'aller rendre compte à Me Bégon de la réſiſtance et du trouble qu'ils venoient d'éprouver ; que ledit Me Bégon les a encore chargés de nouveau de ſe rendre aujourd'hui à ſa maiſon pour continuer leurs travaux en vertu de ſon droit de propriété, ayant intérêt de faire faire leſdites réparations, le nouveaup rincipal locataire devant entrer en jouiſſance au premier juillet prochain en vertu du bail qu'il lui en a paſſé ; qu'ils s'y ſont rendus il y a environ un quart d'heure et qu'ils ont encore éprouvé le même empêchement de la part dudit Ciavarelli, qui les a encore menacés de les maltraiter et leur a dit des injures. Et comme ils n'ont pu faire les travaux néceſſaires en ladite maiſon, ont perdu leurs journées par ſuite de l'oppoſition réitérée dudit ſieur Ciavarelli et qu'ils ont intérêt de ſe pourvoir contre lui à l'effet de répéter tels dommages et intérêts qu'il appartiendra, ils ont été conſeillés de venir nous rendre la préſente plainte.

Signé : Farque ; Eloin ; Bourgeois.

(*Archives nationales*, Y, 11,963.)

CINTHIO (Marc-Antoine ROMAGNESI, dit).

Voy. Romagnesi (Marc-Antoine).

CLAIRVAL (Jean-Baptiste GUIGNARD, dit). Un document inédit et que l'on trouvera plus loin, permet d'établir enfin d'une manière certaine l'état civil, mal connu jusqu'ici, du comédien Clairval, que deux biographes font naitre, l'un vers 1740 à Paris (1) et l'autre le 27 avril 1735 à Étampes, où son père aurait été jardinier de M. de Valori, gouverneur de la ville (2).

Jean-Baptiste Guignard, qui devait porter au théâtre le nom de Clairval, naquit à Paris le 7 novembre 1735, de Pierre Guignard, perruquier, et de Marie-Françoise Claret, son épouse, demeurant tous deux dans la cour des religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; il fut baptisé le lendemain, 8 novembre, en l'église Saint-Sulpice, sa paroisse. Le père du futur acteur étant perruquier, fit apprendre à son fils la profession qu'il exerçait, et, plus tard, quand Clairval fut devenu célèbre, un auteur dramatique bien oublié aujourd'hui, nommé Guichard (3), se chargea d'instruire le public de cette particularité, en composant l'épigramme suivante :

> Cet acteur minaud er et ce chanteur ſans voix
> Écorche les auteurs qu'il raſoit autrefois.

Le jeune Guignard ne tarda pas à se dégoûter du métier paternel, et en 1758 il entra au théâtre de l'Opéra-Comique qui donnait alors ses représentations aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent. Doué d'une jolie voix et possédant un physique agréable, il obtint de très-grands succès, et lorsqu'en 1762 l'Opéra-Comique fut réuni à la Comédie-Italienne, Clairval fut jugé digne d'entrer à ce dernier théâtre, où il fut bientôt considéré comme un acteur d'un mérite réel. Cependant, durant plusieurs années

(1) M. Fayolle, dans la *Biographie Michaud.*

(2) M. de Manne, dans la *Biographie Didot.*

(3) Guichard a fait représenter à l'Opéra-Comique, en 1759, une pièce intitulée *l'Amant-Statue*, et en 1762, à la Comédie-Italienne, une comédie en un acte, avec ariettes, *le Bûcheron.*

il se borna à jouer les rôles secondaires, et il s'effaça modestement devant Caillot, alors à l'apogée de sa renommée ; mais lorsque la voix de cet excellent comédien commença à devenir capricieuse, et qu'il ne fut plus possible de compter sur lui, les auteurs se tournèrent vers Clairval, et c'est ainsi qu'en 1771 Marmontel et Grétry lui confièrent le rôle d'*Azor* dans *Zémire et Azor,* comédie-ballet, qui, avant d'être représentée à la Comédie-Italienne, fut jouée devant le Roi à Fontainebleau avec un succès éclatant. Cette création du personnage d'*Azor* devant Louis XV et sa cour, fut pour Clairval le sujet de nombreuses perplexités. Le tailleur des menus plaisirs, qui avait sans doute mal lu la pièce et qui croyait qu'*Azor* était un véritable monstre, lui avait préparé un habit en conséquence, un pantalon ressemblant fort à la peau d'un singe, avec une longue queue rose, un dos pelé, d'énormes griffes aux quatre pattes, deux longues cornes au capuchon, et un masque difforme pourvu de dents de sanglier. « Je ferai hideux », disait Clairval à Marmontel ; « comment voulez-vous que je rende intéressant un rôle semblable ? » Sensible au chagrin de son principal interprète et redoutant comme lui l'impression fâcheuse que devait infailliblement causer un pareil accoutrement, l'auteur de *Zémire et Azor* prit sur lui de modifier le costume de Clairval, et de lui faire faire « un pantalon tigré, la chaussure et les gants de même, un doliman de satin pourpre, une crinière noire ondée et pittoresquement éparse, un masque effrayant et point difforme ni ressemblant à un museau ». C'est avec cet habit, que Marmontel trouva superbe et qui, il faut l'avouer, devait être peu agréable à voir, qu'*Azor* se montra aux spectateurs de Fontainebleau. Son entrée causa une certaine surprise, mais le jeu charmant de l'acteur changea peu à peu la première impression ; après les premières scènes on murmurait tout bas : « Il n'est plus déjà si laid » ; et à la fin de la pièce, on disait : « Qu'il est beau ! »

Zémire et Azor fut représentée quelques jours plus tard à Paris, à la Comédie-Italienne, où Clairval obtint les mêmes applaudissements qu'à Fontainebleau, et les Parisiens fredonnèrent pendant longtemps le couplet qu'il détaillait avec tant de sensibilité craintive :

Du moment qu'on aime
On devient ſi doux,
Et je ſuis moi-même
Plus tremblant que vous !

Un peu plus d'un an après *Zémire et Azor,* Clairval joua le principal rôle dans le *Magnifique,* comédie en trois actes, paroles de Sedaine, musique de Grétry, représentée au Théâtre-Italien le 4 mars 1773 ; il y produisit une grande impression qui se traduisit un soir par un incident dont Grétry nous a conservé le souvenir. « La ſcène de la roſe », dit ce dernier dans ses *Mémoires,* « produiſit un effet non équivoque. Pour faire l'éloge de la ſcène de l'acteur Clairval, je rapporterai qu'une dame impatiente de voir tomber la roſe des mains de la pudeur, ouvrit ſes doigts charmans, laiſſa tomber ſon éventail ſur le théâtre et fut auſſi déconcertée de ſa défaite que le fut Clémentine l'inſtant d'après. »

Enfin, l'une des plus belles créations de Clairval fut le rôle de *Blondel* dans *Richard Cœur-de-Lion,* comédie en trois actes, en prose mêlée d'ariettes, paroles de Sedaine, musique de Grétry, qui fut représentée pour la première fois le 21 octobre 1784, et où il se montra réellement inimitable et comme comédien et comme chanteur.

Avec les années sa voix s'affaiblit un peu, mais la perfection de son jeu demeura toujours la même. Une note manuscrite, qui date de l'année 1787 et où se trouve consignée l'opinion du comité de la Comédie-Italienne sur chacun des artistes qui composaient alors la compagnie, s'exprime ainsi sur le compte de

Clairval : « Il eſt au-deſſus de tout éloge tant par les ſervices qu'il a rendus que par ſon talent. Il eſt encore très-utile au théâtre ; il pourroit l'être davantage ſi ceux qui lui ſuccèdent daignoient le conſulter. Il peut y reproduire ſon talent en y profeſſant la déclamation. L'encourager à jouer plus et indiquer aux auteurs de l'employer plus ſouvent. »

Lors des événements de la Révolution, Clairval prit le parti de la retraite, et au mois de juin 1792 il quitta le théâtre. Il mourut en 1795.

Ce comédien, que ses talents et sa figure avaient, dit un contemporain, rendu « la coqueluche de toutes les femmes », est aussi célèbre par ses bonnes fortunes que par ses succès au théâtre. Des dames de la plus haute noblesse recherchèrent son affection (1), et l'une d'elles se compromit avec lui à un tel point que le mari indigné dut solliciter un ordre du Roi pour la faire emprisonner dans un couvent. C'est à propos de cette personne que Clairval dit un jour à son camarade Caillot : « Je ſuis bien embarraſſé ; monſieur me menace de cent coups de bâton ſi je continue à aller voir ſa femme et madame m'en offre deux cents ſi j'interromps mes viſites. Que faire ? — Obéir à la femme, répondit Caillot ; il y a cent pour cent à gagner ! »

Clairval a laissé une fille naturelle, Adélaïde-Françoise Guignard de Clairval, dite Lescot, qui débuta à la Comédie-Italienne en 1780.

(*Archives nationales*, O[1], 848. — *Mémoires secrets*, I, 52 ; III, 157 ; IX, 158, 223 ; XXVI, 333. — *Mémoires de Goldoni*, III, 11. — *Mémoires de Marmontel*, III, 129. — *Mémoires de Grétry*, I, 187, 208, 290. — *Œuvres de M. et Mme Favart*, 1853, p. 230. — *Journal de Sartine*, p. 254. — *Biographie Didot*. — *Les Spectacles de la Foire*, I, 205.)

(1) On peut voir à la page 52 des *Mémoires de Lauzun*, édités par M. Louis Lacour, la réponse spirituellement cynique de Clairval à une question, fort impertinente du reste, que lui fit une dame dans un moment d'abandon.

C'est à tort que, dans ce même passage, l'éditeur de l'ouvrage fait de Clairval un acteur de la Comédie-Française. Il ne fut jamais attaché qu'à l'Opéra-Comique et à la Comédie-Italienne.

1784. — 24 janvier.

Brevet d'une pension de 2,500 livres accordée par le Roi à Jean-Baptiste Guignard, dit Clairval.

Brevet d'une penſion de 2,500 livres en faveur du ſieur Jean-Baptiſte Guignard-Clairval, né le 7 novembre 1735, baptiſé le lendemain paroiſſe St-Sulpice à Paris, comédien ordinaire du Roi. Cette penſion ſe compoſe des objets ci-après, ſavoir : une penſion de 1,500 livres ſans retenue qui lui a été accordée ſur les dépenſes extraordinaires des menus plaiſirs en conſidération de ſes ſervices, par déciſion des 6 décembre 1773 et 30 décembre 1775 ; une augmentation de 1,000 livres ſans retenue qui lui a été accordée ſur le Tréſor royal tant en conſidération de ſes ſervices que du zèle dont il ne ceſſe de donner des preuves au théâtre de la cour, ſuivant la déciſion de ce jour 24 janvier 1784.

(PIÈCES JOINTES AU BREVET.)

1. — Acte de baptême de Clairval.

Extrait des regiſtres des baptêmes de l'égliſe paroiſſiale de Saint-Sulpice à Paris.

Le huit novembre mil ſept cent trente-cinq, a été baptiſé Jean-Baptiſte né d'hier, fils de Pierre Guignard, perruquier, et de Marie-Françoiſe Claret, ſon épouſe, demeurans dans la cour des religieux de l'abbaye de St-Germain des Préz. Le parrein : Jean-Baptiſte Thomas, employé à l'hôtel des Fermes ; la marreine : Marie-Françoiſe Meſſe, fille de André, Suiſſe, le père préſent et ont ſigné.

2. — Déclaration autographe de Clairval relativement à sa pension.

Le ſieur Jean-Baptiſte Guignard-Clairval, comédien ordinaire du Roy, né le 7 novembre 1735 à Paris, baptiſé le 8 dudit mois à la paroiſſe de St-Sulpice, demeurant rue Comteſſe-d'Artois à Paris, déclare avoir obtenu du Roy une gratification annuelle de mille livres en 1773 et une autre de cinq cents livres en 1776, faiſant enſemble quinze cents livres ſur les fonds extraordi-

naires des menus qui lui étoient payées ſans retenue et dont il lui reſte dû deux années juſqu'au premier janvier 1779.

Fait à Paris, le 20 octobre 1779.

Signé : JEAN-BAPTISTE GUIGNARD-CLAIRVAL.

(*Archives nationales*, O[1], 677.)

Voy. BILLIONI (CATHERINE-URSULE BUSSA OU BUSSART, femme de MICHEL-RIEUL BILLION, dit); LESCOT (FRANÇOISE-ADÉLAÏDE GUIGNARD DE CLAIRVAL, dite); MICHU (LOUIS); PHILIPPE (PHILIPPE CAUVY, dit); RAYMOND (GABRIEL-FRANÇOIS); ROSALIE (ROSALIE DE SAINT-ÉVREUX, dite); TRIAL (ANTOINE).

COLLALTO (ANTOINE MATTIUCI, dit), dit PANTALON. Antoine Mattiuci naquit à Vicence vers 1717, et embrassa tout jeune encore la carrière du théâtre. Il jouissait déjà d'une certaine célébrité dans une troupe ambulante lorsque Goldoni l'appela à Venise pour essayer ses talents. Il lui trouva de bonnes dispositions, une belle figure, une jolie voix, et après quelques mois d'études assidues, il fit de lui un excellent comédien ayant en quelque sorte l'art de faire parler son masque et qui à visage découvert paraissait encore supérieur. La célébrité dont jouissait en Italie Antoine Mattiuci, qui avait pris le surnom de Collalto, engagea les comédiens du Roi de la troupe italienne à le faire venir à Paris, où il débuta le 20 septembre 1759, par le rôle de *Pantalon,* dans une comédie de Sticotti fils et Moramberg, intitulée *les Événements de la chasse*. Peu après ce début, qui fut couronné de succès, Collalto fut reçu à trois quarts de part, et le 11 mars 1765 il obtint part entière.

Sa meilleure création est celle des trois frères *Zanetto* qu'il joua à visage découvert dans la comédie qui a pour titre *les Trois Jumeaux vénitiens,* et dont il est l'auteur. Cette pièce, qui n'est que le développement des *Deux Jumeaux vénitiens* de Goldoni,

fut représentée pour la première fois le 7 décembre 1773 et fut accueillie très-favorablement du public, autant à cause des situations fort amusantes qu'elle renferme que du talent merveilleux déployé par Collalto dans trois rôles tout à fait différents où il se montrait successivement spirituel et amoureux, rude et emporté, et enfin presque stupide. On admira surtout la facilité, et la rapidité avec lesquelles il opérait ces transformations, et un des meilleurs juges en pareille matière, le comédien anglais Garrick, si célèbre lui-même pour l'habileté avec laquelle il savait modifier sa figure, l'applaudit avec enthousiasme.

Cette pièce est peut-être la dernière comédie écrite en italien qui eut la vogue à Paris. On la jouait les mardis et les vendredis, jours exclusivement réservés aux représentations des ouvrages en langue italienne, et qui, depuis longues années, étaient assez peu goûtés ; mais, grâce à Collalto et aux *Trois Jumeaux,* il n'en fut plus ainsi, et les mardis et les vendredis redevinrent pendant quelque temps de très-beaux jours pour la recette.

On doit aussi à Collalto : *Pantalon, père sévère ; le Retour d'Argentine ; Pantalon jaloux ; les Mariages par magie ; les Perdrix,* etc., ouvrages qui furent représentés non sans succès à la Comédie-Italienne.

Antoine Mattiuci était un homme d'une grande modestie ; il était honnête, simple dans sa vie et très-charitable. Il avait épousé vers 1754, alors qu'il habitait encore l'Italie, Lucie-Rosalie Cinogato, dont il n'eut qu'une fille, Catherine-Marie-Antoinette, née le 18 septembre 1755 à Venise, et qu'il maria le 11 avril 1774 à un acteur de la Comédie-Italienne, Félix Gaillard (1).

---

(1) Félix Gaillard avait débuté à la Comédie-Italienne le 29 août 1773 dans l'emploi des *amoureux.* Il a joué successivement *Dorval* dans *On ne s'avise jamais de tout,* paroles de Sedaine, musique de Monsigny ; *Colas* dans *Rose et Colas,* paroles de Sedaine, musique de Monsigny ; *Jones* dans *Tom-Jones,* paroles de Poinsinet, musique de Philidor ; *Pierrot* dans le *Tableau parlant,* paroles d'Anseaume, musique de Grétry ; *Dorlis* dans *Isabelle et Gertrude,* paroles de Favart, mu-

Au commencement de l'année 1778, Collalto fut atteint d'une grave maladie et il mourut le 5 juillet de la même année, à l'âge de 61 ans, en son domicile, rue du Faubourg-Saint-Denis. Il fut inhumé, le lendemain 6, en l'église Saint-Laurent, sa paroisse.

« Il s'eſt éteint, lit-on dans le *Journal de Paris,* dans les angoiſſes d'une deſtruction lente et douloureuſe. Ses enfans, qui n'ont pas quitté ſon chevet, l'ont vu mourir dans leurs bras. Il a ſenti tous leurs ſoins et les derniers mots qu'il a prononcés ont été pour la reconnoiſſance. Ses yeux s'étoient arrêtés ſur l'eſtampe du *paralytique ſervi par ſes enfans;* on lit ces vers au bas de la gravure :

Si la peinture d'une image
Eſt la vérité de l'objet,
Que le ſage artiſte a bien fait
De mettre la ſcène au village !

« Mes enfans, leur dit le mourant d'une voix foible, l'auteur de ces vers ne vous connoiſſoit pas. »

(*Les Spectacles de Paris,* 1760. — Grimm, *Correspondance littéraire,* VIII, 253 ; X, 99. — *Mémoires secrets,* VII, 121 ; XII, 39. — *Journal de Paris,* 1778, 8 juin ; 6 juillet ; 7 août. — *Mémoires de Goldoni,* II, 45 ; III, 14. — Jal, *Dictionnaire de biographie,* p. 401.)

---

sique de Blaise; *Jérôme* dans les *Deux Avares,* paroles de Fenouillot de Falbaire, musique de Grétry.

Gaillard quitta la Comédie-Italienne pour se faire administrateur du théâtre des Variétés-Amusantes, d'abord situé sur le boulevard du Temple, puis transféré, sous le nom de Variétés, au Palais-Royal, dans une salle occupée aujourd'hui par la Comédie-Française.

Quant à Mme Gaillard, elle débuta à la Comédie-Italienne le 26 avril 1774, dans l'emploi des *amoureuses* du genre italien, par le rôle d'*Angélique,* dans *Pantalon rajeuni,* comédie de Collalto. Elle fut reçue en 1775, à 1,800 livres d'appointements avec jetons et feux et fut congédiée en 1780, ainsi que tous les autres artistes du genre italien. On lui donna, en forme de gratification, la moitié des appointements dont elle jouissait alors.

I

1760. — 26 février.

Ordre de réception à trois quarts de part pour Antoine Mattiuci, dit Collalto.

Un ordre de réception à la Comédie-Italienne à trois quarts de part, à commencer du 1er avril prochain, en faveur du ſieur Collalto pour jouer les rôles de *Pantalon*. . . . . .

A Paris, le 26 février 1760.

Signé : Le Duc D'AUMONT.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

II

1765. — 11 mars.

Antoine Mattiuci, dit Collalto, obtient part entière.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Nous duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Avons accordé au ſieur Collalto, l'un des comédiens italiens de Sa Majeſté, un quart de part d'augmentation pour faire, avec les trois quarts de part dont il a joui juſqu'à préſent, ſa part entière dont il jouira à la rentrée du théâtre de la préſente année.

Fait à Paris, ce 11 mars 1765.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU ; le Duc DE DURAS.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

Voy. CORTICELLI (Mlle) ; VOLANGE (MAURICE-FRANÇOIS ROCHET, dit).

COLLET (Mlle). Née vers 1744, Mlle Collet avait un peu plus de 15 ans et demi quand elle débuta à la Comédie-Italienne dans les premiers mois de 1761. Cette actrice, d'une taille

moyenne, mais bien prise, sut se faire applaudir par son jeu naturel et ingénu et par une voix charmante, quoique peu étendue, dans les rôles de *Laurette* du *Maître de musique,* pièce en deux actes, de Baurans; de *Nicolette* dans la *Fille mal gardée;* de *Zerbine* dans la *Servante maîtresse,* pièce en deux actes, de Baurans; de *Marianne* dans l'*Épreuve,* comédie en un acte, de Marivaux; d'*Angélique* dans l'*École des mères,* comédie en un acte, du même auteur; de *Betsy* dans le *Roi et le Fermier,* pièce en trois actes, paroles de Sedaine, musique de Monsigny; et de *Justine* dans le *Sorcier,* paroles de Poinsinet, musique de Philidor.

Mlle Collet avait dans l'esprit une naïveté vraiment singulière. On raconte qu'un jour, désolée de la vive sympathie que l'intendant des menus plaisirs, M. de La Ferté, témoignait et pour cause à une autre actrice de la Comédie-Italienne, Mlle Lafond (1), elle alla le trouver et lui tint ce langage : « Je fais, monfieur, que vous avez des bontés pour Mlle Lafond, parce qu'elle en a pour vous. Tout le monde me dit que vous voulez me nuire parce que je n'ai pas voulu; mais ce font de vilains propos. Vous favez bien monfieur, que cela n'eft pas vrai, et fi vous m'aviez fait l'honneur de me demander quelque chofe, je fuis trop attachée à mes de-

(1) Cette demoiselle Lafond, plus célèbre à Cythère qu'au théâtre, avait débuté à la Comédie-Italienne, le 3 mai 1760, dans les *Ensorcelés, ou Jeannot et Jeannette,* pièce en un acte, de Mme Favart, Guérin et Harny, et elle avait été reçue le 30 du même mois aux appointements de 1,000 livres par an. Dix ans ans plus tard, son traitement fut porté à 1,500 livres.

Le *Journal de Sartine,* qui donne de nombreux détails sur la vie intime de cette actrice, raconte à propos d'elle une anecdote bien amusante : « Le dimanche de la Trinité dernière (1762), fête de la demoifelle Lafond, danfeufe de la Comédie-Italienne, M. de la Ferté, intendant des menus, fon premier bienfaiteur, et par qui elle eft entretenue, quoique légèrement, fut pour lui porter un bouquet accompagné d'un préfent, et ayant trouvé les portes de fon appartement ouvertes et pénétré jufqu'à la chambre à coucher, il fut très-furpris, en ouvrant les rideaux du lit, d'y trouver le fieur Samfon, moufquetaire noir. La parole lui manquant, fon bouquet lui tomba des mains, et revenu à lui, il fe retira fans mot dire, la rage dans le cœur. Emportant fon préfent, il s'achemina dans fes triftes penfées jufque chez Mme Razetti, fon ancienne maitreffe et celle en titre, mais il eut le chagrin d'y trouver le comte de Belozinski, qui finiffoit fa toilette et qui venoit de fe lever. Il fortit à peu près de même que de chez Mlle Lafond et revint chez lui fe confondre dans fon défefpoir. M. Samfon et le feigneur ruffe, affez jeunes pour être étourdis, s'étant fait confidence de leur aventure, n'ont pas cru devoir la laiffer dans le filence et l'ont débitée au foyer des Italiens à qui a voulu l'entendre. » (*Journal de Sartine,* p. 147.)

voirs et trop honnête fille pour avoir osé prendre la liberté de vous refuser. »

On peut supposer qu'avec une pareille facilité de principes et une très-jolie figure, Mlle Collet ne put manquer d'adorateurs. Elle en eut, en effet, un certain nombre, parmi lesquels on peut citer le comte de Sabran, le comte de Rochefort, le marquis de Lignerac, et même un simple violon de la chambre du Roi, nommé Rasetti, à qui les galanteries de sa femme ont procuré à cette époque une certaine notoriété.

Le maréchal duc de Richelieu daigna aussi s'intéresser à la jeune actrice, et un document transcrit plus loin nous apprend qu'il lui fit obtenir demi-part.

Mlle Collet mourut à Paris le 22 novembre 1765, à l'âge de vingt et un ans.

(*Les Spectacles de Paris*, 1762 et 1766. — *Mémoires secrets*, XVI, 290. — *Journal de Sartine*, p. 99, 199, 254, 263, 320, 322.)

I

1763. — 29 mars.

Appointements de Mlle Collet.

APPOINTEMENS DES ACTEURS GAGISTES EN 1763.

La demoiselle Collet la somme de 2,000 livres (d'appointemens) et les jetons d'assemblée du répertoire seulement . . . . . .

Fait à Versailles, le 29 mars 1763.

Signé : Le Duc de Duras.

(*Archives nationales*, O^1^, 846.)

II

1764. — 11 avril.

Lettre du maréchal duc de Richelieu à l'intendant des menus pour faire obtenir demi-part à Mlle Collet.

Mlle Collet qui vous rendra cette lettre, mon cher La Ferté, eſt une petite obſtinée qu'il n'y a aucun moyen de faire changer de réſolution et qui veut partir ou avoir une demi-part, et entre nous il faut eſtre plus raiſonnable qu'elle et lui donner pour la garder. Ainſi expédiez un ordre de réception (1).

A Paris, ce 11 avril 1764.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU.

(*Archives nationales*, O1, 846.)

COLOMBE L'AINÉE (MARIE-THÉRÈSE-THÉODORE ROMBOCOLI-RIGGIERI, dite). Née à Venise vers 1752, Mlle Colombe fut amenée fort jeune à Paris par son père, musicien ambulant, qui la fit entrer à la Comédie-Italienne, où elle fut reçue le 19 mars 1766 pour jouer les jeunes rôles italiens et pour danser avec des appointements de 1,000 livres. Ce fut là qu'elle connut un Anglais, le comte de Masserane, qu'on appelait communément lord Mazarin ; ce personnage devint éperdument amoureux de l'actrice et l'acheta à ses parents moyennant cent louis d'or, ainsi que le constate un document judiciaire publié plus loin, preuve, malheureusement, trop irréfutable de cet abominable marché. Elle quitta alors la Comédie-Italienne et n'y rentra que le 6 novembre 1772, par le rôle d'*Hortense*, dans le *Huron*, pièce en deux actes, paroles de Marmontel,

(1) L'ordre de réception à demi-part fut signé et expédié trois jours après. (*Archives nationales*, O1, 847.)

musique de Grétry. Elle joua ensuite *Sophie* dans *Tom-Jones*, pièce en trois actes, paroles de Poinsinet, musique de Philidor; *Suzette* dans le *Bûcheron, ou les Trois Souhaits*, comédie en un acte, paroles de Carlet et Guichard, musique de Philidor; *Lucile* dans *Lucile*, paroles de Marmontel, musique de Grétry; *Jenny* dans le *Roi et le Fermier*, comédie en trois actes, paroles de Sedaine, musique de Monsigny; *Zémire* dans *Zémire et Azor*, comédie en quatre actes, paroles de Marmontel, musique de Grétry, etc.

Le succès de Mlle Colombe, qui n'avait été jusqu'alors connue que par sa beauté, fut réellement prodigieux, et Grimm lui a consacré les lignes chaleureuses que l'on va lire : « Le début de cette actrice a été des plus brillans. Tous nos auteurs, tant poëtes que muſiciens, la regardent comme un ſujet de la plus grande eſpérance. Elle n'eſt pas, à ce qu'il paroit, de la première jeuneſſe, elle a du moins l'air d'avoir environ 30 ans. Elle n'a d'autre défaut que trop de nobleſſe et trop de beauté pour le caractère des rôles de l'Opéra-Comique; ſon port, ſa démarche, ſon maintien ſont ceux d'une reine, d'une princeſſe, plutôt que ceux d'une *Sophie*, d'une *Rose*, d'une *Colette*. Son regard auguſte, noble et tendre, ſes grands yeux, les plus beaux du monde, ſembleroient plutôt l'appeler à la tragédie. Son jeu eſt tant ſoit peu maniéré, mais de cette manière qui plait encore lors même qu'on la condamne et que de bons conſeils pourront aiſément corriger. Elle a une voix charmante et un goût de chant excellent, plein de cette grâce de facilité qu'on n'a jamais ſu ſentir en France. Auſſi le ſeul reproche que les fins connaiſſeurs font à Mlle Colombe, c'eſt de ne pas aſſez prononcer. Que le diable les emporte! Quand ils ne voient pas des poumons enflés comme des ballons, ils ne penſent pas qu'on ait formé un ſon. Pour moi, c'eſt ſans contredit la première et peut-être la dernière fois que j'ai entendu chanter ſur un théâtre

de Paris avec ce charme et cette grâce qui produiſent le raviſſement : je dis la dernière fois, parce que je ne doute pas qu'on ne conſeille à Mlle Colombe, très-ſérieuſement et de bonne foi, de forcer ſa voix; et comme il eſt plus aiſé de ſe conformer au goût du public que de le corriger, Mlle Colombe prendra le parti le plus aiſé. Je ne doute pas que cette actrice ne ſoit reçue ; mais, dès qu'elle ſera au théâtre, elle aura beaucoup d'ennemies parmi ſes camarades. Toutes les actrices ſeront jalouſes d'elle, et, en vertu de leur droit d'ancienneté, elles l'empêcheront de jouer tant qu'elles pourront. »

La réussite de Mlle Colombe fut loin d'être agréable à toutes ses camarades de la troupe italienne. Celles qui voyaient en elle une rivale organisèrent une formidable cabale et l'empêchèrent par leurs intrigues d'obtenir immédiatement, comme elle le méritait, une portion de part, elle fut simplement reçue à l'essai et aux appointements, et ce ne fut que près d'une année plus tard, le 9 avril 1773, que les premiers gentilshommes de la chambre du Roi se décidèrent à l'admettre à demi-part.

L'une des plus belles créations de Mlle Colombe aînée est, sans contredit, celle de *Bélinde* dans la *Colonie,* comédie en deux actes, traduite de l'italien par Framery, musique de Sacchini, représentée pour la première fois le 16 août 1775. Elle se montra parfaite et comme actrice et comme musicienne dans ce rôle, qui établit d'une manière définitive sa réputation (1). Les poëtes ont célébré à l'envi cette artiste, et un anonyme lui adressa en 1782 le couplet suivant qui se chantait sur l'air de *Philis demande son portrait :*

Circé changea l'homme en pourceau,
Et d'un coup de ſa baguette

(1) On lit dans le *Journal de Paris* du 10 novembre 1779 : « Le ſieur Patas, graveur, met en vente le portrait de Mlle Colombe l'aînée, dans on rôle de *Bélinde,* de la *Colonie,* figure en pied. Eſtampe de 14 pouces de haut ſur 9 de large. Prix : 3 livres. A Paris, chez l'auteur, rue du Plâtre, au coin de la rue St-Jacques. »

Fournit la femelle au moineau,
Le mâle à la fauvette.
Chez elle il faut s'appareiller :
Si dans ſes mains je tombe,
Qu'elle me transforme en ramier,
Car j'aime la Colombe !

La même année, Mlle Colombe alla donner quelques représentations à Toulouse, et elle y fut accueillie avec un véritable enthousiasme. Elle fut couverte de couronnes, et un soir quelqu'un ayant fait envoler du parterre, dans la salle, deux colombes en son honneur, un amateur composa sur-le-champ les vers que l'on va lire :

Quels nobles traits ! que de beautés !
Et quelle voix enchantereſſe !
Ah ! tous les cœurs ſont dans l'ivreſſe,
Tous les regards ſont enchantés.
Tu parois et notre théâtre
Retentit d'applaudiſſemens.
De l'amour, du plaiſir les doux frémiſſemens
Rempliſſent pour toi ſeule un parterre idolâtre ;
Puis-je à l'inſtant me ranger ſous ta loi ?
Réponds, et dût ton cœur être toujours rebelle,
Je jure ici de n'adorer que toi
Si tu n'es pas une immortelle.
Mais quel objet s'offre à mes yeux ſurpris !
Deux colombes fendent la nue...
C'eſt l'attelage de Cypris,
Et la déeſſe eſt reconnue.

On a prétendu que la vie privée de Mlle Colombe fut extrêmement irrégulière ; des pamphlétaires lui ont même donné un sobriquet immonde, et dans leurs écrits satiriques lui ont assigné pour demeure « la rue de l'Égout, à l'enſeigne de Meſſaline ». Vraie ou fausse, cette réputation valut un soir à l'actrice une pe-

tite ovation assez désagréable. On jouait pour la première fois (1) une pièce intitulée *la Sorcière par hasard,* paroles et musique de Framery, et Mlle Colombe faisait le principal rôle, celui de la sorcière, qui consiste à profiter de l'opinion que l'on a de ses talents comme magicienne pour marier une jeune fille à un jeune homme qu'elle aime, et la soustraire à l'autorité d'un vieux tuteur désireux de l'épouser. Le mariage de la jeune personne à son amant formant le dénoûment de la pièce, la sorcière prononçait alors ces vers :

Ma plus grande forcellerie
Eſt l'art de faire des heureux ;
C'eſt un ſecret bien doux dont je me glorifie
Et je m'en ſers tant que je peux.

Le parterre à Paris ayant toujours été fort sensible aux allusions, il est facile d'imaginer toutes celles qu'il put faire à ce propos, et des salves d'applaudissements ironiques se firent entendre de tous côtés. On cria même *bis,* et Mlle Colombe, faisant contre fortune bon cœur, répéta bravement le couplet, qui fut accueilli de nouveau par de bruyants éclats de rire et par des trépignements de joie.

Mlle Colombe renonça au théâtre en 1788 et prit sa retraite avec une pension de 1,500 livres. En 1799, elle était tombée dans une misère affreuse et on organisa à cette époque une représentation à son bénéfice, qui fut donnée dans la salle Louvois. La bénéficiaire reparut dans son fameux rôle de *Bélinde;* mais le temps avait marché, et la pauvre actrice n'obtint qu'à grand'peine quelques applaudissements et comme par pitié.

La recette se trouvant fort minime, cette tentative fut de tout

(1) Le 3 septembre 1783.

point malheureuse pour Mlle Colombe, qui ne mourut que longtemps après, le 29 mars 1837.

(*Archives nationales*, O[1], 847. — *Les Spectacles de Paris*, 1773 et 1776. — Grimm, *Correspondance littéraire*, VIII, 81. — *Mémoires secrets*, VI, 228; XIV, 375, 380; XX, 219, 244; XXIII, 163. — *Biographie Didot*.)

I

1767. — 30 août.

Le comte de Masserane rend plainte par-devant un commissaire contre les parents de Mlle Marie-Thérèse-Théodore Rombocoli-Riggieri, dite Colombe, et annonce à ce magistrat que l'intention de cette dernière est de ne plus demeurer désormais avec sa famille.

L'an 1767, le dimanche 30 août, quatre heures de relevée, en l'hôtel et par-devant nous Antoine-Bernard Leger, etc., eſt comparu Milord Clot Worthy Skeffington, comte de Maſſerane, demeurant à Paris en ſon hôtel rue du Cherche-Midi, paroiſſe St-Sulpice : Lequel, en réitérant la déclaration qu'il nous a faite verbalement dans l'un des premiers jours du mois de décembre 1766, le ſoir, accompagné de Marie-Catherine Colombe dite Riggieri, ci-devant danſeuſe à la Comédie-Italienne, et après avoir fait ſerment de dire vérité nous a dit qu'il a connu ladite Riggieri ſous le nom de Colombe à la Comédie-Italienne, où il lui a parlé pluſieurs fois dans le foyer. Que déſirant en faire ſa maîtreſſe il en a parlé à la mère de ladite Colombe en ſa préſence. Que cette femme adhéra à la propoſition dudit ſieur comparant ſous la condition qu'il lui feroit une rente conſidérable. Que cette propoſition n'ayant pas été acceptée par ledit ſieur comparant, il y eut entre lui et la mère de ladite fille Colombe pluſieurs pourparlers, et à la fin la mère de ladite Colombe ſe reſtreignit à cent louis d'or pour conſentir que ſa fille couchât avec ledit ſieur comparant qui donna à ladite femme Riggieri deux mille quatre cents livres en écus de ſix livres mis dans un ſac, le 7 ſeptembre 1766, vers dix heures trois quarts du ſoir. Cette femme Riggieri, ayant ladite ſomme, recommanda à ſa fille d'être fidèle audit ſieur comparant, entrelaça le bras de ſa fille dans celui dudit ſieur comparant et leur dit en italien : « Allez, mes enfans ; paſſez une nuit agréable. Divertiſſez-vous bien. J'irai vous voir demain matin. » Ce qu'elle fit et vint le lendemain, vers neuf heures du matin, à l'hôtel dudit ſieur comparant, frappant à la porte de la chambre à

coucher donnant ſur l'eſcalier dérobé. Que depuis ce jour ledit ſieur comparant a couché pluſieurs fois avec ladite Colombe dans la maiſon de ſes père et mère et en ſon hôtel pendant ledit mois de ſeptembre dernier. Qu'il ne l'a pas vue dans le mois d'octobre parce que le père de ladite Colombe lui avoit demandé une ſomme exorbitante par une lettre miſſive écrite en langue italienne, laquelle lettre a été envoyée avec ſa traduction en français par ledit ſieur comparant à M. le Lieutenant-général de police. Ladite fille Colombe ayant écrit différentes lettres audit ſieur comparant pour la venir revoir, il y fut et coucha avec elle chez ſes père et mère le 12 novembre dernier. Que le 14 du même mois ledit ſieur comparant fut avec ladite Colombe et ſa mère paſſer la journée à Sceaux dans la voiture du comparant. Qu'en en revenant ladite femme Riggieri laiſſa ſa fille en l'hôtel dudit ſieur comparant et elle y reſta, du conſentement de ſes père et mère, juſqu'à la fin de janvier de la préſente année. Que dans les premiers jours de décembre dernier ladite femme Riggieri vint ſur le ſoir chez ledit ſieur comparant, ſe plaignit de ce qu'il ne donnoit pas aſſez d'argent à ladite Colombe, exigea qu'il lui donnât à l'inſtant une ſomme d'argent ſinon qu'elle remmèneroit ſa fille avec elle. Ledit ſieur comparant lui dit pluſieurs choſes, entre autres qu'il n'entendoit pas ſe charger de l'entretien de toute leur famille ; qu'au ſurplus, ſi ladite Colombe vouloit retourner chez ſes père et mère, elle étoit la maîtreſſe. Qu'ayant à l'inſtant demandé à ladite Colombe ſi elle vouloit s'en retourner avec ſa mère ou reſter avec lui, elle répondit qu'elle vouloit reſter avec lui. Alors ledit ſieur comparant dit à ladite femme Riggieri : « Allez-vous-en, puiſque votre fille veut reſter et vous ne l'emmènerez pas. » Ladite femme Riggieri s'en alla fort en colère. Après ſon départ ledit ſieur comparant fit mettre ſes chevaux à ſa voiture et amena en notre hôtel ladite Colombe, nous fit récit de la plus grande partie des faits ci-deſſus et demanda, en notre préſence, à ladite Colombe s'il étoit vrai que ſa mère l'avoit vendue audit ſieur comparant moyennant cent louis qu'il avoit payés à ſa mère, ce qu'elle avoua en ajoutant que ſa mère en avoit fait bien d'autres. Enſuite nous ayant dit que la mère de ladite Colombe vouloit l'emmener chez elle, ledit ſieur comparant dit à ladite Colombe en notre préſence : « Je ne veux pas vous retenir malgré vous. Voulez-vous retourner chez votre mère ou reſter avec moi ? » Ladite Colombe répondit : « J'aime mieux reſter avec vous et ne pas retourner chez mes père et mère. » Et après pluſieurs autres propos ledit ſieur comparant la ramena chez lui. Nous requérant acte de ce que deſſus.

Signé : Le Comte de Masserane ; Léger.

(*Archives nationales*, Y, 14,330.)

II

1772. — 15 octobre.

Réception à l'essai de Mlle Marie-Thérèse-Théodore Rombocoli-Riggieri, dite Colombe.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Avons reçu ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté la demoiſelle Colombe à l'eſſai de la Comédie-Italienne aux appointemens ordinaires pour y jouer les rôles d'*amoureuſes* et tous ceux qui ſeront jugés néceſſaires pour l'utilité et le bien du ſervice, afin que nous puiſſions juger par la ſuite de ſes talens.

A Paris, le 15 octobre 1772.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

III

1773. — 9 avril.

Mlle Marie-Thérèse-Théodore Rombocoli-Riggieri, dite Colombe, est reçue à demi-part.

Nous maréchal de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Nous duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Avons reçu ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté la demoiſelle Colombe à demi-part pour jouer dans la troupe des comédiens italiens du Roi tous les rôles d'*amoureuſes* en double et tous ceux qui ſeront jugés néceſſaires pour le bien du ſervice.

Fait à Paris, le 9 avril 1773.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU ; le Duc DE DURAS.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

IV

1786. — avril.

Mlle Marie-Thérèse-Théodore Rombocoli-Riggieri, dite Colombe, est mise à l'amende pour avoir, par caprice, refusé de jouer un rôle.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Ordonnons au caiſſier de la Comédie-Italienne de retenir cent livres d'amende à la demoiſelle Colombe ſur ſes appointemens du préſent mois pour avoir refuſé de jouer un rôle dans une des deux pièces miſes ſur le répertoire le ſamedi 15 avril, quoiqu'elle fût le rôle et qu'elle ne fût pas incommodée puiſqu'elle étoit à l'aſſemblée lorſque nous lui avons envoyé l'ordre de jouer.

Avril 1786.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

Voy. LESCOT (FRANÇOISE-ADÉLAÏDE GUIGNARD DE CLAIRVAL, dite).

COLOMBE LA JEUNE (MARIE-MADELEINE ROMBOCOLI-RIGGIERI, dite), dite aussi ADELINE-COLOMBE. Mlle Colombe la jeune naquit à Venise le 15 décembre 1760, et figura d'abord dans les ballets de la Comédie-Italienne. Elle débuta comme comédienne au mois d'avril 1776, et fut reçue aux appointements de 1,800 livres. Sans avoir le talent de sa sœur, cette actrice ne manquait pas de mérite, et Goldoni trouvait que son jeu avait de la finesse. Au reste, ce ne fut que peu à peu qu'elle conquit le public et par un travail incessant. On lui sut gré de ses efforts et ils furent récompensés par quelques ovations au théâtre qui lui valurent une pièce de vers insérée dans le *Journal de Paris*, et conçue en ces termes :

A Mlle Adeline, actrice de la Comédie-Italienne.

Oui, la gloire te tend les bras,
Jeune Adeline ; ſuis les pas
Du Goût qui t'ouvre la carrière ;
En ſouriant à tes appas
Ce dieu te prête ſa lumière.
Le public voit, plus juſte enfin,
Que dans ta nature recèle
Du talent ce genre divin
Que l'art de ſa féconde main
Nourrit ſans ceſſe et renouvelle.
Oui, chaque jour le connoiſſeur
Qui te voit plus digne de plaire
Attache une nouvelle fleur
A ta couronne printanière.
Pourſuis et fixe ſous ta loi
Du public la faveur légère ;
Avoir bien fait devient pour toi
Une promeſſe de mieux faire.
L'Amour, pour aſſervir nos cœurs,
Te donna des traits enchanteurs,
Il ſut t'embellir : à ces armes
Joins des preſtiges plus brillans :
On enchaîne par les talens
Ceux qu'on a vaincus par ſes charmes.
Achève : aſſure à tes beaux jours
La victoire la plus complète ;
Des talens unis la baguette
Au ſceptre brillant des amours.

Parmi les plus importantes créations de Mlle Adeline-Colombe il faut compter l'*Épreuve villageoise,* comédie en deux actes, paroles de Desforges, musique de Grétry, représentée le 24 juin 1784, et qui, selon Grétry lui-même, acheva la réputation de cette actrice. Mlle Adeline savait, dit le célèbre musicien, « par les grâces d'une heureuſe tournure, réveiller l'indifférence et ſe faire ſouvent préférer à la beauté ».

Un autre ouvrage, l'*Incendie du Hâvre,* pièce de Desfontaines, représentée le 21 février 1786, et où elle remplissait avec un mérite réel le rôle de *Jeannette,* lui attira, peut-être de l'auteur lui-même, ce compliment rimé :

L'horreur et le danger de cet embrafement
Dans les cieux attendris ont porté l'épouvante.
Quel fpectacle touchant !... C'eft Jeannette expirante
Qu'arrachent au trépas fon père et fon amant ;
Le courage, l'amour, l'effroi, le dévoûment
Agitent à la fois notre âme impatiente
Et femblent ne former qu'un même fentiment.
L'illufion eft trop frappante !
On tremble pour les jours de l'actrice charmante
Qui lui donne fi bien l'air de la vérité.
Ses traits, où le plaifir à la douceur s'allie,
Séduifent plus les cœurs que la froide beauté.
Enfant de la nature, élève de Thalie,
Elle fait concourir la piquante gaîté,
Les grâces, la décence et l'aimable folie,
Au triomphe qu'obtient la fenfibilité.

Comme sa sœur, Mlle Adeline-Colombe passe pour avoir mené une conduite très-déréglée. M. de Senneterre, colonel au régiment de Hainaut, mourut, assure-t-on, des suites d'excès commis avec elle, et c'est à elle que fut appliqué pour la première fois le mot de *Cocotte* avec le sens défavorable qu'il a encore aujourd'hui (1).

Elle mourut à Versailles, le 4 février 1841.

(*Archives nationales,* O[1], 847. — *Mémoires secrets,* XXIII, 175. — *Journal de Paris,* 1780, 15 juin; 1786, 2 mars. — *Mémoires de Goldoni,* III, 105. — *Mémoires de Grétry,* I, 287. — *Biographie Didot.* — *L'Intermédiaire,* 10 septembre 1877.)

(1) C'est dans l'*Intermédiaire* du 10 septembre 1877 que se trouve la preuve de ce fait. Cet intéressant journal contient en effet à cette date une phrase extraite d'un pamphlet remontant aux premiers moments de la Révolution et qui est ainsi conçue : « Une certaine Adeline qui représente aux Italiens et plusieurs autres *cocottes* de même espèce ».

1782. — 23 novembre.

Plainte rendue par un particulier contre Mlle Marie-Madeleine Rombocoli-Riggieri, dite Adeline-Colombe, dont le chien l'avait mordu et lui avait déchiré le pan de son habit de velours couleur prune de Monsieur.

Cejourd'hui ſamedi 23 novembre 1782, deux heures et demie de relevée, en notre hôtel et par-devant nous Nicolas-François Boin, etc., eſt comparu ſieur François Traverſain, domeſtique au ſervice de M. Foulon, architecte, juré expert, demeurant à Paris, rue de la Chauffée-d'Antin : Lequel nous a rendu plainte contre la demoiſelle Colombe, actrice aux Italiens, demeurant à Paris, ſuſdite rue de la Chauffée-d'Antin (1), maiſon de Mme Thibaut, et dit que, le jour d'hier, ſur les quatre heures et demie, lui comparant paſſant rue Tiquetonne, un chien danois de grande taille, ayant collier au col, courant devant la voiture de ladite demoiſelle Colombe à laquelle ledit chien appartient, a mordu le pan gauche et au bas de la poche de l'habit de velours en forme de frac à boutons d'acier que le comparant avoit ſur le corps. Que ledit chien lui a déchiré toute la largeur du pan dudit habit de velours qui eſt couleur prune de Monſieur, ce que nous avons remarqué à ſa réquiſition, qu'enſuite ledit chien a mordu également auſſitôt après un autre monſieur qui s'eſt dit être officier aux gardes françoiſes. Qu'alors le comparant ainſi que ledit officier ont arrêté le cocher qui conduiſoit ladite voiture. Que ce cocher étant arrêté et queſtionné de leur dire à qui appartenoit ladite voiture et ledit chien, a dit qu'il appartenoit à ladite demoiſelle Colombe. Après quoi ils ſe ſont retirés en lui diſant qu'ils en porteroient leurs plaintes au magiſtrat. Et après que ledit cocher s'eſt excuſé en diſant que cela ne le regardoit pas ; qu'on faſſe arrêter ledit chien qui avoit coutume d'en faire autant à tous ceux qu'il rencontroit, ou qu'on s'en prenne à ſa maîtreſſe. Qu'en conſéquence le comparant s'eſt tranſporté hier ſoir à huit heures chez ladite demoiſelle Colombe pour la déterminer comme il convient en pareil cas à l'indemniſer de la perte de ſondit habit et la prier de tenir ſon chien à l'attache ou à s'en défaire. Qu'il ne l'a point trouvée, a ſeulement parlé à ſa femme de chambre à qui il fit voir ſondit habit en la priant d'en inſtruire ſa maîtreſſe et lui diſant qu'il y retourneroit ce matin. Qu'il y eſt effectivement retourné ce matin trois fois ſans pouvoir parvenir à lui parler, qu'à la dernière et ce ſur les deux heures de relevée, elle lui a fait dire par ſon domeſtique ſans vouloir

(1) Cette adresse est bien celle que les *Spectacles de Paris* indiquent cette année-là comme celle de Mlle Colombe la jeune. Mlle Colombe l'aînée demeurait, en 1782, sur le boulevard de Richelieu.

parler au comparant qui étoit chez elle, que le chien qui l'avoit mordu ne lui appartenoit plus et qu'elle l'avoit donné à M. le marquis de Senneterre, et qu'elle n'entendoit pas l'indemnifer. Après quoi le comparant s'eft retiré par-devant nous à l'effet de nous rendre plainte, etc.

Signé : F. Traversain ; Boin.

(*Archives nationales*, Y, 11,199.)

COLOMBINE (Catherine BIANCOLELLI, femme de Pierre Le Noir de la Thorillière, dite).

Voy. Biancolelli (Dominique) ; Lolli (Jean-Baptiste-Ange-Augustin) ; Romagnesi (Marc-Antoine).

CONSTANTIN (Antoine).

Voy. Bertinazzi (Charles-Antoine) ; Constantini (Constantino).

CONSTANTINI (Angelo), dit Mézetin.

Voy. Constantini (Jean-Baptiste).

CONSTANTINI (Constantino), dit Gradelin. On sait peu de chose sur ce comédien de l'ancienne troupe italienne. Fils d'un riche négociant de Vérone, il embrassa par goût la carrière du théâtre et parut à la Comédie-Italienne, dès 1687, dans le personnage de *Gradelin,* qu'il jouait avec une certaine intelligence. Il était fort bon musicien et le document transcrit plus loin paraît indiquer que ses camarades le chargeaient spécialement de surveiller la partie musicale de leurs représentations.

On prétend qu'il fut obligé de quitter la Comédie-Italienne à la suite d'une chanson satirique qu'il composa sur la nation française.

Constantino Constantini est le père d'Angelo Constantini, dit Mézetin, et de Jean-Baptiste Constantini, dit Octave. Il eut un fils naturel nommé Antoine Constantin, qui débuta sans succès, en 1739, à la Comédie-Italienne, dans les rôles d'*Arlequin*.

(*Histoire de l'ancien Théâtre-Italien.* — *Dictionnaire des Théâtres*, II, 154. — *Biographie Didot.*)

1696. — 5 et 8 février.

Constantino Constantini, dit Gradelin, fait saisir, en son nom et au nom de ses camarades, plusieurs recueils des chansons et airs qui se chantaient sur leur théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, chansons et airs qui appartenaient à la troupe et que nul n'avait droit d'imprimer et de débiter sans autorisation préalable.

L'an 1696, le dimanche 5e jour de février, ſept à huit heures du ſoir, eſt venu en l'hôtel de nous Euſtache-Claude de Barry, etc., Conſtantin Conſtantino dit Gradelin, l'un des comédiens du Roi dans ſa troupe italienne, tant pour lui que pour ſes camarades : Lequel nous a fait plainte et dit qu'au mépris de l'arrêt du Conſeil du 17 ſeptembre 1694, qui fait défenſes à toutes perſonnes d'imprimer ou faire imprimer aucune ſcène ou chanſon appartenant aux plaignans, ils viennent d'apprendre que des colporteurs viennent vendre aux portes de l'Hôtel de Bourgogne, les airs qui ſe chantent ſur leur théâtre, compoſés par Gillier (1), muſicien, ſans leur avoir donné avis. Et d'autant qu'ils ont payé ledit Gillier pour avoir compoſé leſdits airs, ils ont été conſeillés de nous rendre la préſente plainte de laquelle ledit Conſtantin, audit nom, nous a requis acte.

Signé : CONSTANTINI le père.

Et le 8e jour deſdits mois et an, neuf à dix heures du matin, eſt de rechef venu en l'hôtel de nous commiſſaire ſuſdit ledit Gradelin, audit nom, lequel nous a mis ès mains la requête de laquelle la teneur enſuit : A M. le Lieute-

(1) Gillier ne travaillait pas seulement pour les comédiens italiens. Il a également composé pour la Comédie-Française, où il était employé à l'orchestre, la musique des divertissements qui terminaient la plupart des petites pièces jouées à cette époque.

nant-général de police. Supplient humblement les comédiens du Roi de la troupe italienne entretenue par Sa Majeſté : Diſans qu'encore que le nommé Gillier, muſicien, ni aucun autre n'ait droit de faire imprimer, vendre et débiter les chanſons qui ſervent d'agrément dans les repréſentations de la Comédie-Italienne, néanmoins les ſupplians qui ont payé ledit Gillier de toutes les compoſitions qu'il a faites pour eux, néanmoins il n'a pas laiſſé de faire faire, à leur préjudice, pluſieurs impreſſions deſdites chanſons et airs qui appartiennent aux ſupplians au moyen du payement qu'ils lui ont fait, ce qui eſt conforme à un arrêt du Conſeil privé du Roi, du 17 ſeptembre 1694, qui a ordonné le rapport d'un prétendu privilége ſurpris et fait défenſe à toutes perſonnes d'imprimer ou de faire imprimer aucune ſcène, chanſon appartenant aux ſupplians. Et comme ledit Gillier diſtribue et fait diſtribuer publiquement leſdites chanſons appartenant aux ſupplians, et faiſant partie de leurs comédies et l'agrément de leurs pièces, c'eſt une contravention manifeſte audit arrêt du Conſeil, à cauſe de laquelle les ſupplians ſont conſeillés de ſe pourvoir. Ce conſidéré, monſieur, il vous plaiſe permettre aux ſupplians de faire informer à l'encontre dudit Gillier et de tous autres du contenu ci-deſſus, circonſtances et dépendances, par-devant le premier commiſſaire du Châtelet ; et ce pendant, attendu les défenſes portées par ledit arrêt du 17 ſeptembre 1694, permettre aux ſupplians de faire ſaiſir et arrêter et mettre en bonne et ſûre garde les exemplaires ou livres deſdites chanſons et airs appartenant aux ſupplians, même la planche ſur laquelle les impreſſions en ſont faites. Et vous ferez bien.

Soit donné aſſignation et ce pendant permis de ſaiſir et arrêter, éliſant domicile.

Fait ce 7 février 1696.

Signé : DE LA REYNIE.

Pour l'exécution de laquelle requête et ordonnance, étant au bas, ledit Gradelin, audit nom, nous a requis vouloir préſentement nous tranſporter en la maiſon de Chriſtophe Ballard, imprimeur du Roi pour la muſique, pour faire ſaiſir les exemplaires qui ſe trouveront deſdits airs par ledit Ballard imprimés.

Suivant lequel réquiſitoire, nous commiſſaire ſuſdit ſommes tranſporté rue St-Jean-de-Beauvais, en la maiſon dudit ſieur Ballard, avec ledit Gradelin, aſſiſté de Noël Deſmazerets, ſergent à verge, où étant, avons trouvé Jean-Baptiſte Ballard fils, reçu en ſurvivance de la charge de ſon père, auquel ayant fait entendre le ſujet de notre tranſport en ladite maiſon, nous a dit qu'ayant un privilége du Roi d'imprimer ſeul toute ſorte de muſique de toute ſorte

d'auteurs, et ayant ſatisfait ledit Gillier ſur la demande qu'il lui avoit faite pour le rendre maître de ſon ouvrage, il ſoutient qu'il a été en droit d'imprimer les airs qui ſe chantent ſur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne qu'il lui a préſentés. Proteſtant de nullité de la ſaiſie qui pourroit être faite des exemplaires qui ſe trouveroient chez lui, déclarant qu'il n'en a que ſept exemplaires, conſentant qu'il ſoit fait perquiſition en ſa maiſon en laquelle il ne s'en trouvera pas plus grand nombre.

Sur quoi nous, commiſſaire, après que ledit Gradelin a déclaré qu'il ne ſouhaite plus ample perquiſition, avons fait ſaiſir ſept exemplaires deſdits airs, trouvés dans la boutique dudit ſieur Ballard, par ledit Deſmazerets, ſergent à verge. Leſquels, après avoir été de nous paraphés, ont été laiſſés en la poſſeſſion dudit Deſmazerets juſqu'à ce qu'autrement en ait été ordonné. Et pour être fait droit aux parties, nous les avons renvoyées et les renvoyons au premier jour par-devant M. le Lieutenant-général de police.

Signé : JEAN-BAPTISTE-CHRISTOPHE BALLARD, pour mon père; CONSTANTINI le père ; DE BARRY, etc.

(*Archives nationales*, Y, 11,124.)

Voy. BERTINAZZI (CHARLES-ANTOINE) ; ROMAGNESI (MARC-ANTOINE).

CONSTANTINI (JEAN-BAPTISTE), dit OCTAVE. Fils de Constantini, dit Gradelin, Jean-Baptiste Constantini, connu au théâtre sous le nom d'Octave, débuta à l'ancienne Comédie-Italienne, le 2 novembre 1688, dans une pièce intitulée *la Folie d'Octave,* où il joua le personnage de l'*amoureux*. Bien fait de sa personne, danseur habile et bon musicien, puisqu'il exécuta différents airs sur la flûte, sur le théorbe, le psaltérion, la cymbale, la guitare, le hautbois et l'orgue, il fut favorablement accueilli du public à Paris et à la Cour, où il parut pour la première fois le 30 décembre de la même année.

En 1689, Bartholomeo Ranieri, dit Aurelio, qui remplissait depuis 1685 l'emploi des *seconds amoureux,* ayant été, par ordre du roi, pour avoir parlé avec indiscrétion des affaires du temps,

expulsé de Paris et du royaume (1), Octave lui succéda dans ses rôles et les remplit à la satisfaction générale jusqu'en 1694, époque où il prit l'emploi des *premiers amoureux* en remplacement de Marc-Antoine Romagnesi, dit Cinthio, qui, lui-même, à ce moment, prit les rôles de *docteurs.*

Marc-Antoine Romagnesi ne paraît pas avoir accepté avec une entière résignation cette décision de ses camarades de la troupe italienne, car un document transcrit plus loin nous le montre, à l'époque même de ce changement, insultant Octave en pleine assemblée et le menaçant de son épée.

En 1697, lors de la suppression de la Comédie-Italienne, Octave retourna à Vérone, patrie de son père, et ne revint qu'en 1708 à Paris, où il obtint un emploi d'inspecteur des barrières.

En 1712, il se fit entrepreneur de spectacles et donna des représentations aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent.

Enfin en 1716, lors de la rentrée des comédiens italiens rappelés à Paris par le duc d'Orléans, régent, Octave fut chargé d'un emploi administratif dans la troupe, mais il s'en acquitta si mal qu'on dut le congédier peu après.

Octave est mort à La Rochelle le 16 mai 1720, laissant une fille, Anne-Élisabeth Constantini, qui avait épousé, en 1708, Charles-Virgile Romagnesi de Belmont, dit Léandre, acteur de l'ancienne troupe italienne (2).

(*Archives nationales,* O[1], 35. — *Dictionnaire des Théâtres,* IV, 10. — *Mémoires de Dangeau,* II, 220. — *Les Spectacles de la Foire,* II, 185.)

---

(1) Il se retira en Piémont et se fit prêtre.

(2) La mère d'Anne-Élisabeth Constantini se nommait Thérésa Corona. Était-elle mariée réellement avec Octave, dont la femme légitime est toujours appelée Diana par les frères Parfaict? Toutefois, ce nom de Diana, ayant au moins les apparences d'un sobriquet de théâtre, on ne risquerait peut-être pas beaucoup de se tromper en en concluant que Thérésa Corona et Diana ne font probablement qu'une seule et même personne. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il est certain que Diana ne vint jamais en France, et qu'elle dirigea, à la fin du XVIIe siècle et au commencement du siècle suivant, une troupe de comédiens qui donnaient des représentations dans les principales villes de l'Italie.

1694. — 19 octobre.

Jean-Baptiste Constantini, dit Octave, porte plainte contre Marc-Antoine Romagnesi, dit Cinthio, qui l'avait menacé de son épée après une querelle survenue entre eux au théâtre.

L'an 1694, le mardi 19e jour d'octobre, trois heures de relevée, eſt venu par-devers nous Céſar-Vincent Lefrançois, etc., Jean-Baptiſte Conſtantin dit Octave, officier du Roi dans la troupe italienne : Lequel nous a fait plainte et dit que cejourd'hui, heure de midi, s'étant trouvé à l'Hôtel de Bourgogne avec partie de ſes autres camarades pour la lecture d'un ſujet, le frère (1) du plaignant auroit demandé au ſieur Marc-Antoine Romagneſi dit Cintio,

(1) Angelo Constantini, dit Mézetin, naquit à Vérone vers 1670, et débuta vers 1682 à l'ancienne Comédie-Italienne. Il était chargé de doubler Dominique dans les rôles d'*Arlequin;* mais Dominique, comédien exact et laborieux, ne lui laissant que très-peu d'occasions de se montrer au public, il imagina de créer un personnage, moitié valet, moitié aventurier, qu'il appela Mézetin. Il parut pour la première fois avec ce caractère le 11 octobre 1683, dans *Arlequin-Protée,* pièce de Fatouville. Pendant cinq années, Angelo Constantini garda cet emploi à la satisfaction du public, mais en 1688, Dominique étant mort, il prit l'habit et le masque d'*Arlequin,* tout en conservant le nom de Mézetin. Il ne recommença à jouer à visage découvert que lorsqu'Évariste Gherardi eut été définitivement agréé dans les rôles d'*Arlequin,* où il avait commencé à paraître au mois d'octobre 1689. Angelo Constantini resta attaché à la Comédie-Italienne jusqu'en 1697, époque de sa fermeture, et à partir de ce moment il fut successivement comédien à l'étranger et trésorier des menus plaisirs du roi de Pologne, Auguste Ier, électeur de Saxe. Il occupait cette position lorsqu'ayant osé adresser ses hommages à une dame que le prince aimait, celui-ci le fit enfermer au château de Kœnigstein, où il resta vingt années. Sorti enfin de prison, le pauvre Mézetin retourna d'abord en Italie, puis à Paris, où, le samedi 5 février 1729, il reparut à la Comédie-Italienne, dans une pièce intitulée *la Foire Saint-Germain,* déjà représentée en 1695. Angelo Constantini obtint un grand succès dans cette comédie et il se concilia les spectateurs en faisant l'appel suivant à leur indulgence :

Mézetin, par d'heureux talens,
Voudroit vous ſatisfaire.
Quoiqu'il ſoit depuis très-longtemps
Preſque sexagénaire,
Il rajeunira de trente ans
S'il peut encor vous plaire.

Trois mois plus tard, Mézetin quitta définitivement Paris, où il ne laissa que des dettes, et se retira à Vérone. Il y est mort à la fin de cette même année 1729.

Angelo Constantini avait épousé une comédienne de l'ancienne troupe italienne, nommée Auretta. On ne sait rien sur cette actrice, qui paraît avoir été des plus médiocres.

Constantini a publié, en 1695, sous le titre de *Vie de Scaramouche,* une biographie de son célèbre camarade Tiberio Fiorilli. Ce livre, qu'Évariste Gherardi prétend n'être pas l'œuvre de Mézetin, est devenu fort rare. On en trouve une réimpression dans un petit volume intitulé : *Trésor des Arlequinades,* publié à Paris, chez Delarue, libraire-éditeur, il y a vingt ou trente ans, et M. Louis Moland en a fait paraître une nouvelle édition en 1876, chez Jules Bonnassies, éditeur, rue Serpente.

(*Dictionnaire des Théâtres,* II, 146. — Jal, *Dictionnaire de biographie,* p. 576.)

Voy. Biancolelli (Dominique). — Fiorilli (Tiberio). — Gherardi (Évariste). — Romagnesi (Marc-Antoine). — Spinette.

ſous quel rôle il joueroit le rôle du Docteur, ſavoir ſi ce ſeroit ſous le nom de Percillet ou de Brocantin ; ledit Cintio, tout en colère, auroit fait réponſe qu'il feroit le rôle comme bon lui ſembleroit ; ce qui auroit obligé le plaignant à lui dire qu'il ne falloit pas de ſupériorité entre eux, et qu'il falloit s'entendre pour le bien commun et que la fourberie avoit toujours fait tort à la troupe ; ledit Cintio, prenant cela pour lui, ſe feroit levé de ſon ſiége, diſant : « Mordieu ! je ne ſuis pas un fourbe. » Menaçant le plaignant de la main, lequel lui auroit fait réponſe : « Vous êtes ce que vous êtes, vivons en paix. » Ledit Cintio ſe feroit échauffé tout de plus belle et dit : « J'ai une épée à mon côté. Deſcendons là-bas, je vous attends dans la rue. » Et auſſitôt feroit ſorti de l'aſſemblée, et étant dans la rue, attendoit l'épée nue à la main que le plaignant vînt à ſortir, lequel, ayant fini l'aſſemblée avec ſes autres camarades, feroit venu pour ſortir et auroit trouvé ledit Cintio qui auroit défié le plaignant de mettre l'épée à la main ; ce qu'il n'auroit voulu faire, ne voulant pas contrevenir aux ordonnances du Roi. Et n'étant pas en ſûreté de ſa perſonne, il auroit été conſeillé de nous rendre plainte.

Signé : JEAN-BAPTISTE CONSTANTIN ; LEFRANÇOIS.

(*Archives nationales*, 846.)

Voy. GHERARDI (ÉVARISTE).

CORALI. Cet acteur, qui jouissait d'une certaine célébrité en Italie, fut mandé à Paris en 1775 pour doubler Charles-Antoine Bertinazzi qui commençait à veillir. Il débuta à la Comédie-Italienne le 16 mai de la même année, par le rôle d'*Arlequin,* dans le *Docteur avocat des pauvres,* pièce en quatre actes. Corali était loin d'être sans mérite, mais ne pouvant songer à effacer Carlin, il dut se borner à conquérir par un travail incessant une place modeste à côté de son redoutable chef d'emploi. Ses efforts furent remarqués ; il sut se rendre utile et agréable, et, lorsqu'en 1780 on congédia les acteurs du genre italien, le comité du théâtre jugea utile de le conserver.

L'un de ses meilleurs rôles est celui du frère cadet dans les *Jumeaux de Bergame,* comédie de Florian, représentée le 6 août 1782.

Il s'y fit applaudir à côté de Carlin qui représentait le frère aîné par le naturel de son jeu et par la gaîté avec laquelle il chanta plusieurs couplets en s'accompagnant sur la mandoline.

La mort de Charles-Antoine Bertinazzi, arrivée le 6 septembre 1783, mit Corali en possession définitive de l'emploi d'*Arlequin*. Ce ne fut pas sans crainte qu'il accepta cet héritage, et quatre jours après la mort de Carlin, avant de jouer dans les *Deux Billets* (1), il tint au public le discours suivant : « Meſſieurs, nous venons de faire une perte irréparable. La mort de M. Carlin, en nous privant d'un talent unique dans ſon genre, m'enlève un maître dont les leçons m'auroient été néceſſaires toute ma vie. Je n'oſe qu'en tremblant paroître devant vous ſous un maſque qui, loin de vous faire rire, doit renouveler vos regrets. Je m'eſtimerai, meſſieurs, trop heureux ſi votre ſenſibilité pour celui qu'on ne pourra jamais remplacer m'attire un peu d'indulgence. »

Des applaudissements unanimes récompensèrent la modestie de l'acteur, et il continua désormais sa carrière dramatique sans grand éclat, il est vrai, mais avec l'estime et la sympathie des spectateurs.

Corali était encore attaché à la Comédie-Italienne au commencement de 1789.

(*Les Spectacles de Paris*, 1776 et 1789. — Grimm, *Correspondance littéraire*, XI, 207. — *Mémoires secrets*, XXI, 56; XXVI, 121. — *Journal de Paris*, 1783, 12 septembre. — *Mémoires de Goldoni*, III, 230.)

1775. — 28 avril.

Ordre de début pour Corali.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

(1) Comédie en un acte, par Florian, représentée pour la première fois le 9 février 1779.

Nous maréchal duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Avons ordonné aux comédiens italiens de laiſſer débuter ſur leur théâtre le ſieur Coraly dans les rôles d'*Arlequin* pour y juger de ſes talens.

Paris, le 28 avril 1775.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU ; le Maréchal duc DE DURAS.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

CORALINE (ANNE-MARIE VÉRONÈSE, dite).

Voy. VÉRONÈSE (ANNE-MARIE).

CORTEZZI (URSULE), dite EULARIA.

Voy. BIANCOLELLI (DOMINIQUE).

CORTICELLI (MARIE-ANNE). Née à Bologne vers 1747, Mlle Corticelli fut attachée successivement, en qualité de danseuse, aux théâtres de Florence, de Prague et de Turin. En 1765, elle vint à Paris et entra dans le corps de ballet de la Comédie-Italienne. Cette jeune artiste était très-bien faite, gaie, vive, scintillante, spirituelle et d'une blancheur de teint rare chez une Italienne. Sa vie, très-accidentée et peu honorable, ainsi qu'on peut le voir dans les *Mémoires* de Casanova, se termina tristement. Elle mourut vers 1768, à l'Hôtel-Dieu de Paris, des suites de ses débauches.

(*Mémoires de Casanova*, édition Rozès, IV, 443, 457 ; V, chap. 5, 6, 7 et page 423.)

I

1766. — 20 avril.

Mlle Marie-Anne Corticelli fait par-devant un commissaire une déclaration relative aux personnes qu'elle a connues pendant son séjour à Paris et à l'état de grossesse avancée dans lequel elle se trouve.

L'an 1766, le dimanche 20 avril, trois heures et demie de relevée, en notre hôtel et par-devant nous Agnan-Philippe Miché de Rochebrune, etc., eſt comparue demoiſelle Marie-Anne Corticelli, âgée de 17 ans (1), native de Bologne, capitale du Bolonez en Italie, danſeuſe, demeurant à Paris, rue Verderet, paroiſſe St-Euſtache : Laquelle nous a dit qu'elle ſe trouve dans des circonſtances qui l'obligent, avant de partir de Paris pour ſe rendre en Italie, de nous faire une déclaration qui devient eſſentielle par rapport à elle-même et par rapport à des perſonnes qui ont eu quelques liaiſons avec elle, directes ou indirectes.

Déclare que le ſieur Raſetti (2), muſicien à Paris, où il demeuroit rue de la Chauſſée-d'Antin, ſe rendit vers le mois de juillet dernier en ladite ville de Bologne, pour y trouver, en vertu des ordres de la Cour de France, des muſiciens et des acteurs et les amener à Paris, et il choiſit la déclarante pour être danſeuſe à la Comédie-Italienne, où elle arriva à la fin d'août dernier avec ledit ſieur Raſetti qui la fit demeurer chez lui, ſuſdite rue de la Chauſſée-d'Antin, pendant quinze jours, au bout deſquels elle fut placée par l'entremiſe du ſieur Colalto, Pantalon de la Comédie-Italienne, chez le ſieur Riggieri (3), Italien, maître de mandoline, demeurant à Paris, rue Comteſſe-d'Artois, avec lequel et ſon épouſe elle eſt reſtée un mois et demi en leur demeure ci-deſſus déclarée.

Obſerve que la femme dudit Riggieri lui a fait faire connoiſſance, vers le mois d'octobre dernier, avec le ſieur O'Neill, ſeigneur irlandois, afin qu'elle en fût entretenue, et ce projet a réuſſi par les ſoins de la femme Riggieri qui, vantant le ſervice qu'elle avoit rendu par là à la déclarante, en attendoit,

(1) Mlle Corticelli se rajeunit un peu. Elle avait en réalité 19 ans. En effet, Casanova, qui la connut, en 1760, à Florence, s'exprime ainsi : « La Corticelli n'avoit que 13 ans, et elle étoit si mignonne qu'elle n'en montroit que 10. »

(2) Rasetti était violon ordinaire de la musique et de la chambre du Roi. Sa femme était célèbre par ses galanteries et par sa liaison intime avec M. de la Ferté, intendant des menus plaisirs.

(3) Ce Riggieri est le père de deux actrices bien connues de la Comédie-Italienne, Mlle Colombe l'aînée et Mlle Adeline-Colombe.

difoit-elle, une reconnoiffance fingulière ; et la déclarante n'avance point en l'air ce difcours intéreffé au fujet duquel elle invoque le témoignage de milord Mafferin (1).

Ajoute que voyant que ledit Riggieri et fa femme n'étoient guidés que par un intérêt fordide, et que ledit Riggieri avoit eu la baffeffe de prendre à la déclarante fa montre à boîte d'or émaillée, et ayant deux aiguilles garnies de diamant, en exigeant d'elle 136 livres pour logement, elle a payé ladite fomme audit Riggieri qui lui a fait un compte exorbitant par lequel il a voulu qu'elle en paffât bon gré mal gré.

Obferve encore qu'en fortant de chez ledit Riggieri, elle a été loger pendant quinze jours en chambre garnie chez le fieur Fillaftre, maître perruquier, rue Mauconfeil, où elle recevoit de fréquentes vifites dudit fieur O'Neill, qui lui donnoit 20 louis d'or par mois, et qui, par cette générofité, la mit en état d'acheter des meubles et d'aller demeurer rue de la Coffonnerie, au troifième étage, fur le devant d'une maifon occupée par bas par le fieur Marcel, maître chandelier, et dans laquelle maifon demeuroit avant elle le fieur Grimani, maître de langues.

Déclare, en outre, que le fieur O'Neill étant tombé malade deux mois après, il a pris le parti, après fa guérifon, d'aller en Hollande pour fe rendre enfuite à Dublin, capitale de l'Irlande ; de tous lefquels faits ledit milord Mafferin eft témoin.

Ajoute encore, qu'outre la dépenfe pour la nourriture et fon entretien, elle a été obligée de donner quatre louis d'or au fieur Berquelor, pour des leçons de danfe, et dix louis d'or au fieur Sigli, tailleur pour corps de femme, pour des robes et des habillemens par lui fournis à la déclarante, et elle s'eft trouvée dans un fi grand détroit, qu'elle a été obligée de vendre une paire de manchettes à dentelles pour acquitter lefdites dettes, et d'implorer les fecours dudit fieur Grimani, qui a payé pour elle le terme de loyer par elle dû, rue de la Coffonnerie, et dont la femme lui a donné une robe, le tout fans en exiger le payement que lorfque la déclarante feroit en état de le faire.

Déclare, en outre, que fe promenant au Luxembourg il y a un mois, vers les deux heures de relevée, elle y rencontra par hafard le fieur Pietro Véronèfe, acteur italien, qui dans la converfation parut s'intéreffer au fort de la déclarante, et après l'avoir fait s'expliquer fur fon voyage d'Italie en France, et avec qui elle étoit arrivée à Paris, il lui promit qu'au moyen d'un placet qu'il drefferoit au nom de la déclarante pour être préfenté à M. le duc de

(1) Ce personnage s'appelait lord Clot Worthy Skeffington, comte de Masserane ; on l'appelait communément milord Mazarin.

Duras, l'un des premiers gentilshommes de la chambre du Roi, il viendroit aiſément à bout de faire donner une ſomme d'argent à la déclarante.

Ajoute encore que, peu expérimentée et trop crédule, elle s'eſt rendue depuis quinze jours ou environ cinq à ſix fois rue Pavée-St-Denis, en la demeure dudit Véronèſe, avec lequel elle a déjeuné et diné deux fois, et ledit Véronèſe a dreſſé comme il a voulu un placet au nom de la déclarante qui l'a ſigné et qui en déſapprouve le contenu, et elle convient avec franchiſe que ledit ſieur Grimani a blâmé les entrevues qu'elle a eues avec ledit Véronèſe, et lui a fait ſentir qu'elle devoit en appréhender la ſuite.

Déclare, en outre, que pour rendre juſtice à la vérité, elle ne peut diſconvenir qu'elle a des obligations infinies audit ſieur Grimani et à ſon épouſe, et que, loin de lui ſuggérer de prendre aucun amant, il lui a toujours conſeillé de faire des efforts afin qu'elle pût entrer à la Comédie-Italienne en qualité de danſeuſe.

Ajoute enfin qu'elle ſe trouve enceinte de ſept mois ou environ, et que ſans vouloir attribuer cette groſſeſſe à qui que ce ſoit, elle s'étoit impoſé ſur cet objet un ſilence qu'elle auroit éternellement gardé ſans les ſuggeſtions dudit ſieur Véronèſe.

Et comme la déclarante, qui compte retourner inceſſamment à Bologne, ſon pays natal, a voulu conſtater avant ſon départ des faits ſur leſquels elle peut donner ſeule des éclairciſſemens, elle s'eſt retirée par-devant nous et nous fait la préſente déclaration.

Signé : Miché de Rochebrune ; M. A. Corticelli.

(*Archives nationales*, Y, 15,833.)

II

1767. — 13 juillet.

Mlle Marie-Anne Corticelli se plaint des mauvais traitements que lui a infligés depuis quelque temps M. Masson de Pressigny, avec lequel elle demeure et qu'elle se voit dans la nécessité de quitter.

L'an 1767, le lundi 13 juillet, ſur le midi et demi, en l'hôtel et par-devant nous Gilles-Pierre Chenu, etc., eſt comparue demoiſelle Marie-Anne Corticelli, fille mineure, demeurant rue de Grenelle-St-Honoré : Laquelle nous a rendu plainte et dit qu'étant attachée à la Comédie-Italienne en qualité de danſeuſe, elle y a malheureuſement fait, l'année dernière, la connoiſſance du ſieur de Preſſigny, dont la mauvaiſe réputation l'a, pendant quelque tems,

préſervée des piéges ; qu'enfin à force de ſollicitations et de belles promeſſes, il a trouvé moyen de la ſéduire au point de lui faire quitter le ſpectacle et de la faire loger et vivre avec lui en ſa maiſon, rue de Bellefond, paroiſſe de Montmartre, ce à quoi elle a eu beaucoup de peine à ſe déterminer après tout ce qu'elle avoit entendu dire de déſavantageux ſur le compte dudit ſieur de Preſſigny, et dont elle a fait la malheureuſe expérience ; car, à peine logée avec lui, elle a eſſuyé les plus grandes horreurs, ne voulant ſouvent pas la laiſſer ſortir et la tenant dans une eſpèce de chartre privée, que, devenue enceinte de ſes œuvres, il n'y a ſorte de mauvais traitemens qu'elle n'ait éprouvés tant de jour que de nuit, au point même de lui avoir occaſionné une fauſſe couche, et de l'avoir réduite dans l'état du monde le plus déplorable, l'ayant pluſieurs fois aſſommée de coups dont elle a même porté les marques aſſez longtemps à un œil qu'il lui a penſé crever et qui a été noir pluſieurs jours de ſes brutalités, lui bouchant ſouvent la bouche au riſque de l'étouffer pour l'empêcher de crier ou du moins que l'on ne vînt à ſon ſecours et qu'elle fût entendue ; qu'il lui a donné du mal au point de l'avoir réduite dans le plus grand danger où elle eſt, et a eu la méchanceté d'oſer lui attribuer ce mal et de travailler ſourdement à ſe procurer des preuves de cette fauſſeté ; qu'enfin, excédée et ne pouvant plus tenir aux violences et voies de fait dudit ſieur de Preſſigny, voulant mettre ſes jours en ſûreté tant en ſe faiſant traiter qu'en ceſſant de vivre avec un homme auſſi dangereux, et déſirant, en ſe mettant ſous la protection de la juſtice, être à l'abri des menaces affreuſes par lui faites de l'aſſommer, ce dont il n'eſt que trop capable, étant naturellement violent, brutal et emporté, elle a pris le parti de s'enfuir de chez lui ce matin en ſon abſence, emportant ſeulement avec elle ſes bijoux et une partie de ſes hardes, et eſt venue tout de ſuite en notre hôtel nous rendre la préſente plainte.

Signé : CORTICELLI ; CHENU.

(*Archives nationales*, Y, 11,577.)

CRÊTU (Mlle SIMONNET, femme de N.). Un ordre de début, daté du 1er mars 1788, appela à Paris cette actrice qui jouissait d'une grande réputation à Bordeaux. Elle parut pour la première fois à la Comédie-Italienne, le 26 mai suivant, dans les rôles de *Denise* de l'*Épreuve villageoise*, comédie en deux

actes, paroles de Desforges, musique de Grétry, et de *Babet* dans *Blaise et Babet,* pièce en deux actes, paroles de Monvel, musique de Dezaides. Le *Journal de Paris* rendit compte en ces termes de son début :

« Mme Crêtu, qui a débuté hier par le rôle de *Denise* dans l'*Épreuve villageoiſe,* et par celui de *Babet* dans *Blaiſe et Babet,* eſt arrivée ſur ce théâtre avec une réputation et ces éloges précurſeurs qui produiſent ordinairement deux effets contraires : ils en impoſent aux jugemens de quelques-uns et leur inſpirent un aveugle enthouſiaſme ; ils exaltent l'imagination d'un plus grand nombre et les arment d'une rigueur qui approche de l'injuſtice. La nouvelle actrice a ſubi très-heureuſement cette dangereuſe épreuve ; ſon ſuccès a été complet et mérité. De la taille, de la figure et de la voix, voilà ce que la nature lui a donné, et l'étude et le travail ont beaucoup ajouté à ces dons naturels. Nous aurions à lui reprocher quelquefois un peu d'afféterie, et l'on déſire ſouvent qu'elle raccourciſſe ſon geſte et qu'elle adouciſſe ſon attitude. Il nous a paru auſſi qu'elle avoit été beaucoup mieux dans l'*Épreuve villageoiſe* que dans *Babet,* d'où l'on pourroit conclure que le genre ſenſible eſt un peu moins favorable à ſon talent. Nous avons vu encore avec quelque peine que ſes regards quittoient quelquefois la ſcène pour ſe promener dans la ſalle. Cela pourroit prouver un talent fait, un talent ſûr de lui-même, mais il faut pourtant bien ſe garder de confondre l'aiſance du talent avec l'aiſance de l'actrice.

« Ces obſervations prouvent que nous avons évité le danger de l'aveugle enthouſiaſme, mais elles donneront auſſi plus de poids à nos éloges. La phyſionomie de Mme Crêtu eſt mobile, expreſſive et ſon expreſſion eſt preſque toujours gracieuſe, ſon chant eſt ferme ; jouant toujours ce qu'elle chante, ſon intelligence eſt toujours ſûre et ſemée de traits piquants et ingénieux ; en un mot,

nous croyons devoir conclure affirmativement qu'elle a montré un talent très-réel, un talent rare et très-digne d'être accueilli. »

Malgré le succès qu'obtint cette actrice, les premiers gentilshommes de la chambre hésitaient à la recevoir ; ils objectaient que sa voix n'était pas toujours sûre, et, mettant en avant des raisons qu'on aurait pu croire étrangères à l'art dramatique, ils lui reprochèrent une fécondité qui devait tôt ou tard lui déformer la taille et lui donner un embonpoint peu compatible avec son emploi. Bref, il fallut une haute influence, celle de la comtesse de Brienne, femme du ministre de la guerre, pour triompher de ce mauvais vouloir, et Mme Crêtu finit par être reçue le 1er juin 1788, aux appointements de 500 livres par mois, avec promesse de demi-part à la première vacance ; elle obtint en outre, deux mois après, une gratification extraordinaire de 1,000 livres, méritée du reste par son zèle et son assiduité.

En 1808, Mme Crêtu était attachée au théâtre de l'Opéra-Comique qui avait remplacé la Comédie-Italienne ; un critique du temps a consacré à cette artiste, qui eut un mérite réel, les quelques lignes que l'on va lire :

Personne au théâtre de l'Opéra-Comique ne peut remplacer Mme Crêtu, dans les rôles de *mères nobles* qui exigent à la fois une belle représentation, des sentiments héroïques et des moyens prononcés. Elle a un fort bon ton de comédie, une intelligence parfaite ; son geste est facile et gracieusement développé, sa tenue décente et son ensemble plein de noblesse ; mais on lui reproche, avec quelque raison, de viser un peu trop à l'effet, de n'avoir pas toujours le don de nature, et enfin d'étudier les détails d'un rôle avant d'en avoir conçu l'ensemble. Quant à sa manière de chanter, nos merveilleux la trouvent du vieux style, parce qu'elle ne brode pas les airs à la façon des Bouffes, ou parce qu'elle ne couvre pas d'une voix terrible les cors, les trompettes, les trombones d'un orchestre diabolique. Mais si Mme Crêtu n'offre pas ces deux avantages aux amateurs de bruit et de roulades, elle trouve du moins le secret de plaire aux personnes qui aiment le chant pur et la musique déclamée, c'est-à-dire aux fidèles partisans de l'inimitable Grétry ;

il faut dire pourtant que sa voix paraît quelquefois aigre et qu'elle n'est pas toujours sûre de ses moyens.

Mme Crêtu prit sa retraite en 1817 (1).

(*Les Spectacles de Paris*, 1789. — *Journal de Paris*, 1788, 27 mai. — *L'Opinion du parterre*, par M. Valleran. Paris, Martinet, an XIII (1805). — *Revue des Comédiens*, etc. Paris, Favre, 1808.)

I

1788. — 1er mars.

Ordre de début pour Mme Crêtu.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Ordonnons aux comédiens italiens de laiſſer débuter ſur leur théâtre la dame Crêtu, afin que nous puiſſions juger de ſes talens.

A Paris, le 1er mars 1788.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU.

(*Archives nationales*, O1, 846.)

II

1788. — 17 mai.

Lettre du duc de Fronsac à la comtesse de Brienne, relativement à Mme Crêtu.

Camerani m'a rendu compte, Madame, de la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire, et ſi je n'étois encore retenu par ma santé, j'aurois été moi-même prendre vos ordres au ſujet de la dame Crêtu ; je commencerai par vous dire qu'il en ſera pour elle tout ce que vous ordonnerez ſi après les obſervations que je vais avoir l'honneur de vous faire vous perſiſtez à vouloir qu'elle ſoit reçue.

La dame Crêtu a certainement du talent, mais la juſteſſe de ſa voix n'eſt pas toujours bien ſûre ; de plus, elle a fait cinq ou ſix enfans, et dans deux

(1) Crêtu, mari de cette actrice, fut attaché quelque temps au Théâtre-Italien qu'il quitta pour entrer aux Variétés-Montausier.

ans elle ſera groſſe comme Mlle Leſcot (1) qui, avec la plus belle voix du monde, eſt devenue parfaitement inutile à la Comédie. Elle ſe trouvera en troiſième amoureuſe et n'aura pas occaſion de jouer ſouvent même dans les pièces nouvelles, car les auteurs aimeront mieux donner leurs rôles à des actrices anciennes qu'à une nouvelle au riſque de ſe faire des tracaſſeries. Il n'y a rien de vacant et il n'y aura rien vraiſemblablement de ſitôt, ainſi elle feroit encore un mauvais marché ; de plus, M. de Fumel et les directeurs de Bordeaux m'ont écrit très-vivement pour qu'elle vînt finir ſon engagement, elle m'en a paru d'accord quand je l'ai vue, et il eſt toujours d'uſage que même dans les cas les plus urgens, cela ſe pratique ainſi parce qu'il faut toujours ménager les troupes de province. D'après tout cela, Madame, je vous ſupplie d'ordonner et d'être perſuadée de mon empreſſement à exécuter vos ordres.

J'ai l'honneur, etc.

(*Archives nationales*, O¹, 848.)

III

1788. — 1er juin.

Ordre de réception à demi-part pour Mme Crêtu quand il y aura vacance et fixation de ses appointements en attendant cette époque.

Nous duc de Fronſac, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Avons reçu au nombre des comédiens italiens ordinaires du Roi la dame Crêtu à demi-part dont elle ne jouira qu'à la première vacance.

Voulons qu'elle jouiſſe en attendant des appointemens de 6,000 livres à raiſon de 500 livres par mois (2).

Paris, ce 1er juin 1788.

Signé : Le Duc de Fronsac.

(*Archives nationales*, O¹, 846.)

(1) Adélaïde-Françoise Guignard de Clairval, dite Lescot, qui avait débuté à la Comédie-Italienne le 17 janvier 1780.

(2) Le 29 juillet suivant, le duc de Fronsac accorda à Mme Crêtu une gratification extraordinaire de 1,000 livres.

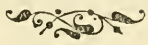

D

DANERET (ÉLISABETH), dite BABET LA CHANTEUSE.

Voy. GHERARDI (ÉVARISTE).

DEHESSE (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS).

DEHESSE (CATHERINE-ANTOINETTE VISENTINI, femme de).

Né à La Haye en Hollande, au mois de septembre 1705, de parents français, Jean-Baptiste-François Dehesse, qu'on appelait aussi Deshayes, joua dans sa jeunesse la comédie en province et notamment à Valenciennes, où il se fit une certaine réputation. En 1734, un ordre de début l'appela à Paris, et le 2 décembre de la même année il parut pour la première fois à la Comédie-Italienne, dans une pièce française intitulée *le Petit-Maître amoureux* (1), et y remplit le rôle du *valet*. Dehesse adopta par

(1) Comédie française en trois actes et en vers, suivie du ballet de *Pygmalion*, par Romagnesi, représentée pour la première fois le 28 juin 1734.

la suite cet emploi, dans lequel il recueillit bien souvent les applaudissements du parterre, quoique son jeu parût beaucoup trop chargé aux véritables amateurs. Reçu à part entière le 4 mars 1737, il se retira au mois d'avril 1769, et il termina sa carrière théâtrale par le rôle du *geôlier* dans le *Déserteur,* pièce en trois actes, paroles de Sedaine, musique de Monsigny, représentée le 6 mars de la même année. Les comédiens italiens, dont il dirigeait les ballets depuis quelques années déjà, lui continuèrent cette fonction qu'il exerça avec une grande habileté jusqu'à sa mort, arrivée le samedi 22 mai 1779.

On a composé à la louange de Dehesse le quatrain suivant :

Deheſſe eſt un acteur parfait
Pour le récit et pour la danſe,
Notre grand Roi le récompenſe,
C'eſt dire tout ; l'éloge eſt fait.

Ce comédien épousa le 30 juillet 1742, en l'église Saint-Laurent, Mlle Catherine-Antoinette Visentini, fille du célèbre arlequin de la Comédie-Italienne, Thomas Visentini, dit Thomassin, et de Marguerite Rusca, dite Violette. Ce mariage, décidé depuis cinq années au moins, fut retardé par suite de l'opposition qu'y forma Mlle Marie-Madeleine Hamon, jeune personne que Dehesse avait connue pendant son séjour à Valenciennes, qu'il avait enlevée à ses parents et abusée par un simulacre d'union à La Haye. Mlle Hamon, qui s'était crue longtemps la femme légitime de Dehesse, et que celui-ci avait présentée comme telle à plusieurs personnes, fut déboutée de ses prétentions le 18 juillet 1742, et douze jours plus tard, le comédien, devenu libre, put enfin épouser Mlle Visentini.

Cette dernière, née à Venise le 1er décembre 1711, était encore enfant quand elle parut pour la première fois, en 1719,

à la Comédie-Italienne, dans une scène ajoutée à une pièce de Gueullette, intitulée *Arlequin-Pluton,* et où elle remplissait le rôle d'*Arlequine*. Mais son véritable début date de 1726; elle fut reçue pour jouer les *amoureuses* en double de Mme Balletti, si connue sous le nom de Sylvia, et plus tard elle prit l'emploi des *soubrettes* dans les pièces françaises.

Un anonyme lui a consacré ces vers :

Fille et femme de grands acteurs,
Deheſſe, qui dès ſon bas âge
Du public obtint le ſuffrage,
Charme toujours les ſpectateurs.

Mme Dehesse est morte le 5 août 1774.

(*Calendrier historique des Théâtres,* 1751. — *Dictionnaire des Théâtres,* III, 74; VI, 176. — Grimm, *Correspondance littéraire,* VI, 228. — *Almanach des gens d'esprit,* publié par Chevrier, 1762. — *Mémoires secrets,* I, 52. — *Journal de Paris,* 1779, 23 mai. — Jal, *Dictionnaire de biographie,* p. 482 et 1277.)

I

1726. — 28 décembre.

Ordre de début pendant six mois avec jouissance d'un quart de part pour Mlle Catherine-Antoinette Visentini.

Il est ordonné à la troupe des comédiens italiens du Roi de laiſſer débuter ſur leur théâtre de Paris la demoiſelle Thomaſſin, fille du ſieur Thomaſſin, arlequin de ladite Comédie-Italienne, et ce pendant l'eſpace de ſix mois, pendant lequel temps il eſt ordonné à la troupe des comédiens italiens du Roi de faire jouir ladite demoiſelle Thomaſſin d'un quart de part, etc.

Fait à Verſailles, ce 28 décembre 1726.

Signé : Le Duc d'Aumont.

(*Archives nationales,* O1, 846.)

II

1737. — 4 mars.

Jean-Baptiste-François Dehesse et Anne-Elisabeth Constantini, femme de Charles-Virgile Romagnesi, dit Belmont, sont reçus à part entière.

Nous duc de Rochechouart, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, avons, sous le bon plaisir de Sa Majesté, accordé et accordons au sieur Deshais, comédien italien, une demi-part vacante par la retraite du sieur Lélio, pour, avec une demi-part ci-devant accordée, lui faire une part entière, et à la demoiselle Belmont, aussi comédienne italienne, un demi-quart de part vacant par la retraite dudit Lélio, pour, avec trois quarts et demi ci-devant accordés, lui faire aussi une part entière, etc.

Fait au château de Versailles, ce 4e mars 1737.

Signé : Le Duc de Rochechouart.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

III

1737. — 5 et 13 avril.

Information faite à la requête du Lieutenant civil au Châtelet contre Jean-Baptiste-François Dehesse, accusé de rapt et de séduction.

A Monsieur le Lieutenant civil,

Vous remontre le procureur du Roi, qu'il lui a été remis une expédition en forme d'une sentence rendue au Parc civil du Châtelet le 1er mars dernier sur les conclusions de M. Moreau, avocat du Roi, entre Jean-Baptiste Deshayes, comédien italien, et Marie-Madeleine Hamon, se disant être sa femme, d'une part ; et Philippe Hamon, tailleur d'habits à Valenciennes, père de ladite Madeleine Hamon, d'autre part, qui donne lettres à Messieurs les gens du Roi de la plainte et dénonciation par eux faites contre ledit Deshayes du rapt et séduction par lui commis en la personne de ladite Hamon et avant faire droit sur le déclinatoire, ordonne qu'à la requête et diligence dudit procureur du Roi, il en sera incessamment informé, etc., à ces causes requiert la sentence rendue à l'audience du Parc civil du Châtelet le 1er mars dernier être exécutée

ſelon ſa forme et teneur et en conſéquence être informé à la requête du procureur du Roi, etc.

Signé : MOREAU.

Et au bas eſt écrit : Soit fait ainſi qu'il eſt requis et en conſéquence informé devant le commiſſaire Deſacq.

Fait ce 5 avril 1737.

Signé : D'ARGOUGES.

Information faite par le commissaire Defacq.

Du ſamedi 13 avril 1737, dix heures du matin.

Antoine-Joſeph Briffault, marchand à Valenciennes en Hainaut, étant de préſent à Paris, logé chez le ſieur comte de Laſalle, rue St-Guillaume, vis-à-vis la Charité des Hommes, paroiſſe St-Sulpice, âgé de 36 ans ou environ, etc. : Dépoſe qu'il connoît le nommé Philippe Hamon, qui étoit tailleur d'habits et marchand de liqueurs à Valenciennes, depuis plus de 20 ans ; qu'il connoît le nommé Deshayes bien poſtérieurement et ne l'a connu qu'à l'occaſion de ce qu'il eſt venu jouer ſur le théâtre de la Comédie à Valenciennes. A vu que ledit Deshayes s'eſt introduit dans la maiſon dudit Hamon à l'occaſion de ce qu'il a montré à danſer à la demoiſelle Marie-Madeleine Hamon, l'une des filles dudit Hamon ; qu'à l'occaſion de ce qu'il lui a montré à danſer il en eſt devenu amoureux et que ladite Marie-Madeleine Hamon a témoigné auſſi avoir de l'inclination pour lui ; que ledit Hamon, en ayant été informé, a défendu ſa maiſon audit Deshayes et icelui Deshayes lui ayant demandé en mariage ladite Marie-Madeleine Hamon, icelui Hamon père et ſa femme la lui ont refuſée parce qu'il étoit comédien ; que, quoique la maiſon dudit Hamon fût interdite audit Deshayes, néanmoins icelui Deshayes ne laiſſoit point que de s'y introduire par une porte de derrière, en cachette et furtivement, et lui dépoſant, qui fréquentoit ſouvent la maiſon dudit Hamon, parce qu'il y alloit boire, y a ſurpris pluſieurs fois ledit Deshayes s'introduiſant dans la maiſon et dans la chambre de ladite Marie-Madeleine Hamon, dont il donnoit avis ſur-le-champ à la femme dudit Hamon ; qu'il ſurprit même une fois ledit Deshayes ſur le fait et aux priſes avec icelle Marie-Madeleine Hamon, dont il avertit pareillement ladite femme Hamon, qui monta à l'inſtant à la chambre de ſa fille et qui les trouva l'un et l'autre dans la même diſpoſition. Dépoſe qu'environ deux ou trois mois après cette occaſion, lui dépoſant étant à Mons, diſtant de ſept lieues de Valenciennes, et qui eſt ſous

la domination de l'Empereur, en l'année 1731, il fut le jeudi des Cendres de ladite année, dans l'après-dîné, à l'hôtellerie de la Voiture de Valenciennes en ladite ville de Mons, il vit dans ladite hôtellerie ledit Deshayes et ladite Madeleine Hamon ; qu'il ne leur parla pas et croit qu'ils firent ſemblant de ne le pas connoître ; que lui dépoſant retourna le lendemain matin à ladite hôtellerie croyant les y retrouver, mais ne les y retrouva pas ; qu'il partit le même jour pour retourner à Valenciennes, où étant arrivé ſur le ſoir, il alla le lendemain matin, qui étoit le ſamedi des Cendres, chez ledit Hamon ; qu'en arrivant à Valenciennes le bruit étoit commun par la ville que ledit Deshayes avoit enlevé ladite Marie-Madeleine Hamon ; qu'il trouva ledit Hamon et ſa femme fort chagrins ; qu'ils lui annoncèrent auſſi ledit enlèvement, et lui dépoſant leur ayant dit qu'il avoit vu ledit Deshayes et leur fille le jeudi précédent à Mons, ils lui dirent ſur-le-champ qu'ils alloient ſe pourvoir vers les juges pour faire ce qu'il convenoit. Ne ſait pas ce qu'ils ont fait en conſéquence, mais dépoſe que par la fuite ledit Deshayes et ladite Marie-Madeleine Hamon ſont revenus à Valenciennes, qu'ils y ont paſſé et y ſont venus comme mari et femme ; que ladite Marie-Madeleine Hamon y a accouché d'un enfant qui a paſſé pour être le fils dudit Deshayes ; qu'icelle Marie-Madeleine Hamon lui eſt convenue d'avoir été mariée avec ledit Deshayes et lui dépoſant s'en étant informé plus particulièrement à la femme dudit Hamon, icelle femme Hamon lui a dit que ledit Deshayes et ſa fille étoient mariés dans les règles et qu'elle en avoit parfaite connoiſſance. A appris depuis que ledit Deshayes avoit abandonné ladite Marie-Madeleine Hamon et prétendoit n'être pas marié avec elle.

Demoiſelle Charlotte Delorme, femme de Joſeph Bruzeau, marchand tapissier, demeurante rue St-Martin, chez le ſieur Gaudon, marchand de vins, près la rue Grenier-St-Lazare, vis-à-vis l'hôtel de Vic, âgée de 40 ans ou environ, etc. : Dépoſe qu'il y a environ ſix ans, étant à Bruxelles et y tenant le théâtre d'une comédie, ne peut nous dire préciſément le tems, il courut un bruit par la ville que le nommé Deshayes, comédien, avoit enlevé la fille du ſieur Hamon à Valenciennes ; que ledit Deshayes vint même avec ladite Hamon fille en ladite ville de Bruxelles, où ils reſtèrent trois jours. Ne vit pas ladite Hamon, mais vit ledit Deshayes qui ſe préſenta à elle et à ſon mari pendant leſdits trois jours pour entrer dans ſa troupe, mais ayant appris que le père de ladite Hamon le pourſuivoit, il partit de ladite ville de Bruxelles pour aller en Hollande. A appris environ un an après qu'il avoit épouſé ladite Hamon à la Haye. Dépoſe qu'il y a environ un an qu'elle fut voir une parente dudit Deshayes qui demeuroit chez ledit Deshayes, rue Françoiſe, y vit ladite Hamon qui étoit dans ſa maiſon et qui étoit comme ſa femme.

Du jeudi 2 mai 1737, neuf heures du matin.

Demoiselle Marie-Thérèse Lalande, fille majeure, actrice de la Comédie-Italienne, demeurante rue St-Denis, paroisse St-Sauveur, vis-à-vis la fontaine du Ponceau, âgée de 38 ans, etc.: Dépose qu'il y a environ trois ans qu'elle connoît le sieur Deshayes à l'occasion de ce qu'il est entré dans la Comédie-Italienne en qualité d'acteur; que les Comédiens étoient lors à Fontainebleau et que ce fut en cet endroit qu'il fut reçu; que quelque tems après qu'il fut reçu il fit venir en ladite ville de Fontainebleau une femme qui passa pour être sa femme; qu'il la mena et la présenta à tous les acteurs et à toutes les actrices de ladite Comédie en cette qualité; qu'elle déposante et les autres acteurs et actrices l'ont visitée en la même qualité et l'ont toujours appelée : Madame Deshayes; que quand il est venu en cette ville de Paris, il a vécu avec elle jusqu'à ces derniers tems comme étant sa femme. A ouï dire qu'elle étoit de Valenciennes, que ledit Deshayes l'avoit enlevée de la maison de son père et qu'il s'étoit allé marier avec elle en pays étranger, mais n'en fait rien par elle-même et n'a appris ce qu'elle nous a dit que par le bruit public.

Jules Bertrand d'Arnolfini, chevalier, comte de Magnac, demeurant rue Montorgueil, passage St-Sauveur, âgé de 35 ans ou environ, etc.: Dépose qu'il connoît le nommé Deshayes, à présent acteur de la Comédie-Italienne, il y a environ onze ans; qu'il l'a connu à Valenciennes pendant que lui déposant y étoit en garnison; qu'à quelques années de là, et ce il y a environ trois ans, lui déposant étant sur le théâtre de la Comédie-Italienne, il fut surpris d'y voir ledit Deshayes y jouer en qualité d'acteur; qu'il le reconnut aussi et vint le saluer; qu'il lui demanda permission de l'aller saluer chez lui ainsi que la dame son épouse, et lui demanda aussi la permission de lui présenter sa femme, qu'en conséquence ledit Deshayes l'est venu voir et lui a présenté sa femme ainsi qu'à la dame son épouse; que l'un et l'autre le sont venus voir depuis plusieurs fois comme étant mari et femme; qu'il les a reçus en cette qualité et qu'ils ont même quelquefois, en cette même qualité, logé et couché chez lui ensemble; que la femme dudit Deshayes lui a dit connoître lui déposant de Valenciennes, et qu'il demeuroit vis-à-vis une demoiselle qu'elle alloit voir quelquefois, mais lui déposant ne se souvient pas de l'avoir connue ni remarquée en ladite ville de Valenciennes. Ne fait rien de précis sur l'enlèvement qu'on dit avoir été fait de la personne de ladite femme Deshayes par ledit Deshayes, son mari, de leur voyage en Hollande et du mariage qui s'est ensuivi; mais dépose qu'un jour ledit Deshayes lui a dit, en présence de sadite femme, qu'il vouloit se faire naturaliser et qu'il espéroit que, par l'accès qu'il avoit chez M. de Maurepas, ses lettres ne lui coûteroient rien ou peu de chose, et ce attendu qu'il étoit natif de la Haye en

Hollande et que, s'il venoit à mourir ſans ſe faire naturaliſer, ſes camarades profiteroient de ce qu'il auroit, et ſur ce que ſa femme lui dit qu'il avoit bien affaire de cela, il lui dit que c'étoit particulièrement pour elle qu'il le feroit.

Sieur Jacques-André-Joſeph Aved, peintre ordinaire du Roi, demeurant rue de Bourbon, faubourg St-Germain, à la maiſon neuve des Théatins, âgé de 35 ans ou environ, etc. : Dépoſe qu'il connoît le nommé Deshayes, acteur de la Comédie-Italienne, il y a environ 19 ans ; qu'il l'a connu à la Haye en Hollande ; que depuis environ deux ans il l'a vu à Paris ; que ledit Deshayes l'a joint ; qu'il lui a dit qu'il étoit acteur de la Comédie-Italienne ; ne peut dire s'il lui a dit qu'il étoit marié, mais il a dit qu'il avoit avec lui une groſſe Flamande, laquelle lui dépoſant a toujours regardée comme la femme dudit Deshayes ; que quand il a été voir icelui Deshayes, il a vu cette Flamande qui étoit dans ſa maiſon comme ſa femme. Dépoſe que ledit Deshayes lui a dit depuis qu'icelle Flamande n'étoit point ſa femme. Ne ſait rien au ſurplus de l'enlèvement que l'on dit que ledit Deshayes avoit fait d'icelle Flamande de la maiſon de ſon père ni de leur voyage en Hollande, ni du mariage que l'on dit l'avoir ſuivi.

Sieur Étienne Bonnedame, bourgeois de Paris, demeurant rue Grenier-St-Lazare, paroiſſe St-Nicolas-des-Champs, chez le ſieur Deſplaces, près la rue Beaubourg, âgé de 50 ans ou environ, etc. : Dépoſe qu'il connoît le nommé Deshayes, acteur de la Comédie-Italienne, depuis deux ou trois ans qu'il eſt à Paris ; qu'il l'a connu à l'occaſion de quelques lettres de change de lui acceptées que l'on lui avoit donné à recevoir ſur lui et on lui avoit recommandé de le ménager et de ne le pas trop pourſuivre ; qu'à cette occaſion il a vu pluſieurs fois ledit Deshayes qui eſt venu chez lui avec ſa femme, et lui dépoſant a pareillement été chez lui ; qu'il a vu que ſoit chez lui dépoſant, ſoit chez ledit Deshayes, icelui Deshayes a toujours traité comme ſa femme ladite femme qui étoit avec lui et qui paſſoit pour ſa femme ; qu'il l'appeloit ſa femme et qu'il l'a amenée dîner chez lui dépoſant comme étant ſa femme. Sait que depuis ledit Deshayes a publié qu'icelle femme n'étoit pas ſa femme et qu'il n'étoit pas marié avec elle ; que lui dépoſant a appris qu'icelle femme Deshayes avoit été ſubornée par ledit Deshayes, qui étoit ſon maître à danſer ; qu'elle demeuroit chez ſon père à Valenciennes, où ledit Deshayes lui montroit ; qu'il lui perſuada de ſortir de la maiſon de ſon père et il lui donna un rendez-vous dans un endroit de Valenciennes où l'ayant trouvée, icelui Deshayes l'avoit emmenée en Hollande où ils avoient été mariés par un carme, et que l'on avoit pris deux paſſans pour témoins ; que néanmoins ledit mariage n'avoit pas été fait ſuivant la coutume de Hollande, parce qu'il falloit avoir la permiſſion de l'hôtel de ville de la Haye que l'on n'avoit pas priſe, mais qu'il avoit l'acte de célébration dudit mariage

dans ſa poche ; et qu'étant revenu depuis à Valenciennes, il l'avoit montré et avoit juſtifié de ſon mariage ; mais ne ſait tous ces faits que parce que ledit Deshayes les lui a dits.

Sieur Pierre-Jacques Jouette, écuyer, conſeiller du Roi, contrôleur général des tréſoriers-payeurs des deniers de police, demeurant rue des Vieux-Auguſtins, paroiſſe St-Euſtache, âgé de 40 ans, et demoiſelle Jeanne-Thérèſe Mathieu des Clos, fille mineure, demeurante rue des Petits-Champs, paroiſſe St-Euſtache, âgée de 17 ans, dépoſent de faits déjà connus.

Du ſamedi 4 dudit mois de mai, huit heures du matin.

Jean-Antoine Romagneſi, acteur de la Comédie-Italienne, demeurant rue Tireboudin, paroiſſe St-Sauveur, âgé de 44 ans ou environ, etc. : Dépoſe qu'il a connu de jeuneſſe le nommé Deshayes, qui eſt à préſent comme lui acteur de la Comédie-Italienne ; qu'il y a quelques années qu'on lui dit qu'il s'étoit adonné au théâtre, que même il avoit du talent ; que depuis qu'il s'y étoit adonné il s'y étoit perfectionné et qu'il conviendroit fort bien parmi leur troupe ; qu'en conſéquence lui dépoſant le fit venir de Valenciennes et le préſenta à la Cour ; qu'il fut agréé ; qu'il vint ſeul de Valenciennes, mais quelque tems après qu'il fut arrivé, la troupe étant lors à Fontainebleau, il vint auſſi une femme de Valenciennes que ledit Deshayes lui préſenta et aux autres acteurs et actrices de la Comédie-Italienne comme ſa femme. A vu que depuis, tant à Fontainebleau qu'à Paris, ledit Deshayes et cette femme ont vécu comme mari et femme. Ne ſait rien au ſujet de l'enlèvement que l'on dit que ledit Deshayes avoit fait de ſadite femme pour obliger ſes parens à la lui accorder.

Sieur Bonaventure Benozzi, acteur de la Comédie-Italienne, demeurant rue Pavée-St-Sauveur, âgé de 45 ans ou environ ;

Flavius-Marie-Giannelli Caſtiglione, capitaine de vaiſſeaux, demeurant rue Françoiſe, chez le ſieur Mario, acteur de la Comédie-Italienne, âgé de 50 ans ou environ ;

Sieur Joſeph Balletti, dit Mario, acteur de la Comédie-Italienne, demeurant rue Françoiſe, paroiſſe St-Sauveur, âgé de 46 ans ;

Thomas Viſentini, dit Thomaſſin, acteur de la Comédie-Italienne, demeurant rue Neuve-St-Denis, paroiſſe St-Laurent, âgé de 50 ans ou environ ;

Jacques Lanos, maître vitrier à Paris, demeurant rue Françoiſe, paroiſſe St-Euſtache, âgé de 58 ans ;

Louis-André Riccoboni, dit Lelio, bourgeois de Paris, ci-devant acteur de la Comédie-Italienne, demeurant rue Françoiſe, paroiſſe St-Sauveur, âgé de 61 ans ;

Demoiſelle Hélène-Virginie Balletti, femme du ſieur Louis-André Riccoboni,

précédent témoin, actrice de la Comédie-Italienne, demeurante rue Françoiſe, paroiſſe St-Sauveur, âgée de 47 ans ;

Sieur Antoine-François Riccoboni, acteur de la Comédie-Italienne, demeurant rue des Deux-Portes-St-Sauveur, âgé de 30 ans ;

Sieur Fabio Sticotti, acteur de la Comédie-Italienne, demeurant rue Françoiſe, paroiſſe St-Sauveur, âgé de 60 ans ;

Demoiſelle Marie de Laborras, femme du ſieur Antoine-François Riccoboni, acteur de la Comédie-Italienne, elle auſſi actrice de ladite Comédie, demeurant rue des Deux-Portes, âgée de 20 ans ;

Sieur Antoine Sticotti, acteur de la Comédie-Italienne, demeurant rue Françoiſe, paroiſſe St-Sauveur, âgé de 28 ans : Dépoſent tous comme Jean-Antoine Romagneſi. (Ajoute ſeulement le ſieur Antoine Sticotti ces mots).... Que le ſieur Deshayes a mangé très-ſouvent chez le ſieur (Sticotti) ſon père avec elle (Madeleine Hamon), la traitant, l'appelant et la nommant ſa femme, et que ce n'eſt que depuis quelques mois que lui dépoſant a entendu dire que ledit Deshayes publioit qu'icelle femme n'étoit pas ſa femme à cauſe du mariage qu'il ſe propoſoit de faire avec la fille du ſieur Thomaſſin, auſſi acteur de la Comédie-Italienne.

Du jeudi 9 mai 1737, deux heures de relevée.

Demoiſelle Marie-Madeleine Hamon, femme de Jean-Baptiſte Deshayes, acteur de la Comédie-Italienne, demeurante rue Pavée, paroiſſe St-Sauveur, chez le ſieur Benozzi, auſſi acteur de la Comédie-Italienne, âgée de 29 ans, ou environ, etc. : Dépoſe qu'il y a à préſent environ ſix ans qu'elle eſt mariée au ſieur Jean-Baptiſte Deshayes, acteur de la Comédie-Italienne, et qu'elle l'a connu environ deux ans avant ſon mariage ; que le père et la mère d'elle dépoſante ſont tailleurs à Valenciennes, où elle dépoſante eſt née, et qu'ils y occupent une maiſon ſiſe rue de la Priſon, qui a une porte de derrière dans une petite rue dont elle dépoſante ne ſait pas le nom ; que le père d'elle dépoſante loue le derrière de cette maiſon, dont l'iſſue eſt par ladite petite rue, à un marchand de liqueurs ; qu'elle dépoſante a connu ledit Deshayes à l'occaſion de ce qu'il étoit acteur de la Comédie à Valenciennes ; qu'avant l'enlèvement d'elle dépoſante, dont ſera ci-après parlé, il y a été aux environs de dix ans ; que ſa connoiſſance lui en 'eſt venue parce qu'elle dépoſante avoit en ladite ville de Valenciennes une bonne amie nommée la demoiſelle Viateur, qui demeuroit chez ſes père et mère, chez laquelle elle dépoſante alloi très-ſouvent et dans la maiſon de laquelle demeuroit ledit Deshayes, et qu'à cette occaſion ils ſe ſont parlé quelquefois ; qu'environ une année après qu'elle dépoſante l'a eu connu, ledit Deshayes a propoſé à elle dépoſante de lui montrer à danſer ; qu'elle dépoſante en a parlé à ſa mère ; que ſa mère

ne l'a permis que pour un mois et, en conſéquence, ledit Deshayes lui a montré à danſer pendant ledit mois. Ce mois expiré, il a été payé et il ne lui a plus montré à danſer ; mais comme, à cette occaſion, il avoit eu entrée dans la maiſon de ſes père et mère, il a continué à les venir voir aſſez fréquemment ; qu'un jour ayant été parlé de dents en préſence d'elle dépoſante, icelui Deshayes dit qu'il avoit une poudre merveilleuſe pour les dents et qu'il en enverroit à elle dépoſante ; qu'il lui envoya effectivement cette poudre, laquelle elle dépoſante reçut indifféremment et la mit ſur ſa toilette ; que quelques jours après ladite demoiſelle Viateur l'étant venue voir à ſa toilette, elle y trouva le paquet où étoit ladite poudre et y lut des vers auxquels elle dépoſante n'avoit pas pris garde ; que ladite demoiſelle lui demanda ſi elle avoit lu leſdits vers, et elle dépoſante lui ayant dit qu'elle ne ſavoit ce que c'étoit, ladite demoiſelle Viateur les lui fit lire et ils étoient conçus en ces termes :

D'un cœur tendre et fidèle
Vous fixez tous les vœux ;
Vous êtes jeune et belle,
Tout cède à vos beaux yeux.
Mais pour paſſer des jours heureux,
Souvenez-vous qu'il faut répondre aux feux
D'un cœur tendre et fidèle.

Après avoir lu ces vers, la demoiſelle Viateur lui dit : « Voilà l'énigme expliquée ! » Qu'elle dépoſante, ne ſachant ce que ſignifioit ce diſcours, lui en demanda l'éclairciſſement ; qu'elle lui dit que c'eſt que tout Valenciennes étoit en peine de qui ledit Deshayes étoit amoureux, ſavoir ſi c'étoit d'elle demoiſelle Viateur ou d'elle dépoſante et que leſdits vers expliquoient l'énigme et faiſoient voir que c'étoit d'elle dépoſante ; que ces vers firent ſur ſon eſprit toute l'impreſſion qu'ils devoient naturellement produire ; que, connoiſſant que ledit Deshayes avoit de l'inclination pour elle, elle en conçut auſſi pour lui ; que ledit Deshayes lui a dit depuis que, quatre ans auparavant, et par conſéquent bien du temps avant qu'elle dépoſante le connût, il avoit penſé à elle et l'avoit aimée. Mais que, quelque impreſſion que leſdits vers lui aient faite, elle a fait ce qu'elle a pu dans le commencement pour n'en rien faire connoître audit Deshayes, et icelui Deshayes lui ayant demandé quelque tems après comment elle ſe trouvoit de ſa poudre, elle lui dit qu'elle ne l'avoit pas encore miſe en uſage ; qu'à quelque tems de là, ledit Deshayes venant tous les jours en la maiſon de ſes père et mère, elle dépoſante tomba malade d'une fièvre qu'elle a conſervée longtems, même après ſon mariage

dont va être parlé ; que pendant ſa maladie ledit Deshayes ayant demandé à la voir, on lui a répondu chaque fois que cela ne ſe pouvoit : ce que voyant, il a trouvé moyen de s'introduire dans la maiſon par la porte de derrière qui donne ſur la petite rue et où demeure le marchand de liqueurs, et ce à l'inſu de ſes père et mère ; que pour lors dans les différentes viſites qu'il lui a faites, il lui a fait connoître de parole ce qu'il lui avoit marqué par ſes vers, qu'il l'aimoit et qu'il déſiroit l'avoir pour femme ; qu'elle dépoſante ne lui a pas caché ſon inclination, mais elle lui a fait entendre qu'elle ne croyoit point que ſon père et ſa mère y conſentiſſent ; qu'il étoit preſque impoſſible que l'on ne ſurprît ledit Deshayes dans ſa chambre : auſſi la mère d'elle dépoſante l'y ſurprit-elle deux fois. La première, lui ayant demandé comment il s'étoit introduit et ce qu'il venoit faire dans cette chambre, il convint qu'il s'étoit introduit par la porte de derrière, mais il dit à ſadite mère qu'il venoit de la part de la demoiſelle Viateur, pour s'informer de la ſanté d'elle dépoſante ; que ſa mère lui repartit que quand il auroit de pareilles commiſſions, il pourroit venir par la porte ordinaire ; que la ſeconde fois fut aux environs d'un mois après ; que ſadite mère ſurpriſe lui dit qu'elle lui défendoit tout à fait ſa maiſon ; que pour lors, il s'expliqua à ſa mère et lui dit qu'il ſouhaitoit avoir elle dépoſante en mariage ; que ſadite mère lui dit que cela ne ſe pouvoit, parce que le père d'elle dépoſante ne conſentiroit jamais à marier ſa fille à un comédien. Sait encore que ledit Deshayes a fait encore pluſieurs ſollicitations depuis auprès de ſadite mère pour tâcher de gagner ſon père, mais que cela n'a rien opéré : ce que voyant ledit Deshayes, il a propoſé à elle dépoſante de quitter la maiſon de ſes père et mère, de venir avec lui à la Haye en Hollande, d'où il eſt originaire, et où il lui promit de l'épouſer ; que dans les commencemens elle dépoſante n'y a pas conſenti, mais que par la ſuite, preſſée par ledit Deshayes et par la demoiſelle Viateur, qui étoit de leur conſeil, elle y a acquieſcé ; que du moment que ledit Deshayes lui eut parlé juſqu'au tems de l'enlèvement, il s'eſt environ paſſé trois ſemaines ou un mois ; que ce départ ayant été conclu entre eux, ledit Deshayes, qui venoit toujours dans ſa chambre par la porte de derrière, emporta dans les derniers jours ſes habits et ſes linges dont elle pouvoit avoir beſoin, et enfin le jour fut pris pour le départ pour le jeudi des Cendres de l'année 1731 ; que ledit Deshayes partit de Valenciennes le mercredi au ſoir à cheval, lui ayant fait dire qu'il l'attendroit le lendemain à Quiévrain, qui eſt à deux lieues de Valenciennes et à la dînée du chemin de Valenciennes à Mons ; que ledit jour de jeudi des Cendres elle dépoſante partit à ſept heures du matin de chez ſon père comme pour aller à la meſſe, et avant de partir elle laiſſa un billet ſur ſa table par lequel elle marquoit qu'elle étoit allée à Maubeuge pour voir ſes parens ; qu'au ſortir de chez ſon père elle fut à la meſſe à la

chapelle St-Pierre, et après l'avoir entendue, elle fut gagner la voiture de Mons, qui étoit un chariot, et ce à la porte de Mons, dans laquelle voiture elle dépofante avoit été retenir fa place la veille fur le foir; que ladite voiture partit fur les huit heures; qu'elle arriva à Quiévrain fur les dix heures et demie, où elle trouva ledit Deshayes qui l'attendoit; qu'après le dîner ledit Deshayes continua fon chemin à cheval jufqu'à Mons et elle dépofante dans la voiture; qu'ils arrivèrent fur les cinq heures à Mons, où ledit Deshayes l'attendoit chez une dame de fes amies, et ils furent enfemble à l'hôtellerie où loge le carroffe; qu'ils y couchèrent et partirent le lendemain matin par le carroffe pour Bruxelles, où ils arrivèrent le vendredi fur le foir; qu'ils reftèrent en ladite ville jufqu'au lundi de la première femaine de carême; que la veille, qui étoit le premier dimanche de carême, ledit Deshayes fut averti qu'on le cherchoit, pourquoi il prit la réfolution avec elle dépofante de ne plus loger à l'hôtellerie où ils étoient, d'aller loger chez le nommé Spanoche, perruquier, et de partir le lendemain pour Anvers; qu'ils partirent effectivement le lendemain par un carroffe qu'ils louèrent, furent dîner à Malines et vinrent coucher à Anvers; que le lendemain ils partirent par la voiture ordinaire et arrivèrent le foir à Bréda; que le lendemain, qui étoit le mercredi de la première femaine de carême, ils s'embarquèrent à Bréda pour aller à la Haye; qu'ils ont paffé la nuit du mercredi au jeudi fur l'eau, font arrivés ledit jour de jeudi dans l'après-dîner à Delft et ont continué leur chemin le même jour jufqu'à la Haye; que là elle dépofante trouva un appartement en chambre garnie que ledit Deshayes lui avoit préparé; que le lendemain et les jours fuivans il la mena chez fa tante et dans toute fa famille, et il leur dit qu'elle dépofante étoit fa femme, et qu'il la leur préfentoit en cette qualité; que deux jours après, elle dépofante et ledit Deshayes écrivirent à fon père et à fa mère des lettres de refpect et de foumiffion, et leur demandèrent leur confentement pour leur mariage; qu'ils furent quelque tems fans l'envoyer, et après ils l'envoyèrent; qu'avec ce confentement ledit Deshayes s'eft préfenté à la maifon des Carmes de ladite ville de la Haye, où un carme les a mariés en préfence de deux témoins, dont ledit carme a donné l'acte de célébration audit Deshayes; que ledit mariage a été célébré au mois de mai; qu'ils ont refté environ onze mois à la Haye, pendant lequel tems ledit Deshayes a joué fur le théâtre de ladite ville; que depuis leur mariage ledit Deshayes a écrit de tems en tems aux père et mère d'elle dépofante, defquels elle dépofante recevoit auffi de tems en tems des lettres; qu'enfin au bout de dix ou onze mois ledit Deshayes ayant été redemandé par les comédiens et par l'intendant de Valenciennes, ils font retournés à Valenciennes, où ils fe font préfentés au père et à la mère d'elle dépofante qui les ont reçus comme mari et femme, et

pendant tout le tems qu'ils ont demeuré à Valenciennes, ils y ont vécu et ont été regardés par toute la ville comme mari et femme ; que ledit Deshayes a même montré ſon acte de célébration de mariage à ſes père et mère qui l'ont fait voir à leurs amis et qui ont dit qu'ils eſtimoient qu'ils étoient en règle ; qu'en ladite ville elle dépoſante a eu un enfant des œuvres dudit Deshayes, ſon mari, que ledit Deshayes a fait baptiſer, à la paroiſſe de St-Géry de ladite ville, comme fils de lui et d'elle, lequel enfant étoit un petit garçon qui n'a vécu que trois mois ; que la même année de ſon accouchement ledit Deshayes fut mandé par les comédiens italiens de cette ville pour venir jouer ſur leur théâtre ; qu'on voulut l'en empêcher à Valenciennes, mais y ayant eu une lettre de cachet, il fallut obéir, et il vint en cette ville au mois de ſeptembre ou d'octobre de l'année 1734 ; qu'à la vérité il laiſſa elle dépoſante à Valenciennes, mais auſſitôt qu'il fut arrivé à Paris, il lui envoya par le ſieur Bougier, marchand, rue St-Denis, auprès de Ste-Catherine, une lettre de change de deux cents livres pour payer ſes dettes à Valenciennes. Il fit ſavoir à elle dépoſante de venir au plus tôt à Paris, et il recommanda au cocher de la voiture de ne pas partir ſans amener elle dépoſante ; qu'elle vint effectivement avec ladite voiture, mais quand elle arriva à Paris, elle n'y trouva pas ſon mari, parce qu'il étoit allé avec les autres comédiens à Fontainebleau, où étoit la Cour, mais elle fut reçue dans une chambre garnie, rue du Petit-Lion, qu'il lui avoit fait préparer, et quelques jours après il lui fit dire par le portier de la Comédie-Italienne, qui revenoit de Fontainebleau et qu'il avoit envoyé exprès à Paris, de venir au plus tôt le trouver à Fontainebleau ; que lorſqu'elle arriva à Fontainebleau, il quitta la répétition à laquelle il étoit pour venir la trouver chez le ſieur Romagneſi, l'un des acteurs, chez lequel il demeuroit ; qu'après la répétition finie tous les acteurs, auxquels il avoit annoncé ſon arrivée comme étant ſa femme, la vinrent ſaluer en cette qualité ; que deux jours après icelui Deshayes la mena chez tous les acteurs et actrices, qui étoient à Fontainebleau, comme étant ſa femme, et tous lui ont rendu viſite en cette qualité ; qu'elle a vécu à Fontainebleau comme étant ſa femme ; qu'étant revenue à Paris, elle a demeuré en différens endroits avec ledit Deshayes comme étant ſa femme ; qu'ils ont réitéré leurs viſites chez tous les acteurs et actrices en cette qualité, et qu'ils la leur ont rendue ; qu'en cette qualité il a eu l'honneur de la préſenter à M. le duc d'Aumont, à M. le duc d'Épernon, à M. le comte et à Mme la comteſſe de Magnac, à Mme Hérault, à pluſieurs bourgeois, entre autres au ſieur Bonnedame, banquier ; au ſieur Jouette, bourgeois de Paris ; au ſieur Aved, et à pluſieurs autres perſonnes qui l'ont reçue comme ſa femme, et dont pluſieurs les ont régalés chez eux en cette qualité ; qu'elle a toujours cru demeurer en cette même qualité avec ledit Deshayes pendant toute ſa vie

jusqu'à environ quinze jours avant Noël dernier. Depuis environ un an il est devenu amoureux de la fille du sieur Thomassin, qui est l'*Arlequin* de la Comédie-Italienne, où elle est actrice, et qui a une part entière dans ladite Comédie, et il s'est proposé que si elle pouvoit l'épouser, il vivroit plus aisément, jouissant chacun d'une part entière. Pourquoi quinze jours, comme dit est, avant Noël, elle déposante, ne sachant rien de son dessein, il lui proposa de retourner à Valenciennes et de lui donner 400 livres de pension; qu'elle déposante lui dit qu'elle ne pouvoit point accepter ce parti, et qu'elle vivroit plus aisément avec lui, et qu'elle ne s'étoit pas mariée pour s'en séparer; qu'il ne la poussa pas plus loin cette fois, mais que deux jours après il lui demanda si elle avoit pris son parti ; qu'elle déposante lui témoigna sa surprise de cette proposition ; que pour lors ledit Deshayes lui déclara que leur mariage n'étoit pas bon, qu'il n'avoit pas été fait suivant la coutume de Hollande; qu'il n'y avoit pas de preuves de leur mariage, parce que leur célébration n'avoit pas été écrite sur les registres, qu'il avoit tout dans sa poche et qu'il ne feroit rien paroitre, qu'il a resté et couché encore avec elle dix ou douze jours après cette explication, et le vendredi d'avant Noël dernier, elle déposante l'attendant à souper comme à son ordinaire, il n'est pas revenu. Il l'a laissée dans son appartement, lui a envoyé redemander tout son linge et ses habits qu'elle a rendus, et il l'a laissée sans argent, sans secours, ni sans s'embarrasser de payer les loyers, et depuis, elle déposante ayant appris qu'il vouloit se marier à la fille dudit Thomassin, elle a formé opposition à tout mariage qu'il pourroit contracter entre les mains des sieurs curés de St-Laurent et de St-Sauveur et au greffe de l'officialité.

Signé : MADELEINE HAMON, femme de JEAN-BAPTISTE DESHAYES, acteur de la Comédie-Italienne ; DEFACQ.

(*Archives nationales*, Y, 12,383.)

IV

1740. — 18 novembre.

Jean-Baptiste-François Dehesse rend plainte contre un domestique voleur.

L'an 1740, le vendredi 18 novembre, de relevée, est venu et comparu en l'hôtel et par-devant nous Joseph Aubert, etc., sieur Jean-Baptiste-François Deshayes, l'un des comédiens du Roi de la Comédie-Italienne, demeurant rue Mauconseil : Lequel nous a dit et déclaré qu'il y a huit mois il a pris à son service le nommé François Million, lequel avoit servi jusqu'à sa mort le

ſieur Thomaſſin, auſſi comédien, et la demoiſelle ſa fille. Qu'il y a environ ſix mois ledit Million, ayant été pour vendre chez un orfèvre une cuillère d'argent à ragoût, dont la queue étoit caſſée, il fut à cette occaſion arrêté et conſtitué priſonnier. Qu'ayant reconnu en pluſieurs occaſions la fidélité dudit Million, il ne put s'empêcher de ſolliciter pour lui ſa liberté, ne le croyant pas capable d'avoir fait aucun vol. Que la raiſon qu'il donna d'où il tenoit ladite cuillère parut ſi plauſible et ne ſe trouvant aucune charge contre lui, ledit Million fut renvoyé et remis en liberté. Qu'en ſortant de priſon lui comparant le reprit à ſon ſervice et y a reſté environ trois ſemaines ; au bout duquel tems ledit Million en eſt ſorti et même l'a quitté ſans lui rien dire. Qu'hier ayant beſoin de quelque choſe qui étoit dans une boîte et l'ayant demandé, on fut ſurpris de trouver quatre mouchoirs de ſoie appartenant à la demoiſelle Viſentini, leſquels faiſoient partie de dix qui avoient été perdus pendant que ledit Million étoit encore à ſon ſervice ; mais il a été encore plus ſurpris de ce que l'on avoit trouvé dans ladite boîte une queue de cuillère d'argent à ragoût ſur laquelle eſt écrit : *C. J. Fuelle, rue Darnetal, traiteur ;* ce qui lui donna lieu de croire que ladite queue de cuillère dépend de celle que ledit Million avoit été pour vendre. Qu'il ſe ſouvient que le ſieur Fuelle, maître traiteur à Paris, avoit fourni un repas chez ledit ſieur Thomaſſin et y avoit fait apporter la vaiſſelle d'argent néceſſaire, et lorſque l'on rendit la vaiſſelle d'argent, ledit ſieur Fuelle ſe plaignit de ce qu'il lui manquoit une cuillère d'argent à ragoût. Que lors de ce repas, ledit Million étoit au ſervice dudit Thomaſſin ; qu'ainſi il y a lieu de ſoupçonner ledit Million d'avoir fait ce vol, puiſqu'il avoit été pour vendre ladite cuillère d'argent, le bout de laquelle cuillère d'argent il nous repréſente et nous requiert acte de ce que deſſus.

Signé : DESHAYES.

(*Archives nationales*, Y, 14,064.)

V

1742. — 28 juillet.

Extrait du contrat de mariage de Jean-Baptiste-François Dehesse et de Catherine-Antoinette Visentini.

Du contrat de mariage paſſé par-devant Baron, notaire à Paris, le 28 juillet 1742, entre Jean-François Deheſſe, penſionnaire du Roi, et l'un de ſes comédiens italiens ordinaires, âgé de 37 ans ou environ, demeurant Grande-Rue

du faubourg St-Denis, paroiſſe St-Laurent, pour lui et en ſon nom, d'une part ;

Et demoiſelle Catharina-Antonia Viſentini, fille majeure de défunts Thomas Viſentini, auſſi l'un deſdits comédiens, et Margarita Ruſca, ſon épouſe, ſes père et mère, demeurante ſuſdites rue et paroiſſe, pour elle et en ſon nom, d'autre part ;

A été extrait ce qui ſuit : Déſirant leſdits futurs époux ſe donner des marques réciproques de leur amitié, ils ſe ſont fait et font par ces préſentes donation entre vifs et mutuelle, égale et réciproque, et en la meilleure forme qu'elle puiſſe valoir l'un à l'autre et au ſurvivant d'eux, ce acceptant reſpectivement pour ledit ſurvivant d'eux de tous et chacuns les biens, meubles et conquêts immeubles propres, et autres biens de quelque nature qu'ils ſoient, et en quelques endroits qu'ils ſe trouvent ſitués qui appartiendront au premier mourant des futurs époux au jour de ſon décès, pour, par le ſurvivant, jouir et diſpoſer de tous leſdits biens en toute propriété, pourvu qu'au jour du décès dudit premier mourant, il n'y eût aucuns enfans vivans, nés et à naître dudit mariage, et s'il y en avoit et qu'ils vinſſent à décéder en minorité ou ſans avoir valablement diſpoſé, ladite donation aura lieu et reprendra ſon effet rétroactif au jour du préſent contrat.

(*Archives nationales*, Y, 440.)

VI

1765. — 7 juin.

Interrogatoire sur faits et articles subi par Jean-Baptiste-François Dehesse, à la requête d'un marchand mercier qui se prétendait son créancier.

Interrogatoire ſubi par le ſieur Deheſſe à la requête du ſieur Dehargne par-devant le commiſſaire Bourgeois.

Du 7 juin 1765.

Premièrement enquis de nous dire ſes noms, furnoms, âge, qualité, pays et demeure ?

A répondu qu'il ſe nomme Jean-Baptiſte Deheſſe, âgé de 58 ans, penſionnaire du Roi, comédien italien, demeurant à Paris rue Mauconſeil, paroiſſe St-Euſtache.

S'il a été en relations et s'il a connu le feu ſieur Jean-Baptiſte Hérault, marchand mercier à Paris, demeurant rue du Petit-Hurleur ?

A répondu que oui ; qu'il fourniſſoit la Comédie-Italienne des marchandiſes de ſon commerce dont elle avoit beſoin ; qu'il a auſſi fait des fournitures à lui répondant perſonnellement.

S'il lui a acheté de la marchandiſe, ſoit pour ſes habits de théâtre, ſoit pour la conſommation de ſon ménage ?

A répondu que oui ; qu'il a acheté dudit Hérault toutes les marchandiſes qui lui étoient néceſſaires, tant pour le théâtre que pour lui perſonnellement.

Si, à meſure qu'il a acheté des marchandiſes il l'a payé comptant ?

A répondu que non.

De quelle façon il s'acquittoit lorſqu'il prenoit de la marchandiſe à crédit ?

A répondu qu'il a délégué ledit Hérault ſur le ſieur Linguet, caiſſier de la Comédie, à raiſon de 50 livres par mois ; que le premier mémoire de fournitures ſe montoit à 2,300 et tant de livres ; que quelques années après, ledit Hérault en reſournit un ſecond montant à 6,500 et tant de livres ; que pour accélérer plus promptement le contenu en ces mémoires, le répondant augmenta la délégation ſur le ſieur Linguet, et lui fournit trois billets à prendre ſur les revenant bon de la Cour de 1746, 1747 et 1748, à tirer auſſi ſur ledit ſieur Linguet, montant enſemble à 650 livres ; qu'alors le compte de toutes les marchandiſes fournies par ledit ſieur Hérault à lui répondant fut réglé et arrêté, en préſence dudit ſieur Linguet, lequel a payé audit ſieur Hérault les mémoires qui lui étoient dus, dont le dernier payement s'eſt fait au mois de juin de l'année 1759, dans lequel tems ledit ſieur Linguet dit à lui répondant : « Vous voilà quitte avec le ſieur Hérault. »

Avons repréſenté au répondant un mandement indéfini par lui donné audit défunt ſieur Hérault pour toucher 50 livres par mois du ſieur Linguet père, caiſſier de la Comédie-Italienne, en date du 6 ſeptembre 1745, et l'avons interpellé de nous déclarer s'il le reconnoît pour être par lui ſigné ?

Après avoir pris communication dudit mandement, le répondant a dit qu'il le reconnoît pour l'avoir écrit et ſigné de ſa main.

Lequel mandement nous avons ſigné et paraphé *ne varietur* et interpellé de le ſigner et parapher avec nous, ce que le répondant a fait

Avons auſſi repréſenté audit ſieur Deheſſe un arrêté du 6 octobre 1745 de la ſomme de 2,323 livres 7 ſols 11 deniers, et avons interpellé le répondant de nous dire s'il reconnoît ſa ſignature ?

Le répondant, après avoir pris communication dudit arrêté, nous a dit qu'il le reconnoît, et qu'il eſt écrit et ſigné de ſa main.

Après laquelle réponſe avons ſigné et paraphé *ne varietur* le ſuſdit arrêté avec ledit Deheſſe.

S'il lui a été fait par ledit défunt ſieur Hérault quelques fournitures depuis ledit arrêté ?

A répondu que oui, puiſqu'il en a ci-deſſus accuſé deux, l'un de 2,323 livres 11 ſols 7 deniers, et l'autre de 6,500 et tant de livres.

S'il a compté avec ledit défunt ſieur Hérault de ces fournitures ?

A répondu que oui, puiſqu'il lui a arrêté deux mémoires.

S'il a retiré du ſieur Linguet les quittances que ledit défunt Hérault lui donnoit des 50 livres par mois qu'il recevoit ?

A répondu qu'il ne les a pas retirées, et qu'il ne pouvoit le faire puiſqu'elles ſont au dos des mémoires arrêtés ; qu'il les redemanda au ſieur Linguet lorſqu'il lui dit qu'il étoit quitte, ledit ſieur Linguet lui répondit qu'on les lui remettroit, ce qui n'a pas été fait.

S'il a les reçus dudit défunt ſieur Hérault, ſommé de les repréſenter et de nous déclarer à combien ils montent ?

A répondu qu'il vient de ſatisfaire à la demande que nous lui faiſons par ſa réponſe à l'article précédent.

Si il n'a pas donné audit défunt ſieur Hérault, outre ledit mandement indéfini, trois autres mandemens, un de 150 livres, et les deux autres de 200 livres chacun, à prendre ſur le revenant bon des voyages et à valoir tant ſur ledit mémoire arrêté que ſur les nouvelles fournitures non arrêtées ?

A répondu qu'il a ſatisfait à ces interrogats par ſa réponſe ſur l'article 5, et que les trois mandemens dont eſt queſtion ont été par lui donnés audit ſieur Hérault à valoir ſur les deux mémoires de marchandiſes qui lui ont été fournies, leſquels contiennent toutes les fournitures qui lui ont été faites par ledit ſieur Hérault.

A combien monte le mémoire que ledit défunt ſieur Hérault lui a remis en l'année 1748, de toutes les fournitures faites depuis le 25 novembre 1745, et finiſſant au 30 mai 1748 ?

A répondu qu'il monte à la ſomme de 6,500 et tant de livres.

Si il a connoiſſance des fournitures qui ont été faites par le défunt ſieur Hérault à la dame ſon épouſe, et s'il donnoit de l'argent à la dame ſon épouſe pour faire les achats ?

A répondu que toutes les marchandiſes qui ont été fournies à ſon épouſe ſont compriſes dans les deux mémoires arrêtés, et que ſi la dame ſon épouſe eût payé les articles comptant, ledit ſieur Hérault n'auroit pas fourni de mémoires.

S'il n'a pas chargé le défunt ſieur Hérault de faire différens envois de marchandiſes à Cologne ?

A répondu que oui, et que toutes ces marchandiſes ſont compriſes dans les mémoires arrêtés.

S'il ſe reſſouvient de ces envois, à combien ils ont monté, et s'il les a payés ou fait payer ?

A répondu qu'il ne ſe ſouvient pas de ces envois, ni de leur valeur, et qu'ils ont été payés, puiſqu'ils ſont partie des deux mémoires arrêtés.

Avons repréſenté au répondant que ledit défunt ſieur Hérault ſe trouvoit payé par les payemens à lui faits par le ſieur Linguet, il a continué à recevoir en l'acquit de lui répondant les mêmes 50 livres par mois, pourquoi les payemens ont été faits ?

A répondu que ledit ſieur Hérault ſe trouvant payé du mémoire montant à 2,323 livres 7 ſols 4 deniers, et lui ayant préſenté celui montant à 6,500 et tant de livres, lui répondant dit audit ſieur Linguet de continuer à payer audit ſieur Hérault les 50 livres par mois à valoir ſur ce dernier mémoire.

Interpellé le répondant de nous dire à combien montent toutes les ſommes qui ont été payées audit ſieur Hérault par ledit ſieur Linguet en l'acquit de lui répondant ?

A répondu qu'elles doivent ſe monter au montant des deux mémoires arrêtés, puiſqu'au mois de juin 1759, ledit ſieur Linguet lui dit qu'il étoit quitte avec M. Hérault, et qu'à compter de ce tems il a touché ce qui lui revenoit dans la diſtribution de la Comédie, et qu'il n'a pu retirer ſes papiers des mains dudit ſieur Linguet père, quoiqu'il les lui ait demandés une infinité de fois.

Avons repréſenté au répondant le double de ces mémoires et l'avons interpellé de nous déclarer s'il eſt conforme à celui qui lui a été remis et ſommé enfin à 7,783 livres, et de nous déclarer s'il y a des articles qui lui ſoient inconnus, et s'il a reçu tous les objets y portés ?

A répondu qu'il a connoiſſance d'un mémoire montant à 6,500 et tant de livres qu'il devoit audit ſieur Hérault ; qu'il ne ſe ſouvient pas s'il eſt arrêté de lui, mais qu'il ſoit arrêté ou non, il convient que les marchandiſes y portées lui ont été fournies, et que les deux mémoires montoient enſemble à la ſomme de 8,800 et tant de livres, qui eſt tout ce qu'il devoit audit ſieur Hérault pour toutes les fournitures qu'il lui a faites.

Après la réponſe ci-deſſus, nous avons ſigné et paraphé ledit mémoire par nous repréſenté au répondant, et l'avons interpellé de le ſigner et parapher avec nous, ce qu'il a refuſé de faire.

Avons interpellé le répondant de nous dire ſi, entre autres fournitures faites à ladite dame Deheſſe, il a payé un petit mémoire de 51 livres 12 ſols 6 deniers, commençant au 13 novembre 1752 et finiſſant au 9 mars 1753, remis à la dame Dufour, leſquelles ne ſont pas partie du mémoire général à lui fourni en 1748 ?

A répondu qu'il n'a aucune connoiſſance de cela.

Avons repréſenté au répondant une note écrite de la main dudit défunt ſieur Hérault, et avons ſommé le répondant de l'accorder ou conteſter et de s'expliquer ſur les articles y portés ?

A répondu, après avoir pris communication de ladite note, que ſi toutes les marchandiſes y mentionnées lui ont été fournies, elles doivent faire partie des deux mémoires qu'il reconnoît.

Avons ſigné et paraphé ladite note, ce que ledit Deheſſe a refuſé de faire.

Avons interpellé le répondant de nous dire s'il a compté des articles portés en ladite note ?

A répondu qu'il a compté de toutes les fournitures qui lui ont été faites et qui ſont compriſes dans les deux mémoires dont il eſt ci-deſſus parlé.

Si depuis le décès du ſieur Hérault il a connoiſſance des payemens qui ont été faits à ſa veuve par le ſieur Linguet des 50 livres par mois en l'acquit de lui répondant ?

A répondu que oui, et qu'on lui a retenu ſur ſes appointemens juſqu'au mois de juin 1759, que ledit ſieur Linguet lui dit qu'il étoit quitte avec ledit ſieur Hérault, et que s'il eût été redû quelque choſe à ladite veuve Hérault, elle n'auroit pas laiſſé paſſer quatre à cinq ans ſans lui demander d'argent.

S'il a retiré les reçus donnés par la veuve Hérault au ſieur Linguet ; ſommé de nous dire à combien ils montent et ſommé de les repréſenter ?

A répondu qu'il n'a pu parvenir à retirer des mains du ſieur Linguet les reçus tant dudit ſieur Hérault que de ſa veuve, quoiqu'il les ait demandés différentes fois.

Si depuis le décès dudit ſieur Hérault, il n'a pas été ſollicité tant verbalement que par écrit par l'agent de la direction dudit ſieur Hérault de ſolder le compte qu'il y avoit à faire ?

A répondu que oui, et qu'il a répondu à cet agent que cela ſeroit bientôt terminé, parce que lui répondant ne devoit rien à la ſucceſſion dudit ſieur Hérault.

Quelle réponſe il a faite à ces ſollicitations ?

A répondu qu'il a ſatisfait à ce que nous lui demandons par ſa réponſe précédente.

S'il a chargé Me Caillou, procureur, de faire le compte à l'effet de quoi Me Caillou eſt venu chez Me Tourton, procureur de la direction dudit défunt ſieur Hérault ?

A répondu qu'il a chargé Me Caillou de dire qu'il ne devoit rien à la ſucceſſion dudit ſieur Hérault.

A lui repréſenté que de toutes les pièces qui viennent de lui être repréſentées

par nous, il s'enſuit qu'il eſt débiteur, ſoit en deniers, ſoit en quittances des ſommes ſuivantes :

1° Du mémoire arrêté le 6 octobre 1745, ſommé à deux mil trois cent vingt-trois livres ci	2,323[l]	
2° Du mémoire qui lui a été remis en 1748, ſommé à ſept mille ſept cent quatre-vingt-trois livres cinq ſols ſix deniers, ci	7,783	5[s] 6[d]
3° De celui des marchandiſes à la dame Dufour pour la dame Deheſſe, ſommé à cinquante-une livres douze ſols ſix deniers.	51	12 6
4° Enfin des envois faits par ledit feu ſieur Hérault, ſommés à quatre cent douze livres dix ſols.	412	10
Total.	10,570[l]	8[s]

A répondu que, quoique de toutes les pièces que nous lui avons repréſentées, il paroiſſe qu'il ſoit débiteur de ladite ſomme, il ne reconnoît de toutes ces pièces que les deux mémoires qu'il a arrêtés et qui montent enſemble à 8,800 et tant de livres, qui eſt la ſomme qu'il devoit audit ſieur Hérault pour toutes les marchandiſes qu'il lui a fournies et qui lui ont été payées par ledit ſieur Linguet.

A combien ſe montent tous les payemens qui ont été faits par le ſieur Linguet, ſoit au défunt ſieur Hérault, ſoit à ſa veuve en l'acquit de lui répondant ?

A répondu que les payemens qui ont été faits par ledit ſieur Linguet en l'acquit de lui répondant tant audit feu ſieur Hérault qu'à ſa veuve doivent faire le montant des deux mémoires ci-deſſus mentionnés, et qui contiennent toutes les marchandiſes qu'il devoit audit ſieur Hérault.

Repréſenté au répondant que, s'il n'a pas fait le calcul, il ne peut ſavoir s'il redoit ou s'il eſt quitte ?

A répondu qu'il ſait qu'il eſt quitte, puiſque le ſieur Linguet a ceſſé au mois de juin 1759 de lui retenir les 50 livres qu'il avoit déléguées par mois audit ſieur Hérault juſqu'à la fin du payement.

Interpellé que tous les mémoires du ſieur Hérault étant vrais, il eſt aiſé d'en faire le compte, s'il conſent d'y procéder. Sommé de nous dire devant qui il déſire qu'il ſoit fait ?

A répondu qu'ayant payé tant audit ſieur Hérault qu'à ſa veuve ce qu'il devoit il n'y a plus de compte à faire.

S'il a connoiſſance de l'aſſignation qui lui a été donnée à la requête des directeurs des créanciers Hérault le 10 avril 1764 ?

A répondu que oui.

Quelle défenſe il a chargé Me Caillou, ſon procureur, de faire à cette demande?

A répondu qu'il a chargé Me Caillou de répondre qu'il ne devoit rien, comme de fait il ne doit rien. Tout ce qu'il devoit audit ſieur Hérault ayant été payé et acquitté par ledit ſieur Linguet.

S'il croit être en état d'affirmer qu'il ne doit rien à la ſucceſſion dudit Hérault des 10,570 livres 8 ſols de marchandiſes par lui fournies?

A répondu qu'il ne reconnoît devoir la ſomme de 10,570 livres 8 ſols; qu'il a ſeulement dû audit Hérault le montant des deux mémoires ci-deſſus mentionnés qui ont été acquittés par ledit ſieur Linguet de la manière qu'il eſt ci-devant dit; qu'il n'a pas d'autre affirmation à faire que celle qu'il vient de faire par-devant nous, en nous promettant de dire vérité comme il l'a fait ſur toutes les interpellations que nous lui avons faites.

Quel tems il demande pour payer la ſomme dont il eſt débiteur?

A répondu qu'il n'a pas de tems à demander, puiſqu'il ne doit rien.

Signé: Dehesse; Bourgeois.

(*Archives nationales*, Y, 11,955.)

VII

1773. — 19 mars.

Interrogatoire sur faits et articles subi par Jean-Baptiste-François Dehesse à la requête d'un tailleur, son créancier.

Interrogatoire ſubi par le ſieur Deheſſe à la requête du ſieur Wolters devant le commiſſaire Bourgeois.

Du 19 mars 1773.

Premièrement enquis de ſes noms, ſurnoms, âge, qualité et demeure?

A répondu ſe nommer Jean-Baptiſte Deheſſe, âgé de 66 ans, penſionnaire du Roi, demeurant à Paris, rue Françoiſe, paroiſſe St-Sauveur.

S'il n'eſt pas vrai qu'il eſt Italien de nation?

A répondu que non; qu'il eſt né à la Haye, en Hollande, où ſes père et mère demeuroient lors de ſa naiſſance.

S'il connoît le ſieur Wolters?

A répondu que oui comme tailleur.

S'il n'a pas employé ledit ſieur Wolters en qualité de tailleur pour lui faire des habits pour ſon uſage perſonnel?

A répondu que oui.

S'il n'eſt pas vrai qu'aux mois de ſeptembre et octobre 1766, ledit ſieur Wolters lui a fait une veſte de velours cramoiſi d'un de ſes vieux habits de théâtre, ſur lequel il y avoit eu ci-devant des boutonnières comme en diamant avec des pointes au bout ?

A répondu que oui.

S'il n'eſt pas vrai que ledit ſieur Wolters a fourni pour cette veſte du galon d'or à lame large de trois doigts et une culotte de velours noir ?

A répondu que oui, mais que la culotte étoit de velours rouge.

S'il n'eſt pas vrai que ledit ſieur Wolters fit auſſi un habit tricoté gris, portant ſa doublure avec des agrémens d'or ?

A répondu que oui ; que lui répondant a fourni l'étoffe, et que les façons et fournitures ſont portées dans le mémoire.

S'il n'eſt pas vrai qu'il a retourné un habit complet de drap gris de fer et une redingote, une veſte du matin, et une culotte pour le domeſtique dudit ſieur Deheſſe ?

A répondu que oui, et que la façon et les fournitures ſont auſſi portées dans le mémoire.

S'il n'eſt pas vrai qu'il a redoublé une culotte de velours noir et redoublé à neuf?

A répondu qu'il ne s'en ſouvient pas.

Si les façons et fournitures ci-deſſus détaillées ont été payées comptant par ledit ſieur Deheſſe ?

A répondu que oui, et que toutes les façons et fournitures que ledit ſieur Wolters a faites à lui répondant, antérieures au mois de janvier 1767, lui ont été payées et compoſent les onze premiers articles du mémoire dont copie eſt en tête de l'aſſignation qui lui a été donnée à la requête dudit ſieur Wolters.

Si ces façons et fournitures ne formoient point un objet d'environ huit à neuf louis d'or que ledit ſieur Deheſſe paya comptant ?

A répondu que non ; qu'au lieu de huit à neuf louis d'or c'étoit dix-huit à vingt louis d'or, qu'il lui paya en lui apportant l'habit de velours noir, et qu'à ce jour-là, lui répondant étoit entièrement quitte avec ledit ſieur Wolters au moyen de ce payement.

S'il n'eſt pas vrai que ledit ſieur Wolters fut ſurpris de ce payement ?

A répondu que oui, et qu'il réſulte de la queſtion même que ledit ſieur Wolters a réellement été payé.

S'il n'eſt pas vrai que ledit ſieur Wolters fit une exclamation en lui diſant: « Eſt-il poſſible qu'un richard comme vous ſe donne la peine de payer une ſi petite ſomme! » et s'il n'en inſtruiſit point les ſieur et dame Lejeune ?

A répondu qu'il ſe ſouvient de l'exclamation, et que ledit Wolters lui dit

qu'apparemment il vouloit le tromper dans la ſuite puiſqu'il le payoit comptant, et qu'il ignore ſi les ſieur et dame Lejeune en ont été inſtruits.

S'il n'eſt pas vrai qu'au mois de novembre de la même année 1766, ledit ſieur Wolters fit un habit de velours noir audit ſieur Deheſſe ?

A répondu que oui, et qu'il l'a payé et fait partie des onze premiers articles de ſon mémoire.

S'il n'eſt pas vrai que le 10 janvier 1767, il lui fit un autre habit fourré et une veſte d'étoffe d'or galonnée ?

A répondu que oui, excepté la veſte galonnée, et que c'eſt le premier article de ſon mémoire de ce qu'il reconnoît lui devoir.

S'il n'eſt pas vrai que le 10 avril ſuivant il a retourné un habit complet de drap gris de fer à l'uſage dudit ſieur Deheſſe ?

A répondu que oui, et que c'eſt porté au mémoire, enſuite de l'article mentionné en ſa dernière réponſe.

Enquis de déclarer dans quelle rue demeuroit alors ledit ſieur Deheſſe, et où leſdites fournitures lui ont été faites ?

A répondu qu'il demeuroit rue Mauconſeil, où il l'a payé en lui apportant l'habit de velours noir.

S'il ne demeuroit pas alors rue Mauconſeil ?

A répondu que oui.

Si le 3 octobre de la même année ledit ſieur Wolters n'a point fait et fourni audit ſieur Deheſſe une veſte et culotte noire tricotées ?

A répondu qu'il lui en a fourni la façon et garnitures à l'exception du tricot.

S'il n'eſt pas vrai que, le 18 mai 1760, ledit ſieur Wolters ne lui a point fourni un habit de drap noiſette complet garni avec des chaînettes d'or ?

A répondu que oui, et qu'il eſt porté dans le mémoire.

Si ledit ſieur Deheſſe a payé toutes ces fournitures ?

A répondu que non ; qu'il convient les devoir enſemble les autres articles portés au mémoire à commencer du 10 janvier 1767, et que tout ce qui a été fait et fourni par ledit ſieur Wolters au répondant antérieurement lui a été payé par lui répondant comme il l'a déjà dit.

Quelle ſomme il a payée pour leſdites fournitures, et s'il en a retiré quittance ?

A répondu que la ſomme étoit, comme il l'a ci-deſſus dit, de dix-huit à vingt louis d'or ; que ledit Wolters ne lui ayant pas fourni de mémoire, il n'en a point retiré de quittance, et qu'il a été effectivement payé ainſi que ledit Wolters en convient par les articles 12 et 13 du préſent interrogatoire.

S'il n'eſt point vrai que ledit ſieur Deheſſe fit alors des propoſitions audit ſieur Wolters de lui déléguer ſa penſion de 1,000 livres par an pour l'année 1767 ?

A répondu que oui ; que ſon intention étoit de lui déléguer ce qu'il pourroit lui devoir.

Si le ſuppliant a accepté cette propoſition, et ſi elle a eu ſon effet ?

A répondu que non, et que ſi elle eût eu lieu il ne lui devroit plus rien.

Si, le 17 avril 1769, ledit ſieur de Wolters n'a point fait audit ſieur Deheſſe un habit complet tricoté gris mélangé, et une veſte galonnée avec des agrémens à jour ?

A répondu que oui, et que cela fait partie des articles du mémoire qu'il convient lui devoir.

Si ledit ſieur Wolters n'a point demandé alors ſon dû audit ſieur Deheſſe, et ne l'a point preſſé de lui faire la délégation qu'il lui avoit propoſée ?

A répondu que non.

S'il n'eſt pas vrai que ledit ſieur Deheſſe lui a répondu alors que ladite penſion n'étoit pas encore payée ?

A répondu que c'étoit lui répondant qui lui avoit fait la propoſition de lui faire une délégation de ſa penſion, ce qu'il n'auroit pas fait ſi elle ne lui eût pas été due.

S'il n'eſt pas vrai que, par ſuite de converſation, ledit ſieur Deheſſe a emmené ledit ſieur Wolters au théâtre et dans une chambre qui donne dans le foyer?

A répondu que cela peut être, mais ne s'en ſouvient pas.

S'il n'eſt pas vrai que dans cette chambre ledit ſieur Deheſſe remit audit ſieur Wolters dix louis d'or à-compte enveloppés dans un petit papier ?

A répondu qu'il eſt vrai qu'il lui a donné dix louis d'or, mais qu'il ne ſait ſi c'eſt au théâtre ou chez lui.

S'il n'eſt pas vrai que ledit ſieur Deheſſe demeuroit alors rue Pavée ?

A répondu que oui.

Interrogé de déclarer s'il a payé les onze premiers articles du mémoire dont lui a été donné copie et qui lui a été communiqué en l'inſtance ?

A répondu que oui, et qu'il l'a dit dès le commencement du préſent interrogatoire.

S'il n'eſt pas vrai que ledit ſieur Deheſſe confond ces onze premiers articles faits au mois de novembre avec les autres articles qui lui ont été fournis aux mois de ſeptembre et octobre précédens ?

A répondu qu'il ne confond rien ; qu'il a ci-devant dit, et le répète encore, que les onze premiers articles du mémoire dudit ſieur Wolters ont été payés, et que le répondant convient, ainſi qu'il l'a déjà fait, lui devoir tous les articles depuis le 10 janvier 1767.

S'il n'eſt pas vrai qu'il s'eſt reconnu débiteur dudit ſieur Wolters, et qu'il a remis à feu Me Duchefne, ſon procureur, une ſomme inſuffiſante pour acquitter ledit ſieur Wolters ?

A répondu que, dans le courant du mois de février 1772, lui répondant a remis à feu Me Duchefne la fomme de 382 livres que le répondant reconnoît feulement devoir audit fieur Wolters, et que cette fomme eft encore entre les mains de Me Poupon, fucceffeur de Me Duchefne.

S'il n'eft pas vrai qu'il eft toujours débiteur dudit fieur de Wolters de la fomme de 750 livres pour reftant de toutes les fournitures et ouvrages faits pour lui.

A répondu que non ; qu'il ne lui doit que la fomme de 382 livres, fuivant qu'il réfulte de fon mémoire.

S'il n'eft pas vrai que c'eft à fon infu et contre la vérité qu'il a déclaré en l'inftance qu'il ne devoit rien audit fieur Wolters.

A répondu que fi dans l'inftance on a déclaré qu'il ne doit rien audit Wolters, c'eft une erreur ; que la preuve en réfulte des aveux ci-deffus faits par lui répondant ; qu'il doit audit Wolters la fomme de 382 livres.

Signé : Dehesse.

(*Archives nationales*, Y, 11,962.)

VIII

1766. — 19 mars.

Jean-Baptiste-François Dehesse est chargé par les premiers gentilshommes de la chambre de la direction des ballets de la Comédie-Italienne.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Nous duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Ordonnons au fieur Deheffe de fe charger de la direction des ballets, lefquels ne feront plus à l'avenir compofés que d'un premier danfeur aux appointemens de 1,500 livres, de deux premiers figurans et huit figurans du corps de ballet et de deux furnuméraires, d'une première danfeufe, une feconde danfeufe, deux premières figurantes et huit figurantes et six furnuméraires au plus.

L'on ne pourra excéder à l'avenir le nombre fixé dans l'état, ni faire aucun changement fans en avoir rendu compte au Comité, qui en inftruira le fieur intendant des menus afin que nous puiffions ordonner ce qui nous paroîtra convenable.

Les dames Rivière et Carlin (1) feront tenues de danfer toutes les fois que le maître des ballets le jugera néceffaire pour le bien du fervice. La demoifelle Lafont (2), confervée en qualité de première danfeufe, fe prêtera à affifter et à jouer dans toutes les chofes d'utilité pour le bien du fervice au moyen de 1,500 livres qui lui feront accordées.

Fait à Paris, le 19 mars 1766.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU ; le Duc DE DURAS.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

Voy. VÉRONÈSE (PIERRE-ANTOINE-FRANÇOIS).

DÉMERY.

Voy. THOMASSIN (GUILLAUME-ADRIEN-ANTOINE VISENTINI, dit), document coté III.

DESBROSSES (MARIE). Mlle Desbrosses naquit à Paris en 1764 et eut pour père Robert Desbrosses, musicien distingué et acteur de la Comédie-Italienne, qui prit sa retraite en 1778. Elle fit ses débuts au même théâtre le 29 avril 1776, par les rôles de *Justine* dans le *Sorcier*, paroles de Poinsinet, musique de Philidor, et de *Colinette* dans la *Clochette*, paroles d'Anseaume, musique de Duni. Quelques mois plus tard, elle fut reçue avec le titre, créé pour elle, d'élève pensionnaire de la Comédie-Italienne et douze cents francs de gratification annuelle. Cet encouragement stimula le zèle de la jeune fille, qui par son application et son travail et par les succès qu'elle remporta, obtint un quart de part quatre années après.

Dans la longue carrière que parcourut Mlle Desbrosses tant à la Comédie-Italienne que, plus tard, à l'Opéra-Comique, on la

(1) Il a été parlé de Mmes Rivière et Carlin à l'article consacré à Charles-Antoine Bertinazzi.

(2) Mlle Lafond avait debuté le 3 mai 1760 dans les *Ensorcelés, ou Jeannot et Jeannette*, pièce en un acte, de Mme Favart, Guérin et Harny. On trouvera quelques détails sur elle à l'article de Mlle Collet.

vit passer successivement par tous les emplois et les remplir tous de façon à satisfaire le public le plus exigeant.

Sa voix était belle et dirigée avec méthode, son jeu était naturel et varié, mais son physique manquait, paraît-il, un peu de distinction et sa bouche grimaçait légèrement quand elle chantait ; aussi les rôles comiques lui convenaient-ils parfaitement. De plus, elle prit de très-bonne heure un certain embonpoint et dut se résigner à jouer les *duègnes,* que représentait en chef Mme Gontier ; elle réussit dans cet emploi comme dans les autres et sut s'y faire applaudir après cette excellente artiste.

Mlle Desbrosses quitta le théâtre en 1829, après cinquante-trois ans d'exercice, et mourut au mois de mars 1856.

(*Archives nationales,* O1, 848. — *Les Spectacles de Paris,* 1777. — *Mémoires de Goldoni,* III, 105. — *L'Opinion du parterre,* par M. Valleran, 1805. — *Revue des comédiens,* etc., Paris, Favre, 1808. — *Biographie Didot.*)

I

1776. — 1er juin.

Mlle Marie Desbrosses est reçue en qualité d'élève pensionnaire.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Nous maréchal duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ,

Avons reçu la demoiſelle Desbroſſes en qualité d'élève penſionnaire à la Comédie-Italienne, pour y remplir en cette qualité les rôles où la Comédie la jugera néceſſaire, en lui accordant une gratification à la fin de l'année, ſuivant les ſervices qu'elle aura pu rendre et l'utilité dont elle aura été (1).

Paris, le 1er juin 1776.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU ; le Maréchal duc DE DURAS.

(*Archives nationales,* O1, 846.)

(1) On lit en note de la main du maréchal de Richelieu : *Pour douze cents francs,* c'est-à-dire que tel était le taux de la gratification annuelle que devait recevoir Mlle Desbrosses.

II

1780. — 1er août.

Mlle Marie Desbrosses est reçue à quart de part.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Avons reçu à quart de part la demoiſelle Desbroſſes pour remplir à la Comédie-Italienne en chef l'emploi déſigné ſous le nom de petit emploi, ainſi que le jouoit la demoiſelle Beaupré.

Paris, le 1er août 1780.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU.

(*Archives nationales*, O1, 846.)

DESBROSSES (ROBERT).

Voy. BILLIONI (CATHERINE-URSULE BUSSA ou BUSSART, femme de MICHEL-RIEUL BILLION, dit) ; DESBROSSES (MARIE).

DESGLAND (EULALIE). C'est au théâtre de l'Opéra-Comique, qui donnait alors ses représentations aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent, que cette actrice parut d'abord. Sa jolie voix la fit engager en 1753 à la Comédie-Italienne, où elle obtint part entière le 10 avril 1764 et qu'elle quitta définitivement le 2 avril 1779 avec 1,500 livres de pension.

Mlle Desgland ne jouissait pas d'une excellente réputation, si l'on s'en rapporte à un document transcrit plus loin et au portrait suivant qu'a tracé d'elle un contemporain : « Mlle Deſgland, qui de ſervante d'une abbaye de volupté devint elle-même nonnain dans ce beau couvent, où elle prit le voile des mains de la révé-

rende mère Pâris et quitta cette abbeſſe pour venir figurer ſur le théâtre italien. Mais la groſſeur de ſes jambes ne lui ayant pas permis de ſuivre les élémens de Terpſychore, elle eſſaya quelques petits airs dans leſquels elle ne déplut point ; les ſuffrages du public lui ont donné déſir de faire mieux, elle y a réuſſi ; ſa voix s'eſt perfectionnée, argument bien fort contre ceux qui prétendent que la volupté la gâte. »

(*Dictionnaire des Théâtres*, VI, 544. — *Almanach des gens d'esprit*, par Chevrier, 1762. — *Mémoires de Goldoni*, III, 12. — *Journal de Paris*, 1779, 10 avril.)

1758. — 31 août et 4 ſeptembre.

Mlle Eulalie Desgland rend plainte contre des inconnus qui affichent sur sa porte et sur les murs de la Comédie-Italienne des placards injurieux pour sa réputation.

L'an 1758, le jeudi 31 août, deux heures de relevée, en l'hôtel et par-devant nous Pierre Chénon, etc., eſt comparue demoiſelle Eulalie Deſgland, actrice de la Comédie-Italienne, demeurant à Paris, rue Meſlée : Laquelle nous a dit que depuis quinze jours des gens mal intentionnés et dans le deſſein de lui nuire ne ceſſent d'afficher à ſa porte, vis-à-vis et aux environs, des placards contenant les inſultes les plus groſſières ; qu'elle a voulu en détacher quelques-uns pour nous les apporter et les faire conſtater, mais qu'elle n'a pu les arracher que par morceaux ; que quelques voiſins qui ont vu et lu de ces placards en ont déchiré et lui en ont donné avis. Et comme elle a intérêt de connoître les auteurs de ces ſortes de placards injurieux, elle vient nous faire la préſente déclaration.

Signé : Chénon ; Desgland.

Et le lundi quatre ſeptembre audit an, huit heures du matin, eſt derechef comparue en notre hôtel ladite demoiſelle Deſgland : Laquelle, en continuant la plainte et dénonciation qu'elle nous a faite le 31 août dernier, y perſiſtant, nous a dit qu'hier le ſieur Langlois, ſouffleur de la Comédie-Italienne, lui a remis un des placards injurieux dont elle ſe plaint, qu'il lui a dit avoir été enlevé la veille à onze heures du ſoir à la porte de la Comédie par le nommé Pierre, garçon de théâtre ; que ledit ſieur Langlois lui a ajouté que mercredi dernier il en avoit été lu et arraché quatre pareils ou à peu près ſemblables qui étoient

affichés aux deux portes de la Comédie, l'une fur la rue Mauconfeil et l'autre fur la rue Françoife. Elle nous a apporté ce placard, que nous avons vu être écrit à la main en forme de lettres imprimées, contenant fix lignes en ces termes : *Il palit biens le pauvre fuffifant : Bel demende, il couche avec la Defglands. Avec une g.... il ne peut pas durer lons tems.* Avons obfervé que ce papier eft enduit par derrière de colle, l'avons paraphé avec elle et le lui avons remis à fa réquifition. De laquelle déclaration nous lui avons donné acte.

Signé : DESGLAND ; CHÉNON.

(*Archives nationales*, Y, 11,337.)

Voy. FAVART (MARIE-JUSTINE-BENOITE CABARET DU RONCERAY, femme de).

DIAMANTINE (PATRICIA ADAMI, dite)

Voy. LOLLI (JEAN-BAPTISTE-ANGE-AUGUSTIN).

DOCTEUR (LE). « Ce rôle eft celui d'un pédant, d'un babillard éternel et qui ne fauroit ouvrir la bouche que pour débiter une fentence ou pour proférer quelques paroles latines. Il n'eft pas difficile au refte de jouer ce rôle, car il ne fait prefque rien fur le théâtre ; fon caractère ne l'engage ni à avoir les grâces du corps, ni les vivacités de l'efprit. »

(*Calendrier historique des théâtres.* Paris, Cailleau, 1751.)

Voy. BENOZZI (JEAN-BAPTISTE-BONAVENTURE); BIGOTTINI; LOLLI (JEAN-BAPTISTE-ANGE-AUGUSTIN); MATERAZZI (FRANÇOIS); ROMAGNESI (MARC-ANTOINE); VÉRONÈSE (PIERRE-ANTOINE-FRANÇOIS).

DORSONVILLE (JACQUES BÉRON, dit).

DORSONVILLE (ÉLISABETH TESSIER, femme de JACQUES BÉRON, dit).

Avant d'entrer au théâtre, Jacques Béron, que ses parents

destinaient à l'église, avait porté le petit collet à Amiens. Il débuta, sous le nom de Dorsonville, à la Comédie-Italienne le 12 juin 1777, par les rôles de *Tom-Jones* dans *Tom-Jones,* pièce en trois actes, paroles de Poinsinet, musique de Philidor, et d'*Azor* dans *Zémire et Azor,* pièce en quatre actes, paroles de Marmontel, musique de Grétry.

Bien fait de sa personne, doué d'une voix un peu forte mais qu'il dirigeait avec un goût exquis, il fut très-favorablement accueilli, malgré la grande timidité dont il avait fait preuve et qui avait légèrement paralysé ses moyens. Après le spectacle, le parterre le redemanda pour lui témoigner sa satisfaction, triomphe dont, selon un contemporain, aucun acteur n'avait encore joui.

Le bruit du succès de Dorsonville parvint jusqu'à la cour, et le 19 juillet suivant la reine vint à la Comédie-Italienne l'entendre dans les *Intrigues d'Arlequin,* pièce en deux actes de Collalto, dans laquelle on intercala pour lui un rôle de chanteur.

Malheureusement la suite de la carrière théâtrale de Dorsonville ne répondit pas à ces brillants débuts, qui lui procurèrent en fort peu de temps une situation pécuniaire très-enviable.

La dissipation et le libertinage lui firent bientôt négliger tout travail, et ce comédien qui promettait tant ne fut bientôt plus capable de rien. C'est là du moins ce qui ressort d'une note manuscrite datée de 1787, dans laquelle se trouve consignée l'opinion du comité du théâtre sur chacun des artistes qui composaient alors la Comédie-Italienne.

« Dorſonville, au-deſſous du plus mauvais. Il a trouvé moyen de gâter ſa jolie voix ; mais il lui en reſte aſſez pour chanter dans les chœurs. »

Dorsonville avait épousé en 1777, l'année même de son entrée au théâtre, une jeune fille de seize ans, Mlle Élisabeth Tessier,

attachée comme lui à la Comédie-Italienne, où elle avait débuté, le 27 janvier de la même année, par le rôle d'*Agathe* dans le *Sorcier,* paroles de Poinsinet, musique de Philidor.

Cette union ne fut pas heureuse, et après des querelles dont on lira le détail plus loin, les deux époux se séparèrent et Mme Dorsonville alla jouer la comédie en province et à l'étranger.

(*Archives nationales,* O¹, 848. — *Les Spectacles de Paris,* 1778. — *Mémoires secrets,* X, 194. — *Journal de Paris,* 1777, 24 et 30 juin.)

I

1776. — 15 décembre.

Ordre de début pour Mlle Élisabeth Tessier.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Nous maréchal duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Ordonnons aux comédiens italiens de laiſſer débuter ſur leur théâtre la demoiſelle Teiſſier dans les rôles qu'elle demandera, afin que nous puiſſions juger de ſes diſpoſitions.

Paris, le 15 décembre 1776.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU ; le Maréchal duc DE DURAS.

(*Archives nationales,* O¹, 846.)

II

1777. — 29 janvier.

Ordre de début pour Jacques Béron, dit Dorsonville.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Nous maréchal duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Ordonnons aux comédiens italiens de laiſſer débuter ſur leur théâtre le ſieur Dorſonville dans les rôles où il pourra être utile, afin que nous puiſſions juger de ſes talens.

Paris, ce 29 janvier 1777.

Signé : Le Maréchal duc DE DURAS.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

III

1778. — 2 mai.

Réception de Jacques Béron, dit Dorsonville, avec promesse de quart de part.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Nous duc de Fronſac, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Avons reçu le ſieur Dorſonville à la Comédie-Italienne pour y jouer les rôles d'amoureux, avec la promeſſe d'être reçu à quart de part à Pâques 1779, et ce à charge par lui de remplir très-exactement ſes devoirs, tous les rôles de ſon emploi et ceux où il ſera jugé néceſſaire.

Paris, ce 2 mai 1778.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU ; le Duc DE FRONSAC.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

IV

1787. — 15 mai.

Plainte de Mlle Élisabeth Tessier, femme de Jacques Béron, dit Dorsonville, contre son mari.

L'an 1787, le mardi 15 mai, du matin, en l'hôtel et par-devant nous Gilles-Pierre Chenu, etc., eſt comparue demoiſelle Éliſabeth Teſſier, femme du ſieur Jacques Béron, dit Dorſonville, comédien italien, elle demeurant chez le ſieur Robineau, ſon oncle, rue de la Harpe : Laquelle nous a dit qu'elle a eu le malheur d'épouſer, il y a environ dix ans, ſon mari dont elle ne connoiſſoit pas le fond du caractère affreux : elle n'avoit alors que ſeize ans.

Le ſieur Dorſonville portoit le petit collet à Amiens ; il y avoit contracté des dettes et mené une vie qui le forcèrent à quitter cette ville. Il vint à Paris avec

une lettre de recommandation pour la mère de la comparante que l'on prioit de s'intéreſſer pour lui comme étant ſans appui, ſans fortune ni connoiſſance, afin de le faire entrer à la Comédie-Italienne à laquelle il paroiſſoit ſe deſtiner. Il fut accueilli avec bonté. La mère de la comparante mit tout en œuvre : peines, ſoins, argent, protection, elle n'épargna rien et parvint, par ſes amis, à le faire entrer dans ce ſpectacle où il jouit aujourd'hui d'un état de plus de 20,000 livres par an.

Dans le tems que l'on s'employoit ainſi pour lui, le ſieur Dorſonville feignoit des ſentimens pour la comparante qu'elle étoit bien loin de croire lui inſpirer, ſachant qu'il avoit des engagemens avec une de ſes parentes. Après bien des ſollicitations de ſa part, elle lui dit que ce n'étoit point à elle qu'il devoit s'adreſſer, mais à la dame ſa mère, à laquelle, ſi ſes intentions étoient honnêtes, il n'auroit pas dû différer ſi longtems d'en parler. Il ne ſe preſſa pas, paroiſſant avoir d'autres vues ; mais, fatigué de ne pouvoir rien obtenir de la comparante, il ſe détermina enfin d'en parler à ſa mère, qui lui fit obſerver qu'il n'étoit pas libre. Il proteſta n'être engagé vis-à-vis de qui que ce ſoit et le mariage ſe conclut, époque des malheurs de la comparante.

Les deux premières années furent aſſez tranquilles, malgré le caractère dur et violent du ſieur Dorſonville. Les deux ſuivantes le furent moins ; le ſieur Dorſonville ne s'étant plus obſervé et s'étant laiſſé voir dans tout ſon jour, la comparante ne jouiſſoit plus d'un inſtant de tranquillité. Son mari, libertin à Paris comme il l'avoit été à Amiens, ſe livra à la débauche ſans réſerve. Il témoigna à la comparante qu'il étoit las des liens qui l'attachoient à elle, que toute gêne lui étoit inſupportable et qu'il ſeroit bien aiſe de jouir de ſa fortune en pleine liberté. Il commença par annoncer à la comparante le déſir qu'elle quittât la Comédie-Italienne à laquelle elle étoit auſſi attachée ; elle ne s'y détermina qu'avec peine, mais elle voulut bien en faire le ſacrifice à ſon mari pour, d'un côté, augmenter ſa part, et, d'un autre, apaiſer par là la jalouſie qu'il témoignoit et dont il eſt fort ſuſceptible, ſans cependant avoir aucun attachement pour la comparante.

A peine eut-elle quitté le ſpectacle que le ſieur Dorſonville fit agir tous les reſſorts de ſa méchanceté pour tâcher de ſuſciter des torts à la comparante. Il ſuppoſa des lettres qu'il dit avoir interceptées, il lui ferma les portes de ſa maiſon, où il ne voulut point la laiſſer rentrer, diſant qu'il ne vouloit plus la voir.

Elle employa tout au monde, ſoumiſſions, prières, juſqu'aux larmes même pour ramener ſon mari à de meilleurs ſentimens, tout fut inutile ; il ne lui fut jamais poſſible de pouvoir rentrer chez elle. Son mari lui renvoya par ſon beau-frère ſes hardes et linges à ſon uſage perſonnel en lui faiſant dire que par là il vouloit lui ôter tout prétexte de jamais revenir.

La comparante s'aperçut alors, mais trop tard, combien elle avoit eu de tort de céder aux inſtances de ſon mari pour quitter la Comédie-Italienne. Il n'étoit plus tems de revenir ſur ſes pas. Elle lui fit demander des ſecours pour vivre : il eut la cruauté de les lui refuſer en ſe ſervant de termes indécens ; de façon que ſe voyant abſolument abandonnée de cet époux ingrat et cruel au point même d'avoir, au moment de cette ſéparation, cherché à la déshonorer en recommandant aux ouvreuſes de loges de ne plus lui procurer de places, diſant hautement qu'elle n'étoit plus ſa femme, qu'elle étoit une f..... g....., une f..... g...., elle ſe détermina, pour ſe mettre à l'abri de la miſère et éviter le danger auquel une jeune femme de ſon âge n'eſt que trop expoſée, d'accepter un engagement dans une troupe de province. Elle a paſſé ainſi ſix années conſécutives et elle défie ſon mari de pouvoir lui faire un reproche mérité pendant tout ce tems.

Laſſée enfin de courir ainſi aux dépens de ſa ſanté, elle a pris le parti de revenir à Paris, où elle ſe flattoit de trouver ſon mari plus raiſonnable. Elle lui a fait annoncer ſon retour et le déſir bien ſincère qu'elle avoit de rentrer avec lui pour vivre en bonne union, ainſi qu'elle l'avoit toujours déſiré. Il s'eſt refuſé à la recevoir, même à l'entendre et à la voir. Il lui a refuſé tous les ſecours, de façon qu'elle ſeroit périe de miſère ſans les bontés de ſa mère qui, connoiſſant ſon innocence et les torts multipliés de ſon mari, ne l'a point abandonnée et l'a toujours ſecourue juſqu'à préſent.

Le ſieur Dorſonville, dont la méchanceté a peu d'exemples, a oſé, à la ſuite de beaucoup de mauvais propos, dire à quelqu'un qui lui faiſoit des repréſentations ſur ſon injuſtice vis-à-vis la comparante : « Vous ne la connoiſſez pas. Elle eſt capable de m'empoiſonner. » Et ſe trouvant un jour chez une perſonne qui lui faiſoit des reproches ſur ſon affreuſe jalouſie, il lui répondit qu'il n'étoit jaloux que des jeunes gens, mais que ſi ſa femme trouvoit un vieux qui payât bien, cela lui ſeroit égal.

Une autre fois, à la nouvelle de la perte d'un vaiſſeau péri ſur lequel on lui diſoit que ſa femme devoit être pour ſe rendre à Naples, il s'écria : « Tant mieux ! j'en ſerai enfin débarraſſé et je pourrai me remarier. » Quelque tems après, un des oncles de la comparante ayant dit audit ſieur Dorſonville qu'il devroit bien, pour que ſa femme ne courût plus la province, étant fort délicate, lui faire une penſion avec laquelle elle ſe retireroit chez ſa mère pour y vivre tranquillement, il lui répondit : « Vous vous f..... de moi, une penſion ! N'a-t-elle pas ſon ... pour en gagner ? » Ce qui démontre bien clairement quel homme eſt le ſieur Dorſonville.

La comparante lui a quantité de fois écrit ſans jamais avoir pu en recevoir aucune réponſe ; mais il y a quelque tems qu'un de ſes parens invité de paſſer chez un avocat, conſeil du ſieur Dorſonville, s'y eſt rendu, et ce conſeil

lui dit qu'il paroiſſoit, par les lettres de la comparante, qu'elle déſiroit une réconciliation avec ſon mari ; que, dans ce cas, ſi elle vouloit ſe conformer aux conditions qu'il exigeoit, cela pourroit s'arranger. Enfin, après bien des allées et venues chez un avocat et chez un huiſſier, ami dudit ſieur Dorſonville, elle parvint à le voir chez ce dernier.

Il exigea d'abord qu'elle lui feroit le ſacrifice de ſa famille, ne voulant pas même qu'elle vît aucun de ſes parens. Elle lui fit entrevoir la tendreſſe qu'elle avoit et devoit avoir pour ſa mère, à la charge de laquelle elle étoit encore; elle lui rappela avec douceur les obligations que lui-même avoit à cette mère tendre, il devint furieux là-deſſus ; ce qui détermina la comparante à lui promettre, pour l'apaiſer, le ſacrifice qu'il exigeoit, quelque pénible qu'il fût à ſon cœur. Ce qu'il ſentit d'autant moins que, quoique jouiſſant par ſon état d'un ſort brillant, il a eu la barbarie de laiſſer mourir ſa mère dans un hôpital.

Il lui ajouta que, comme il y avoit ſix ans environ qu'ils n'étoient pas enſemble, il déſiroit pour le public, pour ſa propre ſatisfaction qu'elle entrât dans un couvent pour quelque tems. Quelque dure que lui parût cette propoſition, elle s'y rendit par amour de ſes devoirs et l'eſpérance de revoir un enfant unique dont elle eſt privée depuis plus de ſix ans. Elle eſt, en conſéquence, entrée en la maiſon des Dames du Calvaire, rue St-Louis au Marais, ſous le nom de Béron, qu'il lui a fait prendre; mais elle n'a pu y reſter plus de quinze jours par l'imprudence du ſieur Dorſonville qui, venant la voir preſque tous les jours à un parloir, y a été reconnu pour un comédien venant voir ſa femme, penſionnaire dans ladite maiſon ; ce qui étant venu aux oreilles de madame la prieure, elle a témoigné avec bonté et regret ne pouvoir garder plus longtems la comparante, dont elle a fait un éloge flatteur. Le ſieur Dorſonville, inſtruit de cet événement, en a été furieux, prétendant que c'étoit la faute de la comparante qui, pour ne pas reſter plus longtems dans cette maiſon et avoir ſa liberté, avoit jaſé et s'étoit fait connoître. Madame la prieure a inutilement aſſuré le contraire et témoigné qu'elle n'avoit que lieu de ſe louer de la conduite de la comparante pendant ſon ſéjour dans la maiſon.

La comparante a écrit depuis à ſon mari pour ſavoir ſes intentions. Il a dédaigné de lui répondre et s'eſt contenté de lui faire dire par ſon domeſtique qu'elle étoit la maîtreſſe d'aller où elle voudroit, qu'il ne vouloit plus entendre parler d'elle, qu'elle eût à lui renvoyer ſon couvert et ſes livres et qu'elle prît bien garde de ſe préſenter chez lui, parce qu'il ne la recevroit pas. Il a pouſſé les choſes juſqu'à faire dire à madame la prieure de retenir ſa penſion qu'il avoit payée, de façon qu'elle eſt ſortie de ſondit couvent ſans le ſol et ſe trouveroit ſans aſile et ſans pain ſans les ſecours de ſa famille. Il ne ceſſe depuis de la diffamer en diſant hautement qu'elle s'eſt fait chaſſer de la maiſon

des Dames du Calvaire par ſa mauvaiſe conduite, quoiqu'il ſoit bien aſſuré du contraire, ajoutant qu'il a rendu plainte en adultère contre la comparante, qu'il eſt au moment de faire renfermer comme une coquine en vertu d'ordre qu'il compte avoir inceſſamment.

Tant de torts multipliés de la part du ſieur Dorſonville, tant de maux, d'humiliations, de duretés et d'inſultes éprouvés par la comparante ſans les avoir mérités ont comblé la meſure. Il eſt enfin tems qu'ayant tout à craindre de la méchanceté de ſon mari, elle recoure à la juſtice pour obtenir d'elle ſecours, appui, tranquillité et la ſûreté de ſa perſonne. C'eſt à cet effet qu'elle nous rend plainte des faits ci-deſſus.

Signé : E. Tessier ; Chenu.

(*Archives nationales*, Y, 11,597.)

V

1787. — 18 mai.

Plainte de Jacques Béron, dit Dorsonville, contre Mlle Élisabeth Tessier, sa femme.

L'an 1787, le vendredi 18 mai, quatre heures de relevée, en l'hôtel et pardevant nous Jean-Thomas Deſreſne, etc., eſt comparu ſieur Jacques Béron-Dorſonville, demeurant rue St-Lazare, paroiſſe St-Pierre de Montmartre : Lequel nous a dit et déclaré qu'en l'année 1777 il a contracté mariage avec Éliſabeth Teſſier, lors âgée de 17 ans. Il eſpéroit que cette union feroit ſon bonheur et cherchoit par tous les moyens imaginables à rendre heureuſe une épouſe qu'il chériſſoit. Ils ont vécu un an dans l'union la plus intime ; mais au bout de ce tems la dame ſon épouſe, entraînée par de mauvais conſeils, commença à avoir pour lui les plus mauvaiſes façons ; enſuite, ſuivant le penchant qu'elle avoit manifeſté pour l'indépendance, elle abandonna le déclarant, parcourut diverſes villes du royaume où elle joua la comédie quoique le déclarant s'y fût oppoſé, paſſa à Naples où elle fit le même état, et le déclarant avoit la douleur d'apprendre qu'elle ſe comportoit avec indécence et avoit des aventures galantes dans les endroits où elle habitoit. Malgré les égaremens de ſon épouſe, il lui a toujours conſervé le plus grand attachement ; elle en étoit ſi bien convaincue que, revenant de Naples, elle le fit ſolliciter par des amis communs de la reprendre avec lui. Cette demande fut accueillie du comparant avec empreſſement ; mais pour s'aſſurer de la ſincérité du retour de ſon épouſe, il crut prudent qu'elle paſſât quelque tems dans un couvent. Elle y conſentit. En conſéquence, ayant fait choix du couvent des filles du Calvaire qui lui fut indiqué par M. l'abbé Bourſier, prêtre habitué à

St-Nicolas-des-Champs, elle entra dans ce couvent au mois d'avril dernier. Le comparant, pour ne lui rien laiſſer à déſirer, lui donna tout ce dont elle pouvoit avoir beſoin et y ajouta même des choſes ſuperflues, et il paya d'avance un quartier de ſa penſion fixée à 600 livres, indépendamment des acceſſoires et menues dépenſes. A peine fut-elle dans cette maiſon qu'elle s'y conduiſit de la manière la plus ſcandaleuſe, au point que la ſupérieure a été obligée de la renvoyer. Elle s'eſt retirée dans une chambre garnie, rue de la Harpe, où rien ne l'empêche de ſe livrer au libertinage et où le comparant ſait qu'elle affiche le ſcandale. Il fermeroit encore les yeux ſur l'inconduite de ſon épouſe et chercheroit à la ramener par la douceur ſi elle ne s'étoit expliquée d'une façon non équivoque qu'elle vouloit vivre à ſa fantaiſie, n'étant pas faite pour être conduite comme un enfant, et ſi elle ne faiſoit menacer le comparant de lui faire faire un mauvais parti s'il cherchoit les moyens de s'oppoſer à sa vie licencieuſe. Et comme il entend ſe pourvoir pour arrêter le déſordre dans lequel ſa femme eſt plongée, il eſt venu de ce que deſſus nous rendre la préſente plainte.

Signé : Béron-Dorsonville ; Defresne.

(*Archives nationales*, Y, 12,079.)

VI

1789. — 7 mai.

Jacques Béron, dit Dorsonville, est admis à jouer les Trial, *sans quitter pourtant les* amoureux.

Nous duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Sur la demande que le ſieur Dorſonville nous a faite de prendre l'emploi du ſieur Trial pour ſe rendre de plus en plus utile à la Comédie-Italienne, nous y avons conſenti ainſi qu'à ſon début dans cet emploi, et ce ſans quitter les rôles d'amoureux.

Verſailles, ce 7 mai 1789.

Signé : Le Duc de Richelieu.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

Voy. Philippe (Philippe Cauvy, dit).

DUBOIS, petit danseur de la Comédie-Italienne en 1746.

Voy. VÉRONÈSE (CAMILLE-JACQUETTE-ANTOINETTE).

DUFAYEL (SOPHIE et AUGUSTINE). Mlle Sophie Dufayel, née en 1760, débuta à la Comédie-Italienne, le 16 octobre 1774, par le rôle de *Lucile* dans *Silvain*, paroles de Marmontel, musique de Grétry. Elle joua ensuite *Betsy* dans le *Roi et le Fermier*, pièce en trois actes, paroles de Sedaine, musique de Monsigny ; *Perrette* dans les *Chasseurs et la Laitière*, paroles d'Anseaume, musique de Duni ; *Jeannette* dans le *Déserteur*, pièce en trois actes, paroles de Sedaine, musique de Monsigny ; *Annette* dans *Annette et Lubin*, pièce en un acte, de Mme Favart et L..., etc. Sa jeunesse, les grâces de sa figure, le zèle dont elle fit preuve, lui valurent un accueil favorable, et l'année suivante les premiers gentilshommes de la chambre fixèrent ses appointements à 1,800 livres.

Mlle Dufayel ainée continua sa carrière dramatique sans grand éclat jusqu'à la fin de 1779, époque où elle cessa d'être attachée à la Comédie-Italienne. Un bruit qu'on fit alors courir sur elle fut sans doute la cause de cette retraite prématurée. On l'accusa d'avoir tenté d'empoisonner sa jeune sœur, qui avait débuté le 3 février 1779 par le rôle d'*Agathe* dans l'*Ami de la maison*, pièce en trois actes, paroles de Marmontel, musique de Grétry, et qui avait joué quelques jours plus tard avec un véritable succès le rôle de *Zémire* dans *Zémire et Azor*, paroles de Marmontel, musique de Grétry. On assurait que le soir même de cette représentation Mlle Dufayel aînée, jalouse des applaudissements que recevait sa sœur, lui avait fait boire, pendant un entr'acte, un verre d'eau sucrée contenant du poison. Toujours est-il que peu après Mlle Augustine Dufayel

tomba assez gravement malade. Cette affaire passionna Paris, et Mlle Dufayel aînée dut publier un mémoire justificatif dans lequel elle démentait énergiquement l'accusation et qui se terminait par une lettre de sa jeune sœur, pleine de protestations d'amitié, et un certificat de médecin déclarant que la malade n'avait jamais présenté aucun symptôme d'empoisonnement. Ces témoignages plus ou moins véridiques et la retraite de Mlle Dufayel suffirent, croyons-nous, à étouffer tous les propos.

On a dit plus haut que les débuts de Mlle Augustine Dufayel avaient été très-heureux. On lui trouva en effet un maintien décent, une figure intéressante et un organe plein de sensibilité. Quelques critiques pourtant lui furent faites : on lui reprocha un peu de froideur, due peut-être à une extrême timidité, et une prononciation légèrement embarrassée, défauts du reste faciles à corriger.

Elle fut reçue à quart de part en 1780.

Le 20 décembre 1782, Mlle Augustine Dufayel créa avec succès le personnage d'*Aspasie* dans *Anaximandre,* comédie en un acte et en vers, d'Andrieux, et dans *Isabelle et Fernand,* pièce en trois actes, paroles de Faur, musique de Champein, jouée le 9 janvier de l'année suivante, elle remplit avec un talent réel le rôle du *jeune militaire.* C'est à propos de cette dernière pièce que lui furent adressés les vers suivants :

Dans Aſpaſie un air décent et tendre
Nous a peint ta candeur et ta naïveté.
Je vis le public enchanté
Prendre pour toi le cœur d'Anaximandre ;
Mais aujourd'hui, ſéduit par ta gaîté,
Il croit à peine à ta métamorphoſe.
Juan l'étonne et plaît par ſa vivacité.
Surtout quand de ſa ſœur il embraſſe la cauſe
Et montre un cœur ſenſible en ſa légèreté.
Ce n'eſt plus là cette timidité

Qu'on crut froideur, c'eſt le rôle lui-même.
L'actrice diſparoît, on voit la vérité.
Mais ne fais pas comme un enfant gâté
Que l'on perd quelquefois en lui diſant qu'on l'aime :
Prends un nouvel eſſor, on a ſur toi les yeux,
Et ſonge que le bien fait déſirer le mieux.

Mlle Dufayel jeune était aussi pleine de bonne volonté et toujours disposée à se rendre utile. Il lui arriva souvent, pour remplacer une camarade indisposée, de jouer au pied levé, et c'est ainsi qu'un soir de février 1784, elle parut dans le *Marchand d'esclaves,* parodie en deux actes de la *Caravane* de Grétry, par Radet et Rosière. Elle en fut récompensée par la petite pièce suivante, qui parait renfermer quelques allusions à la conduite de sa sœur :

Naïve Dufayel, vous qui ſavez nous plaire
Par votre jeu, par votre honnêteté.
L'eſtime du public fut toujours le ſalaire
De la ſageſſe unie à la beauté.
Conſervez de vos mœurs la touchante innocence,
Elle pare votre âge, embellit vos talens.
Riche de vos vertus et de vos ſentimens,
Voyez avec mépris la honteuſe opulence
Qui fuit le vice et ſes agens.
Certaine de notre ſuffrage,
Cherchez à le bien captiver.
A la perfection vous devez arriver.
On ne fait pas aſſez quand on peut davantage.

Mlle Augustine Dufayel était encore attachée à la Comédie-Italienne au commencement de l'année 1789.

(*Les Spectacles de Paris,* 1775, 1780, 1789. — *Mémoires secrets,* XIV, 376. — *Journal de Paris,* 1779, 4 et 9 février ; 1783, 20 janvier ; 1784, 4 mars. — *Mémoire justificatif pour la demoiselle Dufayel aînée.*)

I

1774. — 12 octobre.

Ordre de début pour Mlle Sophie Dufayel.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Nous duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Ordonnons aux comédiens italiens de laiſſer débuter ſur leur théâtre la demoiſelle Dufayel, dans les rôles où elle pourra leur être utile.

Paris, ce 12 octobre 1774.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU ; le Duc DE DURAS.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

II

1775. — 12 avril.

Les appointements de Mlle Sophie Dufayel aînée sont fixés à 1,800 livres.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Nous maréchal duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Avons accordé à la demoiſelle Dufayel dix huit cents livres avec les jetons de répertoire, à la charge par elle de jouer les jeunes rôles alternativement avec la demoiſelle Lefèvre, et tous ceux qui lui ſeront diſtribués par le répertoire pour le bien du ſervice.

Fait à Paris, ce 12 avril 1775.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU; le Maréchal duc DE DURAS.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

III

1780. — 11 mars.

Mlle Augustine Dufayel est reçue à quart de part.

Nous maréchal de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Avons reçu, fous le bon plaifir de Sa Majefté, la demoifelle Dufayel cadette au nombre de fes comédiens italiens ordinaires à quart de part, pour remplir les rôles qui lui feront diftribués par le répertoire général et en outre tous les rôles d'utilité et acceffoires qui pourront lui être donnés tant dans les pièces récitées que dans celles de chant.

Paris, ce 11 mars 1780.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

DUGAZON (Louise-Rosalie LEFÈVRE, femme de Jean-Henri GOURGAUD, dit). Née à Berlin le 18 juin 1755 de parents français, Mlle Lefèvre parut pour la première fois à la Comédie-Italienne à l'âge de douze ans, dans un pas de deux ajouté à la *Nouvelle École des femmes,* comédie en trois actes, en prose, de Moissy; mais son véritable début n'eut lieu au même théâtre que le 19 juin 1774 par le rôle de *Pauline,* dans *Silvain,* paroles de Marmontel, musique de Grétry. Quatre jours plus tard, elle fut reçue à l'essai avec des appointements de 1,800 livres et portée à 2,400 livres le 12 avril 1775. Le 7 avril 1776, elle obtint un quart de part et épousa, le 20 août de la même année, en l'église Saint-Eustache, Jean-Henri Gourgaud, dit Dugazon, comédien du Roi de la troupe française. Elle fut reçue à demi-part le 26 mars 1777, et peu après les premiers gentilshommes de la chambre du Roi lui accordèrent la part entière, récompense méritée d'un talent si remarquable qu'il était, a-t-on dit, le produit de quelque inspiration divine.

Si l'on voulait rappeler ici tous les rôles que joua Mme Dugazon et où elle se montra tour à tour noble, naïve, gracieuse et piquante, il faudrait citer presque tout le répertoire de la Comédie-Italienne. On rappellera seulement celles de ses créations sur lesquelles les contemporains nous ont laissé quelques détails : *la Coupe des foins, ou l'Oiseau perdu et retrouvé,* pièce de Piis et Barré, représentée le 5 novembre 1782 ; *la Nouvelle Omphale,* comédie en deux actes, de Beauvoir, musique de Floquet, jouée le 28 novembre de la même année et à la suite de laquelle le chevalier de Brignole lui adressa les vers suivants :

Je ſuis François et je ſuis chevalier ;
Je ſers avec ardeur et mon prince et ma belle.
Je fais pour vaincre une cruelle
Ce que, ſans s'avilir, ſe permet un guerrier ;
Mais je trouvois très-ridicule
Qu'il pût filer pour elle en étroite priſon :
Sur ce point j'étois incrédule.
Je viens de voir l'aimable Dugazon
Je crois aux faibleſſes d'Hercule.

Le 30 juin de l'année suivante, Mme Dugazon joua avec le plus grand succès le rôle de *Babet* dans *Blaise et Babet, ou la Suite des Trois Fermiers,* comédie en deux actes, en vers, par Monvel, musique de Dezaides, et Grimm s'exprime ainsi à ce propos :

« Que de nuances fines et délicates la voix de Mme Dugazon ne donne-t-elle pas dans ce rôle de *Babet* aux expreſſions les plus ſimples ! Il n'y a pas une de ſes inflexions, il n'y a pas un mouvement de ſon jeu qui n'ajoute au mouvement de la ſcène et ne le varie avec autant de vérité que de grâce. »

Un poëte nommé Durand a aussi chanté la célèbre actrice dans rôle :

Un jour la reine de Cythère,
Quittant le ſéjour immortel,

Voulut ſe fixer ſur la terre
Et ſe fit au village ériger un autel.
L'enfant ailé qui ne la quitte guère
Se déſoloit de ne plus voir ſa mère.
Soudain il ſe diſpoſe à gagner le pays ;
Il prend ſon vol et reconnoît Cypris.
Elle folâtroit ſur l'herbette,
Répétoit mainte chanſonnette,
Careſſoit Blaiſe... Elle aperçut ſon fils :
« Quoi ! ma mère, c'eſt vous, dit-il d'un air ſurpris,
Et cette voix enchantereſſe...
Mais vous m'allez dégrader de nobleſſe !
La mère de l'Amour chez Jacques le fermier !
— Mon enfant, ceſſe de crier !
De mon Paphos, où tout m'aſſomme,
Je ne veux plus entendre le jargon ;
Avec ces bonnes gens je vis à l'uniſſon.
Ce n'eſt plus Vénus qu'on me nomme,
Et je ſuis Babet-Dugazon. »

En 1784, Mme Dugazon fut pendant plusieurs mois éloignée du théâtre par suite d'une grave maladie attribuée par les contemporains à des causes beaucoup trop scabreuses pour être racontées ici. Elle ne reparut sur la scène que le 3 juin, dans le *Droit du Seigneur*, comédie en cinq actes, en prose, par Desfontaines, musique de Martini, et la veille elle reçut le madrigal suivant :

Au gré de nos déſirs, te voilà rétablie ;
Momus va rentrer dans ſes droits,
Et jeudi, trois du préſent mois,
On donnera le retour de Thalie (1).

Un autre poëte, du nom de Bodkin, adressa également à l'actrice

(1) Allusion à la pièce de Desfontaines intitulée *le Réveil de Thalie*, jouée à la Comédie-Italienne en 1783.

quelques vers dans lesquels il trouvait moyen de rappeler plusieurs des rôles où elle avait été si applaudie :

Des bords du Styx Apollon te rappelle.
Par ton retour que de gens ſatisfaits !
Soliman verra déformais
Sa Roxelane (1) auſſi vive que belle.
Eléonore, Angélique, Iſabelle
Retrouvent leur Liſette au jeu comique et fin ;
Blaiſe, ſon amante fidèle (2) ;
Le parterre aux ennuis un remède certain ;
Et l'aimable Thalie, enfin,
Son inimitable modèle.

La comédie intitulée *Alexis et Juſtine,* par Monvel, musique de Dezaides, représentée le 17 janvier 1785, fut pour Mme Dugazon, qui y remplit le rôle de *Juſtine,* l'occasion d'un autre triomphe que Grimm a constaté en ces termes :

« Mme Dugazon vient de développer un nouveau genre de talent dans le rôle de *Juſtine*. Il étoit difficile de réunir à ce point la ſenſibilité la plus vive, la plus paſſionnée, avec une naïveté plus douce et plus attachante. Cette charmante actrice a été véritablement éloquente dans la ſcène du ſecond acte avec M. de Longpré. Nos meilleures tragédiennes ne rendroient pas avec plus d'énergie et avec des nuances plus juſtes et plus profondes tous les ſentimens de ce rôle, un des plus pathétiques qu'on ait jamais vus au théâtre. »

La même année, le 21 novembre, eut lieu la première représentation de la *Dot,* comédie en trois actes, en prose, de Desfontaines, musique de Dalayrac, dans laquelle Mme Dugazon joua *Colette* avec un tel accent de vérité qu'un poëte resté ano-

(1) Dans *Soliman second, ou les Sultanes,* comédie en trois actes, en vers, par Favart, musique de Gibert.

(2) Dans les *Trois Fermiers,* comédie en deux actes, par Monvel, musique de Dezaides, et dans *Blaise et Babet,* comédie en deux actes, par les mêmes.

nyme, mais qui est très-probablement l'auteur de la pièce lui-même, crut devoir, en remerciement du plaisir qu'elle avait causé, lui adresser ce compliment :

Dis-moi donc par quelle magie,
Ne changeant au plus que de nom,
Tu fais, à la voix de Thalie,
Changer de maintien et de ton ?
Babet m'avoit ſemblé parfaite,
Je l'admirois à chaque trait,
Et depuis que j'ai vu Colette,
Je ſonge un peu moins à Babet.
Plus naturelle et plus ſublime,
Par un mot, un geſte, un ſoupir,
Tout à la fois Colette exprime
Le ſentiment et le plaiſir.
Partout c'eſt la vérité pure
Que Colette prend ſur le fait,
Et pour dot la ſimple nature
Lui fit préſent de ſon ſecret.

Mme Dugazon se trouvait alors à l'apogée de son beau talent et il ne paraissait pas possible qu'elle s'élevât plus haut encore, quand la création de *Nina,* dans *Nina, ou la Folle par amour,* drame en un acte, de Marsollier des Vivetières, musique de Dalayrac, représenté le 15 mai 1786, la fit voir sous un nouveau jour et excita au plus haut degré l'enthousiasme des Parisiens. De mémoire d'homme on n'avait pas souvenir d'un pareil succès. Au reste, l'actrice mettait dans ce rôle toute son âme, et l'on remarqua bien souvent que, les jours où elle jouait *Nina,* elle conservait pendant le reste de la soirée les yeux hagards et les gestes saccadés de la malheureuse folle qu'elle venait de représenter. Grimm la déclara, dans cette pièce, supérieure à elle-même et à toutes les actrices qu'on applaudissait le plus sur les autres théâtres. « Jamais, dit-il, on n'a déployé une ſenſibilité plus

exquiſe et plus profonde; jamais on n'a ſu prendre plus heureuſement des tons plus divers ; jamais on ne les a nuancés avec plus de juſteſſe. C'eſt la ſenſibilité de ſon jeu qui a décidé eſſentiellement le ſuccès de l'ouvrage, car les larmes qu'il fait répandre n'empêchent pas d'apercevoir ce qu'il laiſſe trop à déſirer. »

Les poëtes, qui avaient célébré déjà Mme Dugazon dans tous ses rôles, ne pouvaient manquer de la chanter aussi dans *Nina.* Un certain M. G... s'en chargea et s'acquitta platement de cette tâche :

Quelle adreſſe à mêler le rire avec les larmes !
Ta folie amoureuſe a paſſé juſqu'à nous,
De jour en jour nous devenons plus fous
De tes talens et de tes charmes.

On mentionnera encore après *Nina, ou la Folle par amour,* une pièce, le *Comte d'Albert,* par Sedaine, musique de Grétry, où Mme Dugazon joua le rôle de la *comtesse.* « Dans le *Comte Albert,* dit Grétry dans ses *Mémoires,* comme dans beaucoup d'autres pièces, eſſayer de faire l'éloge de Mme Dugazon c'eſt vouloir expliquer la nature; elle entraîne par ſes beautés et nous force au ſilence. Cette femme admirable ne ſait pas la muſique. Son chant n'eſt ni italien ni françois, mais celui de la choſe. Elle m'oblige à lui enſeignerles rôles que je lui deſtine, et j'avoue que c'eſt en tremblant que je lui indique mes inflexions, de peur qu'elle ne les ſubſtitue à celles que lui inſpire un plus grand maître que moi. »

En 1792, Mme Dugazon prit sa retraite, mais elle reparut en 1795 et continua à jouer sur le théâtre de l'Opéra-Comique jusqu'en 1806, époque où elle se retira définitivement.

L'union qu'elle avait contractée avec Dugazon ne fut pas heureuse et se termina par un divorce. Au reste, si elle eut des reproches à adresser à son mari, celui-ci en avait également de

graves à formuler contre elle. Elle a beaucoup, en effet, occupé la chronique galante du dix-huitième siècle par le nombre et la variété de ses aventures.

On a fait sur cette actrice, en jouant sur son nom, le couplet suivant qui se chantait sur l'air : *Il faut attendre avec patience.*

C'eſt pour l'indolente richeſſe
Que l'on inventa les ſophas ;
Mais de ce lit de la nobleſſe,
L'ardent Amour ne ſe ſert pas.
Peut-on, quand on a le cœur tendre,
Avoir des couſſins d'édredon ?
J'aimerois mieux cent fois m'étendre
Toutes les nuits ſur du gazon !

Mme Dugazon est morte à Paris le 22 septembre 1821.

Elle eut une sœur, Mlle Lefèvre, qui débuta à la Comédie-Italienne, le 21 août 1782, par les rôles d'*Agathe* dans l'*Ami de la maison,* paroles de Marmontel, musique de Grétry, et de *Louise* dans les *Trois Fermiers,* paroles de Monvel, musique de Dezaides. Le *Journal de Paris* du lendemain trouva à cette actrice un jeu fin et une physionomie expressive, une voix flexible et agréable quoique peu étendue, et lui reprocha seulement un léger embarras dans la prononciation.

Elle fut reçue pensionnaire, et était encore attachée à la Comédie-Italienne au commencement de l'année 1789.

(*Archives nationales,* O[1], 847. — *Les Spectacles de Paris,* 1775 ; 1782 ; 1789. — Grimm : *Correspondance littéraire,* XI, 267, 417 ; XII, 261 ; XIII, 132. — *Mémoires secrets,* XXV, 237 ; XXVI, 27, XX, 219. — *Journal de Paris,* 1782, 22 août ; 18 décembre ; 1784, 5 juin ; 1785, 4 mai ; 1786, 9 janvier et 21 mai. — *Mémoires de Grétry,* I, 322. — *Mémoires de Mme Lebrun,* I, 138. — *Biographie Didot.*)

I

1775. — 12 avril.

Les appointements de Mlle Louise-Rosalie Lefèvre sont fixés à 2,400 livres.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Nous maréchal duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Avons accordé à la demoiſelle Roſe Lefèvre la ſomme de 2,400 livres avec les feux, manſes et jetons d'aſſemblées et de lectures, à la charge par elle de continuer le même ſervice qu'elle a fait précédemment, de jouer les jeunes rôles alternativement avec la demoiſelle Dufayel, ceux de traveſtiſſement et enfin tous ceux qui lui ſeront diſtribués au répertoire de la Comédie pour le bien du ſervice.

Fait à Paris, ce 12 avril 1775.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU ; le Maréchal duc DE DURAS.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

II

1784. — 27 juillet.

Lettre du baron de Breteuil au duc de Fleury pour lui annoncer que le roi vient d'accorder une pension de 500 livres à Mme Dugazon.

Sur le compte, Monſieur, que j'ai rendu au Roi des ſervices de la dame Dugazon, actrice de la Comédie-Italienne, et de ſon zèle pour la perfection de ſon talent, Sa Majeſté a bien voulu lui accorder une penſion de 500 livres. J'ai l'honneur de vous inſormer de cette grâce au ſujet de laquelle vous m'avez paru prendre intérêt et qui doit être pour cette actrice un nouveau motif d'encouragement.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : Le Baron DE BRETEUIL.

(*Archives nationales*, O[1], 848.)

III

1785. — 14 janvier.

Brevet d'une pension de 1,000 livres accordée par le roi à Mme Dugazon.

Brevet d'une penſion de 1,000 livres en faveur de la dame Louiſe-Roſalie Lefèvre, née à Berlin le 18 juin 1755, épouſe du ſieur Jean-Henri Gourgaud-Dugazon, laquelle penſion lui a été accordée ſur le Tréſor royal en conſidération de ſes ſervices en qualité de comédienne ordinaire du Roi, par déciſion de ce jour, 14 janvier 1785.

(Pièce jointe au brevet.)

Acte de baptême de Mme Dugazon.

Extrait des regiſtres baptiſtaires de l'Égliſe françoiſe de Berlin, tome 8, p. 55, article 5 :

Le dix-neuf de juin mil ſept cent cinquante-cinq, M. le paſteur Dumont a baptiſé en chambre Louiſe-Roſalie, née le dix-huit à trois heures du matin, fille de François-Jacques Lefèvre et de Louiſe Guérin, ſa femme, tous deux natifs de Paris. Elle a été préſentée par Jacob Clauce et par Marie-Anne-Roſalie Giraud, ſa promiſe, ſes parrain et marraine.

Je ſouſſigné ancien de l'Égliſe françoiſe de cette ville et dépoſitaire du ſuſdit regiſtre, certifie que l'article cy-deſſus eſt conforme mot à mot à l'original. En foy de quoy j'ai ſigné après avoir appoſé le ſceau de l'Égliſe.

Berlin, le ſix avril mil ſept cent cinquante-neuf.

Signé : De Paleville, ancien et ſecrétaire *ad hoc*.

Extrait et collationné par nous ſouſſigné, vicaire de l'égliſe paroiſſiale de St-Euſtache de Paris, à la copie dûment légaliſée par M. le baron de Goltz, miniſtre plénipotentiaire de S. M. Pruſſienne près de S. M. Très-Chrétienne, le 9 août mil ſept cent ſoixante-ſeize, fournie par ladite demoiſelle Louiſe-Roſalie Lefèvre lors de ſon mariage avec ſieur Jean-Henri Gourgaud, célébré en notre égliſe le mardi 10 août mil ſept cent ſoixante-ſeize.

Délivré à Paris, ce 12 juillet mil ſept cent quatre-vingt-deux.

Signé : De Lavilléon.

(*Archives nationales*, O[1], 677.)

Voy. Pitrot de Lancy (Mlle) ; Rosalie (Rosalie de Saint-Évreux, dite); Saint-Aubin (Mme) ; Verteuil (Mme).

DUNI (ÉGIDE-ROMUALD), célèbre compositeur de musique, naquit à Matéra, dans le royaume de Naples, le 9 février 1709. Duni, qui fut en 1760 et 1761 directeur de la musique de la Comédie-Italienne, a fait représenter à ce théâtre diverses pièces dont voici les principales : *le Peintre amoureux de son modèle,* paroles d'Anseaume, joué d'abord à l'Opéra-Comique en 1757 ; *la Veuve indécise,* paroles de Vadé, jouée également dans le principe à l'Opéra-Comique en 1759 ; *l'Isle des fous,* deux actes, paroles d'Anseaume, 1761 ; *Mazet,* deux actes, paroles d'Anseaume, 1761 ; *le Milicien,* un acte, paroles d'Anseaume, 1763 ; *les Deux Chasseurs et la Laitière,* paroles d'Anseaume, 1763 ; *l'École de la Jeunesse,* trois actes, paroles d'Anseaume, 1765 ; *la Fée Urgèle,* quatre actes, paroles de Favart, 1765 ; *la Clochette,* un acte, paroles d'Anseaume, 1766 ; *les Moissonneurs,* trois actes, paroles de Favart, 1768 ; les *Sabots,* un acte, paroles de Sedaine, 1768, et *Thémire,* un acte, paroles de Sedaine, 1770. En 1769, les comédiens italiens accordèrent à Duni une pension viagère de 800 livres en récompense de ses services, et la lui servirent jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 11 juin 1775 (1).

(*Les Spectacles de Paris,* 1761 et années suivantes.)

1768. — 26 novembre.

Les comédiens italiens accordent une pension de 800 livres au compositeur Égide-Romuald Duni.

Ordre ſigné des ducs de Duras et de Richelieu qui ratifie une délibération des comédiens qui a pour objet de créer à compter du 1er avril prochain 1769, une penſion viagère de 800 livres en faveur du ſieur Duny pour la condition qu'il ne travaillera que pour la Comédie-Italienne, en jouiſſant, outre la penſion au-deſſus, toujours de ſes droits d'auteur.

(*Archives nationales,* O1, 847.)

(1) Bien que ce recueil soit spécialement consacré à des comédiens, on a cru pouvoir y faire figurer sans inconvénient Duni, Favart, Goldoni, Grétry, Marivaux, Monsigny, Philidor et Sedaine qui, soit comme compositeurs de musique, soit comme auteurs dramatiques, ont occupé une place importante dans les annales de la Comédie-Italienne.

F

ABIO (Fabio STICOTTI, dit).

Voy. Sticotti (Fabio).

FAVART (Charles-Simon).

FAVART (Marie-Justine-Benoite CABARET DU RONCERAY, femme de).

Charles-Simon Favart, né à Paris le 13 novembre 1710, a fait représenter à la Comédie-Italienne un grand nombre de pièces parmi lesquelles on citera seulement : *la Servante justifiée, la Chercheuse d'esprit* et *Acajou,* jouées d'abord à l'Opéra-Comique ; *les Amours champêtres,* 1751 ; *Ninette à la cour,* 1755 et 1756 ; *la Soirée des Boulevards,* 1758 et 1760 ; *Soliman second, ou les Sultanes,* 1761 ; *la Fée Urgèle,* 1765 ; *les Moissonneurs,* 1768 ; *le*

Jardinier supposé, 1769 ; *la Rosière de Salency,* 1769 ; *l'Amitié à l'épreuve,* 1771, etc., etc.

Les comédiens italiens voulant témoigner à Favart leur satisfaction et le remercier des succès que ses ouvrages leur avaient procurés, lui accordèrent en 1769 une pension viagère de 800 livres, qui fut portée à 1,400 livres en 1772, lors du décès de sa femme. Favart, dont les pièces ont été revues, dit-on, par l'abbé de Voisenon, son ami, est mort à Belleville, près Paris, le 18 mai 1792.

Il avait épousé le 12 décembre 1745, en l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs de Paris, Mlle Marie-Justine-Benoite Cabaret du Ronceray, dite Chantilly, née à Avignon au mois de juin 1727. Mlle Chantilly, après avoir dansé sur le théâtre de Lunéville, avait paru en 1744 à l'Opéra-Comique, dont les représentations se donnaient alors pendant la durée des foires Saint-Germain et Saint-Laurent.

L'année suivante, les théâtres privilégiés ayant obtenu la suppression de l'Opéra-Comique qui leur faisait une redoutable concurrence, Mlle Chantilly, devenue Mme Favart, se rendit à Bruxelles avec son mari, appelé à la direction du spectacle de cette ville. Ils n'y séjournèrent que peu de temps, car le maréchal de Saxe étant devenu amoureux de la jolie actrice et la fatiguant de ses obsessions, les deux époux se décidèrent à revenir à Paris où, le 5 août 1749, Mme Favart parut pour la première fois à la Comédie-Italienne par les rôles de l'*Actrice débutante* dans les *Débuts,* pièce de Dominique et de Romagnesi, et de *Marianne* dans l'*Épreuve,* comédie de Marivaux. Peu de jours après elle conquit définitivement le public par la grâce avec laquelle elle dansa dans un ballet de Dehesse intitulé *les Savoyards,* à la fin duquel elle chanta une ronde composée par son mari et que le musicien Charles Sodi accompagnait de sa mandoline.

Voici le premier couplet de cette ronde, qui fit fureur en 1749 :

Mon paire auſſi ma maire
M'ont voulu marida,
Derida !
A c'te ſaiſon dernière,
Avec un avocat,
Hé ! couſſi couſſa !
A c't heure-là,
Le pauvre amant que voilà !

Malheureusement pour Mme Favart, le bruit que fit son début ramena sur elle l'attention du maréchal de Saxe, dont les persécutions recommencèrent et la forcèrent à s'éloigner pour quelque temps du théâtre. La mort se chargea de la débarrasser enfin de ce brutal soldat. Le 2 mars 1751, les comédiens italiens se l'attachèrent de nouveau en qualité de gagiste, et le 3 mai de la même année, elle reparut dans les *Amants inquiets,* parodie dont son mari était l'auteur. Elle joua ensuite les principaux rôles dans les *Indes dansantes* et dans les *Amours champêtres,* ouvrages du même auteur ; dans les *Vœux accomplis,* pièce de circonstance composée à propos de la naissance du duc de Bourgogne, et dans l'*Embarras des richesses,* comédie de Dallainval, suivie d'un divertissement de Panard.

Au mois de janvier 1752, Mme Favart fut reçue à la Comédie-Italienne avec promesse de part entière, qui lui fut attribuée en avril suivant, lors de la retraite de Mlle Hélène-Virginie Balletti, femme de Louis-André Riccoboni, dit Lelio, et connue au théâtre sous le nom de Flaminia.

Passionnée pour son art, Mme Favart a, pendant sa carrière dramatique, abordé tous les emplois : soubrettes, paysannes, amoureuses, rôles naïfs et rôles à caractère, tout lui semblait bon, et

son zèle ne reculait devant aucun effort. Comme elle avait un goût exquis, elle se montra particulièrement choquée des singularités que présentait le costume théâtral d'alors. Rien ne lui semblait plus inconvenant que de voir paraitre sur la scène une paysanne en robe à paniers, la tête et les épaules ornées de diamants, et portant des gants qui montaient jusqu'au coude. Aussi résolut-elle, pour sa part, de s'affranchir de ces ridicules traditions et de s'habiller désormais comme l'exigeait son rôle. Dans *Soliman second ou les Sultanes,* comédie en trois actes et en vers, de Favart, qui fut représentée en 1761, elle se montra avec un costume fabriqué à Constantinople, qui excita d'abord une certaine surprise, bien qu'il fût, dit un contemporain, « tout à la fois décent et voluptueux », mais qui servit pourtant de modèle aux tailleurs des Menus-Plaisirs du roi pour la représentation de *Scanderberg,* opéra représenté peu après devant Louis XV.

Le 4 août 1735, Mme Favart créa le rôle de *Bastienne* dans les *Amours de Bastien et de Bastienne,* parodie du *Devin du Village* de J. J. Rousseau, qu'elle avait composée en société avec Harny, et elle parut en scène vêtue d'une simple robe de laine, une croix d'or au col, les cheveux plats et sans poudre, et chaussée de sabots. Les sabots choquèrent un peu le parterre; mais un ami de l'actrice s'étant écrié : « Meſſieurs, ces ſabots donneront des ſouliers aux comédiens! » les gens sensés convinrent que Mme Favart était dans le vrai et la pièce alla aux nues, puisqu'on la représenta pendant quatre ou cinq mois de suite et que les comédiens se lassèrent plus vite de la jouer que le public de l'entendre.

L'actrice parut encore avec un égal succès dans la *Servante maîtresse,* comédie en deux actes de Baurans, musique de Pergolèse; dans *Ninette à la cour,* parodie de Favart; dans *Annette et Lubin,* comédie composée par elle en société avec un auteur resté

anonyme ; dans la *Fée Urgèle,* pièce en quatre actes, de Favart, musique de Duni ; dans les *Moissonneurs,* comédie en trois actes, des mêmes, etc., etc.

Le talent de Mme Favart sembla diminuer dans les dernières années de sa vie. Le 14 décembre 1769, dans la *Rosière de Salency,* comédie en trois actes, de son mari, elle fut assez froidement accueillie. On trouvait que depuis quelque temps sa voix devenait aigre et désagréable, on lui reprochait de n'avoir plus assez de jeunesse, de faire des grimaces, de remplacer la naïveté par la finesse, de n'être plus naturelle enfin. La pauvre actrice, atteinte par ces critiques et souffrante déjà d'un mal qui devait peu après la conduire au tombeau, joua dès lors moins assidûment, et à la fin de 1771 elle cessa absolument de paraître au théâtre. Elle s'alita le jour des Rois de l'année 1772 et supporta stoïquement pendant plusieurs mois les plus cruelles tortures. Possédant toute sa présence d'esprit, elle ne cessa de s'occuper des détails de son ménage, de soulager les pauvres qu'elle avait l'habitude de secourir et de consoler sa famille que le chagrin accablait. « Un jour, dit Grimm, revenue d'un long évanouiſſement, elle aperçut parmi ceux que ſon danger avoit raſſemblés en hâte autour d'elle, un de ſes voiſins dans un accoutrement fort groteſque ; elle ſe mit à ſourire et dit qu'elle avoit cru voir le *paillaſſe de la mort,* mot de caractère dans la bouche d'une fille de théâtre mourante. » Au fond, elle avait encore un vague espoir de guérison ; elle ne pouvait se décider à prononcer l'acte de renonciation au théâtre que les ecclésiastiques exigeaient d'elle, selon l'usage, pour lui administrer les derniers sacrements, et ce ne fut que quelques jours avant sa mort qu'elle s'écria, à la suite de violentes douleurs et sentant que sa fin approchait : « Oh ! pour le coup, je renonce. » Elle reçut alors les secours de la religion, et profitant d'un dernier moment de répit, elle mit son épitaphe en musique et expira le

21 avril 1772, à quatre heures du matin. On l'inhuma le même jour en l'église Saint-Eustache.

Deux critiques, Collé et Grimm, se sont montrés particulièrement féroces pour cette actrice, dont la renommée est encore si grande de nos jours. Au moment où son début passionnait tout Paris, Collé, dans son *Journal*, s'exprimait ainsi sur le compte de Mme Favart :

« Cette petite impure, qui n'a pour tous talens que d'être une médiocre danſeuſe mais une impudente créature, eſt la femme de Favart, auteur de très-jolis opéras comiques et entre autres de la *Chercheuſe d'eſprit*. Elle n'a pour le théâtre ni intelligence ni habitude, en lui ôtant le chant et la danſe ; elle chante un vaudeville avec une indécence rebutante et danſe avec des mouvemens laſcifs et dégoûtans pour des gens qui ont la moindre délicateſſe. »

Vingt-trois ans plus tard, Grimm, en annonçant la mort de la comédienne, la jugeait ainsi : « C'étoit une mauvaiſe actrice. Elle avoit la voix aigre et le jeu bas et ignoble ; elle n'étoit ſupportable que dans les rôles de charge et ne l'étoit pas longtems.... Je ne me ſouviens pas de l'avoir jamais connue jolie. Elle n'eut jamais aucun talent pour la vraie comédie ; elle auroit dû quitter le théâtre depuis longtems. »

Les poëtes se sont chargés de venger l'actrice des violentes diatribes de ces deux écrivains.

Baurans, qui lui devait le succès de la *Servante maîtresse*, comédie représentée en 1754, a dit d'elle :

Nature un jour épouſa l'Art :
De leur amour naquit Favart,
Qui ſemble tenir de ſon père
Tout ce qu'elle doit à ſa mère.

L'auteur de la *Coquette fixée*, pièce en vers représentée à la

Comédie-Italienne en 1746 (1), a composé pour le portrait de Mme Favart, peinte par Vanloo dans son rôle de *Bastienne,* les vers suivants :

L'Amour ſentant un jour l'impuiſſance de l'Art,
De Baſtienne emprunta les traits et la figure,
Toujours ſimple, ſuivant pas à pas la nature,
Et ſemblant ne devoir ſes talens qu'au haſard.
On démêloit pourtant la mine d'un eſpiègle
Qui fait des tours, ſe cache afin d'en rire à part,
Qui ſéduit la raiſon et qui la prend pour règle ;
Vous voyez ſon portrait ſous les traits de Favart.

Enfin le même poëte, célébrant une seconde fois l'actrice dans son rôle de *Bastienne,* a dit d'elle :

Elle inſpire l'amour ſans flatter un amant ;
Qui croit en triompher s'abuſe ;
Dans ſes yeux, où l'on voit briller le ſentiment,
Elle peint ce qu'elle refuſe.

Outre les *Amours de Bastien et Bastienne* et *Annette et Lubin* dont il a été parlé plus haut, Mme Favart a encore composé pour la Comédie-Italienne la *Fête de l'Amour,* 1754, avec Harny ; les *Ensorcelés, ou Jeannot et Jeannette,* 1757, avec Harny et Guérin, et la *Fortune au village,* 1760, en société avec Bert.

(*Les Spectacles de Paris,* 1773. — *Dictionnaire des théâtres,* II, 479. — Grimm, *Correspondance littéraire,* VII, 463. — *Mémoires secrets,* I, 52 ; VI, 156 ; XIX, 163. — *Biographie Didot.* — *Journal de Collé,* I, 99. — Jal, *Dictionnaire de biographie,* p. 567. — *Les Spectacles de la Foire,* I, 318.)

(1) L'abbé de Voisenon.

I

1751. — 2 mars.

Mme Favart est reçue comme gagiste à la Comédie-Italienne.

Il eſt permis aux comédiens italiens de recevoir en qualité de gagiſte la demoiſelle Chantilly-Favart, pour être employée dans les différens divertiſſemens de leurs ſpectacles.

A Verſailles, le 2 mars 1751.

Signé : Le Duc de Gesvres.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

II

1752. — 18 janvier.

Mme Favart est reçue à la Comédie-Italienne avec promesse de part entière.

Nous duc de Fleury, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Avons reçu et recevons, ſuivant les ordres du Roi, dans la troupe des comédiens italiens de Sa Majeſté, la demoiſelle Favart, pour jouer généralement tous les rôles qui conviendront à ladite troupe, lui avons accordé et accordons la première part qui viendra à vaquer ; de laquelle part mandons et ordonnons auxdits comédiens d'en faire jouir la demoiſelle Favart, etc.

Fait à Verſailles, le 18 janvier 1752.

Signé : Le Duc de Fleury.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

III

1755. — 24 octobre.

Vol commis chez Charles-Simon Favart.

L'an 1755, le vendredi 24 octobre, en l'hôtel et par-devant nous Pierre Chénon, etc., eſt comparu ſieur Charles-Simon Favart, bourgeois de Paris,

y demeurant rue du Petit-Lion, paroiſſe St-Sauveur : Lequel nous a dit que le 17 ſeptembre dernier la ſœur du comparant (1) étant montée dans une chambre ſervant de garde-meuble au quatrième étage, elle a rapporté au comparant qu'elle y avoit trouvé de manque une grande caſſette de bois blanc dans laquelle il y en avoit une autre à compartimens auſſi de bois blanc de la longueur d'environ trois ou quatre pieds ſur environ deux pieds et demi de large ; que dans cette ſeconde caſſette il y avoit deux garnitures de corſet de mouſſeline rayée ; un compère de toile de coton garnie de mouſſeline unie non encore achevé ; trois bonnets de blonde montés avec des rubans ; pluſieurs autres coiffures de blonde non montées ; environ une douzaine de bonnets piqués ; deux coiffes de mouſſeline unie ; une aune de raz de St-Maur ; une aune de foulard neuf cramoiſi et jaune ; une robe de même étoffe et de même couleur défaite ; une doublure de jupon de taffetas de Florence blanc ; un corſet de ſatin blanc neuf ; un manteau de lit de petit damas blanc repaſſé ſans être fait ; un falbala de jupon de mouſſeline double ; une veſte de ſoie couleur de ceriſe-amande galonnée en argent ; deux aunes de mouſſeline rayée à trois raies ; deux morceaux de mouſſeline double ; pluſieurs autres morceaux de mouſſeline de différentes ſortes et grandeurs, à deſſins courans et à carreaux compoſant enſemble une trentaine d'aunes ; deux tabatières, l'une émaillée en moſaïque garnie de vermeil faite en tombeau, l'autre de nacre de perle garnie de ſimilor, de forme ronde ; deux couteaux, l'un à manche d'écaille et l'autre incruſté en argent ; un troiſième couteau d'écaille blonde garnie d'argent, tous trois ployant à reſſort ; un petit livre à ſecret couvert de maroquin rouge avec une dentelle dorée et doré ſur tranche portant pour titre ſur le dos : *Heures Nouvelles,* dans lequel il y a une toilette doublée de moire bleue ; un miroir de poche carré, couvert de chagrin noir. Plus une garniture de veſte de lames d'argent ; une bourſe de ſoie verte et cramoiſie dans laquelle il y avoit pluſieurs breloques d'or et d'argent ; une bague d'une pierre imitant la topaze montée en or, caſſée près du chaton ; une paire de boucles d'oreille de ſtrass avec les poires ; une paire de jarretières couleur de roſe brodées en argent ; pluſieurs paires de mitaines de ſoie noire et gants de fil ; cinq aunes de dentelle noire haute d'un doigt ; trois aunes et demie de mignonnette neuve à réſeau, haute de deux doigts ; une paire de manchettes à deux rangs à réſeau ſur une mouſſeline rayée ; quatre bonnets ronds à dentelle ; pluſieurs coiffures de nuit garnies de mouſſeline ; trois coiffures à barbes de dentelle ; trois autres ſans barbes de valencienne fine ; une autre haute d'un doigt montée ſur une mouſſeline brochée ; deux autres en réſeau ; une autre à brides ; pluſieurs coupons de différentes dentelles ; une palatine de

(1) Elle s'appelait Catherine-Hélène Favart, et était alors âgée de 34 ans.

mignonnette ; un ſac à ouvrage de taffetas vert ; pluſieurs morceaux de linon uni et d'autres brochés ; pluſieurs coupons de toile de Hollande et de Guibert, le tout neuf ; pluſieurs coiffes de nuit à uſage d'homme ; pluſieurs paires de manchettes brodées ; un billet de 30 livres au nom de l'épouſe du comparant, deux autres au nom du ſieur Robert, du montant deſquels le comparant ne ſe ſouvient plus ; pluſieurs coupons de différentes étoffes ; une bourſe remplie d'argent et beaucoup d'autres effets dont il n'eſt mémoratif ; que la demoiſelle ſœur du comparant lui a dit avoir trouvé la porte de cette chambre fermée à double tour ; que quelque tems auparavant il avoit été perdu une double clef de cette chambre ; que la fenêtre de cette chambre étoit ouverte et que, quelques jours auparavant, les couvreurs avoient travaillé ſur les toits. De laquelle déclaration nous lui avons donné acte.

Signé : FAVART ; CHÉNON.

(*Archives nationales*, Y, 11,358.)

IV

1763. — 20 avril.

Attribution d'emploi pour Mme Favart.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Nous duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Ordonnons à la demoiſelle Favart, une des comédiennes du Roi de la troupe italienne, de ſe tenir prête à jouer les rôles d'amoureuſes de caractère et les rôles de mères tant dans les comédies que dans les pièces de chant, alternativement avec les demoiſelles Deſglands, Bognioli et Bérard (1). Elle jouera en outre, pour le bien du ſervice, les rôles qui ſeront jugés néceſſaires et tous ceux indiqués par ſes ſupérieurs.

Fait à Paris, ce 20 avril 1763.

Signé : Le maréchal DE RICHELIEU ; le duc DE DURAS.

(*Archives nationales*, O1, 846.)

(1) Mme Bérard avait été reçue en 1762 ; elle se retira en 1766 et vivait encore en 1788. Goldoni, dans ses *Mémoires*, dit que cette actrice brillait par sa vivacité dans les rôles de duègnes. Son mari était violoncelle à la Comédie-Italienne.

V

1763. — 11 juin.

Vol commis chez Mme Favart.

L'an 1763, le ſamedi onze juin, ſur les dix heures du matin, en l'hôtel et par-devant nous Gilles-Pierre Chénon, etc., eſt comparue demoiſelle Marie-Juſtine Cabaret du Ronceray, femme du ſieur Charles-Simon Favart, bourgeois de Paris, elle penſionnaire du Roi, demeurant rue Mauconſeil, paroiſſe St-Euſtache : Laquelle nous a dit et déclaré que depuis 15 jours elle s'eſt aperçue que l'on lui a fait différens vols ſur leſquels elle a gardé le ſilence ; mais que le jour d'hier elle s'eſt encore aperçue que l'on lui a volé une montre d'or émaillée en bleu, à répétition de ſourdine et ſonnerie, ſur laquelle eſt écrit le nom de Lenoir ; laquelle étoit attachée à la cheminée de la chambre à coucher dudit ſieur ſon mari ; que l'on lui en a volé ci-devant une autre d'argent dans laquelle étoit un portrait de femme en émail, ladite montre groſſe, ancienne, ayant ſa chaîne d'argent ; que l'on lui a encore ci-devant volé beaucoup de linge, comme chemiſes d'homme, des bas de ſoie, des ciſeaux à manche d'argent, deux flacons garnis d'or et autres effets dont elle ne peut trop, quant à préſent, donner le détail. Ne ſait qui peut être l'auteur deſdits vols. N'a aucun ſoupçon ſur ſes domeſtiques qu'elle connoît pour gens aſſez ſages, ſans coterie, du moins en apparence ; mais comme elle a intérêt d'empêcher la continuité desdits vols et de recouvrer, ſi faire ſe peut, les choſes à elle volées, elle eſt venue nous faire la préſente déclaration.

Signé : Chénon ; Cabaret-Duronceray.

(*Archives nationales*, Y, 11,573.)

VI

1768. — 26 novembre.

Les comédiens italiens accordent une penſion de 800 livres à Charles-Simon Favart.

Ordre ſigné des ducs de Richelieu et de Duras qui ratifie une délibération des comédiens qui a pour objet de créer, à compter du 1er avril prochain 1769

une penſion viagère de 800 livres en faveur du ſieur Favart, ſous la condition qu'il ne travaillera que pour la Comédie-Italienne, en jouiſſant, outre la penſion ci-deſſus, toujours de ſes droits d'auteur.

(*Archives nationales*, O[1], 847.)

VII

1772. — 23 avril.

Les comédiens italiens augmentent de 600 livres la pension précédemment accordée par eux à Charles-Simon Favart.

Délibération des comédiens, approuvée de M. de La Ferté, qui accorde à M. Favart, en conſidération de ſes ſervices et de ceux de feu ſon épouſe, décédée le 20 avril 1772, une augmentation de penſion de 600 livres.

(*Archives nationales*, O[1], 847.)

VIII

1780. — 1er avril.

Brevet d'une pension de 2,000 livres accordée par le roi à Charles-Simon Favart.

Brevet d'une penſion de 2,000 livres en faveur du ſieur Charles-Simon Favart, né à Paris le 13 novembre 1710, baptiſé le lendemain dans la paroiſſe Saint-Jean en Grève, pour lui tenir lieu de la gratification annuelle de pareille ſomme qui lui a été accordée ſur les dépenſes extraordinaires des menus plaiſirs, ſans retenue, par déciſions des 30 janvier et 16 juillet 1766.

1er avril 1780.

(Pièces jointes au brevet.)

1. *Acte de baptême de Favart.*

Extrait des regiſtres de la paroiſſe de Saint-Jean en Grève à Paris.

L'an mil ſept cent dix, le vendredi quatorzième jour de novembre, a été baptiſé Charles-Simon, né le jour précédent au matin, fils de Charles-Paul

Favart, maître pâtiſſier, et d'Hélène Boiſſeau, ſa femme demeurant rue de la Verrerie, de cette paroiſſe. Le parrain : Simon Boiſſeau, prêtre habitué en l'égliſe de Saint-Gervais; la marraine : Marguerite Reffié, veuve de Jean Preſvil, vivant chirurgien-major dans les vivres, demeurant rue Sainte-Avoie, paroiſſe de Saint-Merry.

2. — *Déclaration autographe de Favart, relativement à sa pension.*

Charles-Simon Favart, compoſiteur des ſpectacles de la Cour, né le 13 novembre 1710 à Paris, baptiſé le 14 dudit mois dans la paroiſſe de Saint-Jean en Grève, demeurant à préſent à Paris, vieille rue du Temple, vis-à-vis l'hôtel Soubiſe, au coin de la rue Barbette, déclare avoir obtenu du Roi une penſion de mille livres ſur les fonds extraordinaires des menus et en outre une pareille ſomme de mille livres ſur leſdits fonds pour appointemens et gratification annuelle avec le titre de compoſiteur des ſpectacles de la Cour. Leſquelles deux mille livres lui étoient payées ſans retenue et dont il lui reſte dû quatre années juſqu'au premier janvier 1779.

Fait à Paris, le vingt-trois octobre 1779.

Signé, C. S. Favart.

La penſion de mille livres m'a été accordée le 6 juillet 1763 pour avoir compoſé, par ordre de la cour, l'*Anglais à Bordeaux,* repréſentée au théâtre françois à l'occaſion de la dernière paix.

Les autres mille livres d'appointemens et gratification annuelle m'ont été accordées avec le titre de compoſiteur des ſpectacles de la cour, pour avoir compoſé par ordre pluſieurs comédies, fêtes et divertiſſemens en différentes occaſions à Fontainebleau, Verſailles et autres lieux.

La date de cette nouvelle grâce ne m'eſt pas préſente, mais elle eſt conſignée dans l'état des menus.

Signé : Charles-Simon Favart.

(*Archives nationales,* O[1], 675.)

FAVART (Charles-Nicolas-Joseph-Justin), fils des précédents, né vers 1749. Jusqu'à l'âge de 30 ans, Favart fils n'avait jamais joué la comédie que sur des théâtres de société,

quand des revers de fortune le décidèrent à solliciter un ordre de début à la Comédie-Italienne, qui lui fut délivré le 6 août 1779. Désireux d'être bien accueilli par les comédiens du roi, ses nouveaux camarades, il leur adressa une pièce de vers dans laquelle il leur demandait leur appui et leur amitié au nom des souvenirs que sa mère avait laissés parmi eux :

Dans les domaines de Thalie,
Meſſieurs, j'oſe me préſenter.
On fait peut-être une folie
Quand ſans talens on veut y débuter.
Mais l'amour de la comédie
Eſt un attrait puiſſant, je n'y puis réſiſter.
Je ſuis né parmi vous ; vous ſavez que ma mère
Me portoit dans ſon ſein en cultivant ſon art.
A vous comme au public elle parvint à plaire,
En un mot vous aimiez Favart.
Quand le trépas nous l'a ravie,
Pour la pleurer vous fûtes de moitié,
Au foible rejeton d'une tige chérie
Accordez aujourd'hui quelque peu d'amitié.

Le 2 septembre suivant, Favart fils débuta par les rôles de *Cassandre* dans le *Tableau parlant,* paroles d'Anseaume, musique de Grétry, et de *Mathurin* dans les *Trois Fermiers,* paroles de Monvel, musique de Dezaides. A la suite de la première de ces deux pièces, le débutant, s'adressant au public, lui fit ce petit compliment :

Je ne mets qu'en tremblant
Le pied dans la carrière,
Et mon foible talent
Eſt chancelant,
Mais le but néceſſaire,
Meſſieurs, eſt de vous plaire ;
Je brûle du déſir
D'y parvenir.

Malgré la complète insuffisance de ce morceau rimé, le parterre accueillit avec applaudissements le comédien qui portait un nom resté fameux dans les annales du théâtre, et le *Journal de Paris* rendit un compte flatteur de son début :

Nous goûtons un plaiſir ſans mélange en parlant du ſieur Favart, dont le ſuccès a été auſſi brillant que mérité. Il n'a laiſſé abſolument à déſirer que ce qu'il ne peut pas avoir et ce qu'il eſt bien ſûr d'acquérir. Accoutumé à paroître ſur un très-petit théâtre, on n'a pu remarquer dans ſon jeu que quelques défauts d'optique. Dans une vaſte enceinte, le trait porté au cœur ou à l'eſprit du ſpectateur doit être plus profondément enfoncé. Nous déſirons auſſi que pour l'emploi que le ſieur Favart a adopté, il puiſſe vieillir un peu plus ſon accent, et, s'il ſe peut, ſa figure. Au reſte, on eſt bien amplement dédommagé de ces petites imperfections par les qualités qu'il a développées également dans les deux rôles qu'il a joués : de la juſteſſe dans le chant, une intelligence fine et déjà ſûre, de la ſenſibilité, un organe ſuffiſant quoique peu étendu, et une expreſſion très-intéreſſante.

Favart fils, qui fut reçu à la Comédie-Italienne l'année suivante avec portion de part, prit sa retraite en 1796 et mourut à Paris le 2 février 1806.

(*Mémoires secrets*, XIV, 193, 194. — *Journal de Paris*, 1779, 2 et 3 septembre. — *Biographie Didot*. — Jal, *Dictionnaire de biographie*, p. 568.)

1779. — 6 août.

Ordre de début pour Charles-Nicolas-Joseph-Justin Favart.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Ordonnons aux comédiens italiens ordinaires du Roi de laiſſer débuter ſur leur théâtre le ſieur Favart, afin que nous puiſſions juger de ſes talens.

Paris, ce 6 août 1779.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU.

(*Archives nationales*, O[1], 849.)

FIORILLI (TIBERIO), dit SCARAMOUCHE. Ce comédien appartenait à une famille noble originaire de Naples, ville où il naquit le 9 novembre 1608. On pense qu'il vint pour la première fois à Paris, avec une troupe italienne, dans les dernières années du règne de Louis XIII. Toutefois, un document authentique établit d'une manière irréfutable sa présence dans la capitale à la date du 20 août 1644, époque où il fit baptiser à Saint-Germain-l'Auxerrois un enfant nommé Louis, né de son mariage avec Laurence-Élisabeth Del Campo, Italienne comme lui et qui jouait dans la même troupe les *soubrettes* sous le nom de Marinette. Ce Louis, qui décéda deux ans plus tard, était le troisième fils de Scaramouche et de Marinette. L'aîné se nommait Silvio-Bernardo et le second Charles-Louis. Ce dernier, entré dans les ordres, devint, selon Angelo Constantini, dit Mézetin, auteur d'une *Vie de Scaramouche,* « un savant prêtre », et un acte publié plus loin nous apprend qu'en 1666 il était pourvu d'un canonicat en l'église cathédrale de Troyes.

Avant de s'établir définitivement à Paris, Tiberio Fiorilli retourna plusieurs fois en Italie soit pour ses affaires personnelles, soit pour recruter des sujets nécessaires à la troupe italienne, et Louis XIV, qui aimait beaucoup ce comédien (1), lui fit don en 1662 et en 1668 de diverses sommes d'argent pour l'indemniser de ses dépenses. Ce fut dans l'un de ces voyages, postérieur à 1654, mais antérieur à 1666, que Scaramouche ramena sa femme

(1) Le jeu de ce remarquable comédien avait toujours été particulièrement goûté du monarque. Il l'avait amusé dès son enfance, et les frères Parfaict ont raconté à ce propos l'amusante anecdote que l'on va lire :

« Un jour que Scaramouche étoit dans la chambre du Dauphin (depuis Louis XIV), la reine présente, ce prince, qui avoit alors environ deux ans, étoit de très-mauvaise humeur et rien ne pouvoit calmer ses pleurs et ses cris. Scaramouche prit la liberté de dire que si S. M. vouloit permettre qu'il prît M. le Dauphin entre ses bras, il se flattoit de l'apaiser. La reine le permit, et Scaramouche fit alors au prince des grimaces et des figures si plaisantes que cette inimitable pantomime fit non-seulement cesser ses cris, mais lui excita l'envie de rire. Enfin, après une scène des plus comiques et qui réjouit extrêmement la reine, le Dauphin satisfit un besoin qu'il eut dans le moment sur les mains et l'habit de Scaramouche, ce qui redoubla les éclats de rire de la reine et de toutes les dames et des seigneurs qui étoient alors dans l'appartement. » (*Hist. de l'ancien Théâtre-Italien*, p. 14.)

Marinette dans leur commune patrie, où elle résida depuis et où elle mourut vers 1687.

En 1666, Scaramouche maria son fils Silvio à Mlle Marie de Roussel, et lui fit en faveur de ce mariage une donation complète de tous ses biens en s'en réservant l'usufruit sa vie durant et en stipulant quelques avantages pour son autre fils, Charles-Louis, le chanoine de la cathédrale de Troyes.

Tranquille alors sur le sort de ses enfants, débarrassé de sa femme Marinette, avec laquelle il avait vécu en assez mauvaise intelligence, Tiberio Fiorilli se livra tout entier à ses penchants qui l'entraînaient vers le plaisir. Angelo Constantini, qui a constaté sa passion pour les femmes en ajoutant qu'il eut peu à s'en louer, raconte une aventure ridicule qui lui arriva à cette époque avec la fille d'un boulanger. Est-il possible d'identifier cette personne avec une demoiselle Anne Doffan qui donna en 1673, à Scaramouche, un fils naturel nommé Tibère-François ? Quoi qu'il en soit, on ignore et ce que devint Tibère-François et qui était cette Anne Doffan bientôt quittée et remplacée par une « grisette fort jolie », Marie-Robert Duval, que Tiberio Fiorilli installa dans sa maison et avec laquelle il vécut maritalement. Elle lui donna bientôt l'espoir d'une nouvelle paternité, et Scaramouche se prit alors à regretter amèrement la donation de tous ses biens qu'il avait faite à son fils Silvio. Il essaya de tous les moyens pour la rétracter, et il alla jusqu'à s'opposer à l'enregistrement que Silvio voulut en faire faire pour sauvegarder ses droits. Le fils de Scaramouche dut même, pour pouvoir procéder à cette mesure conservatoire, adresser requête au lieutenant civil du Châtelet et faire enregistrer son acte par ministère d'huissier.

Le père et le fils, au reste, vivaient dans une certaine désunion. Silvio voyait avec peine l'introduction de Marie-Robert Duval dans la maison paternelle, et plus d'une fois Scaramouche

et son fils eurent à ce propos des querelles dans lesquelles ils se chargeaient mutuellement d'épithètes grossières.

Au mois de juillet 1681, Marie-Robert Duval donna à Tiberio Fiorilli une fille qui fut baptisée à Saint-Eustache, sous les noms d'Anne-Élisabeth. Quelques années plus tard, Louis XIV ayant appris par sa cousine germaine, la grande-duchesse de Toscane, que Marinette, femme légitime de Scaramouche, était décédée à Florence, l'invita, « en vue de retablir l'état de sa fille et pour vivre en bon chrétien », à épouser Marie-Robert Duval. Le comédien obéit et le mariage fut célébré en l'église Saint-Sauveur, le 8 mai 1688. On sait que cette union fut extrêmement malheureuse pour Scaramouche, que sa femme vola, battit et trompa. L'époux, indignement outragé, garda quelque temps le silence, puis, le scandale dépassant toute mesure, il se décida à porter plainte et à faire enfermer sa femme, d'abord au Refuge, partie du couvent de Sainte-Pélagie affectée aux femmes de mauvaise vie, puis au couvent de Sainte-Geneviève de Chaillot, où elle décéda au mois de novembre 1693.

Un peu plus d'une année après, le 7 décembre 1694, Tiberio Fiorilli mourut à Paris, en son domicile, rue Tiquetonne, et fut enterré le lendemain à Saint-Eustache, en présence de son fils Silvio et d'un de ses camarades de la troupe italienne, Marc-Antoine Romagnesi, dit Cintio.

De l'absence de Charles-Louis, second fils de Scaramouche aux obsèques de son père, il ne faudrait pas inférer qu'il eût cessé d'exister. On pourrait penser qu'il habitait probablement Troyes, où il avait un canonicat, et qu'il lui fut sans doute impossible de venir à Paris rendre les derniers devoirs à Tiberio Fiorilli. Cette conjecture est d'autant plus vraisemblable qu'Angelo Constantini assure, dans sa *Vie de Scaramouche,* que Charles-Louis hérita de l'universalité des biens du vieux comédien, et certes Angelo

Constantini était en mesure d'être bien informé à ce sujet. Il resterait, dans tous les cas, à savoir comment cet héritage, qu'un acte en bonne et due forme attribuait à Silvio, put être donné à Charles-Louis, et comment Scaramouche s'y prit pour obtenir de son fils aîné un désistement de la donation consentie en 1666.

Anne-Élisabeth, fille de Tiberio Fiorilli et de Marie-Robert Duval, épousa en 1695, à Saint-Eustache, un maitre peintre nommé Jean de Clermont.

Scaramouche avait quitté la Comédie-Italienne en 1694, et il avait été remplacé dans son emploi par Joseph Tortoriti, dit Pascariel, que l'on voit aussi appelé quelquefois Scaramouche le jeune ; quant à lui, à partir de cette époque, il est désigné sous le nom de Scaramouche l'ancien.

(*Histoire de l'ancien Théâtre-Italien.* — Jal, *Dictionnaire de biographie*, p. 576. — Émile Campardon et Auguste Longnon : *la Vieillesse de Scaramouche.*)

I

1664.

Tiberio Fiorilli, dit Scaramouche, touche, tant pour lui que pour ses camarades, un trimestre de la pension annuelle faite par le Roi aux comédiens italiens.

A Tiberio Fiorelly dit Scaramouche, chef de la trouppe des Comédiens italiens de ſa majeſté tant pour lui que pour ſes compagnons pour leur entretènement pendant le quartier d'avril, mai et juin de ladite année, III^m VII^c L livres.

(*Archives nationales*, K, K, 213.)

II

1664.

Tiberio Fiorilli, dit Scaramouche, et Laurence-Élisabeth del Campo, dite Marinette, sa femme, reçoivent du Roi une somme de 200 livres pour représentations données par eux à la Cour pendant une année.

A Tiberio Fiorelly dit Scaramouche, Comédien italien de ſa majeſté, pour ſes gages tant de lui que de ſa femme pendant une année finie le dernier juin 1664, la ſomme de. . . . . IIc livres.

(*Archives nationales*, K, K, 213.)

III

1666. — 4 ſeptembre.

Contrat de mariage de Silvio-Bernardo Fiorilli, fils de Tiberio Fiorilli, dit Scaramouche, et de Marie de Roussel, contenant une donation faite par Scaramouche à son fils.

Furent préſens Silvio Bernardo Fiorilly, gentilhomme napolitain, de préſent à Paris, logé rue Fromenteau, en la maiſon du Juſte, paroiſſe St-Germain-l'Auxerrois, fils de Tiberio Fiorilly, auſſy gentilhomme napolitain, et de damoiſelle Élizabeth del Campe, ſes père et mère pour luy et en ſon nom d'une part ;

Et Gilles de Rouſſel, eſcuier, ſieur de Lamy et des Cloyes, commis aux affaires générales des gabelles de France, tant en ſon nom que comme procureur de damoiſelle Marie Lemareſchal, ſa femme, d'elle fondé de procuration paſſée par-devant Leſébure, notaire royal au Chaſtelet d'Orléans, le vingt-huitieſme jour de juillet dernier en préſence des teſmoins y nommez, auctorizée dudit ſieur Lamy, ſon mary, par acte paſſé par-devant Arthus Boucher, notaire du Roy à Fontainebleau, le 24 dudit mois de juillet, auſſy en préſence des teſmoins, etc., ſtipulant en ceſte partie pour damoiſelle Marie Rouſſel, leur fille, à ce préſente, de ſon voulloir et conſentement, auſſy pour elle et en ſon nom, d'autre part.

Lesquelles partyes, en la présence de l'auctorité et avis et consentement de leurs parens et amis cy après nommés pour ce assembléz, sçavoir, de la part dudit sieur Fiorilly, futur espoux, d'iceluy sieur Thiberio Fiorilly, gentilhomme napolitain, son père, de présent demeurant à Paris, en ladite rue Fromenteau, en la maison du Juste, susdite paroisse St-Germain-l'Auxerrois, et de messire Charles-Louis Fiorilly, chanoine de l'église cathédrale de Troye, son frère, demeurant à Paris avec ledit sieur son père ; et de la part de ladite damoiselle future espouze de messire Anthoine de Gaumont, seigneur de Lessart et autres lieux, conseiller-maistre d'hostel ordinaire du Roy, de messire Jacques Clerget, conseiller-secrétaire du Roy et controleur général de l'extraordinaire des guerres, d'honorable homme Pierre Desvoyes, bourgeois de Paris, et du sieur Legrand, aussy bourgeois de Paris, tous amis de ladite damoiselle future espouze, vollontairement recongneurent et confessèrent et confessent avoir fait entre elles de bonne foy les promesses, dons, douaire et conventions qui ensuivent :

C'est à sçavoir que ledit sieur Lamy, esdits noms, a promis et promet donner par nom et loy de mariage ladite damoiselle Roussselle, sa fille, audit sieur Silvio Fiorilly qui promet de sa part la prendre pour sa femme et légitime espouze et en faire célébrer le mariage en face de nostre mère sainte église, soubz la licence d'icelle, dans le plus bref tems que faire se pourra et que l'une des partyes en sera requis par l'autre pour estre, comme ils seront en effet, uns et communs en tous biens meubles et conquests immeubles suivant la coustume de la ville, prévosté et vicomté de Paris, au désir de laquelle les conventions de leur future communauté seront réglées, encore qu'ils fissent par cy après leurs demeures ou acquisitions en autres royaumes, pays estrangers, loix et coustumes contraires auxquelles, pour ce regard, a esté expressément desrogé et renoncé en faveur dudit mariage.

Ne seront néanmoins lesdits sieur et damoiselle futurs espoux tenus des debtes et hipotecques l'un de l'autre, ains si aucuns y a seront payées et acquittées par celuy qui les aura faites et contractées sans que l'autre ny ses biens en soient tenus.

En faveur duquel mariage ledit sieur Lamy, esdits noms, promet et s'oblige de bailler et donner audit sieur futur espoux pour ladite damoiselle future espouze, sa fille, la somme de 60,000 livres tournois dans le jour et veille de leurs espousailles et pour tous les droits, noms, raisons, actions et prétentions qu'elle pourroit prétendre ès successions desdits sieur et damoiselle ses père et mère, auxquelles successions futures elle a, du consentement dudit sieur futur espoux, renoncé et renonce par lesdites présentes sans néanmoins que ladite renonciation puisse empescher ausdits sieur ses père et mère de la rappeler et ses enfans, sy bon leur semble à leurs successions futures ou de leur faire

tels legs, donation ou avantage que bon leur ſemblera. De laquelle ſomme de 60,000 livres le tiers d'icelle, montant à 20,000 livres, entrera en la future communauté, et les deux autres tiers demeureront propres à ladite future eſpouze et aux ſiens de ſon coſté et ligne, ainſy que les meubles et immeubles qui luy eſcheront pendant ledit mariage par ſucceſſion, donation, legs teſtamentaires ou autrement.

Ledit ſieur futur eſpoux a doué et doue ladite damoiſelle future eſpouze de la ſomme de 3,000 livres de douaire préfixe une fois payé ſans qu'il ſoit ſubjet à retour et qui demeurera propre à ladite damoiſelle future eſpouze et aux ſiens de ſon coſté et ligne et iceluy douaire avoir et prendre par elle, quand il aura lieu, généralement ſur tous les biens meubles et immeubles préſens et advenir dudit futur eſpoux, à fournir et faire valloir ledit douaire duquel luy ſera fait deſlivrance lorſqu'il aura lieu, ſans qu'elle ſoit obligée d'en faire demande en juſtice.

Le ſurvivant deſdits futurs eſpoux aura et prendra par préciput des biens de ladite future communauté, ſçavoir : ledit ſieur futur eſpoux la ſomme de 1,000 livres outre ſes armes, équipages et chevaux ; et ladite damoiſelle future ſurvivant, pareille ſomme de 1,000 livres outre ſes habits, bagues et joyaux qui luy ſeront deſlivrés à quelque prix et eſtimation qu'ils puiſſent monter et qui ne ſeront inventoriés en l'inventaire qui en ſera fait avant la diſſolution de ladite future communauté par le prédecès dudit ſieur futur eſpoux. Sera permis et loiſible à ladite damoiſelle future eſpouze et aux enfans qui naiſtront dudit futur mariage de renoncer à ladite future communauté ou icelle accepter; et en cas de renonciation reprendront franchement et quittement tout ce que ladite damoiſelle future eſpouze aura apporté audit mariage, et ce que, conſtant d'iceluy, luy ſera advenu et eſcheu par ſucceſſion ou donation ou autrement, ſans eſtre par elle ny ſeſdits enfans tenus d'aucunes debtes et hipotecques de ladite future communauté, encore qu'elle y euſt parlé, s'y fuſt obligé ou preſté conſentement, dont elle et ſeſdits enfans ſeront acquittéz ſur les biens dudit ſieur futur eſpoux. Comme auſſy a eſté arreſté et convenu que ſi ladite damoiſelle future eſpouze venoit à décedder auparavant ledit ſieur futur eſpoux, ſans enfans venant de leurdit mariage, ledit ſieur futur eſpoux ſera tenu, promet et s'oblige de rendre auxdits ſieur et damoiſelle Lamy, leurs hoirs et ayans cauſe, ladite ſomme de 60,000 livres à elle promiſe en mariage avec touttes les bagues et joyaux ſans réſerve quelconque qui ſe trouveront à elle appartenir au jour de ſon déceds.

En faveur du meſme futur mariage ledit ſieur Thiberio Fiorilly, père dudit ſieur futur eſpoux, tant en ſon nom que comme ayant charge de ladite damoiſelle Éliſabeth del Campe, ſa femme, par ſa lettre miſſive du 14 août dernier qu'il certiffie véritable et qui eſt demeurée jointe à la minutte du préſent

contract, ladite lettre eſcrite en langue italienne, portant, ainſy qu'il a dit, conſentement et agrément audit mariage et de laquelle damoiſelle ſa femme il ſe met et porte fort et promet luy faire agréer et ratiffier le préſent contrat de mariage et donnation cy après déclarée. Ce faiſant à l'entretenement et accompliſſement de tout le contenu en ces préſentes, la fera ſolidairement obliger avec luy ſoubs les renonciations requiſes, et de la ratiffication en bonne forme, en fournira acte valable auſdits ſieur et damoiſelle Lamy dans quatre mois d'huy prochain venans en leur maiſon à Paris; pour faire laquelle ratification, ledit ſieur Thiberio Fiorilly a auctorizé et auctorize par les préſentes ladite damoiſelle Éliſabeth del Campe, ſa femme.

Et icelluy ſieur Thiberio Fiorilly, eſdits noms, recongneut et confeſſe avoir fait par ces préſentes donation pure, ſimple, irrévocable entre viſs, en la meilleure forme que doibt, ſans eſpérance de la pouvoir révocquer ny rappeler par cy après en telle forte et manière que ce ſoit ou puiſſe eſtre, audit ſieur Silvio Fiorilly, leur fils futur eſpoux, à ce préſent et acceptant, pour luy, ſes hoirs et ayans cauſe à l'advenir tous et uns chacuns les biens meubles, maiſons, prèz, terres, bois, vignes, olliviers, leurs appartenances et deſpendances, debtes actives, pierreryes et généralement tout ce qui leur appartient à préſent et qui ſe trouveront leur appartenir au jour de leur déceds, ſans réſerve quelconque, ſoit tant en Italie qu'en France et auſtres pays eſtrangers, ſoit propres ou de leurs acquiſitions, à quelque ſomme, prix, valeur et eſtimation que le tout puiſſe monter, pour par ledit ſieur futur eſpoux, ſes hoirs et ayans cauſe en jouir en pleine propriété et comme de choſe à eux appartenant au moyen de la préſente donation. Se réſervant néanmoins ledit ſieur donateur eſdits noms, tant pour luy que pour ladite damoiſelle ſa femme, l'uſufruit de toutes les choſes et biens et terres, maiſons et héritages cy deſſus donnèz leur vie durant, ſe conſtituant les tenir à titre de précaire; et après le déceds deſquels ſieur et damoiſelle Thiberio Fiorilly, ledit uſufruit demeurera réuny et conſolidé à la proprietté deſdites choſes cy deſſus données. Et encore à la charge de par ledit ſieur donataire, futur eſpoux, de nourrir, loger et entretenir honneſtement Charles-Louis Fiorilly, chanoine de l'égliſe cathédrale de Troyes, et de luy donner dix livres par chacun mois, ſa vie durant, incontinant le déceds arrivé deſdits ſieur et damoiſelle donateurs, leur père et mère. Et au cas que ledit ſieur Fiorilly, chanoine, ne pût demeurer en la maiſon et avec leſdits ſieur et damoiſelle futurs eſpoux, en ce cas ledit ſieur futur eſpoux ſera tenu de luy bailler et payer par chaſcun an la ſomme de 300 livres de penſion viagère ſa vie durant et une chambre pour ſon logement, laquelle penſion commencera à partir du jour où il ſe ſéparera d'avec leſdits ſieur futurs eſpoux; et ce pour toutes prétentions qu'il pourroit avoir en la ſuceſſion future deſdits ſieur père et mère.

Cette donation ainſy faite aux réſerves et conditions ſuſdites etc., outre pour la bonne amytié que leſdits ſieur et damoiſelle donateurs portent audit ſieur futur eſpoux, leur fils, et parce que le déſir et intention dudit ſieur donateur, eſdits noms, a eſté et eſt d'ainſſy le faire. Et en attendant l'ouverture de ladite donation ledit ſieur Fiorilly tant pour luy et en ſon nom, que comme ayant charge et pouvoir de ladite damoiſelle ſa femme, promet et s'oblige, eſdits noms ſolidairement comme deſſus, envers leſdits ſieur et damoiſelle futurs eſpoux de les nourrir, loger et entretenir, leurs enſans et domeſtiques ſoit en leurs maiſons de Florence en Italie ou en leur maiſon de campagne proche ladite ville et leur fournir tous les meubles, entretenemens et nourritures néceſſaires, ſans leur demander aucune choſe et ſelon leur condition. Que ſy leſdits ſieur et damoiſelle futurs eſpoux ne pouvoient demeurer avec leſdits ſieur et damoiſelle Fiorilly, iceux ſieur et damoiſelle futurs eſpoux jouiront de la maiſon de Caſagio, ſcituée dans le Val d'Erne, proche la ville de Florence, conſiſtant en prèz, terres, bois, vignes et olliviers et appartenances et deſpendances de ladite maiſon eſtant à vingt mil de Florence, enſemble jouiront des revenus et interets de (*mot illisible*) de la comédie en la ville dudit Florence, ainſy que ledit ſieur donateur, eſdits noms, leur a accordé par ces préſentes, et encore ſera obligé de leur donner logement pour eux et leur famille, ſoit en leur maiſon de Florence ou de la campagne. Ledit ſieur Fiorilly père, eſdits noms, certiffie ledit ſieur ſon fils franc et quitte de touttes debtes et hipotecques juſques au jour de ſes eſpouſailles.

A eſté accordé que ſy la damoiſelle future eſpouze ſurvit ſondit futur eſpoux ſans enfans, qu'elle fuſt dans le deſſein de revenir en France en la ville de Paris, elle y ſera conduite avec ſon train, ſuivant ſa condition, en toutte ſeureté aux frais dudit ſieur donateur eſdits noms, etc.

Fait et paſſé en la maiſon dudit ſieur Lamy, ſeize, rue des Petits-Champs, paroiſſe St-Euſtache, l'an 1666 le 4e ſeptembre et ont ſigné, etc., etc.

IV

1681. — Janvier.

Requête adressée au lieutenant civil du Châtelet par Silvio-Bernardo Fiorilli pour obtenir l'enregistrement de la donation à lui faite en 1666 par Tiberio Fiorilli, dit Scaramouche, son père, enregistrement auquel s'opposait ledit Scaramouche, prétendant que la donation lui avait été surprise.

A Monſieur le Lieutenant civil,

Supplie humblement Silvio Bernardo Fiorilly, gentilhomme napolitain, et

Marie de Rouffel, fa femme, difant que par leur contract de mariage, paffé par-devant Boulland et Gabillon, notaires au Chaftelet de Paris, le 4e feptembre 1666, Thiberio de Fiorilly, l'un des Comédiens italiens de la trouppe du Roy, et Élifabeth del Campe, fa femme, auroient fait donation pure et fimple et irrévocable entre vifs audit fieur Silvio Fiorilly, leur fils fuppliant, en la meilleure forme que fe peult et doibt, fans efpérance de la pouvoir révoquer par cy après en telle forte et manière que ce foit ou puiffe eftre, tous et chafcuns les biens meubles, maifons, prèz, vignes, bois, terres, olliviers, leurs appartenances et defpendances, debtes actives, pierreryes et générallement tout ce qui leur appartient à préfent et fe trouveront leur appartenir au jour de leur décès, fans réferves quelconques, tant en Italie qu'en France et autres pays eftrangers, foit propres ou de leurs acquifitions à quelques fomme, prix et valleur et eftimation que le tout puiffe monter, pour par ledit fuppliant jouir en plaine proprietté comme de chofes à luy appartenantes, aux charges, claufes et conditions portéz par ladite donation et pour la faire infinuer au greffe des infinuations du Chaftelet de Paris et partout ailleurs où il appartiendra, ils ont conftitué leur procureur le porteur dudit contract, en exécution de quoi les fupplians s'eftant retirèz au greffe des infinuations dudit Chaftelet, le fieur Gervais a refufé de faire ladite infinuation dudit contract à caufe d'une oppofition qu'il dit luy avoir efté figniffiée par Aubert, fergent, le 15 mai 1677, à la requefte dudit fieur Thiberio Fiorilly père, comme prétendant avoir été furpris dans ladite donation et vouloir fe pourvoir contre icelle. Et d'autant que ladite oppofition ne peut empefcher l'infinuation de ladite donation, les fupplians ont recours à vous pour leur eftre pourveu.

Ce confidéré, monfieur, attendu ce que deffus et qu'il vous appert dudit contract de mariage portant donation, il vous plaife ordonner que fans s'arrefter à ladite oppofition, que le contract fera infinué au greffe des infinuations dudit Chaftelet, qu'à le faire ledit fieur Garnier, greffier, fera contrainct par corps, attendu qu'il s'agit du fait de fa charge, dont en le faifant demeurera vallablement defchargé et vous ferez juftice.

Signé : Joncheray.

Et plus bas eft efcrit : Soit fait commandement et au refus affignation, le huitiefme janvier 1681.

Signé : Le Camus.

Et encore plus bas eft efcrit ce qui enfuit : L'an 1681, le dixiefme jour de janvier, à la requefte dudit fieur Bernardo Fiorilly, nommé cy deffus, qui a efleu fon domicille en la maifon de maiftre Jullien Joncheray, procureur audit

Chaftelet, feize rue de la Verrerie, par vertu de la requefte et ordonnance cy deffus, j'ay Hugues Rambault, fergent à verge audit Chaftelet de Paris, y demeurant rue St-Anthoine, fouffigné, fait commandement de par le Roy noftre fire à maiftre Jean Garnier, greffier des infinuations dudit Chaftelet de Paris, en fon domicille rue du Figuier, parlant à fa perfonne, lequel obtempérant au préfent commandement a préfentement infinué et regiftré le contrat mentionné en ladite requefte.

Fait et leffé coppie tant de ladite requefte que du préfent.

Signé : RAMBAULT.

Et plus bas : Controlé à Paris le 10e janvier 1681, regiftre 199e.

Signé : OURRY.

Et au bas dudit contract de mariage a été mis l'infinuation, etc.

(*Archives nationales*, Y, 239.)

V

1683. — 18 juin.

Marie-Thérèse de Longchamp fait donation de tous ses biens à Tiberio Fiorilli, dit Scaramouche, à la condition que ledit Scaramouche lui fournira la somme nécessaire pour se retirer dans un couvent.

Par-devant les confeillers du Roy, notaires, gardenottes de Sa Majefté au Chaftelet de Paris foubfignés, fut préfente damoifelle Marie-Therefe de Longchamps, fille majeure ufante et jouiffante de fes biens et droits, demeurant à Paris, rue de la Monnoie, paroiffe St-Germain de l'Auxerrois, laquelle en confidéracion des bons et agreables fervices qu'elle a receus du fieur Thiberio Fiorilly, officier du Roy, et de fa famille, et du fecours qu'elle efpère en recevoir, a par ces préfentes fait donation entre vifs et irrévocable, pure et fmple et en la meilleure forme que donation puiffe fe faire audit fieur Tiberio Fiorilly, demeurant rue Tireboudin, paroiffe St-Sauveur, à ce préfent et acceptant, tant pour lui que pour fes hoirs et ayans caufe, toutte et telle part et portion qui puiffe compecter et appartenir à ladite damoifelle de Longchamps de tous et chafcuns les biens tant meubles qu'immeubles préfens et advenir provenans de la fucceffion de damoifelle Marie-Renée de Barat, au jour de fon déceds, femme de meffire Jean de Longchamps, fa mère, de quelque nature

et quallité qu'ils ſe trouvent, en quelque province et couſtume qu'ils ſoient ſcitués et autant que chaſcune couſtume le peut permettre, meſme l'uſufruict, jouiſſance et revenu deſdits biens; pour deſdits revenu et proprietté deſdits biens en faire jouir et diſpoſer comme bon ſemblera audit ſieur Thiberio.

A l'effet de quoy ladite damoiſelle de Longchamps le commet et ſubroge en ſon lieu et place, droits, noms, raiſons et actions, priviléges, hypotheques, etc.

Cette donation faite pour les cauſes ſuſdites, plus à la charge de par ledit ſieur Thiberio desbourſer toutes et chaſcunes les ſommes de deniers qu'il conviendra pour le monaſtère des religieuſes où ladite damoiſelle de Longchamps pourra entrer, et au ſurplus parce que elle eſt la volonté de ladite damoiſelle de Longchamps d'ainſy faire, etc.

Faict et paſſé à Paris l'an 1683, le 18e juin avant midy.

(*Archives nationales*, Y, 244.)

VI

1685. — Février.

Lettres de naturalité accordées à Tiberio Fiorilli, dit Scaramouche, et à Silvio-Bernardo Fiorilli, son fils.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous préſens et à venir, ſalut. Nos chers et bien amés Tiberio Fiorilly et Silvio Fiorilly, ſon fils, le père natif de Naples et le fils d'Eſte près Veniſe, faiſant tous deux profeſſion de la religion Catholique, Apoſtolique et Romaine, nous ont fait remontrer que depuis un très long tems ils ſe ſont habitués en notre royaume, en notre bonne ville de Paris, et déſirant y finir leurs jours comme nos ſujets et regnicoles, ils nous ont très humblement fait ſupplier leur vouloir octroyer nos lettres ſur ce néceſſaires; à ces cauſes voulant favorablement traiter leſdits expoſans et leur faciliter les moyens poſſibles pour s'habituer en notre royaume, nous de notre grâce ſpéciale, pleine puiſſance et autorité royale, avons leſdits ſieurs Tiberio Fiorilly et Silvio Fiorilly, père et fils, reconnu, tenu, cenſé et réputé, les reconnoiſſons, tenons, cenſons et réputons par ces préſentes ſignées de notre main pour nos vrais et naturels ſujets et regnicoles, voulons et nous plait qu'ils puiſſent et leur ſoit loiſible de continuer leur demeure en notre bonne ville de Paris ou autres lieux de notre royaume

que bon leur ſemblera et qu'ils jouiſſent des privilèges, franchiſes et libertés dont jouiſſent nos vrais et originaires ſujets, etc.

Donné à Verſailles au mois de février l'an de grâce 1685 et de notre règne le 42e. Signé : Louis, et ſur le repli : Par le Roi : Colbert, et ſcellé du grand ſceau de cire verte.

(*Archives nationales*, Z, 6,014.)

VII

1693. — 4 octobre.

Tiberio Fiorilli, dit Scaramouche, se plaint de la conduite scandaleuse de Marie-Robert Duval, sa femme.

L'an 1693, le dimanche quatrième jour d'octobre, dix heures du matin, eſt venu par-devers nous Céſar-Vincent Lefrançois, etc., Tiberio Fiorilly dit Scaramouche, comédien du Roi dans la troupe italienne : lequel en continuant les plaintes à nous ci-devant rendues contre Marie-Robert Duval, ſa femme, nous a fait plainte et dit que depuis les plaintes qu'il nous a rendues (1) et les informations par nous faites, il auroit appris qu'il y a neuf mois que ladite Duval ſeroit devenue groſſe à l'inſu du plaignant qui n'avoit eu aucune habitude avec elle étant malade (2). Et ladite Duval, appréhendant que le plaignant s'en aperçût, elle auroit envoyé quérir un chirurgien et une ſage-femme, ſe feroit fait ſaigner du pied ; laquelle ſaignée auroit attiré en bas un fœtus ou faux germe que ladite Duval mit dans du papier et envoya par la ſervante à la ſage-femme pour ſavoir ce que c'étoit.

De ce que deſſus requiert acte.

Signé : Tiberio Fiorilli ; Lefrançois.

(*Archives nationales*, Y, 14,501.)

Voy. Gherardi (Evariste); Romagnesi (Marc-Antoine).

(1) Ces plaintes ont été publiées dans la brochure intitulée *la Vieillesse de Scaramouche*.
(2) Et âgé de 84 ans.

FLAMINIA (Hélène-Virginie BALLETTI, femme de Louis-André RICCOBONI, dite).

Voy. Riccoboni (Louis-André).

FLAUTIN (Jean-Évariste GHERARDI, dit).

Voy. Gherardi (Évariste).

FOULQUIER (Catherine-Antoinette), dite Catinon.

Voy. Bertinazzi (Charles-Antoine); Catinon (Catherine-Antoinette Foulquier, dite).

FOULQUIER (Françoise-Suzanne).

Voy. Bertinazzi (Charles-Antoine).

FRACANZANI (Michel-Ange), dit Polichinelle, né à Naples vers 1638. Cet acteur, fils d'un peintre, parent de Salvator Rosa, débuta à l'ancienne Comédie-Italienne, au mois d'avril 1685, sous le nom et le caractère de Polichinelle. Dangeau a dit un mot de lui dans ses *Mémoires :* « Lundi 1er octobre 1685 à Fontainebleau — Monſeigneur alla à la Comédie-Italienne où nous vîmes deux acteurs nouveaux, un amoureux, nommé Aurelio (1), et un polichinelle. » Fracanzani, qui fut

(1) Ce comédien s'appelait Bartolomeo Ranieri. Expulsé de Paris et du royaume en 1689, pour avoir parlé avec indiscrétion des affaires du temps, il se retira en Piémont et entra dans les ordres. Jean-Baptiste Constantini, dit Octave, lui succéda dans ses rôles.

assez médiocre comédien, joua jusqu'à la suppression de la Comédie-Italienne en mai 1697 et on ignore ce qu'il devint ensuite. Pendant son séjour à Paris, il avait réuni une importante collection de livres, de gravures et de dessins.

Sa femme, nommée Claire Patro, ne paraît pas avoir été au théâtre, et son fils Antoine Fracanzani joua plus tard les arlequins dans les troupes nomades qui donnaient des représentations aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent.

(*Histoire de l'ancien Théâtre-Italien*, p. 112. — *Mémoires de Dangeau*, I, 225. — *Les Spectacles de la Foire*, I, 337.)

1688. — Août.

Lettres de naturalité accordées à Michel-Ange Fracanzani, dit Polichinelle, à Claire Patro, sa femme, et à Antoine Fracanzani, leur fils.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous préſens et à venir, ſalut. Nos amés Michel-Ange Fracanzani, Claire Patro, ſa femme, et Antoine Fracanzani, leur fils, natifs de Naples en Italie, faiſant profeſſion de la religion Catholique, Apoſtolique et Romaine, nous ont fait remontrer qu'ils ſe ſont habitués dans notre ville de Paris depuis deux années (1) et qu'ils déſireroient finir leurs jours dans notre royaume et vivre comme nos vrais et naturels ſujets et regnicoles, nous ſuppliant très humblement de leur vouloir accorder nos lettres ſur ce néceſſaires. A ces cauſes, voulant favorablement traiter les expoſans, ſavoir faiſons que de notre grâce ſpéciale, pleine puiſſance et autorité royale, nous avons leſdits Michel-Ange Fracanzani, Claire Patro, ſa femme, et Antoine Fracanzani, leur fils, tenu, cenſé et reputé, les reconnoiſſons, tenons, cenſons et reputons par ces préſentes ſignées de notre main pour nos vrais et naturels ſujets et regnicoles. Voulons et nous plaît qu'ils puiſſent demeurer en notre ville de Paris ou tel autre lieu de notre royaume qu'ils déſireront et qu'ils y jouiſſent des memes privilèges, franchiſſes et libertés dont jouiſſent nos vrais et originaires ſujets, etc.

(1) C'est par erreur qu'on lit ici *deux* années. C'est *trois* qu'il eût fallu mettre. Les bureaux de la Chancellerie, en convertissant en lettres patentes la requête de naturalité présentée par Fracanzani une année auparavant, n'ont pas songé à augmenter d'une unité le chiffre indiqué par lui.

Donné à Verſailles au mois d'août 1688 et de notre règne le 46e. Signé : Louis, et ſur le repli : Par le Roi, Colbert, et ſcellé du grand ſceau de cire verte.

(*Archives nationales*, Z, 6,015.)

Voy. Ghérardi (Évariste) ; Romagnesi (Marc-Antoine).

Frédéric (Mlle).

Voy. Moulinghen (Mme).

G

GABRIELLI (Louise).

Voy. Locatelli (Dominique).

GAILLARD (Félix).

Voy. Collalto (Antoine Mattiucci, dit) ; Volange (Maurice-François Rochet, dit).

GAILLARD (Catherine-Marie-Antoinette MATTIUCCI, femme de Félix).

Voy. Collalto (Antoine-Matiucci, dit).

GHERARDI (Évariste), dit Arlequin. Fils de Jean-Évariste Gherardi, acteur de la troupe italienne, qui portait

au théâtre le nom de Flautin (1) et de Léonarde Galli, Évariste Gherardi naquit au Prato, en Toscane, vers 1666. Venu fort jeune à Paris, il y reçut une bonne éducation classique dans l'un des meilleurs colléges de la capitale, et débuta à la Comédie-Italienne sous les auspices de Tiberio Fiorilli, dit Scaramouche, ami intime de son père, le 1er octobre 1689, par le personnage d'*Arlequin* dans une pièce à canevas intitulée *le Divorce forcé*. Cet ouvrage, déjà représenté le 17 mars 1688, n'avait eu aucun succès malgré le jeu du fameux Dominique Biancolelli, et le jeune débutant faisait preuve, il faut en convenir, d'une rare témérité en essayant ses forces dans un rôle où un acteur émérite avait complétement échoué. Cette audacieuse tentative lui réussit pourtant, ainsi qu'il l'a raconté lui-même dans les lignes que l'on va lire :

Cette comédie du *Divorce forcé* n'avoit pas réuſſi entre les mains de M. Dominique. On l'avoit rayée du catalogue des pièces qu'on reprenoit de tems en tems et les rolles en avoient eſté brulez. Cependant moi, qui de ma vie n'avois monté ſur le théâtre et qui ſortois du collége de la Marche où je venois d'achever mon cours de philoſophie ſous le docte M. Bublé, je la

(1) Jean-Évariste Gherardi était né au Prato, en Toscane. Il débuta à Paris à la Comédie-Italienne en 1675, et est connu au théâtre sous le nom de Flautin. On trouve, dans la *Gazette* de Robinet, l'explication de ce singulier surnom. En passant la revue des acteurs qui jouaient alors au Théâtre-Italien, le chroniqueur-poëte, quand il arrive à Jean-Évariste Gherardi, s'exprime ainsi :

..... On y voit leur Flautin nouveau
Qui ſans flûte, ni chalumeau,
Bref, ſans nul inſtrument quelconque,
Merveille que l'on ne vit oncque,
Fait ſortir de ſon ſeul goſier
Un concert de flûtes entier.....

Flautin jouait en outre très-bien de la guitare, et les frères Parfaict, auteurs de l'*Histoire de l'ancien Théâtre-Italien*, nous apprennent qu'au bas d'une estampe qui le représente en costume de théâtre, on lisait ces vers :

Avec ſa guitare touchée
Plus en maître qu'en écolier
Il ſemble qu'il tienne cachée
Une flûte en ſon goſier.

Cet acteur, excellent comique, et qui jouait sous l'habillement de Scapin, avait des mœurs très-dépravées qui le firent expulser du royaume. Sa femme, Léonarde Galli, devenue veuve, épousa en secondes noces Charles Beaumont, officier dans le régiment de Saint-Second.

choifis pour mon coup d'effai qui arriva le 1er octobre 1689, lorfque je parus pour la première fois d'ordre du Roi et de Monfeigneur, et elle eut tant de bonheur entre mes mains qu'elle plut généralement à tout le monde, fut extraordinairement fuivie et par conféquent valut beaucoup d'argent aux comédiens. Si j'étois homme à tirer vanité des talens que la nature m'a donnés pour le théâtre foit à vifage découvert ou à vifage mafqué dans les principaux rolles férieux ou comiques où l'on m'a vu briller avec applaudiffement aux yeux de la plus polie et de la plus connoiffeufe nation de la terre, j'aurois ici un fort beau champ à fatisfaire mon amour-propre. Je dirois que j'ai fait plus en commençant et dans mes tendres années que les plus illuftres acteurs n'ont fçu faire après vingt ans d'exercice et dans la force de leur âge. Mais je protefte que bien loin de m'être jamais enorgueilli de ces rares avantages, je les ai toujours regardés comme des effets de mon bonheur et non pas comme des conféquences de mon mérite, et fi quelque chofe a fu flatter mon âme dans ces rencontres, ce n'eft que le plaifir de me voir univerfellement applaudi après l'inimitable M. Dominique qui a porté fi loin l'excellence du naïf du caractère d'*arlequin* que les Italiens appellent *Goffagine* que quiconque l'a vu jouer trouvera toujours quelque chofe à redire aux plus fameux *arlequins* de fon tems.

La carrière théâtrale d'Évariste Gherardi fut en effet, comme il le dit lui-même, très-brillante. Commencée, ainsi qu'on l'a vu plus haut, en 1689, elle fut interrompue au mois de mai de l'année 1697 par la suppression de la Comédie-Italienne.

Il mourut à Paris, rue Montorgueil, à l'enseigne des Petits-Carreaux, le 31 août 1700, des suites d'une chute faite en donnant à Saint-Maur une représentation sur un théâtre de société, et fut enterré le lendemain au cimetière des Saints-Innocents.

Évariste Gherardi eut deux enfants : le premier, Florentin-Hyacinthe, naquit le 5 février 1689, de son union irrégulière avec Marie-Madeleine Poignand, et le second, né en 1696, qu'il fit baptiser comme né de son légitime mariage avec Élisabeth Daneret, dite Babet-la-Chanteuse, actrice comme lui dans la troupe italienne (1).

(1) Élisabeth Daneret débuta à la Comédie-Italienne comme chanteuse, le 24 août 1694, dans les

Le premier de ces enfants paraît n'avoir vécu que quelques années; quant à l'autre, il se fit comédien comme son père et joua de 1726 à 1734 au théâtre de l'Opéra-Comique dont les représentations avaient lieu alors pendant la durée des foires Saint-Germain et Saint-Laurent.

Les biens d'Évariste Gherardi, qui ne s'était jamais fait naturaliser Français, tombèrent, par suite de la législation de l'époque, en aubaine et furent dévolus au roi, qui les attribua à son valet de chambre Louis Bontemps.

On doit à Gherardi un très-curieux ouvrage intitulé : *Théâtre italien, ou Recueil de toutes les scènes françaises qui ont été jouées sur le théâtre italien de l'Hôtel de Bourgogne,* qui parut pour la première fois en 1694 et qui a été plusieurs fois réimprimé.

(*Archives nationales*, P, 2,783. — *Histoire de l'ancien Théâtre-Italien*, p. 121. — Jal, *Dictionnaire de biographie*, p. 640. — Émile Campardon et Auguste Longnon : *la Vieillesse de Scaramouche*. — *Les Spectacles de la Foire*, I, 381.)

I

1692. — Août.

Rixe survenue à la Comédie-Italienne entre Évariste Gherardi et Jean-Baptiste Constantini, dit Octave, information faite à ce sujet par un commissaire au Châtelet et lettre d'excuses adressée par Octave à Gherardi.

L'an 1692, le dimanche dix-ſeptième jour du mois d'août, deux heures de relevée, eſt venu par-devers nous Céſar-Vincent Lefrançois, etc., en notre hôtel ſis rue Beaurepaire, Evariſte Gherardi, comédien italien, demeurant

divertissements placés à la suite de l'ouvrage intitulé : *le Départ des Comédiens*. On l'appelait au théâtre Babet-la-Chanteuse. Après la suppression de la Comédie-Italienne, en mai 1697, elle passa à l'Académie royale de musique.

rue Montorgueil, au Triomphe de Bacchus : Lequel, ayant une contusion sur le haut du nez, nous a fait plainte et dit que le sieur Octave, aussi comédien italien, le jour d'hier, la comédie étant finie, convoqua l'assemblée de leurs autres camarades et étant tous enfermés dans leur salle de l'Hôtel de Bourgogne où se tiennent leurs assemblées ordinaires, ledit sieur Octave auroit demandé d'où vient que l'on avoit joué jeudi dernier puisqu'il avoit annoncé qu'on ne joueroit point. Le plaignant lui fit réponse que l'on avoit joué parce que tous les comédiens s'étoient trouvés à l'Hôtel de Bourgogne à la réserve de lui qui avoit une partie de chasse pour ce jour-là. Ledit Octave ayant demandé qui avoit fait afficher et le plaignant lui ayant répondu que c'étoit lui, ledit Octave lui auroit dit tout en colère : « Ah ! vous voulez m'entreprendre. Je vous ferai manger jusqu'aux ongles. » Et dans le même tems auroit déchargé un coup de la canne qu'il avoit à la main sur la tête du plaignant qui étoit couché sur un banc de la salle pour se reposer de la fatigue qu'il avoit eue en jouant la comédie, le traitant de bougre, se feroit jeté à son visage, le frappant à coups de poings, avec ses ongles lui arrachant le visage de la manière et ainsi qu'il nous apparoît. Les autres camarades auroient empêché ledit Octave, qui vouloit tuer le plaignant, de continuer ses mauvais traitemens, lui auroient ôté son épée et les auroient séparés. Ne fait point quel sujet peut avoir ledit Octave à toutes rencontres d'insulter le plaignant, le traitant d'ignorant, d'âne, même lorsqu'il joue s'amuse à faire du bruit sur le théâtre pour l'interrompre ; ce qui peut être une suite de l'insulte que ledit Octave et Mezzetin, son frère, lui firent il y a environ un an dans ladite salle où, après l'avoir menacé de coups de bâton, ils tirèrent tous deux l'épée contre lui pour l'assassiner lorsqu'on faisoit la lecture d'une pièce intitulée *Don Quichotte,* où se trouva le sieur Lefèbure, un des contrôleurs de la maison du Roi, qui fit faire satisfaction au plaignant sur-le-champ par lesdits Mezzetin et Octave, en sorte qu'il n'en auroit pas fait ses plaintes dans le tems. Et comme depuis ce tems lesdits Mezzetin et Octave se font un plaisir de brusquer et d'insulter le plaignant sur le théâtre et à toutes rencontres et qu'ils font d'une humeur fâcheuse et séditieuse à choquer et injurier un chacun, s'adonnant à toutes sortes de débauches, faisant venir des filles débauchées jusque dans les premières loges ; ce qui cause un grand scandale à la troupe, il feroit obligé de venir par-devers nous nous rendre plainte.

Signé : Gherardi, Lefrançois.

Information faite le 22 août 1692.

Michel-Ange Fracansan, comédien italien, âgé de 54 ans ou environ, demeurant rue du Petit-Lion, etc. : Dépose que samedi dernier, après avoir joué

la comédie, le ſieur Octave fit aſſembler ſes autres camarades à la réſerve du frère dudit Octave appelé Mezzetin, et ayant demandé d'où vient que M. Mezzetin n'y étoit point, ledit ſieur Octave auroit fait réponſe qu'il n'étoit pas beſoin qu'il y fût. Ledit ſieur Octave demanda d'où vient que l'on avoit joué la comédie le jeudi, veille de Notre-Dame, le plaignant fit réponſe que quoiqu'il ne s'y fût pas trouvé, on n'avoit pas laiſſé que de la jouer et que lui plaignant avoit fait afficher. Ledit Octave fit réponſe qu'il n'étoit pas le maître. Ledit plaignant lui fit réponſe : « Ni vous, ni votre frère, ne ſerez point le maître de la troupe. » Ledit Octave lui fit réponſe : « Je vous ſerai manger juſques aux ongles puiſque vous voulez m'entreprendre ! » Et ledit plaignant répondit : « Et moi je vous ferai manger les ongles et les pieds ! » Auſſitôt ledit Octave vint ſur ledit plaignant, le frappa de ſa canne ſur le viſage, le frappant à coups de poings et lui égratigna avec les ongles le viſage. Tous deux ſe colletèrent et Paſcariel leur ôta à tous deux les épées. Les autres qui étoient là les ſéparèrent l'un d'avec l'autre et les ſieurs l'Ange, Paſcariel, Cinthio et le dépoſant reconduiſirent le plaignant chez lui pour éviter plus grand accident et Pierrot reſta avec ledit Octave.

Signé : Michele-Angelo Fracansan.

Marc-Antoine Romagneſi dit Cinthio, comédien du Roi dans la troupe italienne, âgé de 53 ans, demeurant rue de la Juſſienne, etc. : Dépoſe que ſamedi dernier après la comédie, ledit Octave demanda une aſſemblée, laquelle fut convoquée par le dépoſant et étant tous dans leur ſalle de l'Hoſtel de Bourgogne, à la réſerve de Mezzetin, ledit Octave commença à dire d'où vient que l'on avoit joué la comédie jeudi puiſqu'il avoit annoncé qu'il ne joueroit point. Ledit dépoſant lui fit réponſe que c'étoit pour faire leur métier. Sur quoi le dépoſant lui demanda d'où vient que ſon frère n'y étoit pas, Octave fit réponſe : « Il n'a que faire ici. » Et parlant au plaignant lui dit qu'il ne feroit pas le maître. Le plaignant lui fit réponſe : « Ni vous, ni votre frère ne ferez pas les maîtres. » Octave lui dit en colère : « Je vous ferai manger les ongles des mains. » A quoi le plaignant répondit : « Et moi je vous ferai manger les ongles des mains et des pieds. » Auſſitôt Octave ſe leva de ſa place, vint au plaignant qui étoit couché tout de ſon long ſur un banc et le frappa d'un coup de la canne qu'il avoit à la main, ſe jeta ſur le plaignant, le frappant de coups de poings dans le viſage. Se prirent tous deux au collet et furent ſéparés, et Paſcariel adroitement les déſarma pour éviter plus grand déſordre.

Signé : Marc-Antoine Romagnesi.

Ange Lolli, comédien du Roi dans la troupe italienne, âgé de 58 ans (1), demeurant rue des Prouvaires, etc. : Dépofe que famedi dernier après avoir joué la comédie, le fieur Octave demanda une affemblée, où étant dans leur falle de l'Hôtel de Bourgogne on demanda d'où vient que le fieur Mezzetin ne fe trouvât point à l'affemblée, ledit Octave fit réponfe qu'il n'y avoit que faire, témoigna du chagrin de ce que l'on avoit joué jeudi fans lui et fur ce que le plaignant dit que c'étoit lui qui avoit donné les ordres pour afficher, ledit Octave dit : « Vous n'êtes pas le maître ! » Le plaignant fit réponfe : « Vous ne ferez point maître, ni vous, ni votre frère ! » Ledit Octave répliqua : « Ne vous jouez point à moi, car je vous ferai manger les mains jufqu'aux ongles ! » Le plaignant fit réponfe : « Et moi je vous ferai manger les pieds et les mains ! » Auffitôt ledit Octave fe leva de fa place, vint fur le plaignant avec une canne qu'il avoit à la main et le frappa d'un coup de ladite canne, fe jeta fur lui, le frappant de coups de poings dans le vifage, l'égratigna au front, fe colletèrent l'un et l'autre, en forte qu'ils furent féparés pour éviter plus grand accident par ceux qui étoient dans ladite falle.

Signé : Ange Lolli.

Jofeph Jaraton (2), officier du Roi, comédien italien, demeurant rue Mauconfeil, âgé de 53 ans ou environ, etc. : Dépofe que famedi dernier après que la comédie fut jouée, ledit Octave demanda affemblée. Le dépofant, après avoir fait fes comptes, entra que l'affemblée étoit commencée, s'affit auprès dudit plaignant qui étoit affis fur un banc. Ledit Octave difoit, parlant audit plaignant : « Ne penfez pas me maîtrifer, vous n'y réuffirez pas ! » Ledit plaignant lui fit réponfe : « Ni vous, ni votre frère, vous ne me maîtrifierez pas non plus ! » Ledit Octave dit : « Écoutez, fi vous me piquez, je vous ferai manger les mains jufques aux ongles ! » Ledit plaignant fit réponfe : « Et moi, je vous ferai manger les pieds et les mains ! » Auffitôt ledit Octave fe leva difant ! « Mordié, bougre ! » Vint fur lui, la canne levée, le frappa d'un coup de canne, fe jeta au collet dudit plaignant, lequel fe releva, le prit auffi au collet fe gourmant l'un et l'autre, en forte que le dépofant et fes camarades les féparèrent l'un d'avec l'autre fe difant des injures réciproquement.

Signé : J. Jaraton.

(1) Il y a erreur dans l'énonciation de l'âge de Lolli ; il n'avait pas, comme on le dit ici, 58 ans, mais bien 70 ans au moins.

(2) Jean-Joseph Jératon ou Jaraton, né vers 1639 à Ferrare, fut d'abord simple gagiste dans la troupe italienne, puis on lui fit jouer le personnage de *Pierrot* le 4 février 1673, dans la *Suite du festin de Pierre*. En 1684, il fut reçu et joua la même année le rôle de *Pierrot* en français, dans la comédie intitulée *l'Empereur dans la lune*. En 1697, lors de la suppression de la Comédie-Italienne, Jératon se retira aux environs de Paris, dans une petite propriété appartenant à sa femme, et y mourut au commencement du dix-huitième siècle.

Joſeph Tortority, officier du Roi, comédien italien, demeurant rue Mauconſeil, âgé de 36 ans ou environ, etc.: Dépoſe que ſamedi dernier, après que la comédie fut finie, le dépoſant fut à l'aſſemblée ſans en ſavoir le ſujet, ledit Octave demanda à Cinthio : « Qui eſt-ce qui a fait jouer la comédie jeudi dernier ? » Cinthio lui fit réponſe : « On a trouvé à propos de jouer. » Et regardant le plaignant auroit dit : « C'eſt vous qui avez fait l'affiche ? » Ledit plaignant ayant dit que oui, ledit Octave lui auroit dit : « Vous voulez faire le maître, mais vous ne le ſerez jamais ! » Le plaignant auroit dit : « Ni vous ni votre frère non plus ! » Octave auroit répliqué : « Si vous le prenez avec moi, je vous ferai manger juſqu'aux ongles des mains ! » Le plaignant lui répondit : « Et moi ceux des mains et des pieds ! » Auſſitôt ledit Octave ſe leva de ſa place, vint, levant ſa canne ſur ledit plaignant qui étoit aſſis ſur un banc, l'en auroit frappé d'un coup ſur la tête et ſe feroient auſſitôt empoignés l'un et l'autre, ce que voyant le dépoſant leur auroit ôté l'épée à l'un et l'autre de leurs côtés, auroit aidé à les ſéparer et auroit reconduit le plaignant chez lui (1).

Signé : TORTORITI.

(*Archives nationales*, Y, 14,500.)

II

1694. — Janvier et février.

Plaintes rendues par Évariste Gherardi contre son laquais qui l'avait volé.

L'an 1694, le ſamedi 16 janvier, dix heures du matin, eſt venu par-devant nous Céſar-Vincent Lefrançois, etc., Evariſte Gherardi, officier du Roi dans la troupe des comédiens italiens : Lequel nous a fait plainte et dit que le 3 ſeptembre 1693, il auroit pris à ſon ſervice, en qualité de laquais, Jean Bégache dit Picard, auquel en entrant il auroit confié les clefs de la garde-robe pour

(1) Grâce aux conſeils du commiſſaire, cette affaire s'arrangea, et Octave écrivit à Gherardi une lettre d'excuſes, dont le brouillon, demeuré au doſſier, eſt ainſi conçu :

« J'avoue, Monſieur, que j'ai eu tort de vous inſulter témérairement, que vous êtes un homme d'honneur, que je vous reconnois pour tel, et que je ſuis ſi marri de ce qui eſt arrivé entre nous, que je vous en demande pardon et me ſoumets volontairement à toutes les réparations qu'il vous plaira exiger de moi ; et ce pour vous faire connoître que je ne ſouhaite rien tant que l'honneur de votre amitié. J'eſpère, Monſieur, qu'après cet aveu ſincère de ma faute, vous ſerez autant généreux à me la pardonner que j'ai été prompt à la commettre et à m'en repentir, et je ſuis de tout mon cœur, Monſieur, etc. »

avoir le ſoin de ſes hardes et linges, fut ſurpris que la première ſemaine qu'il fut à ſon ſervice, on lui dit qu'il y avoit une cuillère d'argent et une paire de boutons de vermeil doré de perdus. Ledit Picard convint d'en payer la valeur et cejourd'hui le plaignant, faiſant revue de ſon linge, auroit trouvé de manque deux chemiſes de toile de Hollande avec leurs poignets de dentelle de Maline, l'une à réſeau et l'autre à brides, deux cravates de dentelles ſemblables aux poignets ; celle à bride faite à la dragonne. Dans le linge ſale ſe ſeroit trouvé de moins deux mouchoirs. Le linge ci-deſſus étant dans ladite garde-robe où perſonne n'entre que le plaignant et ledit Picard ſon laquais, qui auroit convenu de lui en payer la valeur en rabattant ſur ſes gages ou ſon répondant. De ce que deſſus nous requiert acte.

Signé : Evariste Gherardi.

Et le vendredi, douzième jour de février audit an 1694, trois heures de relevée, eſt venu de recheſ par-devers nous commiſſaire ſuſdit ledit Gherardi : Lequel, en continuant la plainte à nous ci-devant rendue contre ledit Bégache dit Picard, ſon laquais, nous a fait plainte et dit que ledit Picard s'en ſeroit allé avec ſon juſtaucorps de livrée qu'il auroit renvoyé lorſque le plaignant dormoit : Lequel ayant examiné s'il ne lui manquoit aucune choſe, auroit trouvé qu'on lui avoit volé dans ſa garde-robe, dans laquelle n'a dû entrer que ledit Picard, une paire de bas de ſoie feuille morte, que l'on avoit découſus, d'une veſte de toile toute la frange d'argent à la réſerve de celle des poches et que, dans ſon argenterie, il y manquoit une fourchette. Ne pouvant accuſer d'autre perſonne que ledit Picard attendu ſa fuite, pour ſe pourvoir tant contre lui que contre ſon répondant, il nous rend plainte de ce que deſſus.

Signé : Evariste Gherardi ; Lefrançois.

(*Archives nationales*, Y, 14,502.)

III

1695. — 9 octobre.

Plainte du commissaire Lefrançois au lieutenant de police La Reynie à propos de la pièce intitulée : le Retour de la Foire de Bezons, *ouvrage d'Évariste Gherardi dans lequel les commissaires au Châtelet sont tournés en ridicule.*

Monſieur,

Quoique vous ayez eu la bonté d'avertir les comédiens italiens de retrancher de ſur la ſcène le commiſſaire, ils ne diſcontinuent pas de le jouer de la ma-

nière la plus indigne que l'on puiſſe jamais faire puiſqu'ils ſe ſervent de lui pour une fauſſeté, faiſant ſigner, ſous prétexte de plainte, un contrat de mariage. Mezzetin vient tout hors d'haleine et dit : « Je cherche un honnête homme ou un fripon. » Arlequin fait réponſe : « Je ſuis le fripon », et vient en robe, faiſant le commiſſaire, pour recevoir la plainte du bailli de Beſſons et des habitans et, en entrant, dit : « A-t-on dreſſé la plainte de cette femme qui a battu ſon mari ? Il faut faire les choſes d'une manière que les coups reſtent au mari et qu'il en paye les dommages et intérêts. » Reçoit la plainte du bailli et des habitans, la fait ſigner et il ſe trouve que c'eſt un contrat de mariage de la fille du bailli avec Octave. Après ce qu'ils vous ont promis il n'y a pas d'autre remède que de faire ſupprimer la pièce et de leur faire défenſe de la plus jouer à l'avenir. L'auteur de la pièce s'appelle de Brugière (1). Il ſeroit à ſouhaiter pour le public que toutes les pièces de théâtre avant d'être jouées euſſent votre approbation. Si vous ſouffrez que les commiſſaires ſoient ainſi turlupinés par les comédiens françois et par les italiens, que deviendront leurs fonctions les plus ſérieuſes tant pour le ſervice du Roi que du public ?

Du dimanche 9e octobre 1695, huit heures du ſoir.

(*Archives nationales*, Y, 14,502.)

Voy. Romagnesi (Marc-Antoine).

GOLDONI (Charles), né à Venise en 1707, mort à Paris en 1793.

Vers l'année 1760, les comédiens italiens s'apercevant que le répertoire de leurs pièces italiennes avait besoin d'être renouvelé, songèrent à s'attacher Goldoni dont les œuvres dramatiques avaient alors une grande réputation en Italie. L'un d'entre eux,

(1) Brugière de Barante est l'auteur d'un certain nombre de pièces représentées à la Comédie-Italienne. On avait cru jusqu'ici qu'Évariste Gherardi avait écrit seul l'ouvrage intitulé *le Retour de la foire de Bezons*. On voit qu'il n'en est rien, et que, à moins d'une erreur qui serait bien singulière de la part d'un magistrat dénonçant un délit à l'autorité supérieure, il eut tout au moins Brugière pour collaborateur.

François-Antoine Zanuzzi, qui jouait les premiers amoureux et qui était déjà en relations avec Goldoni dont il avait fait peu auparavant représenter à Paris une pièce intitulée *l'Enfant d'Arlequin perdu et retrouvé,* fut chargé de lui faire les premières propositions qui furent acceptées. Charles Goldoni vint donc à Paris et signa avec les acteurs italiens un engagement de deux années pendant lesquelles il devait leur fournir un certain nombre de comédies. En retour de ses travaux on lui assigna des appointements dont le chiffre est inconnu, mais que lui-même a qualifiés d'honorables.

Sept seulement, parmi les pièces que Goldoni a fait jouer depuis le mois de novembre 1762 jusqu'au mois de novembre 1764, sont restées au théâtre. Ce sont : *les Deux Frères rivaux,* comédie en un acte à canevas; *la Jalousie d'Arlequin,* comédie en trois actes à canevas ; *l'Inquiétude de Camille,* comédie en trois actes à canevas ; *la Dupe vengée,* comédie en trois actes à canevas ; *le Portrait d'Arlequin,* comédie en deux actes à canevas ; *le Rendez-vous nocturne,* comédie en un acte, et *l'Inimitié d'Arlequin et de Scapin,* comédie en deux actes.

On sait que le même auteur a donné à la Comédie-Française, le 4 novembre 1771, une excellente comédie, le *Bourru bienfaisant,* dont le principal personnage reproduit, parait-il, sur la scène les petits travers que l'on reprochait dans la vie privée à Charles-Antoine Bertinazzi, dit Carlin, le fameux arlequin de la Comédie-Italienne.

Charles Goldoni a laissé sur lui-même d'intéressants *Mémoires,* mais il s'est bien gardé d'y raconter une aventure assez gaillarde qui lui arriva en 1763 et à la suite de laquelle eut lieu la plainte transcrite ci-après.

(*Les Spectacles de Paris,* 1765. — *Mémoires de Goldoni,* II, 338.)

1763. — 19 octobre.

Plainte en séduction rendue par Catherine Lefébure, dite Méry, contre Charles Goldoni et désistement de la plaignante.

L'an 1763, le mercredi 19 octobre, deux heures de relevée, en l'hôtel et pardevant nous Pierre Chénon, etc., eſt comparue Catherine Leſébure dite Méry, fille majeure, demeurante à Paris rue du Champfleuri, maiſon du ſieur Doriot: Laquelle nous a dit qu'il y a ſix mois et demi qu'elle connoît le ſieur Goldoni, Italien de nation, demeurant rue de Richelieu (1), lequel, par ſes aſſiduités, eſt parvenu à ſéduire la comparante de ſorte qu'elle eſt enceinte de ſes œuvres de près de ſix mois, et comme elle entend ſe pourvoir en dommages et intérêts, elle vient nous rendre la préſente plainte.

Signé : Leſébure ; Chénon.

Et leſdits jour et an que deſſus eſt de rechef comparue ladite Leſébure dite Méry : Laquelle nous a dit qu'ayant été pleinement ſatisfaite par ledit ſieur Goldoni, elle ſe déſiſte purement et ſimplement de la plainte ci-deſſus, voulant qu'elle ſoit regardée comme nulle et non faite à peine de tous dommages et intérêts que ledit ſieur Goldoni pourroit répéter contre elle. Dont et du tout elle nous a requis acte.

Signé : Leſébure ; Chénon.

(*Archives nationales*, Y, 11,351.)

GONTIER (Françoise CARPENTIER, mariée à Charles-Adrien).

Née en 1749, Mme Gontier, dont le mari fut acteur à

(1) « J'avois loué, dit Goldoni, dans ses *Mémoires*, un appartement ſur le Palais-Royal; mon cabinet donnoit ſur ce jardin..., je voyois ſous mes fenêtres les déjeuners du café de Foi..., j'avois devant moi ce fameux marronnier qu'on appeloit l'arbre de Cracovie. » Les maisons situées sur le côté de la rue de Richelieu, qui longe le Palais-Royal, jouissaient alors de la vue sur le jardin, dont les abords n'étaient pas encore masqués par les bâtiments qui existent aujourd'hui.

Versailles, débuta à la Comédie-Italienne dans l'emploi des duègnes, les 18, 19 et 21 mars 1778, par les rôles de *Simonne* du *Sorcier,* paroles de Poinsinet, musique de Philidor, de la mère *Bobi* de *Rose et Colas,* paroles de Sedaine, musique de Monsigny, et de la *duègne* dans les *Trois Fermiers,* paroles de Monvel, musique de Dezaides. Ce triple début lui fut favorable, et le 2 mai suivant elle fut reçue avec promesse de quart de part. Les spectateurs applaudirent en elle une comédienne au jeu vif et naturel, douée d'une physionomie expressive et sachant passer, au moyen de nuances habilement ménagées, de la gaieté au sentiment. Sa voix, il est vrai, était peu étendue, mais dans l'emploi qu'elle avait choisi ce défaut passait presque inaperçu.

Mme Gontier a joué avec une supériorité réelle les rôles de *Mopsa* dans le *Jugement de Midas,* paroles de d'Hèle, musique de Grétry, la *nourrice* dans *Fanfan et Colas,* comédie de Mme de Beaunoir, et la *mère* dans la *Mère confidente,* pièce en trois actes, de Marivaux. A propos de cette dernière création un anonyme lui adressa les vers suivants :

Que j'aime à t'écouter quand d'un accent ſi tendre
Tu dis que la vertu fait ſeule le bonheur.
Ton ſecret pour te faire entendre
C'eſt de laiſſer parler ton cœur.
Mais en blâmant l'amour, ta voix trop ſéduiſante
A l'amour malgré moi m'appelle à chaque inſtant.
Et quand je vois la *Mère confidente,*
J'ai grand beſoin d'un confident.

Le talent de Mme Gontier sauva plus d'une fois du naufrage les pièces dans lesquelles elle jouait. Desforges, entre autres, lui dut la réussite du *Tuteur célibataire,* comédie en un acte et en vers représentée le 17 novembre 1789. Grimm le dit formellement dans sa *Correspondance littéraire :* « Il y a dans cette pièce des détails

agréables, ſurtout dans le rôle de la veuve, et la manière dont Mme Gontier, chargée de ce rôle, a ſu le faire valoir, nous a paru décider le ſuccès de ce petit ouvrage. »

En 1785, quelques amis du théâtre, qui prenaient le titre de : « Société d'amateurs du naturel et du rare talent », lui firent préſent d'une béquille en bois de rose pour jouer ses rôles de vieille. Ce cadeau était accompagné des vers que l'on va lire :

Reçois cette béquille et daigne t'en ſervir,
Elle aura dans tes mains une vertu certaine ;
Dès qu'on la verra ſur la ſcène,
On ſera forcé d'applaudir.
Si d'un drame nouveau condamnant la foibleſſe
Le parterre ennuyé devenoit trop bruyant,
Qu'en vieille alors Gontier paroiſſe
Et la béquille en cet inſtant
Soutiendra l'actrice et la pièce.

Après la dissolution de la Comédie-Italienne, Mme Gontier continua sa carrière dramatique au théâtre de l'Opéra-Comique avec le même succès. L'âge ne lui fit rien perdre de son talent, et en 1805 un critique littéraire disait d'elle :

La nature inſtruiſit et forma cette actrice, dont la réputation eſt ſi grande, ſans être pourtant au-deſſus de ſes talens.... Le ſuccès le plus brillant marqua ſes premiers pas dans la carrière ; depuis 27 ans qu'elle s'y ſoutient avec le même honneur, l'œil le plus exercé ne peut ſaiſir la plus légère différence entre ce qu'elle fut dans ſes plus beaux jours et ce qu'elle eſt actuellement ; en un mot, la force de ſon talent a fixé l'inconſtance du temps et celle du parterre. Elle eſt toujours auſſi naïve, auſſi franche, auſſi naturelle ; elle ſait toujours faire rire ou faire pleurer quand elle le veut, parce que de même que Préville, avec lequel elle a la plus grande reſſemblance, Mme Gonthier rit et pleure elle-même et reſſent la première les impreſſions qu'elle veut communiquer ; en un mot, elle eſt toujours la bonne, l'excellente Gonthier, aimée de ſes camarades comme du public. Son âge n'eſt point avancé, et nous pouvons encore nous promettre longtemps le plaiſir de la voir et de l'applaudir

avec ivreſſe ; mais fût-elle plus âgée, jamais elle ne perdra ces talens qui la rendent ſi précieuſe. On ne ſera pas forcé de lui dire : « Songez à la retraite.»

Mme Gontier, devenue veuve, épousa en secondes noces un acteur de l'Opéra-Comique, nommé Allaire, et quitta définitivement le théâtre en 1812. Elle mourut en 1829.

(*Les Spectacles de Paris*, 1779. — Grimm, *Correspondance littéraire*, XIV, 486. — *Journal de Paris*, 1778, 20 et 23 mars ; 1780, 2 janvier, 1785, 12 octobre. — *L'Opinion du parterre*, par M. Valleran, Paris, Martinet, an XIII (1805). — *Revue des Comédiens*, etc. Paris, Favre, 1808.)

I

1778. — 2 mai.

Réception de Françoise Carpentier, femme de Charles-Adrien Gontier, avec promesse de quart de part.

Nous, maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Nous, maréchal duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Avons reçu la dame Gonthier à la Comédie-Italienne pour y jouer les rôles de duègnes avec la promeſſe d'être reçue à quart de part à Pâques 1779, et ce à charge par elle de remplir exactement tous les rôles de ſon emploi et ceux où la Comédie la jugera néceſſaire.

Paris, ce 2 mai 1778.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU ; le Maréchal duc DE DURAS.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

II

1784. — 20 janvier.

Vol commis chez Mme Gontier.

L'an 1784, le mardi 20 janvier, neuf heures du ſoir, en notre hôtel et pardevant nous Auguſtin-François Gauthier, etc., eſt comparue Victoire Vitel, femme de chambre de la dame Gonthier, penſionnaire du Roi, attachée au

théâtre italien, chez laquelle elle demeure, rue Neuve de Montmorenci, paroiſſe St-Euſtache : Laquelle nous a déclaré que ce ſoir, ſur les ſept heures et demie, voulant rentrer dans l'appartement qu'occupe la dame ſa maîtreſſe au premier étage de la maiſon ci-deſſus déſignée, duquel elle étoit ſortie avec elle ſur les quatre heures, elle trouva la porte de l'antichambre ouverte et vit ſortir du ſalon et entrer dans icelui un particulier ayant une lanterne à la main ; que ne le connoiſſant pas pour être de la maiſon, elle imagina que c'étoit un voleur et ſe mit en conſéquence à crier au voleur ; que ledit particulier s'avança vers elle et lui ferma la bouche avec ſa main ; que la comparante le ſaiſit alors au corps, mais ledit particulier ſe débarraſſa de ſes mains, lui jeta ſon manchon et ſa lanterne à la tête et ſe ſauva ; que la comparante ramaſſa le manchon et la lanterne dudit particulier, ouvrit une croiſée et cria beaucoup au voleur, mais qu'on ne put l'atteindre. A ſes cris, il s'aſſembla beaucoup de monde devant la porte et la comparante jeta par la fenêtre au milieu de ce monde le manchon ſuſdit en diſant : « Voilà le manchon du voleur ! » Que ce manchon fut ramaſſé par le nommé Gervais, compagnon ſerrurier, travaillant et demeurant chez le ſieur Poulain, maître en cette qualité, rue Feydeau ; qu'on trouva dans ledit manchon une peliſſe de ſatin noir doublée de poil, une petite caſetière d'argent et un vieux bonnet de gaze, tous effets appartenant à ladite dame ſa maîtreſſe, et qu'elle reporta dans ſon appartement ; qu'elle examina ce qu'on avoit pu prendre de plus et s'aperçut que ledit particulier avoit emporté le couvercle d'une écuelle d'argent, poinçon de Paris, et le couvercle et l'anſe d'un petit ſeau auſſi d'argent marqué d'un poinçon étranger ; leſquels effets étoient ſur une conſole dans ledit ſalon ; que ledit particulier a pénétré dans l'appartement ſans avoir fait aucune effraction ; que la comparante a remarqué qu'il eſt de la taille de cinq pieds environ, vêtu d'une redingote griſe à longs poils, le viſage fort pâle et piqué de petite vérole ; que ſur le portrait qu'elle en fit à pluſieurs perſonnes, il a été reconnu par la limonadière qui occupe la boutique de la maiſon pour être venu prendre une taſſe de caſé chez elle dans l'après-midi. Nous a, la comparante, repréſenté un gros manchon noir de peau d'ours fourré d'une peau de mouton et une petite lanterne de cuivre à quatre feuilles ployantes et à trois glaces, etc., dont nous nous ſommes chargé pour les dépoſer au greffe criminel du Châtelet (1).

Signé : GAUTHIER.

(*Archives nationales*, Y, 12,075.)

(1) Dans l'information qui fut faite le 3 février suivant, on entendit en témoignage le serrurier qui se nommait Nicolas Gervais, âgé de 23 ans; la femme de chambre Victoire Vittel, âgée de 33 ans; la maîtresse de la maison, Françoise Carpentier, âgée de 35 ans, épouse de Charles-Adrien Gontier, comédien à Versailles, elle attachée au Théâtre-Italien, et la limonadière, Aimée-Louise Guillotin, âgée de 31 ans, épouse de Laurent Mahélin, maître limonadier.

GRADELIN (Constantino CONSTANTINI, dit).

Voy. Constantini (Constantino).

GRANGER (Pierre-Philibert), né à Paris en 1744. C'est à la Comédie-Française que cet acteur distingué eût trouvé sa véritable place, mais il en fut deux fois écarté, en 1763 par Molé, qui voyait en lui un rival redoutable, et en 1782 par le même comédien, qui menaça de se retirer si Granger était admis. Les premiers gentilshommes de la Chambre n'osèrent passer outre, et comme en appelant Granger à Paris ils lui avaient fait quitter une position fort lucrative au théâtre de Bordeaux, ils essayèrent de l'en dédommager en le faisant entrer à la Comédie-Italienne, où il débuta le 5 mars de la même année par les rôles de *Dorimon* dans l'*Apparence trompeuse,* comédie en un acte, de Guyot de Merville, et de *Dorante* dans la *Coquette fixée,* ouvrage resté anonyme, mais qui a pour auteur l'abbé de Voisenon.

Granger joua ensuite *Léandre* dans le *Rival favorable,* pièce en trois actes, de Boissy, et *Jenneval* dans *Jenneval, ou le Barnevelt français,* drame en cinq actes, de Mercier.

Cinq jours après son début, Granger fut reçu avec promesse de demi-part.

« Ce n'eſt pas ſans raiſon, dit un contemporain, que le ſieur Molé s'eſt montré jaloux des talens du ſieur Granger. Les connoiſſeurs le trouvent plus noble, plus naturel que lui et non moins leſte et ſémillant. En outre il a un organe bien ſupérieur, ſonore et intéreſſant à la fois. On le court avec fureur et il reçoit des applaudiſſemens univerſels. » Au physique, Granger, sans être ce qu'on appelle un joli homme, avait un extérieur gracieux et dis-

tingué. Son visage expressif était un peu déparé par un nez légèrement saillant, mais cet habile acteur savait remédier à ce défaut en ne se montrant jamais de profil et en jouant toujours en face du public sans pourtant cesser d'être en scène. Parmi les principales créations de Granger à la Comédie-Italienne, on citera *M. de Belval* dans *Blaise et Babet, ou la suite des Trois Fermiers,* comédie en deux actes, paroles de Monvel, musique de Dezaides, représentée le 30 juin 1783 ; *Dorsan* dans la *Femme jalouse,* comédie en cinq actes, par Desforges, représentée le 25 février 1785 ; *Vanglenne* dans l'*Habitant de la Guadeloupe,* comédie en trois actes, de Mercier, représentée le 25 avril 1786, et enfin *Frédéric II* dans *Ferdinand, ou la suite des Deux Pages,* comédie en trois actes, paroles et musique de Dezaides, représentée le 19 juin 1790. Dans ce dernier ouvrage, où Granger paraissait dans un personnage que le célèbre comédien Fleury avait représenté peu auparavant avec un si grand succès à la Comédie-Française, il se montra, paraît-il, très-inférieur à son modèle. Grimm lui reprocha de ressembler moins au monarque prussien qu'au ci-devant duc d'Aumont qui en imitait si singulièrement le costume et le maintien depuis qu'on l'avait nommé commandant d'un bataillon de la garde nationale. Vers cette même époque, la Comédie-Italienne s'étant à peu près exclusivement consacrée aux pièces chantantes, Granger n'eut presque plus d'occasion de paraitre devant le public ; il se décida alors à retourner en province et prit la direction du théâtre de Rouen. Il mourut à Vernon le 25 octobre 1825.

(*Les Spectacles de Paris,* 1783. — Grimm, *Correspondance littéraire,* XV, 121. — *Mémoires secrets,* XX, 129, 135. — *Journal de Paris,* 1782, 6 mars. — *Revue des Comédiens,* etc. Paris, Favre, 1808. — *Mémoires de Fleury,* I, 347. — *Biographie Didot.*)

I

1782. — 9 mars.

Réception de Pierre-Philibert Granger, avec promesse de demi-part.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Avons reçu ſous le bon plaiſir du Roi le ſieur Granger au nombre de ſes comédiens italiens ordinaires. Voulons qu'il jouiſſe dès à préſent de tous les droits de comédien reçu ; que ſa penſion coure dès ce moment et lui promettons ſa demi-part auſſitôt qu'il ſe trouvera au ſequeſtre de quoi la faire ; entendons qu'il touche les appointemens équivalens à cette demi-part, à la charge par lui de remplir tous les rôles dont la liſte lui ſera remiſe par le comité, et tous ceux où il ſera jugé néceſſaire pour le ſervice de la cour et du public. Le préſent ordre n'aura lieu qu'à commencer de Pâques.

Paris, ce 9 mars 1782.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

II

1786. — 22 avril.

Donation faite par Pierre-Philibert Granger et par Charlotte Massy, sa femme, à Guillaume Granger, leur père et beau-père.

A tous ceux qui ces préſentes lettres verront, Gabriel-Henri Bernard de Boulainvilliers, prévôt de la ville, prévôté et vicomté de Paris, ſalut ! ſavoir faiſons que par-devant Louis-Nicolas Griveau et ſon confrère, notaires au Châtelet de Paris, furent préſens ſieur Pierre-Philibert Granger, penſionnaire du Roi, et dame Charlotte Maſſy, ſon épouſe, demeurant à Paris, boulevart Montmartre, paroiſſe St-Euſtache : Leſquels, pour donner au ſieur Granger, leur père et beau-père ci-après nommé, une preuve de leur tendre attachement, ont par ces préſentes fait donation entre vifs et irrévocable, même conſtitué, promet-

tent et s'obligent ſolidairement, garantir, fournir et faire valoir audit ſieur Guillaume Granger, bourgeois de Paris, y demeurant même boulevart Montmartre, paroiſſe St-Euſtache, à ce préſent et acceptant, 500 livres de rente viagère, exempte de la retenue, de toutes impoſitions royales préſentes et à venir, etc., laquelle rente ſera payée audit ſieur Granger en ſa demeure à Paris ou au porteur, d'année en année, au 1er avril de chaque année et d'avance, dont la 1re année qui, à compter du 1er de ce mois, doit échoir au 1er avril 1787 a été payée audit ſieur Granger père, qui le reconnoît; la ſeconde année ſera payée auſſi par avance audit jour 1er avril 1787, et il ſera ainſi continué et par avance pendant la vie dudit ſieur Granger père juſqu'à ſon décès, à l'époque duquel ladite rente ſera éteinte, etc., etc.

Fait et paſſé le 22 avril 1786, etc.

(*Archives nationales*, Y, 477.)

Voy. PITROT DE LANCY (Mlle).

GRÉTRY (ANDRÉ-ERNEST-MODESTE), né à Liége le 8 février 1741.

Ce compositeur a fait représenter à la Comédie-Italienne un grand nombre d'ouvrages dont la plupart obtinrent un grand succès. On citera : *le Huron*, paroles de Marmontel, 1768; *Lucile*, paroles du même, 1769; *le Tableau parlant*, paroles d'Anseaume, 1769; *la Rosière de Salency*, paroles de Favart, 1769; *Silvain*, paroles de Marmontel, 1770; *les Deux Avares*, paroles de Fenouillot de Falbaire, 1770; *l'Amitié à l'épreuve*, paroles de Favart, 1771; *Zémire et Azor*, paroles de Marmontel, 1771; *l'Ami de la maison*, paroles du même, 1772; *le Magnifique*, paroles de Sedaine, 1773; *la Fausse magie*, paroles de Marmontel, 1775; *les Mariages Samnites*, paroles de Rosoy, 1776; *le Jugement de Midas*, paroles d'Hèle, 1778; *l'Amant jaloux*, paroles du même, 1778 (1); *Aucassin et Nicolette*, paroles de Sedaine, 1780;

(1) La même année, le 23 février, Grétry avait fait représenter, à la Comédie-Italienne, avec Laujon, *Matroco*, drame burlesque en quatre actes, en vers, mêlé d'ariettes et de vaudevilles, qui n'obtint aucun succès. La partition de cet ouvrage n'existe plus. Elle a été, dit M. Thurner dans les *Transformations de l'Opéra-Comique*, anéantie par les flammes.

l'Épreuve villageoise, paroles de Desforges, 1784; *Richard Cœur-de-Lion*, paroles de Sedaine, 1784; *les Méprises par ressemblance*, paroles de Patrat, 1786; *le Comte d'Albert et la suite*, paroles de Sedaine, 1787; *le Prisonnier anglais*, paroles de Desfontaines, 1787; *le Rival confident*, paroles de Forgeot, 1788; etc., etc.

En 1771 les comédiens italiens chargèrent Grétry de la surveillance de la musique, du chant et de l'orchestre de leur théâtre, et attachèrent à cette fonction des appointements annuels de 1,200 livres. Plus tard, en 1787, un arrêt du Conseil, qu'on trouvera plus loin et dont le préambule renferme des paroles justement élogieuses pour le célèbre compositeur, créa pour lui le poste important d'inspecteur de la Comédie-Italienne avec jouissance d'une part entière dans les produits du théâtre.

Grétry est mort à Montmorency le 24 septembre 1813.

(*Les Spectacles de Paris*, 1788. — *Biographie Didot.* — Jal, *Dictionnaire de biographie*, p. 657.)

I

1771. — 8 août.

Donation faite par André-Ernest-Modeste Grétry à sa mère Marie-Jeanne Desfossés, veuve de François Grétry.

Par-devant les conſeillers du Roi, notaires à Paris, ſouſſignés, fut préſent ſieur André-Erneſt-Modeſte Grétry, compoſiteur de muſique, demeurant à Paris, rue Traverſière, paroiſſe St-Roch : Lequel a par ces préſentes créé et conſtitué par donation entre vifs et irrévocable en la meilleure forme et manière que donation puiſſe ſe faire et avoir lieu, à dame Marie-Jeanne Desfoſſés, ſa mère, veuve du ſieur François Grétry, muſicien, demeurant avec lui, à ce préſente et acceptante, quatre cents livres de rente viagère exempte de la retenue des impoſitions royales préſentes et à venir que ledit ſieur Grétry promet et s'oblige de bailler et payer à ladite dame ſa mère, en ſa demeure à Paris ou au porteur, en deux termes et payemens égaux, de ſix mois en ſix mois, au premier jour de janvier et de juillet de chacune année dont le premier terme,

à compter de ce jour pour portion de tems, échéra le premier janvier prochain, le fecond le premier juillet fuivant et ainfi continuer de fix mois en fix mois pendant la vie et jufqu'au décès de ladite dame Grétry, fa mère, duquel jour ladite rente viagère fera éteinte et amortie et les biens dudit fieur donateur en demeureront quittes et déchargés, etc.

Eft convenu que tant que ladite dame Grétry reftera avec ledit fieur fon fils, la rente viagère conftituée demeurera compenfée avec les nourritures et penfion.

Fait et paffé à Paris en la demeure defdits fieur et dame Grétry fufdite, le 8 août 1771.

Signé : Veuve GRÉTRY.

(*Archives nationales*, Y, 429.)

II

1771. — 18 feptembre.

Les comédiens italiens accordent à André-Ernest-Modeste Grétry 1,200 livres d'appointements et le chargent de veiller à tout ce qui concerne la musique, le chant et l'orchestre.

Délibération des comédiens approuvée par M. le duc de Duras pour accorder 1,200 livres d'appointemens à commencer du 1er octobre au fieur Grétry pour reconnoître fes fervices journaliers et qu'il ne travaillera que pour leur fpectacle et veillera à tout ce qui concerne ce genre de mufique, le chant et l'orcheftre.

(*Archives nationales*, O[1], 847.)

III

1786. — 26 novembre.

Brevet d'une pension de 6,000 livres accordée par le Roi à André-Ernest-Modeste Grétry.

Brevet d'une penfion de 6,000 livres en faveur du fieur André-Erneft-Modefte Grétry, né à Liège le 11 février 1741, baptifé le même jour dans la paroiffe Notre-Dame de ladite ville.

Cette penſion compoſée des objets ci-après, ſavoir : Une penſion de 2,400 livres ſans retenue pour lui tenir lieu de la gratification annuelle de pareille ſomme qui lui a été accordée ſur les dépenſes extraordinaires des menus plaiſirs en conſidération des ouvrages en muſique de ſa compoſition qui ont été donnés avec ſuccès tant au théâtre de la Cour qu'à ceux de Paris, ſuivant les déciſions des 10 novembre 1771 et 1er juillet 1778; une augmentation de 3,600 livres ſans retenue qui lui a été accordée par déciſion de ce jour 26 novembre 1786.

(PIÈCES JOINTES AU BREVET.)

1. — *Acte de baptême de Grétry.*

Extrait des archives de la paroiſſe St-Roch de Paris :

« Anno domini milleſimo ſeptuageneſimo quadrageſimo primo, menſis februarii die undecima, baptiſatus eſt in eccleſia noſtra parochiali B. M. Virginis ad fontes Leodii, Andreas Erneſtus Modeſtus, filius legitimus Franciſci Gretry et Mariæ Joannæ Desfoſſez, conjugum; ſuſcipientibus Andrea Erneſto Falle, Vexillario in copiis J. B. Leodienſis et Maria Catharina Bodeur. »

Collationné à l'extrait en bonne forme dépoſé dans nos archives le 3 juillet 1771 (1) et délivré par nous prêtre de cette paroiſſe, ſouſſigné, le 9 octobre 1779.

Signé : L. SONNET.

2. — *Déclaration autographe de Grétry, relativement à sa pension.*

Le ſieur André-Erneſt-Modeſte Grétry, compoſiteur de muſique, né le onze février 1741 à Liège, baptiſé dans l'égliſe de Notre-Dame aux fonts de la même ville, demeurant actuellement à Paris, rue Poiſſonnière, vis-à-vis la rue Beauregard, déclare avoir obtenu du Roy en 1771 une gratification annuelle de douze cents livres et une pareille gratification annuelle au mois d'aouſt 1778. Ces deux penſions lui ſont dues pour l'année 1778, la première penſion 1,200 et la ſeconde 600 n'ayant été employée que pour ſix mois.

Paris, ce 7 janvier 1780.

(*Archives nationales*, O[1], 677.)

(1) Pour son mariage avec Jeanne-Marie Grandon, qui fut célébré en l'église Saint-Roch le 3 juillet 1771.

IV

1787.

Arrêt du Conseil nommant André-Ernest-Modeste Grétry inspecteur de la Comédie-Italienne.

Le Roi s'étant fait rendre compte des lois et règlemens intérieurs relatifs à la Comédie-Italienne et de ce qui pouvoit contribuer le plus efficacement au ſoutien et aux ſuccès de ce ſpectacle, ſoit en excitant l'émulation des compoſiteurs, ſoit en encourageant le zèle des auteurs, Sa Majeſté a penſé que ce double objet ne pourroit être bien rempli que par une inſpection journalière confiée à un ſujet capable de réunir les connoiſſances dramatiques, l'entente de la ſcène et de la diſtribution des chants à celles de la compoſition muſicale qui, dans ce genre de ſpectacle, exigent une alliance et des rapports ſi intimes que, ſans eux, la perfection ne peut pas exiſter; conſidérant que le ſieur Grétry raſſemble toutes les connoiſſances qui peuvent le rendre propre à cette inſpection, qu'il a enrichi la Comédie-Italienne par un grand nombre d'ouvrages qui ont puiſſamment concouru au ſoutien et à la ſplendeur de ce ſpectacle; qu'il a perfectionné en France l'art du chant et qu'il eſt parvenu au plus haut degré de réputation dans ſon état; Sa Majeſté a cru devoir récompenſer des talens ſi diſtingués et les encourager par une marque particulière de ſa bienveillance : A quoi voulant pourvoir, ouï le rapport, le Roi étant en ſon Conſeil a ordonné et ordonne ce qui ſuit :

Article I.

Sa Majeſté a commis et commet le ſieur Grétry pour faire les fonctions d'inſpecteur de la Comédie-Italienne.

Article II.

Il ſe rendra régulièrement en cette qualité aux aſſemblées qui ſeront indiquées par l'adminiſtration de ce ſpectacle.

Article III.

Il rendra compte aux premiers gentilshommes de la Chambre des abus qu'il aura remarqués et leur propofera les moyens d'y remédier : il leur indiquera ceux qui lui paroîtront les plus propres à concourir aux fuccès de ce fpectacle et à affurer fon exiftence.

Article IV.

Sa Majefté ayant jugé à propos d'y attacher pendant une partie de l'année une troupe de bouffons italiens (1), elle a ordonné et ordonne au fieur Grétry d'arranger les poëmes afin qu'il exifte entre eux et la mufique italienne l'accord le plus capable de flatter et de fixer le goût du public pour ce genre de fpectacle : à l'effet de quoi il fera donné audit fieur Grétry toutes facilités et il fera libre d'employer pour fes opérations des poëtes italiens ou françois ainfi qu'il le jugera convenable pour le plus grand avantage de la Comédie-Italienne et pour le public.

Article V.

A compter de Pâques prochain, le fieur Grétry jouira jufqu'à fon décès d'une part entière dans les produits de la Comédie-Italienne et cette part entière lui fera payée aux époques ordinaires par le caiffier de la Comédie, fans préjudice et indépendamment de fes droits comme auteur qui continueront de lui être payés à l'ordinaire.

Article VI.

Le fieur Grétry affiftera aux affemblées, comités, lectures des pièces, et il jouira de même que les Comédiens des droits de préfence et de jetons.

Article VII.

Sa Majefté veut et entend que ledit fieur Grétry continue de faire tous fes efforts pour la perfection du fpectacle foumis à fon infpection et d'indiquer

(1) Ces bouffons italiens ou chanteurs bouffes ne parurent jamais à la Comédie-Italienne ; mais en 1789 ils donnèrent des représentations sur un théâtre qui fut ouvert alors et qui s'appelait Théâtre de Monsieur.

par de nouveaux chefs-d'œuvre le chemin de la gloire aux jeunes compofiteurs qu'il aidera de fes confeils, ainfi que les fujets qui annonceront des difpofitions marquées pour l'art du chant.

Fait au Confeil d'État du Roi, Sa Majefté y étant, tenu à Verfailles le. . . . . 1787.

(*Archives nationales*, O[1], 848.)

GUÉDON (Barbe-Suzanne BERTINAZZI, femme d'Alban-Louis BACQUOY).

Voy. Bertinazzi (Charles-Antoine).

I

ISABELLE (Françoise-Marie-Apolline BIANCOLELLI, femme de M. Constantin de TURGIS, dite).

Voy. Biancolelli (Dominique) ; Lalande (Marie-Thérèse de) ; Romagnesi (Marc-Antoine).

ISABELLE (Ursule ASTORI, dite), dite la Cantarina.

Voy. Sticotti (Fabio).

J

JÉRATON (Jean-Joseph), dit Pierrot.

Voy. Ghérardi (Évariste), note du document coté I ; Mansac (François) ; Romagnesi (Marc-Antoine).

JULIEN. Ce comédien faisait partie de la troupe de Versailles quand un ordre de début, en date du 14 août 1770, l'appela à la Comédie-Italienne, où il parut pour la première fois, le 5 septembre, par les rôles du *prince* dans *Ninette à la cour,* parodie de Favart, et de *Dorlis* dans *Isabelle et Gertrude,* comédie en un acte du même auteur, musique de Blaise.

Reçu à l'essai et aux appointements, Julien ne tarda pas à se concilier la faveur du public par la beauté de sa voix et par l'intelligence de son jeu.

On citera parmi ses meilleures créations le rôle de l'*amoureux* dans la *Bona figliuola,* opéra comique en trois actes traduit de l'italien et parodié sur la musique de Piccini par Cailhava, qui fut représenté le 17 juin 1771 ; *Cléon* dans l'*Ami de la maison,* comé-

die de Marmontel, musique de Grétry, représentée le 14 mai 1772 et où il parut, dit Marmontel lui-même, « avec une voix brillante, une action vive, une tournure lefte », et enfin le rôle d'*homme* dans une pièce à deux personnages intitulée la *Ressource comique,* paroles d'Anseaume, musique de Mairault, qui fut jouée le 22 août 1772. Dans cette comédie, Julien, qui faisait trois personnages, celui d'un valet, celui d'un amoureux aimé et celui d'un robin disgracié, développa, pour employer l'expression d'un contemporain, une grande variété de jeu.

Reçu à part entière en 1775, Julien prit sa retraite à la clôture de 1780 et mourut peu après.

Sa femme, actrice pensionnaire à la Comédie-Française en 1779, fut admise au même titre à la Comédie-Italienne en 1780 et fut reçue sociétaire à ce dernier théâtre l'année suivante. Au commencement de 1789 elle était encore attachée à la Comédie-Italienne.

(*Les Spectacles de Paris,* 1771, 1780, 1781, 1782, 1789. — *Mémoires secrets,* XV, 121; XIX, 327; XXIV, 204. — *Journal de Paris,* 1780, 31 mars. — *Mémoires de Marmontel,* III, 137.)

I

1770. — 14 août.

Ordre de début pour le sieur Julien.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Ordonnons aux comédiens italiens de Sa Majefté de laiffer débuter fur leur théâtre le fieur Julien dans les rôles d'amoureux afin que nous puiffions juger de fes talens.

A Paris, ce 14 août 1770.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU.

(*Archives nationales,* O[1], 846.)

II

1775. — 28 mai.

Julien obtient part entière.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France et premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Nous duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Avons accordé au ſieur Julien un quart de part d'augmentation pour faire avec les trois autres quarts dont il jouit déjà ſa part entière, à la charge par lui de continuer à ſe rendre utile dans tout ce qui ſera néceſſaire pour le ſervice du public et de la Cour.

Paris, ce 28 mai 1775.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU ; le DUC DE DURAS.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

III

1780. — 16 février.

Julien demande et obtient son congé de retraite.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Avons accordé au ſieur Julien, comédien italien ordinaire du Roi, ſon congé de retraite qu'il nous a demandé à commencer à Pâques prochain.

Fait à Paris, ce 16 février 1780.

Archives nationales, O[1], 846.)

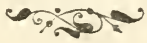

L

LACAILLE (Mme). C'est à M. de Beaumont, archevêque de Paris, bien connu pour la rigidité de ses principes, que Mme Lacaille dut son admission à la Comédie-Italienne. Le prélat était intimement lié avec le maréchal duc de Richelieu, premier gentilhomme de la chambre du roi, et il vint un jour solliciter de ce dernier un ordre de début dans l'emploi des *duègnes* pour sa protégée dont il vantait les mœurs et l'honnêteté. La singularité du cas engagea le maréchal à signer, le 27 novembre 1780, l'ordre de début demandé, et Mme Lacaille parut à la Comédie-Italienne le 2 décembre suivant, dans le rôle d'*Hélène* de *Silvain,* paroles de Marmontel, musique de Grétry. Le *Journal de Paris* du lendemain rendit compte de son début en ces termes :

La demoiſelle Lacaille a débuté hier par le rôle d'Hélène dans *Silvain.* Elle y a reçu des applaudiſſemens mérités. Elle a de l'agrément et de l'adreſſe dans le chant, de la fraîcheur dans la voix, la connoiſſance de la ſcène et un

débit raiſonnable. Après ce juſte éloge, qu'il nous ſoit permis d'obſerver qu'une duègne qui choiſit pour début le rôle d'Hélène ne doit pas s'attendre à voir juger ſon talent dans cet emploi. Ce rôle ne peut guère ſervir qu'à faire connoître la voix et l'on peut y réuſſir ſans prouver aucun talent pour l'emploi des duègnes. Tout ce que nous pouvons dire, c'eſt que la demoiſelle Lacaille nous a paru bien dans Hélène, c'eſt ce qu'elle a voulu prouver ſans doute et c'eſt ce qu'elle a prouvé en effet.

Elle joua ensuite *Claudine* dans le *Maréchal ferrant,* paroles de Quétant, musique de Philidor; *Blaisine* dans *Blaise le savetier,* paroles de Sedaine, musique de Philidor; *Jacqueline* dans le *Maître en droit;* la *vieille* dans la *Fée Urgèle, ou Ce qui plaît aux dames,* paroles de Favart, musique de Duni; la *mère Bobi* dans *Rose et Colas,* paroles de Sedaine, musique de Monsigny; *Aline* dans la *Belle Arsène,* paroles de Favart, musique de Monsigny, etc., etc.

Mme Lacaille fut reçue le 10 février 1781 à l'essai et aux appointements de 1,800 livres.

En 1788, elle était encore attachée à la Comédie-Italienne, et une note manuscrite du comité du théâtre, où se trouve consignée l'opinion de l'administration sur chacun des artistes qui composaient alors la compagnie, s'exprime en ces termes sur son compte : « Mme Lacaille, inutile pour les rôles, mais muſicienne et très-bonne pour les chœurs. »

(*Archives nationales,* O[1], 848. — *Les Spectacles de Paris,* 1782. — *Journal de Paris,* 1780, 3 décembre. — *Vie privée du maréchal de Richelieu,* II, 367.)

1780. — 27 novembre.

Ordre de début pour Mesdames Lacaille et Rosambert.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Ordonnons aux comédiens italiens ordinaires du Roi de laiſſer débuter ſur

leur théâtre les dames Lacaille et Rofambert (1), afin que nous puiffions juger de leurs talens.

Paris, ce 27 novembre 1780.

Signé : Le Maréchal DE RICHELIEU.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

LAFOND (ROSALIE).

Voy. COLLET (Mlle) ; DEHESSE (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS).

LALANDE (MARIE-THÉRÈSE DE), née à Paris vers 1691. Après avoir joué pendant quelques années dans diverses troupes de province, Mlle de Lalande vint à Paris en 1719 et débuta à la Comédie-Française, sous les auspices du comédien Legrand dont elle avait reçu les conseils, par les rôles de *Dorine* dans *Tartuffe*, et de *Lisette* dans les *Folies amoureuses*.

Malheureusement son jeu déplut aux spectateurs et elle ne fut pas admise. Elle retourna alors en province et ne revint à Paris qu'au mois d'août 1721, époque où elle débuta à la Comédie-Italienne par le rôle de *Junon*, dans une pièce française de Saint-Yon retouchée par Dominique et Romagnesi et qui a pour titre *Danaé*. Elle fut reçue alors pour les rôles de *soubrettes* et d'*amoureuses*, qu'elle remplit avec talent, et obtint une part entière le 15 avril 1727.

Mlle de Lalande mourut à Paris, en son domicile rue Saint-Denis, le 16 décembre 1738. Elle avait vécu maritalement pendant de longues années avec un comédien de la troupe italienne, Pierre-

(1) C'était un second début, car Mme Rosambert avait déjà paru, le 17 janvier 1770, à la Comédie-Italienne, dans l'emploi des caractères, par les rôles de *Jacinthe* dans le *Peintre amoureux de son modèle*, paroles d'Anseaume, musique de Duni, et de *Gertrude* dans *Mazet*, paroles et musique des mêmes.

François Biancolelli, dit Dominique, dont elle eut, entre autres enfants, une fille qui entra dans la même troupe, où elle est connue sous le nom de Mlle Biancolelli, et dont il a été parlé plus haut.

(*Archives nationales*, Y, 14,063. — *Dictionnaire des Théâtres*, III, 256.)

I

1725. — 15 avril.

Augmentation d'un quart de part accordée à Mlle Marie-Thérèse de Lalande.

Nous duc de Mortemart, pair de France, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de ſa chambre, mandons et ordonnons aux comédiens italiens, ſuivant l'intention de Sa Majeſté et les repréſentations qu'ils nous ont faites ſignées de la plus grande partie des acteurs et actrices de ladite troupe, d'augmenter la demi-part dont jouiſſoit ci-devant la demoiſelle de Lalande d'un quart de part en ſus, attendu l'utilité dont elle eſt à ladite troupe pour remplir les rôles des pièces françoiſes. Et commencera ladite demoiſelle de Lalande à jouir dudit quart de part d'augmentation à compter du lendemain de la Quaſimodo, etc.

Fait à Verſailles, le 15e avril 1725.

Signé: Le Duc de Mortemart.

(*Archives nationales*, O^1^, 846.)

II

1727. — 15 avril.

Mlle Marie-Thérèse de Lalande obtient part entière.

Nous duc de Gefvres, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, mandons et ordonnons aux comédiens italiens, ſuivant l'intention de Sa Majeſté, qu'ils aient à faire jouir la demoiſelle de Lalande d'un quart de

part pour faire, avec trois quarts de part dont elle jouit actuellement, une part entière et ce à commencer du lendemain de la Quasimodo, etc.

Fait à Versailles, le 15 avril 1727.

Signé : Le Duc de Gesvres.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

III

1734. — Mai.

Mlle Marie-Thérèse de Lalande est menacée, injuriée et traitée de voleuse par ses domestiques.

L'an 1734, le mercredi 26 mai, de relevée, est venue en l'hôtel de Joseph Aubert et comparue par-devant nous Claude Sautel, etc., pour l'absence dudit Me Aubert, notre confrère, demoiselle Marie-Thérèse de Lalande, fille majeure et l'une des comédiennes italiennes ordinaires du Roi, demeurant rue Deux-Portes-Saint-Sauveur : Laquelle nous a fait plainte contre le nommé Sulleau dit Picard, ci-devant laquais de défunt Pierre-François Biancolelli dit Dominique, comédien italien ordinaire du Roi ; Louise Boucard, femme du nommé Paixla, cuisinière du défunt, et depuis entrée au service de la demoiselle comparante, et encore contre Madeleine Boucard, mère de ladite femme Paixla, laveuse d'écuelles dudit défunt, et Thérèse Boucard, femme du nommé Dubéquet, femme de chambre de la plaignante ; et dit que, depuis plus de quinze ans elle a vécu avec ledit défunt sieur Dominique, bu, mangé, tenu ménage et dépense journalière à frais communs, quoiqu'elle demeurât dans une autre maison, le tout au vu et au su de la famille du défunt et des voisins ; ce qui a duré jusqu'au dimanche 2 mai présent mois, jour du décès dudit sieur Dominique, arrivé entre les cinq et six heures du soir (1). A l'instant duquel décès, ledit Me Aubert, commissaire, est venu à la réquisition de dame Marie-Françoise Biancolelli, veuve de messire Charles Constantin de Turgis des Chaises (2), chevalier, vivant capitaine au régiment des gardes françoises,

(1) Il est assez étrange de voir Mlle de Lalande se tromper aussi complètement sur l'époque de la mort de Pierre-François Biancolelli, arrivée, non pas comme il est dit ici le 2 mai, mais bien le 18 avril 1734, ce qui est prouvé et par l'acte mortuaire lui-même dont Jal a donné un extrait à la page 217 de son *Dictionnaire*, et par les scellés apposés au domicile du défunt le jour même du décès par le commissaire Aubert, scellés qui sont conservés aux Archives nationales sous la cote Y, 14,059.

(2) Connue dans l'ancienne troupe italienne sous le nom d'Isabelle. Il a été question plus haut de son mariage avec M. de Turgis.

ſœur dudit défunt et ſa préſomptive héritière : Laquelle, en la préſence de la comparante et de celle de meſſire Charles-Dominique de Turgis des Chaiſes, chevalier, ancien officier au régiment royal des vaiſſeaux, fils de ladite dame Turgis et neveu dudit défunt, a appoſé les ſcellés dans l'appartement dudit défunt excepté dans une ſeule chambre faiſant partie de la location dudit défunt, laquelle étoit occupée par les deux enfans de la plaignante et dudit défunt et étoit meublée de meubles, linges et hardes appartenant à la plaignante, et qu'elle a ledit jour fait enlever par les ſuſnommés domeſtiques, en préſence et du conſentement deſdits ſieurs et dame de Turgis et autres, et a fait venir en ſa maiſon avec elle leſdits deux enfans ; que par charité elle auroit retenu à ſon ſervice tant ledit Sulleau que ladite femme Paixla, domeſtiques dudit défunt, même retiré ladite Boucard mère. Que le ſamedi, 22 du préſent mois, ayant dit à ladite femme Boucard, ſa femme de chambre, qu'elle vouloit arranger ſon ménage, compter ſon linge, en préſence dudit Sulleau, Madeleine Boucard et Louiſe Boucard, ces quatre domeſtiques ſe ſeroient emportés avec fureur contre la plaignante, lui auroient dit toutes ſortes d'injures, fait toutes ſortes de menaces, ce qui auroit engagé la plaignante d'envoyer chercher ledit Me Aubert, commiſſaire, pour leur impoſer ſilence ; et, en ſa préſence, la plaignante donna congé auxdits domeſtiques et paya ladite Thérèſe Boucard à laquelle, par grâce et pour lui donner le tems de faire ſon déménagement, elle accorda de reſter juſqu'au mardi ſuivant. Que le lendemain dimanche, ladite Thérèſe Boucard eut l'inſolence de décacheter une lettre venant de Lyon à l'adreſſe de la plaignante, qu'elle recacheta après l'avoir lue avec ſon mari et la remit au garçon du ſieur Delahaye, chirurgien. Que ledit jour la plaignante donna congé audit Sulleau et à ladite femme Paixla et les paya de leurs gages, et leſdits particuliers en ſortant ont réitéré leurs injures et menaces. Tous leſdits particuliers non contens des inſultes par eux faites ſont, le lendemain matin, 25 dudit mois, venus dans la maiſon de la plaignante dans la vue de continuer leurs inſultes ; mais que ne l'ayant trouvée, ils ſe ſont contentés de crier dans la cour à haute voix contre la plaignante, de dire de nouvelles injures et faire de nouvelles menaces, entre autres qu'ils feroient bien repentir la plaignante de les avoir mis dehors et que, pour ſe venger, ils diroient partout, même dépoſeroient qu'elle avoit volé la ſucceſſion dudit défunt ſieur Dominique. Qu'enfin cejourd'hui, onze heures du matin, leſdites Madeleine et Louiſe Boucard ſont venues à ladite maiſon ſous prétexte de demander leur linge et ont réitéré les mêmes injures et menaces à l'occaſion de ce que la plaignante leur avoit montré qu'il lui manquoit bien des choſes. Et comme leſdits particuliers ne ceſſent de tenir dans le voiſinage leurs mauvais diſcours contre la plaignante qui n'a fait autre choſe en enlevant ſes meubles que ce qui lui étoit permis et que c'eſt

un deſſein prémédité de leur part de lui faire tort, elle eſt venue nous rendre la préſente plainte.

Signé : LALANDE ; SAUTEL.

Et le dimanche 30 dudit mois de mai, audit an, eſt comparue en notre hôtel et par-devant nous Me Aubert, ladite demoiſelle de Lalande : Laquelle, etc., nous a rendu plainte contre ladite Boucard, femme Dubéquet, et contre ledit Dubéquet, ſon mari ; et nous a dit qu'hier, entre une heure et deux heures de relevée, ladite femme Dubéquet eſt venue lui rapporter une petite chemiſe d'enfant et un petit morceau de toile appartenant à elle plaignante et en lui remettant ladite chemiſe et ledit morceau de toile, l'a de nouveau inſultée et s'eſt emportée violemment contre elle en frappant de toutes ſes forces ſur la table et réitérant ſes injures et menaces, de ſorte qu'elle plaignante s'eſt vue obligée de la mettre hors de chez elle et de lui faire fermer la porte au nez. Qu'environ deux heures après ledit Dubéquet, ſon mari, eſt venu dans la maiſon d'elle plaignante pour lui parler et à deſſein de l'inſulter ; mais elle plaignante n'ayant pas voulu lui parler, il a dit à ſes domeſtiques qu'il étoit venu pour ſavoir d'où vient qu'elle avoit mis ſa femme dehors et en ſavoir la raiſon. Et comme elle plaignante ſe trouve tous les jours expoſée à être inſultée par ladite femme Dubéquet, elle eſt venue de nouveau nous rendre la préſente plainte.

Signé : LALANDE.

(*Archives nationales*, Y, 14,059.)

Voy. BIANCOLELLI (DOMINIQUE) ; DEHESSE (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS).

LAMBERT (Mlle).

Voy. MOULINGHEN (Mme).

LANGE (M.).

Voy. LOLLI (JEAN-BAPTISTE-ANGE-AUGUSTIN).

LARUETTE (MARIE-THÉRÈSE VILLETTE, mariée à JEAN-LOUIS). Fille d'un maitre tailleur, Mlle Villette naquit à Paris

rue Taillepain, le 6 mars 1744 et fut baptisée le même jour en l'église Saint-Merry. Ses parents ayant remarqué en elle quelques dispositions, lui firent donner des leçons de musique par un artiste nommé Champion, qui la mit en état d'entrer au théâtre de l'Opéra-Comique, où elle parut au mois d'août 1758 pendant la foire Saint-Laurent. Peu après, elle se fit admettre à l'Académie royale de musique et y chanta avec un grand succès le rôle de *Colette* dans le *Devin du village*.

Le 11 août 1761, un ordre du duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du roi, l'appela à la Comédie-Italienne, où elle débuta, le 7 septembre, par les rôles de *Nicette* dans l'*Ile des Fous,* paroles d'Anseaume, musique de Duni, et de *Zéobine* dans la *Servante maîtresse,* comédie en deux actes de Baurans, musique de Pergolèse. En dépit de certains critiques qui trouvèrent que la jeune actrice n'avait ni chaleur, ni sentiment, qu'elle était d'une gaucherie et d'une maussaderie insupportables, et qu'elle n'avait des poumons que pour crier, il est positif qu'elle fut très-applaudie. La meilleure preuve qu'on puisse en fournir, c'est que deux mois après son début elle fut reçue à demi-part et qu'elle obtint la part entière l'année suivante.

A cette époque, Mlle Villette épousa un ancien acteur de l'Opéra-Comique, passé depuis peu à la Comédie-Italienne, Jean-Louis Laruette, qui est resté célèbre par son talent musical et par la manière inimitable dont il rendit les rôles ridicules de baillis, de cassandres et de pères-dindons.

Les dispositions naturelles dont était douée Mme Laruette furent cultivées par elle avec un soin assidu. Un travail constant, une application singulière lui acquirent une perfection de jeu et de chant que tous les contemporains ont constatée et qu'ils applaudirent en elle dans *Isabelle et Gertrude,* dans la *Rosière de Salency,* dans la *Buona Figliuola,* dans *Zémire et Azor,* dans l'*Ami de la*

maison et surtout dans le *Magnifique*, où elle remplissait le rôle de *Clémentine*. « La délicieuſe ſcène de la roſe, dit Grimm, fut pour ainſi dire tout entière ſon ouvrage. Elle y répandoit un mélange de décence et d'intérêt dont la magie eſt inexprimable. C'eſt un mot ſingulier peut-être, mais plein de vérité que celui de Mme d'Houdetot qui diſoit que « dans ce moment-là Mme Laruette avoit de la pudeur juſque dans le dos. »

Malheureusement, Mme Laruette était d'une santé très-délicate, et la maladie la tint trop souvent éloignée du théâtre. En 1777, elle demanda son congé de retraite et après avoir joué, le jeudi 13 mars, pour la dernière fois dans l'*Ami de la maison*, elle quitta le théâtre avec une pension de 1,500 livres accordée à ses bons et anciens services.

Un document publié plus loin nous montre cette actrice à peine âgée de quinze ans, cédant aux mauvais conseils d'un séducteur habile et abandonnant, pour le suivre, la maison paternelle. Cette erreur d'un moment, que l'inexpérience de la jeune fille rendait si excusable, fut rachetée par la vie tout entière de la femme, vie honorable et digne à tous les points de vue, qui lui fit porter jusque dans ses rôles la réserve et la tenue parfaites qu'elle montrait dans son existence.

Quoique sa fortune ne fût pas considérable, Mme Laruette n'épargna cependant rien pour l'éducation d'une jeune sœur qu'elle avait, mais elle s'abstint de lui faire apprendre la musique dans la crainte qu'elle ne voulût entrer au théâtre.

Mme Laruette était encore vivante au commencement de 1789. Quant à son mari, il prit sa retraite à la clôture de 1778 et mourut à Paris le 10 janvier 1792.

(*Archives nationales*, O[1], 847. — *Les Spectacles de Paris*, 1762. — Grimm, *Correspondance littéraire*, III, 306; IX, 330. — *Mémoires secrets*, I, 53; XIX, 164, 327. — *Journal de Paris*, 1777, 17 mars. — *Mémoires de Goldoni*, III, 11. — *Mémoires de Mme Lebrun*, I, 137.)

I

1759. — ſeptembre.

Jacques Villette, marchand tailleur, et sa femme rendent plainte contre un receveur général des finances qui, par deux fois, avait fait quitter la maison paternelle à Mlle Marie-Thérèse Villette, leur fille.

L'an 1759, le jeudi 27 ſeptembre, onze heures du matin, en l'hôtel et pardevant nous François Merlin, etc., ſont comparus ſieur Jacques Villette, maître et marchand tailleur à Paris, et demoiſelle Marie-Claude Lorin, ſon épouſe, demeurant rue d'Orléans, paroiſſe St-Euſtache : Leſquels nous ont rendu plainte contre le ſieur Millet, receveur général des finances de Bourbonnois, et dit que Marie-Thérèſe Villette, leur fille, âgée de 15 ans, ayant de grands talens pour la muſique, et ſe ſentant du penchant pour le théâtre, les plaignans, qui ſont chargés de famille et n'ont pas de fortune, ſe ſont prêtés aux vues de leurdite fille et ont conſenti de la préſenter à l'Opéra où elle a été admiſe depuis environ un an ; qu'en ſe déterminant au parti qu'avoit pris cette jeune perſonne, ils ne ſe propoſoient autre choſe que de lui aſſurer un bien-être ſeulement par les appointemens qu'elle pourroit retirer de la place qu'elle rempliroit, eſpérant que ſa conduite d'ailleurs ſeroit bonne et ne leur donneroit aucune mortification ; qu'en effet, pendant plus de ſix mois elle a mené une vie régulière et à la ſatisfaction des plaignans qui l'ont toujours logée chez eux et en ont toujours pris ſoin ; qu'il y a environ ſix mois ledit Millet s'eſt introduit chez les plaignans ſous le prétexte de la faire repréſenter dans les fêtes que donnoit M. Le Normand (1), fermier général, à Étiolles ; que ces fêtes ont donné occaſion audit ſieur Millet d'avoir des circonſtances particulières avec ladite Villette dans leſquelles il a trouvé le moyen de gagner ſon eſprit ; qu'il a continué ſes aſſiduités auprès d'elle en venant chez les plaignans et contre leur gré, puiſque par pluſieurs fois ils l'ont prié de ceſſer ſes viſites, mais ç'a été une occaſion de trouble dans la maiſon des plaignans. Ladite Villette, ſéduite par ledit Millet, trouvoit mauvais que les plaignans le reçuſſent mal et ſe prêtoit à des rendez-vous et à ſe laiſſer conduire par ledit Millet lorſqu'elle alloit et revenoit de l'Opéra ; que les plaignans, mécontens des fréquentes viſites et des aſſiduités dudit Millet qui étoient au point de lui faire manquer ſon ſervice à l'Opéra, lui ont notifié clairement qu'ils n'entendoient plus qu'il vînt chez eux davantage, et c'eſt de là que ledit Millet a pris le parti d'enlever la fille des plaignans de chez eux le jour d'hier ; que leurdite

(1) Le mari de la marquise de Pompadour.

fille eſt partie à trois heures de l'après-midi et n'eſt pas revenue coucher ; que les plaignans ſachant que ledit Millet avoit des liaiſons avec la nommée Naudat, marchande de tabac, rue de Cléry, et s'imaginant qu'il avoit pu la placer dans cette maiſon, y ont été ce matin, et en effet l'ont trouvée logée dans une chambre garnie au quatrième étage ; qu'ils ont trouvé auſſi ledit Millet ; qu'ils ont emmené malgré elle et ledit Millet ladite Villette à l'aide de pluſieurs amis dont ils s'étoient fait accompagner, et comme ils ont intérêt de ſe pourvoir contre ledit Millet, ils ont requis acte de la préſente plainte.

Signé : VILLETTE.

Et le vendredi 28 dudit mois de ſeptembre audit an, deux heures de relevée, etc., eſt comparu ledit ſieur Villette, lequel nous a dit que ladite demoiſelle Villette étant et demeurant chez lui et l'ayant empêchée de ſortir aucunement, cependant elle a fait tant de ſupplications et de promeſſes qu'à l'avenir on n'auroit plus lieu d'être mécontent d'elle, que le plaignant et ſa femme ſe ſont déterminés à laiſſer aller leurdite fille au magaſin de l'Opéra pour y faire la répétition ; que depuis dix heures du matin qu'elle eſt partie elle n'eſt pas revenue, et le plaignant n'en a aucune nouvelle telles recherches qu'il ait faites ; que depuis ce moment il a reconnu que c'étoit ledit Millet qui étoit l'auteur de l'évaſion de ſadite fille par les converſations qu'il a fait tenir au plaignant par pluſieurs perſonnes. Et comme il a intérêt d'avoir raiſon de ce que deſſus, il nous a requis acte de la préſente plainte (1).

Signé : MERLIN ; VILLETTE.

(*Archives nationales*, Y, 12,969.)

II

1777. — 10 mars.

Mlle Marie-Thérèse Villette, femme de Jean-Louis Laruette, obtient son congé de retraite avec 1,500 livres de pension.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

(1) Le financier Millet, en apprenant que Villette avait porté plainte, le menaça de le faire enfermer s'il y persistait. Villette croyant à une simple intimidation continua les poursuites. Mais alors Millet le fit arrêter et conduire au For-l'Évêque où il fut détenu cinq jours. A sa sortie de prison, il se rendit chez un commissaire et porta contre Millet une nouvelle plainte dans laquelle il l'accusait de détention arbitraire. On ignore comment tout cela se termina ; très-probablement par des dommages et intérêts que le financier eut à payer au tailleur.

Nous maréchal duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi ;

Accordons à la dame Laruette ſa retraite qu'elle nous a demandée avec 1,500 livres de penſion en faveur de ſes bons et anciens ſervices ; laquelle penſion aura cours à commencer de Paſques prochain de cette année.

Paris, ce 10 mars 1777.

Signé : Le Maréchal duc DE RICHELIEU ; le Maréchal duc DE DURAS.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

III

1780. — 1er mai.

Brevet d'une pension de 1,500 livres accordée par le Roi à Mme Laruette.

Brevet d'une penſion de 1,500 livres en faveur de Marie-Thérèſe Villette, née à Paris le 6 mars 1744, baptiſée le même jour dans la paroiſſe St-Merry de ladite ville, épouſe du ſieur Laruette, comédienne ordinaire du Roi, pour lui tenir lieu de la gratification annuelle qui lui a été accordée ſur les dépenſes extraordinaires des menus plaiſirs, ſans retenue, en conſidération de ſes ſervices, par déciſion du 27 juillet 1772.

1er mai 1780.

(PIÈCES JOINTES AU BREVET.)

1. — *Acte de baptême de Mme Laruette.*

Extrait du regiſtre de baptême de l'égliſe collégialle et paroiſſialle de St-Merry.

Le vendredy ſix mars mil ſept cent quarante quatre, a été baptiſée Marie-Thérèze, née le même jour, fille de Jacques Villette, maître tailleur, et de Marie-Claude Lorain, ſon épouſe, de cette paroiſſe, rue Taillepain. Le parein : Pierre-Roch Duparquier, marchand bourgeois de Paris, rue St-Honoré, paroiſſe St-Euſtache, la mareine : Marie-Thérèſe Boilleau, épouſe de Jean-Claude Thiébault, bourgeois de Paris, rue du Temple, paroiſſe St-Nicolas.

2. — *Déclaration autographe de Mme Laruette relativement à sa pension.*

La dame Marie-Thérèze Villette, femme Laruette, cy-devant comédienne italienne de Sa Majesté, née le six mars mil sept cent quarante quatre à Paris, élection et généralité de ladite ville, baptisée le 6 mars dans la paroisse de St-Merry de ladite ville, y demeurant à présent rue Neuve-d'Orléans, porte St-Deny, déclare avoir obtenu du Roy, le vingt-sept juillet mil sept cent soixante-douze une pension annuelle de quinze cents livres sur les fonds extraordinaires des menus qui lui étoit payée sans retenue et dont il luy reste dû deux années jusqu'au premier janvier mil sept cent quatre-vingt.

Fait à Paris, le 24 octobre 1779.

Signé : Marie-Thérèse Villette, femme Laruette.

(*Archives nationales*, O[1], 679.)

Voy. Ménard (Mlle) ; Thomassin (Guillaume-Adrien Visentini dit).

LÉANDRE (Charles-Virgile ROMAGNESI de BELMONT, dit).

Voy. Romagnesi de Belmont (Charles-Virgile).

LEFÈVRE (Mlle).

Voy. Dufayel (Mlle) ; Dugazon (Mme).

LEJEUNE (Jean-François). Après avoir étudié la peinture et joué pendant plusieurs années dans diverses troupes de province, Lejeune débuta à la Comédie-Française, le 25 août 1753, par le rôle d'*Égisthe* dans *Mérope*. Quelques jours plus tard, il quitta la capitale et accepta un engagement au théâtre de

Bruxelles. Ce ne fut qu'en 1760 qu'il revint à Paris, et le 3 février il parut à la Comédie-Italienne par le rôle de l'*amoureux* dans les *Talents à la mode,* comédie en trois actes et en vers libres, de Boissy.

Il joua ensuite *Sigismond* dans la *Vie est un songe,* tragi-comédie en trois actes et en vers, du même auteur, et le *prince* dans *Ninette à la cour,* parodie par Favart.

Bien accueilli du public, Lejeune fut reçu à trois quarts de part, trois semaines après son début, pour l'emploi des amoureux.

Ce comédien estimable mourut jeune encore, en 1769. Il avait épousé Marie-Anne Cortini, ancienne danseuse à la Comédie-Française, qui fut, à partir de 1760, admise dans le corps de ballet de la Comédie-Italienne.

(*Les Spectacles de Paris,* 1761.)

1760. — 26 février.

Réception de Jean-François Lejeune à trois quarts de part.

Nous duc d'Aumont, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Avons reçu, ſous le bon plaiſir du Roi, dans la troupe des Comédiens-Italiens ordinaires de Sa Majeſté le ſieur Lejeune pour jouer dans les pièces françoiſes les rôles d'amoureux dont il ſera chargé par le partage qui doit être fait entre lui, le ſieur Baletti et le ſieur Chamville, et pour doubler dans les pièces de chant le ſieur Rochard aux rôles duquel il ſera tenu de ſe trouver prêt. Accordons au ſieur Lejeune trois quarts de part à prendre ſur celles qui ſeront vacantes. Deſquels trois quarts de part il jouira à compter du 1er avril prochain.

Fait à Paris, le 26 février 1760.

Signé : Le Duc d'Aumont.

(*Archives nationales,* O1 846.)

Voy. Berquelor (Étienne).

LÉLIO (Louis-André RICCOBONI, dit).

Voy. Riccoboni (Louis-André).

LÉLIO fils (Antoine-François-Valentin RICCOBONI, dit).

Voy. Riccoboni (Antoine-François-Valentin).

LESCOT (Françoise-Adélaïde GUIGNARD de CLAIRVAL, dite).

Fille naturelle du comédien Clairval, Mlle Lescot s'était déjà fait avantageusement remarquer sur divers théâtres de province quand elle parut pour la première fois, le 17 janvier 1780, à la Comédie-Italienne dans le rôle de *Bélinde* de la *Colonie*, paroles de Framery, musique de Sacchini. Le *Journal de Paris*, qui rendit compte de son début le lendemain, se montra fort dur pour la nouvelle actrice qui avait été reçue avec des applaudissements enthousiastes. Il lui accorda une certaine intelligence et quelque habitude du théâtre, mais il lui trouva la voix aigre et à la rigueur fausse dans le haut. En outre, sa démarche était gênée, son maintien sans noblesse, ses gestes disgracieux et monotones. La sévérité de cette critique, évidemment très-exagérée, piqua au vif un admirateur de Mlle Lescot, le baron de V...., qui s'empressa de protester dans une lettre que le *Journal de Paris* reproduisit le lendemain. Dans cette épître, qui débutait par des louanges sur l'impartialité ordinaire des rédacteurs du journal, le baron de V.... leur reprochait de s'être laissé, malgré eux, influencer par le souvenir de Mlle Colombe ainée, qui avait créé ce rôle de *Bélinde* et qui l'avait joué avec « un éclat fait pour être

diſtingué du ſentiment, mais augmenté par l'illuſion de la ſcène». Pour lui, il déclarait que le jeu de Mlle Colombe ne pouvait toucher les âmes tendres et que « la ſienne s'étoit épanouie à l'aſpect de la jeune débutante ». Il rendait ensuite au talent de Mlle Lescot un hommage d'autant plus désintéressé qu'il ne la connaissait pas et terminait en disant : « Quant à ſa voix, elle eſt douce, ſenſible, légère, articulée, agréable dans le bas, belle dans le médium et filée avec le plus grand art dans les ſons aigus. L'échelle en eſt douce, flexible et dirigée par la vraie méthode ; enfin elle a l'accent et l'école des Italiens et n'y joint pas les inſpirations trop fortes qui donnent au chant des cantatrices, avec leſquelles elle peut être comparée, une eſpèce de nauſée pénible et déſagréable. » Après ce dernier coup de patte à Mlle Colombe aînée, le baron de V... assurait les rédacteurs du journal de son désintéressement et les priait d'insérer sa lettre.

Deux jours plus tard, Framery, auteur de la *Colonie,* désirant rendre à la fois hommage et au talent éprouvé de Mlle Colombe et au succès flatteur qu'avait obtenu Mlle Lescot, envoya au *Journal de Paris* la lettre suivante qu'il adressa au baron de V...:

Monſieur, quoique votre lettre ſoit adreſſée à MM. les auteurs du *Journal de Paris,* je crois pouvoir prendre ſur moi d'y répondre ; vous verrez bientôt à quel titre. Je commence par vous remercier au nom de tous les amis de Mlle Leſcaut et par conſéquent au mien de l'intérêt que vous voulez bien prendre à cette jeune débutante ; mais je crains que vous ne vous ſoyez trompé dans la manière de le lui témoigner. Elle auroit été bien plus reconnoiſſante des éloges que vous lui prodiguez, s'ils n'euſſent pas été faits aux dépens d'une perſonne qu'elle ſe plaît à prendre pour modèle, dont elle eſpère être bientôt la camarade et qui la première a déſiré être ſon amie. La ſenſibilité douce que vous avez dû remarquer dans l'âme de Mlle Leſcaut n'a pu manquer d'être vivement affligée de voir que vous n'avez pu l'élever qu'en cherchant à rabaiſſer ſon émule (car le mot de rivales ne leur convient point). Le talent eſt-il donc une choſe ſi bornée que la portion de l'un diminue néceſſairement celle de l'autre et ne perdra-t-on jamais l'habitude de ces comparaiſons humiliantes avec leſquelles on ſe plaît à ſemer la diſcorde parmi les

artiſtes pour leur reprocher enſuite leur déſunion? Votre hommage, dites-vous, Monſieur, n'eſt pas ſuſpect, car vous ne connoiſſez pas Mlle Leſcaut. Je le crois ſans peine. La critique que vous cherchez à faire de Mlle Colombe n'eſt ſûrement pas de ſon aveu et, ſi vous la connoiſſiez, vous ne vous la feriez pas permiſe. J'oſe croire que mon ſentiment eſt encore moins ſuſpect que le vôtre parce que je les connois toutes deux. Attaché à l'une et à l'autre par les liens de la reconnoiſſance et de l'amitié, je ne puis voir ſans chagrin que l'on cherche à ſemer la jalouſie entre deux perſonnes faites pour être unies par l'intérêt et par l'amitié. Cette amitié même eſt mon ouvrage; j'en ai jeté les premiers germes : les premières offres de ſervice qui aient été faites à Mlle Leſcaut pour ſes débuts lui ſont venues de la part de Mlle Colombe et c'eſt moi qui les lui ai portées à Verſailles. Cette jeune perſonne y fut très-ſenſible et verra ſans doute avec autant de peine que moi tout ce qui peut porter atteinte à une amitié qui lui eſt précieuſe.

Ce n'eſt pas que je voie un grand danger pour Mlle Colombe à la critique que vous en avez voulu faire. J'avoue que je ne l'ai pas compriſe et perſonne n'a pu m'expliquer ce que c'eſt qu'un *naturel plus brillant qu'animé par la ſituation* ni *un éclat fait pour être diſtingué du ſentiment.* J'entends davantage *un pathétique ſoutenu mais trop égal.* Je ne trouve pas ce reproche plus juſte. L'air : *Oui, je pars au déſeſpoir,* eſt d'une eſpèce de pathétique; l'air : *Si le ciel eſt inexorable,* en offre un autre et je ne crois pas qu'on accuſe Mlle Colombe de chanter ces deux airs avec le même genre d'expreſſion. Cette critique étoit donc fort inutile et demeure à peu près nulle; mais ce qui ne l'eſt pas, ce qui eſt véritablement dangereux, c'eſt l'éloge que vous faites, Monſieur, de la jeune perſonne à laquelle vous vous intéreſſez et que je crois aimer mieux que vous. Elle a, dites-vous, une *ſenſibilité de détails, une expreſſion douce,* etc. Mais le rôle de Bélinde n'eſt pas fait ainſi. La pièce qui a déjà beaucoup de défauts, ne ſeroit pas ſoutenable ſi le caractère violent et emporté de Bélinde ne juſtifioit pas ſes démarches. Une pareille louange, ſi elle étoit iſolée, ne paraîtroit qu'une ironie amère. Vous dites enſuite à Mlle Leſcaut *qu'elle répand dans ſon rôle un intérêt trop continu, que ſon ſentiment s'exerce ſurtout avec la même ivreſſe, qu'un penchant involontaire la porte à donner à ſon âme un continuel effor.* Eh ! Monſieur, ſi vous l'aimez, ne nous la gâtez pas. C'eſt au contraire cet *intérêt,* cette *ivreſſe,* cet *effor* qui lui manquent, au moins dans ce rôle. J'avoue que ſa jeuneſſe, ſa timidité, le peu d'habitude de notre théâtre et ſurtout le trouble d'un premier début ont beaucoup retenu ſes moyens qui peuvent acquérir par la ſuite plus de développement; mais ne lui attribuez pas au moins des qualités qu'il faut qu'elle acquierre. N'eſt-il pas, entre la louange outrée qui enorgueillit et la ſatire qui afflige, un juſte milieu qui eſt l'encouragement? C'eſt ce qu'on doit à Mlle Leſcaut. C'eſt un jeune ſujet qui annonce de grands talens, mais qui

les perdroit tous ſi on lui perſuadoit qu'il ne lui reſte plus rien à chercher. Ses ennemis le lui diront de peur qu'elle ne ſe perfectionne, mais ſes amis l'exciteront au travail et la tourmenteront de ſes défauts juſqu'à ce qu'elle n'en ait plus. Elle a déjà trop de mérite pour ne pas être digne de recevoir des conſeils et pour ne pas ſavoir en profiter. Permettez-moi, Monſieur, de vous donner à vous-même celui de mieux diriger votre zèle ; ce conſeil eſt dicté par un motif ſemblable au vôtre, le vif intérêt que je prends à l'art de la muſique. Je crois que vous ſerviriez mieux Mlle Leſcaut en l'élevant moins et ſurtout en ne l'élevant aux dépens de perſonne.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Pendant le cours de cette polémique qui ne pouvait que lui profiter, Mlle Lescot avait continué ses débuts et joué toujours avec le même succès *Sophie* dans *Tomes Jones,* paroles de Poinsinet, musique de Philidor, et *Clémentine* dans le *Magnifique,* paroles de Sedaine, musique de Grétry ; après quoi, le 1er février 1780, elle fut reçue à quart de part.

La carrière de Mlle Lescot, qui s'annonçait si bien, eût certainement été remarquable si un excessif embonpoint ne l'eût forcée peu à peu à renoncer au théâtre. Elle était pourtant pleine de zèle et désireuse de se produire, car le 1er janvier 1782 on la vit jouer dans trois pièces : *les Étrennes de Mercure, ou le Bonnet magique; les Vendangeurs, ou les deux Baillis,* et *la Matinée et la Veillée villageoise, ou le Sabot perdu,* ouvrages dus à la collaboration de Piis et de Barré. A la suite de la représentation, le premier de ces auteurs adressa, en guise de remerciement, les vers suivants à l'actrice :

J'avois juré comme un beau diable
De ne jamais offrir qu'un encens clandeſtin
Aux grâces dont le chant divin
Joint au jeu le plus agréable
Fixe en ce moment le deſtin
Du vaudeville autrefois variable ;
Mais votre zèle inſatigable
Me met publiquement l'encenſoir à la main

Et je finis par un refrain
Commun à tous les vers dont chacun vous accable.
Eh quoi! fans prétexter ni migraine ni toux,
Vous jouez dans un jour trois de nos bagatelles!
Je ne peux plus aimer ces trois pièces fans vous,
Mais je vous aimerois fans elles!

En 1788, Mlle Lescot ne jouait plus et une lettre du duc de Fronsac, premier gentilhomme de la maison du roi en survivance, adressée à la comtesse de Brienne, nous apprend qu'avec la plus belle voix du monde elle était devenue parfaitement inutile à la Comédie-Italienne.

En jouant sur le nom de cette actrice, un amateur de plaisanterie gauloise a fait le couplet suivant :

Air de *Caffandre.*

En prenant des bains dans un fleuve
Mon mal de nerfs doit s'affoiblir,
Je brûle de tenter l'épreuve.
Mais quel fleuve dois-je choifir?
L'eau du Rhin n'eft pas affez pure,
Le Danube a trop de froidure,
Le Sénégal feroit trop chaud;
Je vois que le mal que j'endure
Ne peut guérir que dans l'Efcaut.

(*Les Spectacles de Paris*, 1781. — *Mémoires secrets*, XX, 219. — *Journal de Paris*, 1780, 19, 24, 25 et 27 janvier; 1782, 5 janvier.)

I

1780. — 1er février.

Réception à quart de part de Mlle Adélaïde-Françoise Guignard de Clairval, dite Lescot.

Nous maréchal duc de Richelieu, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Avons reçu ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté la demoiſelle Leſcaut à quart de part au nombre de ſes comédiens italiens, à la charge par elle de remplir tous les rôles dont le comité jugera qu'elle doit être chargée et dont il lui ſera remis inceſſamment la liſte.

Ordonnons en outre qu'il lui ſoit payé une ſomme de 600 livres pour le voyage qu'elle a fait de Paris à Rouen.

A Paris, ce 1er février 1780.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

II

1782. — 1er août.

Interrogatoire sur faits et articles subi, à la requête de Mlle Adélaïde-Françoise Guignard de Clairval, dite Lescot, par un négociant qui prétendait lui avoir fourni des diamants et des habits de théâtre.

Du jeudi premier août 1782.

Enquis de ſes noms, ſurnoms, âge, qualité et demeure?

A répondu ſe nommer Iſaac-Antoine-Louis Calmer, ci-devant Iſaac Calmer, âgé de 33 ans, natif de La Haye et naturaliſé François, bourgeois de Paris, y demeurant rue de Bourbon-Villeneuve, paroiſſe de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.

Interrogé s'il connoît la demoiſelle Leſcot, actrice de la Comédie-Italienne?

A répondu qu'il la connoît.

Comment il la connoît, où il l'a connue, quand et par qui il l'a connue?

A répondu qu'il la connoît depuis deux ans et demi, la voyant tous les jours au ſoyer de la Comédie-Italienne, où il a fait ſa connoiſſance et qu'il a été pluſieurs fois chez elle rue Verderet.

S'il a jamais traité d'affaires avec elle?

A répondu qu'il a fait deux fois affaire avec elle pour des bagatelles que le répondant lui a cédées et qu'elle lui a payées quelques mois après.

S'il n'a fait avec la demoiſelle Leſcot que les deux affaires de bagatelles dont il vient de parler et qu'elle lui a payées?

A répondu qu'il a encore fait avec elle une affaire de 15,000 livres pour diamans et habits de théâtre à ſon uſage, en payement de laquelle ſomme

elle lui a tranſporté, avec garantie et promeſſe de payer, ſaute de payement, pareille ſomme à elle due par le comte du Touchet.

S'il eſt vrai qu'il ait réellement fourni à la demoiſelle Leſcot cette valeur de 15,000 francs en diamans et habits de théâtre?

A répondu que oui.

Quels ſont les diamans qu'il lui a fournis, de quelle valeur et dans quel tems?

A répondu que la demoiſelle Leſcot ſait bien quels ſont les diamans qu'il lui a fournis ; néanmoins il veut bien lui rappeler que c'eſt une paire de bracelets en diamans d'un ſeul entourage du prix de 4,800 livres, quatre pompons en brillans du prix de 700 livres, et ce le 4 mai 1781, jour du tranſport de ladite obligation, ce qu'elle doit d'autant moins ignorer qu'elle a eu en ſa poſſeſſion la facture qui fait mention du tranſport.

Quels ſont les habits de théâtre qu'il a fournis à la demoiſelle Leſcot, de quelle valeur et dans quel tems?

A répondu, avec la même obſervation, qu'il lui a fourni onze robes dont deux en fond d'or, une en fond d'argent et le reſte tant en fond cannelé qu'en gros de fond ſatiné, toutes brodées richement en or et argent avec leurs jupons et garnitures, du nombre deſquelles il y en a une en fond de Perſe des Indes, liſerée en or et argent et une de gros de Tours, brochée et brodée en chenille ſans or ni argent. Le tout preſque neuf ; il y en a même qui n'ont pas été portées deux fois. Le tout fourni le même jour que les diamans.

Dans quel endroit s'eſt faite la livraiſon de ces diamans et robes?

A répondu que la livraiſon a été faite à la demoiſelle Leſcot dans la maiſon du répondant.

S'il y avoit quelqu'un de préſent à la livraiſon?

A répondu qu'il y avoit un monſieur de la connoiſſance de la demoiſelle Leſcot dont le répondant ignore le nom et la demeure. Ce monſieur a aidé à faire les paquets et à les mettre dans la voiture et ils ont fait deux voyages.

Si le répondant fait encore le commerce?

A répondu qu'il ne fait plus de commerce depuis quatre ans.

D'où lui provenoient les diamans et robes qu'il dit avoir fournis à la demoiſelle Leſcot?

A répondu que la queſtion n'eſt pas admiſſible et n'intéreſſe pas la demoiſelle Leſcot.

S'il connoît le comte du Touchet?

A répondu qu'il l'a connu à la relation de la demoiſelle Leſcot, étant très-lié avec elle.

Si ce n'eſt pas plutôt au comte du Touchet qu'il a fourni la valeur des 15,000 livres énoncées aux actes paſſés chez Me Fieffé, notaire, le même jour 4 mai 1781 et à la même heure?

A répondu que non.

S'il n'a pas fait des affaires avec le comte du Touchet?

A répondu qu'il eſt indifférent à la demoiſelle Leſcot ſi le répondant a fait ou non des affaires avec le ſieur du Touchet et que cela n'a rien de commun avec le tranſport de 15,000 livres.

Si l'obligation faite par le comte du Touchet au profit de la demoiſelle Leſcot étoit ſérieuſe?

A répondu qu'il le croit et que s'il ne l'avoit pas cru il ne l'auroit pas priſe en payement.

S'il n'eſt pas vrai qu'il étoit préſent chez le notaire lorſque cette obligation a été faite au même moment que le tranſport?

A répondu que le fait eſt vrai, qu'il étoit préſent aux deux actes et qu'il a entendu le comte du Touchet qui a perſuadé au répondant qu'il devoit cette ſomme légitimement à la demoiſelle Leſcot. C'eſt d'après cette perſuaſion que le répondant a accepté le tranſport avec toute garantie.

Interrogé s'il a vu compter par la demoiſelle Leſcot les 15,000 francs portés par l'obligation?

A répondu que non, mais il a vu que le comte du Touchet lui a rendu, en sa préſence, une reconnoiſſance de pareille ſomme, laquelle reconnoiſſance le comte du Touchet a déchirée.

Interrogé ſi ce n'étoit pas, en ſe faiſant faire un tranſport par la demoiſelle Leſcot au moment même que cette obligation a été paſſée, un moyen dont le répondant s'eſt ſervi pour avoir la demoiſelle Leſcot pour obligée de l'argent que le répondant a pu prêter au comte du Touchet?

A répondu que non et que s'il n'avoit pas cru l'obligation ſérieuſe il n'auroit pas accepté le tranſport.

Interrogé ſi l'énonciation portée aux actes ſuſdatés que *le tranſport fait par la demoiſelle Leſcot de l'obligation faite à ſon profit par le comte du Touchet étoit pour s'acquitter de pareille ſomme due par elle au répondant* eſt vraie et s'il ne reconnoît pas au contraire que cette énonciation eſt fauſſe et que le répondant n'entend point s'en ſervir.

A répondu que l'énonciation portée au tranſport eſt vraie, que la valeur lui en a été fournie comme il l'a annoncé ci-deſſus et qu'il entend la faire valoir comme étant une dette réelle, ſérieuſe et légitime.

S'il n'eſt pas convenu, vis-à-vis de la mère de la demoiſelle Leſcot, qu'il n'avoit imaginé la tournure de l'obligation et du tranſport que pour avoir l'obligation de la demoiſelle Leſcot pour la créance contre le comte du Touchet?

A répondu que le fait eſt de toute fauſſeté.

A combien peuvent monter les ſommes qui lui ſont dues par le comte du Touchet?

A répondu qu'il a touché du comte du Touchet 3,600 livres à compte des 15,000 livres dont eſt queſtion et qu'il lui reſte dû 11,400 livres tant par le comte du Touchet que par la demoiſelle Leſcot comme étant garante.

Pourquoi, ſi les 15,000 livres lui étoient légitimement dues, il s'eſt contenté d'une délégation de 10,000 livres?

A répondu qu'il n'a accepté cette délégation de 10,000 livres qu'à compte de 15,000 livres qui lui étoient dues, ainſi qu'on peut le voir par l'acte de délégation.

A lui repréſenté qu'il n'eſt pas à préſumer qu'il a fourni, comme il le dit, les bracelets et pompons à la demoiſelle Leſcot qui aſſure qu'elle n'a jamais eu d'autres diamans qu'une paire de girandoles fauſſes qui lui ont coûté 120 livres.

A répondu que les bracelets et les pompons ont été réellement fournis comme il l'a dit ci-deſſus.

Si, avant le tranſport que lui a fait la demoiſelle Leſcot, il avoit d'elle quelque reconnoiſſance ?

A répondu que non, puiſque la fourniture a été faite le même jour du tranſport.

Si le répondant tient des livres de commerce et ſi les articles qu'il dit avoir fournis à la demoiſelle Leſcot y ſont inſcrits?

A répondu que depuis qu'il a quitté le commerce il ne tient plus aucun livre de commerce.

Signé : CALMER ; CHÉNON.

(*Archives nationales*, Y, 11,422.)

Voy. BURETTE (MARIE BABIN DE GRANDMAISON, dite); CRÉTU (Mme).

LOCATELLI (DOMINIQUE), dit TRIVELIN. Ce comédien, qui portait au théâtre le nom de Trivelin, jouait avec talent les rôles d'intrigants spirituels, soit aventuriers, soit valets. Son costume était celui d'Arlequin avec le masque, mais sans la batte. Il dut venir à Paris vers 1644, car le 9 janvier de l'année suivante il faisait baptiser, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, un fils nommé Charles-François, né de son mariage avec Louise Gabrielli, comédienne italienne comme lui.

Dominique Locatelli était très-goûté à la cour, et en 1648 le

roi lui attribua les biens tombés en aubaine d'un Italien du nom de Laurent, biens qui montaient à 582 livres.

Devenu veuf de Louise Gabrielli, Locatelli épousa, le 9 juin 1665, en l'église Saint-André-des-Arts de Paris, Marie de Creil, et mourut en son domicile, rue Saint-Honoré, le 26 avril 1671, à l'âge de 58 ans.

Il fut enterré le lendemain en l'église du couvent des Grands-Augustins.

Locatelli a composé en français l'argument d'une pièce italienne intitulée : *Rosaure, impératrice de Constantinople,* représentée en 1658 sur le théâtre du Petit-Bourbon.

(*Archives nationales,* P, 2,684. — *Histoire de l'ancien Théâtre-Italien,* p. 26. — Jal : *Dictionnaire de biographie,* p. 813.)

1664.

Dominique Locatelli, dit Trivelin, et Dominique Biancolelli, dit Arlequin, touchent tant pour eux que pour leurs camarades un trimestre de la pension annuelle faite par le Roi aux Comédiens italiens.

A Dominique Locatelle et Dominique Biancolelli, muficiens italiens, tant pour eux que pour les autres comédiens pour leurs appointemens pendant le quartier de janvier. . . . . IIIm VIIc L livres.

(*Archives nationales,* KK, 213.)

LOLLI (JEAN-BAPTISTE-ANGE-AUGUSTIN), dit LE DOCTEUR.

Né vers 1622 à Bologne, Lolli vint à Paris en 1653 et prit dans la troupe italienne l'emploi de *Docteur,* sous le nom de Gratian Baloardo. Ce comédien, qu'on appelait aussi M. Lange, était à la fois un excellent homme dans la vie privée et un très-bon

acteur au théâtre. En 1670, il fit représenter une pièce intitulée : *le Gentilhomme campagnard, ou les Débauches d'Arlequin.* Lolli, qui s'était fait naturaliser Français au mois de juin 1683, quitta le théâtre à cause de son âge et de ses infirmités en 1694 et se retira avec une pension de 1,000 livres.

Il mourut à Paris, en son domicile, rue du Croissant, le 4 novembre 1702, et fut enterré le lendemain en l'église Saint-Eustache.

Il avait épousé, à une date que l'on ne saurait préciser, Patricia Adami, née à Rome, qui débuta à Paris, dans la troupe italienne, en 1660, par les rôles de *soubrette* et qui portait au théâtre le nom de Diamantine. Patricia Adami était veuve d'un comédien dont on ignore le nom lorsqu'elle épousa Lolli. Elle quitta le théâtre en 1683, lors du début de Catherine Biancolelli, dite Colombine.

Patricia Adami, naturalisée Française en même temps que son mari, était une fort jolie femme. Elle était de petite taille et d'une figure un peu colorée. Son jeu, parait-il, était plein de naturel et de vivacité. Elle mourut à Paris, rue des Prouvaires, le 5 septembre 1693.

(*Histoire de l'ancien Théâtre-Italien*, p. 31 et 57. — Jal : *Dictionnaire de biographie*, p. 793.)

I

1683. — Juin.

Lettres de naturalité accordées à Jean-Baptiste-Ange-Augustin Lolli, dit le Docteur, et à sa femme Patricia Adami, dite Diamantine.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous préſens et avenir ſalut. Jean-Baptiſte-Ange-Auguſtin Lolli, natif de Boulogne en Italie, l'un des acteurs de la troupe de nos comédiens italiens, et Patricia Adami, ſa femme, native de Rome, faiſant profeſſion de la religion Catholique, Apoſtolique et Romaine, nous ont fait remontrer qu'ils déſireroient finir leurs jours en notre royaume comme nos ſujets et regnicoles, s'il nous plaiſoit leur

accorder nos lettres ſur ce néceſſaires ; à ces cauſes, voulant traiter favorablement leſdits expoſans, de notre grâce ſpéciale, pleine puiſſance et autorité royale, nous les avons reconnu, tenu, cenſé et réputé, reconnoiſſons, tenons, cenſons et réputons par les préſentes ſignées de notre main pour nos vrais et naturels ſujets et regnicoles, voulons et nous plaît que comme tels ils puiſſent et leur ſoit loiſible de demeurer en notre royaume, pays, terres et ſeigneuries de notre obéiſſance, jouir des privilèges, franchiſes et libertés dont jouiſſent nos vrais et naturels ſujets, etc.

Donné à Beſançon au mois de juin de l'an de grâce 1683 et de notre règne le 41e. Signé : Louis, et ſur le repli : Par le Roi, Colbert, et ſcellé du grand ſceau de cire verte.

(*Archives nationales*, Z, 6,013.)

II

1694. — 30 juin.

Jean-Baptiste-Ange-Augustin Lolli, dit le Docteur, obtient sa retraite avec la pension de 1,000 livres.

Ange Lolli, dit le Docteur, ayant demandé la permiſſion de ſe retirer de la Comédie à cauſe de ſon aage et de ſes infirmitez, Monſeigneur luy a accordé pour jouir par luy de la penſion ordinaire de 1,000 livres, à commencer au premier juin, et autres charges, clauſes et conditions pratiquées entre les comédiens qui feront auſſy jouer le fils du ſieur Romagneſi, dit Cinthio (1), le plus ſouvent qu'il ſe pourra juſqu'à ce qu'il ait plu à Monſeigneur de l'entendre.

Fait à Verſailles, ce 30 may 1694.

Signé : Le Duc d'Aumont.

(*Archives nationales*, O[1], 846.)

Voy. Biancolelli (Dominique) ; Gherardi (Évariste).

(1) C'est sans doute de Charles-Virgile Romagnesi de Belmont, dit Léandre, qu'il s'agit ici. Ce comédien débuta en effet, au mois d'août de l'année 1694, par les rôles de *second amoureux*.

ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE TRENTE OCTOBRE MIL HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF

PAR BERGER-LEVRAULT ET Cie

A NANCY

NANCY. — IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

University of California
SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
405 Hilgard Avenue, Los Angeles, CA 90024-1388
Return this material to the library
from which it was borrowed.

NOV 01 2007

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 255 521 7

LIBRARY
PN
2633
C15c
v.1

University
Southern
Library